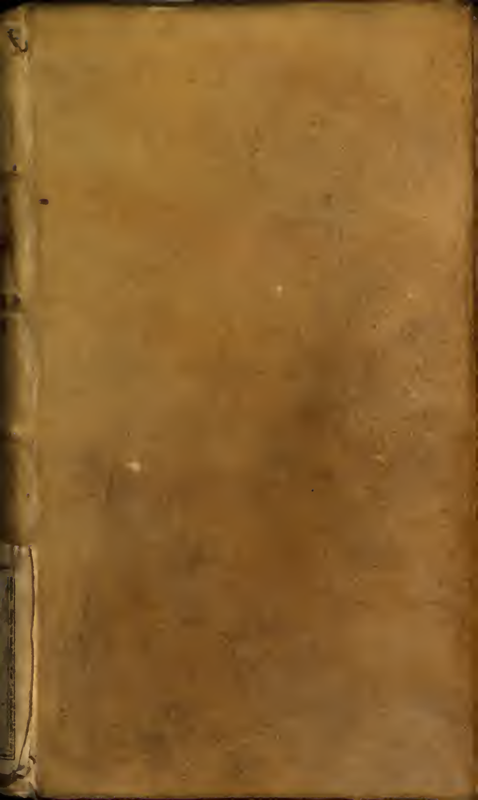
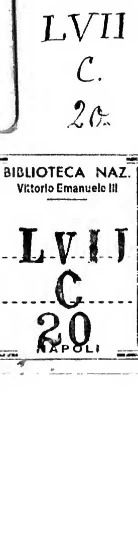



LVII
C.
20
BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVII
C
20
NAPOLI



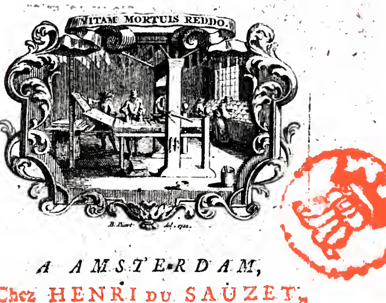
HISTOIRE
DU ROYAUME
D'ALGER,

Avec l'Etat préſent de ſon Gouvernement, de ſes Forces de Terre & de Mer, de ſes Revenus, Police, Juſtice Politique & Commerce.

PAR

Mr. LAUGIER DE TASSY,

Commiſſaire de la Marine, pour SA MAJESTE' TRES-CHRETIENNE, *en Hollande.*

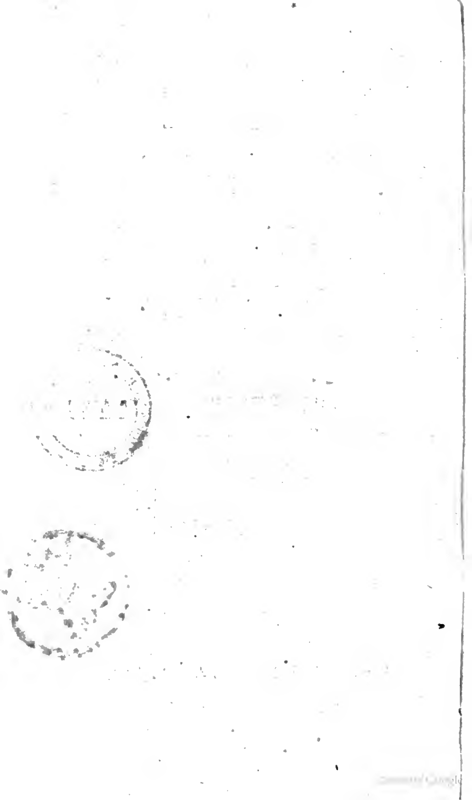


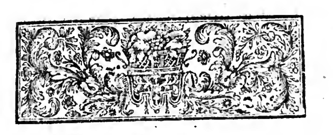
A AMSTERDAM,

Chez HENRI DU SAUZET,

M. DCC. XXV.

15





A MONSIEUR

DURAND DE BONNEL,

CONSUL DE LA NATION FRANÇOISE, RESIDENT POUR LE ROI A ALGER.

ONSIEUR,

C'est assez la coûtume des Auteurs de Dédier leurs Ouvrages à des Puissances, dont ils sont quelquefois à peine connus, ou à des personnes riches que la fortune a élevées à de brillants Emplois. Ces

Auteurs n'ont d'autre but que de se donner du relief, ou de s'attirer quelque recompense, par les loüanges & les flatteries qu'ils étalent dans l'Epître Dédicatoire. Pour moi, MONSIEUR, *j'ai crû ne pouvoir mieux faire que de dédier mon Livre à un bon ami, que j'estime infiniment; & je n'ai eu en cela d'autre vuë que de suivre les sentimens de mon cœur. Si l'Ouvrage est approuvé, mon amitié sera satisfaite; & s'il est défectueux, Vous le connoîtrez mieux que personne, & vous aurez, sans doute, l'attention de me faire part de vos observations, pour les mettre à profit dans l'occasion.*

Il n'est pas nécessaire que je vous prévienne en aucune chose, sur le Livre que je vous présente: votre long séjour à Alger & votre experience vous en feront juger sainement.

Quoique vous soyiez ennemi des loüanges & de tout ce qui s'apelle façons, je ne puis m'empêcher en cette occa-

occasion, de rapeller le jour que vous me laissates à Alger, pour aller en Candie, d'où la Cour vous retira bien tôt pour l'utilité du Service. Je ne saurois oublier combien les différentes Nations qui habitent cette Ville furent sensibles à votre départ, & l'empressement avec lequel elles vous le témoignerent publiquement en vous accompagnant à la Marine, les uns par leurs regrets & les autres par leurs larmes. Je me souviens fort bien que M.... manquant seul à la nombreuse compagnie qui vous conduisit à bord du Navire, sur lequel vous fites voile, Bekir Raïs Amiral, qui l'avoit remarqué, m'en parla à mon retour, & me dit avec chagrin, que M... avoit bien tort d'être le seul dans Alger qui ne vous eût point accordé cette marque d'estime & de distinction. Cela prouve assez, MONSIEUR, *que le mérite se fait remarquer par tout, même parmi les Nations les moins civilisées. Et quoique vôtre Caractere bienfaisant, officieux,*

généreux, franc & sincere soit toûjours présent à ma memoire, je n'en parlerai point, afin de ne pas blesser votre modestie. Il me suffit de dire, pour faire votre éloge, que Vous étes, dans l'Emploi que vous exercez, un digne successeur de M. Durand votre frere, & de M. de Clairembault votre beaufrere.

Je suis avec beaucoup d'estime & une amitié sincere,

MONSIEUR,

d'Amsterdam ce 20. Decembre 1724.

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,

LAUGIER DE TASSY.

PREFACE.

COmme on n'a aucune Relation exacte de ce qui se passe actuellement dans la Barbarie, l'impression de ce Livre pourra faire quelque plaisir aux personnes qui souhaittent de s'en instruire. J'avois composé ces Memoires pour mon utilité particuliere, & ils n'auroient jamais vû le jour, si des Amis que je considére ne m'eussent conseillé de les donner au Public. La guerre que les Provinces-Unies des Païs-Bas ont avec la Regence d'Alger, fournit souvent la matiére des conversations dans ce Païs. On parle des Algeriens, mais on les connoit aussi peu que les Nations les plus éloignées de notre continent.

Je ne donne qu'un abregé, ou pour mieux dire un idée de l'ancienneté de ce Royaume & de ses revolutions; je ne me suis attaché qu'à l'Etat de son Gouvernement présent, en écrivant ce que j'ai vû, ce que j'ai appris sur les lieux, & ce que j'ai trouvé dans des Memoires que j'ai recueillis dans les Maisons Chrêtiennes qui y sont établies.

J'ai inseré dans cet Ouvrage quelques

avantures ou historiettes, qui ont du raport aux sujets qui y sont traittez. Il y en a dont j'ai été témoin; & d'autres de si fraîche date, & dont la vérité est si positivement affirmée par les habitans du Païs, qu'on ne sauroit les revoquer en doute, sans pousser trop loin l'incrédulité. Pour celle des amours d'Aruch Barberousse avec la Princesse Zaphira, il y a peu de personnes qui la sachent dans le Païs même. Elle pourroit passer pour un Roman, & je ne voudrois pas être garant de sa vérité. Je l'ai mise telle qu'on l'a traduite d'un manuscrit en Velin, qui est entre les mains de *Cidi Ahcmed ben Haraam*, Morabout du Territoire de Constantine, qui prétend descendre de la Famille du Prince Arabe Selim Eutemi, mari de Zaphira.

Ceux qui voudront s'instruire plus au long de l'ancien état de ce Païs, peuvent se satisfaire en lisant les Histoires & les Descriptions exactes qu'en ont faites *Esebruardi Schravardensem*, savant Auteur Arabe, *Ibnu Alraquik*, Historien Africain, *Grammaye*, *Louïs de Marmol*, *Pierre Davity*, *Jean Leon*, dit l'Africain, *Diego de Haeda* & *Dapper*, qui a fait une compilation très-soigneuse de toutes les meilleures

leures Hiftoires & anciennes Defcrip-tions, qui ont parû de l'Afrique.

Les préjugez de la plûpart des Chrêtiens font fi terribles contre les Turcs & les autres Mahometans, qu'ils n'ont point d'expreffions affez fortes pour faire voir le mépris & l'horreur qu'ils en ont. C'eft fouvent fur la foi de quelques Moines Efpagnols, qui debitent mille fables, pour faire valoir les fervices qu'ils rendent au Public en allant dans la Barbarie, faire le rachat des efclaves, ou fur des contes fuppofez que font de prétendus efclaves qui courent le monde en gueufant, avec de chaînes qu'ils n'ont jamais portées en Afrique, mais qui fe fervent adroitement de quelque certificat des Religieux de la Redemption des captifs, qu'un véritable efclave racheté leur aura donné ou vendu. Pour en juger fainement, on verra dans le Chapitre XVI. la maniére dont les efclaves font traitez.

Plufieurs perfonnes ne font point de différence entre les habitans de Barbarie & les Brutes, & les nomment fimplement des Bêtes, s'imaginant que ces gens-là n'ont ni raifon, ni fens commun, qu'ils ne font capables de rien de bon,

& même que les animaux ſont plus eſtimables qu'eux. Quelques-uns m'ont demandé auſſi ſi ces Peuples avoient quelque notion de Dieu. Les noms de Turcs, de Mahometans, d'Arabes & de Maures ſuffiſent à ces ſortes de perſonnes pour leur inſpirer de telles opinions. Mais je ſuis perſuadé que ſi ces mêmes perſonnes pouvoient converſer, ſans le ſavoir avec des Mahometans qui n'euſſent point le Turban, & qui fuſſent habilez à la maniére des Chrêtiens, ils trouveroient dans eux ce qu'on trouve dans les autres Peuples. Mais s'ils avoient le Turban, cela ſuffiroit pour les faire opiniâtrer dans leurs préventions. Il faut avouer que parmi toutes les Nations nous reconnoiſſons l'homme dans ſa nature, telle qu'elle eſt définie par le judicieux Mr. de la Bruyere; c'eſt-à-dire; ſa dureté, ſon ingratitude, ſon injuſtice, ſa fierté, l'amour de lui-même & l'oubli des autres, & tout ce que nous apellons vices & vertus n'en ſont que des modifications, qui different ſuivant les Lieux, l'Education, les Loix, l'Uſage & le Temperament. Cela eſt ſi vrai, que ce qui eſt vice dans un Païs eſt une choſe louable dans une autre.

Les

Les Chapitres II. III. VII. & VIII. peuvent ſervir aux perſonnes que je viens d'indiquer, à détruire leurs préjugez, & à leur faire voir, que parmi leur Nation, il y en a qui ne ſont guéres plus civiliſées que quelques-uns des Peuples dont nous parlons, & qui ont des uſages auſſi ridicules, s'ils y veulent faire quelques reflexions.

Il n'eſt pas étonnant de voir tant de perſonnes qui ont l'eſprit faſciné par des préjugez contre ces Peuples, puiſqu'il ſuffit à beaucoup de gens d'être d'une Religion & d'un Païs different des autres pour les avoir en averſion, ſans vouloir convenir qu'ils puiſſent avoir quelque bonne qualité, ni s'éclaircir ſur ce qui pourroit les rendre eux-mêmes raiſonnables & ſociables. C'eſt ainſi que pluſieurs fuyent le grand jour & la vérité, & reſtent toute leur vie dans des opinions, qui n'ont que l'erreur & le menſonge pour fondement.

Examinons nous donc nous-mêmes avec attention, & nous y trouverons bientôt les mêmes vices que nous imputons aux autres Nations. D'où vient que les Voyageurs ſont plus raiſonnables & plus moderez que ceux qui reſtent dans leur

Païs?

Païs ? C'eſt qu'ils ſont obligez de voir les différentes Nations, de converſer avec les étrangers; ils en ont beſoin, ils traitent avec eux; ils découvrent néceſſairement leurs bonnes & leurs mauvaiſes qualitez, & ſont fort ſouvent étonnez de les reconnoître tout differents de l'idée qu'ils en avoient conçûë. Je ne parle point de ces Voyageurs de caprice, ou que leurs Peres arrachent de leur foyer pour leur faire voir le monde. La plûpart courent le Païs, & ne le voyent que par l'ecorce. Boufis d'orgueil, enyvrez d'amour propre pour eux-mêmes & pour leur Nation, & prévenus contre toutes les autres, ils commencent par condamner & mépriſer ſans diſcernement dans les Païs étrangers tout ce qui ne s'accorde point aux modes, aux coûtumes & aux uſages du leur. On n'y ſert pas Dieu à leur maniére, on s'y habille, on y mange, on y eſt logé, on ſe recrée tout differemment: un eſprit de la trempe de ces Voyageurs s'écrie d'abord, *Ha le miſerable Païs ! Les miſerables gens ! Ils n'ont pas le ſens commun.* Je parle de ces Voyageurs que le bon ſens & la raiſon guident; de ces perſonnes qui cherchant à s'inſtruire & à inſtruire les autres, mettent

tent tout à profit, examinent, & font un bon usage du tems qu'ils employent, pénétrent les causes & les raisons de tout ce qu'ils voyent dans le monde, & rendent justice à la vérité.

J'ai fait quelques reflexions dans le dernier Chapitre, sur ce qu'on peut trouver de bon & de mauvais dans le Gouvernement & la conduite des Algeriens. Mon intention n'est point de faire leur apologie, mais de montrer seulement que les vices qu'on condamne en eux & contre lesquels on se recrie tant, leur sont communs, du plus au moins, avec les autres Nations, malgré leur Education, leur savoir, le bon ordre & la bonté des Loix ; & qu'il ne manque aux Algeriens que plus de ménagement & la Politique qui n'est point en usage chez eux. Je fais observer que la constitution de leur Gouvernement, & le caractere de ceux qui le composent, les entraîne comme malgré eux à tous les excez qui s'y commettent.

TABLE

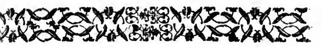
TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans cet Ouvrage.

LIVRE PREMIER

DU ROYAUME D'ALGER.

LIVRE

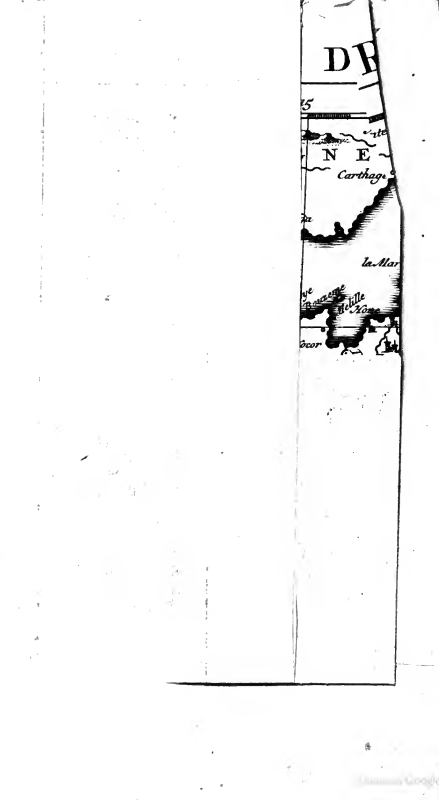


LIVRE SECOND.

DE LA VILLE D'ALGER.

CHAP.

HISTOI-


D
N E
Carthage
la Mar
Melille



HISTOIRE
DU
ROYAUME D'ALGER,

Avec l'Etat présent de son Gouvernement, de ses Forces de Terre & de Mer, de ses Revenus, Police, Justice, Politique & Commerce.

LIVRE PREMIER
DU ROYAUME D'ALGER.

LE Royaume d'Alger porte le nom de la Ville, qui en est à présent la Capitale, de tout tems si renommée par ses Corsaires, qui ont inquieté tour à tour les plus puissantes Monarchies. Cet Etat fait partie de la Barbarie dans l'Afrique, & c'est pour cette raison que ses peuples & ceux des Royaumes voisins sont communément appellez Barbares ou Barbaresques.

Les mots de *Barbarie* & de *Barbare*, selon nos idées, & nos préjugez, renferment tout ce qu'il y a de cruel, d'injuste & de plus opposé à toute Religion & même à la natu-

re. Les perſonnes peu éclairées croyent, qu'un barbare a le naturel d'un Monſtre d'Afrique, & ne ſe conduit que par un inſtinct ſemblable à celui des bêtes feroces ; & que c'eſt pour cela que cette partie de l'Afrique a été apellée Barbarie & les habitans Barbares. Mais ceux qui ſont prévenus en faveur de cette opinion, s'en defaîront aiſément, s'ils prennent la peine de lire l'hiſtoire & les relations de pluſieurs Voyageurs. Ils ſe convaincront qu'il y a une infinité de Peuples dans le monde, & qu'il y en a dans l'Europe même, qui vivent dans une plus grande ignorance, & qui ſont par conſéquent plus groſſiers, plus feroces ; & qui approchent infiniment davantage des brutes que les habitans de la Barbarie, dont la plus grande partie eſt à préſent fort civiliſée & fort traitable.

L'origine du mot de *Barbarie*, ſelon Marmol, vient du mot *Ber*, qui ſignifie *Deſert* en langue Arabe ; parce que cette partie de l'Afrique étoit deſerte lorsque les Arabes la vinrent habiter ; d'où l'on a tiré le nom de *Barbarie*, pour deſigner le Païs, & dans la ſuite des tems *Barbarie*. D'autres Auteurs ont prétendu prouver cette opinion, parce que les habitans, diſent-ils, s'appellent encore aujourd'hui *Bereberes*. Mais comme, outre les Bereberes, il y a pluſieurs autres Nations ou Tribus d'Arabes, ſous differens noms, le ſentiment de ces Auteurs ne ſemble pas ſuffiſamment prouvé. Jean Leon, ancien Hiſtorien, dit que les Arabes ont apellé les Africains blancs Barbares, de *Barbara*, qui

qui marque le son que forme une personne qui parle entre les dents, parce que le langage des Africains ne leur paroissoit qu'un jargon inintelligible; mais je ne crois pas que cette Etymologie puisse bien satisfaire le Lecteur. J'aime beaucoup mieux observer avec plusieurs Auteurs, que les Romains avoient en usage d'appeller Barbares tous les Peuples étrangers, dont les mœurs & les coûtumes étoient differentes des leurs, de quelque partie du monde qu'ils fussent; ainsi Barbare & étranger étoit la même chose parmi les Romains. Et lorsque les armes de Jules-Cesar & d'Auguste eurent conquis la partie de l'Afrique, que l'on apelloit Mauritanie, cette partie qui étoit d'une assez grande étendue, fut apellée *Barbarie*, par distinction, à cause que les Peuples qui habitoient ce vaste Païs, étoient les hommes les plus farouches que les Romains eussent encore vûs.

CHAPITRE I.

Des Revolutions de ce Royaume.

LE Royaume d'Alger, autrefois la Mauritanie Cesarienne, selon le sentiment de presque tous les Auteurs, est situé entre les 33. & 37. degrez 20. minutes de latitude Septentrionale, & entre les 16. & 26. degrez de longitude, en comptant le premier Meridien à l'Isle de Fer. Il a pour bornes au Nord la Mer Mediterrannée; à l'Est le Royaume de Fez, autrefois la Mauritanie Tingitense ou Tingitane; à l'Ouest le Royaume de Tunis;

& au Sud le Biledulgerid ou l'ancienne Numidie. Sa longueur de l'Eſt à l'Oueſt eſt d'environ 200. lieuës communes de France, & ſa plus grande largeur du Nord au Sud d'environ la moitié.

Je dirai peu de choſe de l'antiquité & des Revolutions de ce Royaume, qui a été ſucceſſivement occupé par les Romains, les Vandales, les Grecs, & pendant long-tems partagé entre pluſieurs Souverains ou Cheques Arabes. Les armes victorieuſes de l'Eſpagne ont ſouvent fait pancher la balance du côté qu'elle a voulu, lorſque les Rois, Cheques ou Gouverneurs Arabes étoient en guerre enſemble ; & les Eſpagnols ont fait pluſieurs Conquêtes, qu'ils ont enfin perdues par une revolution naturelle à toutes choſes. Je paſſerai legerement là-deſſus, parce que pluſieurs autres Auteurs en ont traitté fort au long. Je m'attacherai ſeulement à décrire ce qui ſe paſſe à préſent dans ce Royaume, qui a changé preſque entierement de face, tant par raport au Gouvernement, que par raport aux mœurs, & aux coûtumes des habitans.

L'an 46. avant l'Ere Chrêtienne, les armes de Jules-Ceſar furent victorieuſes en Afrique de Scipion & de Juba Roi de Mauritanie, qui étoient du parti de Pompée. Ce Roi fut tué, & ſon fils encore jeune fut conduit à Rome. Ce Prince captif s'apliqua aux belles lettres, & trouva dans la vertu qu'il pratiquoit, dequoi ſe conſoler d'un Royaume qu'il avoit perdu. Cette vertu fut bientôt recompenſée, car l'Empereur Auguſte ſuccedant à Jules-Ceſar prit une affection parti-

particuliere pour cet illuftre captif. Non-feulement, il lui donna la liberté, mais il lui rendit encore la Mauritanie, & le maria avec Silene fille d'Antoine & de Cléopatre Reine d'Egypte, dont il eut un fils apellé Ptolomée, qui lui fucceda peu avant que Caligula parvint à l'Empire. Mais bien-tôt aprez cet Empereur voulant réunir à fes Etats cette partie de l'Afrique, fit mourir le Roi Ptolomée & fe rendit maître de toute la Mauritanie. Il divifa ce Royaume en deux Provinces, dont l'une fut apellée Mauritanie *Cefarienne*, du nom d'une Ville, que Juba Pere de Ptolomée nomma *Jol Cefaria* ou *Julia Cefaria*, en reconnoiffance des bienfaits d'Augufte, & qui, felon l'opinion la plus probable, eft la Ville d'Alger. L'autre partie de la Mauritane fut apellée *Tingitenfe* du nom de Tanger, aujourd'hui Ville Capitale de la Province de Habad dans le Royaume de Fez. Tanger eft la même Tingis, autrefois Capitale de la Mauritanie Tingitenfe, lieu de la refidence des Gouverneurs Romains, & fort illuftrée par les franchifes & les Privileges, qui lui furent accordez par l'Empereur Claude Succeffeur de Caligula.

L'an 427. de l'Ere Chrétienne les Vandales, fous la conduite de leur Roi Gileric, ayant conquis l'Efpagne pafferent en Afrique, fe rendirent maîtres des deux Mauritanies, & détruifirent entierement les plus belles Villes & les Ouvrages que les Romains y avoient faits, pendant quatre fiécles qu'ils en avoient été paifibles poffeffeurs. Les Vandales y exercerent leur domination & leur

A 3 tiran-

tirannie jusqu'en l'an 553. que Belisaire Lieutenant de l'Empereur Justinien les en chassa. Les Grecs y dominerent jusqu'en l'an 663. que les Arabes Mahometans ravageant & pillant toute l'Afrique, sous pretexte de Religion, firent irruption dans la Mauritanie. La plûpart de ces Arabes se retirerent chargez de butin, & les autres s'y établirent. Mais quelque tems après la puissance des Mahometans vint à décliner. Les Africains originaires en secouerent le joug, & se rendirent maîtres d'une grande partie de l'Afrique, particuliérement de la Barbarie, & le Gouvernement passa successivement dans differentes Familles ou Nations. La Race d'*Idris* & celle des *Abderames* regnerent longtems, & firent beaucoup de conquêtes en Espagne. Une Branche des *Zenetes* & celle des *Mequineces* les dépossеda : après eux vinrent les *Magaroas*, autre branche des Zenetes, qui regna jusqu'en 1051. qu'un nommé *Aben Texfin* de la Nation des *Zinhagiens*, vainquit & subjugua entierement les Arabes, à l'aide de plusieurs Prêtres ou *Morabouts*, qui commandoient ses troupes : Et c'est de là qu'on apella les descendans de cette Nation Morabites, & par corruption *Almoravides*. Le Vainqueur prit alors le tître d'*Amir al Muminin*, ou Empereur des Fidéles. La Race des Almoravides ne dura pas long-tems ; car dans le XII. siécle un Prêtre nommé Mohavedin, par le secours de la Nation des *Muçamudins* s'éleva contre eux, ravagea tout le païs, détrôna *Brahem Hali* dernier Empereur des Almoravides, qui prit la fuite & se jetta de

de desespoir dans des précipices, où il périt avec sa femme & quelques-uns de sa Famille. Alors *Mohavedin* monta sur le Trône d'Afrique, & sa posterité fut nommée la race des *Mohavedins*, & dans la suite *Almohades*. Ceux-là furent dépossedez par les *Benimerins* de la Nation ou Tribu des Zenetes, sous la conduite d'*Abdulac* Gouverneur de Fez; & ceux-ci subjuguez & dépossedez par les *Benioates*, autre branche de la Nation ou Tribu des Zenetes. Ces derniers furent vaincus dans le XIII. siécle par les Cherifs d'*Hescein*, descendans des Princes Arabes. Ils diviserent l'Afrique en plusieurs Royaumes ou Provinces, sous l'autorité de plusieurs Chefs de Nations ou Tribus, pour ne pas la perdre une seconde fois.

Le Royaume d'Alger fut divisé en quatre Provinces ou Souverainetez. Rabmiramiz le plus puissant de ceux entre lesquels ce Royaume fut partagé, promit de reconnoître les autres pour Souverains dans leurs Provinces. Il en choisit une dont la Ville capitale étoit *Telemicen*, puis *Telensin*, & aujourd'hui *Tremecen*, & il y établit son siége & sa résidence. Trois autres Chefs posséderent les Provinces de *Tenes*, d'*Alger* & de *Bugie*. Ils prirent tous quatre le Titre de Rois, & ils avoient dans leurs Royaumes, plusieurs autres Chefs de Tribus Arabes ou Republiques, qui étoient leurs tributaires.

Les choses resterent dans cet état pendant quelques siécles, que chaque Roi ou Chef suivoit les regles que leurs Prédecesseurs s'étoient prescrites. Mais le Roi de Tremecen

ayant voulu les violer, *Albuferiz* Roi de Tenes, qui étoit devenu très-puissant & fort ambitieux, profita de cette occasion pour prendre les armes. Il s'empara de la Ville de *Bugeya* ou *Bugie*, & poussant ses Conquêtes, il obligea le Roi de Tremecen de se soûmettre à ses armes, & de demander la paix. Ils convinrent que le Roi de Tenes garderoit ce qu'il avoit conquis, & que celui de Tremecen lui payeroit Tribut ; ce qui s'executa jusqu'à la mort du premier qui partagea ses Etats à ses trois enfans. L'aîné eut le Royaume de Tenes, le second celui de Gigery, & le plus jeune nommé *Abdalanafiz* eut celui de Bugie. Ce dernier rompit avec le Roi de Tremecen, & lui fit la guerre avec autant d'ardeur que de succez. Desorte que les Algeriens qui avoient toûjours été tributaires du Roi de Tremecen, voyant sa protection trop foible pour les garentir des fureurs & des incommoditez de la guerre, furent contraints de se rendre tributaires du Roi de Bugie, dont la puissance augmentoit de jour en jour. Ce Prince se seroit rendu maître de toute la Mauritanie, si l'Espagne informée de la division qui la déchiroit, n'y avoit envoyé une armée, qui profita du desordre & changea entierement la face des affaires.

Pendant le Ministere du Cardinal Ximenez, Ferdinand V. Roi d'Arragon, envoya en 1505. Pierre Comte de Navarre avec une armée, qui se rendit en peu de tems maître d'Horan. Cette Ville étoit peuple de Maures, chassez de Grenade, de Valence & d'Arragon

gon en 1492. lesquels ſachant la langue & les chemins, cauſoient beaucoup de dommage à l'Eſpagne par leurs courſes tant ſur mer, que par les débarquemens frequens, qu'ils faiſoient ſur les côtes de la Terre-ferme & dans les Iſles dépendantes de cette Couronne. Après la conquête d'Horan, l'armée d'Eſpagne gagna du terrain, & s'empara de Bugie & de pluſieurs autres places avec beaucoup de rapidité. Les Algeriens craignant le même ſort pour leur Ville & leur Païs, appellerent à leur ſecours Selim Eutemi, Prince Arabe d'une grande reputation, & diſtingué par ſa valeur. Il vint avec pluſieurs braves Arabes de la nombreuſe Nation qui lui étoit ſoûmiſe dans la plaine de *Mutija* ou *Moſtigie*, & amena Zaphira ſa femme, Princeſſe douée de rares qualitez, & un fils qui étoit âgé d'environ douze ans. Mais il ne pût empêcher que la même année, Ferdinand, ayant envoyé une puiſſante armée Navale & des troupes de débarquement, n'obligeât la Ville d'Alger à lui faire hommage, & à ſe rendre tributaire. Les Algeriens ſouffrirent même, que les Eſpagnols conſtruiſiſſent un Fort ſur une Iſle vis-à-vis de la Ville, où ils mirent de l'artillerie, & une garniſon pour les tenir en bride, & empêcher le départ & l'entrée des Corſaires Algeriens. Ils ſuporterent avec tranquilité le joug fâcheux que les Chrêtiens leur avoient impoſé, juſqu'en 1516. que Ferdinand étant mort, ils reſolurent de le ſecouer. Pour y réüſſir, ils firent une députation à *Aruch Barberouſſe*, Corſaire Mahometan, auſſi fameux par ſa fortune que par

ſa valeur, & natif de l'Iſle de Lesbos, à préſent Metelin dans l'Archipel. Il étoit occupé à croiſer avec une Eſcadre de Galéres & de Barques, lorsque les Deputez Algeriens vinrent le prier de les délivrer du joug des Eſpagnols, & lui promirent une recompenſe proportionnée aux grands ſervices qu'ils en attendoient : il leur répondit très-favorablement, & tint ſa parole.

Ce Corſaire envoya à Alger 18. Galéres & 30. Barques ſous les ordres de ſon Lieutenant, & il marcha lui-même par terre avec tout ce qu'il pût trouver de Turcs & de Maûres affectionnez. Les Algeriens furent tranſportez de joye en apprennant la diligence de Barberouſſe, qu'ils regardoient comme une foudre de guerre, & un homme invincible. Selim Eutemi, Géneral d'Alger & tous les principaux de la Ville furent le recevoir à près de deux journées. Ils lui rendirent des honneurs extraordinaires, l'amenerent en triomphe dans Alger aux acclamations du Peuple, & le logerent dans le Palais du Prince Selim Eutemi, qui le reçût avec toute la diſtinction poſſible. Les troupes furent auſſi traitées avec beaucoup d'amitié & de généroſité; mais elles en abuſerent bien-tôt, le beſoin qu'on avoit d'elles leur aiant inſpiré beaucoup de fierté. Le Pirate Barberouſſe s'enfla auſſi d'orgueil, & conçût le deſſein de s'emparer d'Alger & de ſon Territoire, & de s'en rendre Souverain. Il le communiqua à ſon Miniſtre & à ſes principaux Officiers, & il fut reſolu dans ſon Conſeil particulier, qu'on garderoit un ſecret inviolable, & qu'on ne

ſe

ſe mettroit pas en peine de reprimer la licence des ſoldats Turcs. Ceux-ci firent d'abord les maîtres dans la Ville & à la Campagne, & maltraiterent fort les Bourgeois ; & Barberouſſe étoit perſuadé, que cette conduite donneroit lieu à des troubles dont il profiteroit.

Cependant le Pirate, pour faire voir qu'il agiſſoit de bonne foi, peu de tems après ſon arrivée, fit dreſſer une batterie de Canons à la Porte de la Marine, vis-à-vis le Fort des Eſpagnols, conſtruit ſur l'Ile éloignée d'environ 500. pas. Il le fit battre inutilement pendant un mois, parce que le canon étoit trop petit, & il remit ſon expedition à un autre tems.

Selim Eutemi ne fut pas long-tems à s'appercevoir de la faute qu'il avoit faite, d'appeller au ſecours d'Alger, le fier Barberouſſe qui ne faiſoit aucun cas de lui, & ne prenoit jamais ſon avis. Les habitans traitez avec autant de hauteur que de tirannie par la Soldateſque, reconnurent auſſi le deſſein du Pirate, & le publierent ouvertement.

Barberouſſe ſe voyant découvert ne garda plus de meſures, & s'abandonnant à ſon naturel violent, il reſolut d'ôter la vie au Prince Selim, de ſe faire proclamer Roi par ſes troupes, & reconnoître de gré ou de force par les habitans.

Voici ce qui contribua à faire hâter l'execution de cette barbare entrepriſe. Le Pirate ayant été d'abord vivement touché de la beauté & du mérite de la Princeſſe Zaphira, ſe ſervit inutilement de toute ſorte de voyes de dou-

douceur pour se rendre maître de son cœur. Le mépris avec lequel Barberousse en fut reçû, alluma toute sa rage, & lui fit prendre la résolution d'acquerir Zaphira par un crime, que son ambition avoit commencé de lui inspirer. Il se flattoit d'épouser la Princesse dès qu'elle seroit Veuve, & qu'il seroit Souverain du Païs. Comme Barberousse étoit un homme de fortune, né miserable, & dont l'origine étoit inconnuë, il tiroit beaucoup de vanité de ce projet; parce que Zaphira descendoit des plus illustres Arabes, & que sa famille étoit alliée à tous les plus puissans Cheques de ces Nations. Il se flattoit aussi, que par ce mariage il deviendroit respectable à ces Nations Arabes, & qu'elles ne se ligueroient pas contre lui pour le chasser d'un Païs, dont il auroit été l'usurpateur.

Barberousse ne differa pas long-tems l'execution de son projet. Il avoit observé que le Prince Arabe restoit ordinairement quelque tems seul dans le Bain, avant la priére du midi. Comme Barberousse étoit logé dans son Palais, il eut un jour la commodité d'y entrer sans être vû des gens du Prince. Il le surprit nud & sans armes, & l'étrangla avec une serviete, sans lui donner le tems de se reconnoître. Le Pirate sortit sur le champ, & rentra dans le Bain peu après avec nombre de personnes qui l'accompagnoient, comme pour se baigner selon sa coûtume. Il affecta une surprise extraordinaire de la mort du Prince. Il fit publier qu'il étoit tombé en foiblesse, selon toute apparence, & mort faute de secours; & il ordonna en même

me

me tems à ſes troupes de prendre les armes.

Les habitans d'Alger ne douterent point, que ce ne fût un coup du perfide Barberouſſe. Chacun d'eux craignant le même ſort, ils s'enfermerent dans leurs maiſons, abandonnant la Ville aux ſoldats Turcs, qui profiterent de cette occaſion pour s'en rendre entierement les maîtres. Ils conduiſirent Barberouſſe à cheval & en grande pompe par toute la Ville, & le proclamerent Roi d'Alger, en criant : „ Vive Aruch Barbe-„ rouſſe l'invincible Roi d'Alger, que Dieu „ a choiſi pour gouverner ſon Peuple & le „ délivrer de l'oppreſſion des Chrêtiens. Mal-„ heur à ceux qui ne le reconnoîtront point, „ & qui refuſeront de lui obéir comme à „ leur légitime Souverain ". Après avoir jetté la terreur & l'épouvante parmi les Bourgeois, qui s'attendoient à quelque maſſacre, ils placerent Barberouſſe ſur le Siége Royal dans le Palais du Prince Selim, environné de gardes bien armez. Les troupes ſe répandirent dans les principales maiſons des habitans, pour leur faire part de ce qui ſe paſſoit, & les prier fort honnêtement de la part du nouveau Roi de lui aller rendre hommage, & de lui prêter ſerment de fidelité ; on leur promettoit beaucoup d'égards & d'avantages de cette démarche, s'ils la faiſoient de bonne grace. Ces Bourgeois craignant d'être immolez à la cruauté de Barberouſſe s'y laiſſerent conduire. Il les combla de belles paroles, de promeſſes & de témoignages d'amitié, & leur fit prêter

Serment, & ſigner l'Acte de ſon Couronnement. Enſuite les Officiers de Barberouſſe accompagnez de ſoldats, ménerent avec eux les principaux Bourgeois, & furent de maiſon en maiſon exhorter les autres habitans à faire la même démarche, & ils ſe rendirent ſans réſiſtance. L'Uſurpateur fit enſuite publier par un crieur public ſon Couronnement & les promeſſes qu'il faiſoit à ſon Peuple de le bien traiter, & de le défendre contre les Chrêtiens & tous ſes autres Ennemis. Il fit un Reglement pour l'ordre & la diſcipline, qui ne fut pas obſervé. Il ordonna que tous les habitans ſortiroient de leurs maiſons & vaqueroient à leurs affaires comme auparavant, ſans crainte d'être inquietez ; il leur faiſoit eſperer au contraire ſa protection comme à ſes ſujets & à ſes enfans.

Le fils du Prince Selim, encore jeune, craignant pour lui-même le ſort de ſon Pere, prit la fuite ſecretement avec l'aide d'un Arabe Officier de ſa Maiſon, & d'un eſclave affectionné. Il ſe refugia à Horan ſous la protection de l'Eſpagne, & ſur la parole du Marquis de Comarez Gouverneur de cette place, qui le reçût avec honneur, & le traita avec beaucoup de diſtinction.

Barberouſſe ayant été declaré Roi, & reconnu de gré ou de force, fit reparer les fortifications de l'Alcaçave, y plaça beaucoup d'artillerie avec une bonne garniſon Turque, & y fit battre la Monnoye en ſon nom.

Le Peuple ne reſta pas long-tems ſans reſſentir le poids de la tirannie, & de l'oppreſſion de ſon nouveau Roi. Ce Prince fit étran-

ɛtrangler tous ceux qu'il ſoupçonnoit d'être ſes ennemis, ou pour mieux dire, tous ceux qu'il craignoit; car ils étoient tous ſes ennemis. Il s'empara de leurs biens, & exigea des amendes conſiderables de tous ceux qui avoient de l'argent. On conçût tant d'horreur pour lui & pour ſes ſoldats, que lorsqu'il ſortoit pour ſe faire voir en public, tous les habitans ſe cachoient & fermoient les portes de leurs maiſons.

Pendant que la déſolation regnoit dans Alger, la Princeſſe Zaphira devenuë la proye d'un perfide, fit éclater ſa conſtance & ſa vertu, & ſe fit admirer malgré les rigueurs du ſort qui l'accabloit. De Souveraine qu'elle étoie, elle ſe vit ſujette & eſclave du meurtrier de ſon mari, & de l'Uſurpateur du Royaume. La douleur que ſon état lui cauſoit, & le ſouvenir des déclarations de tendreſſe que Barberouſſe avoit oſé lui faire, lui donnoient lieu d'aprehender que ce Tiran qu'elle avoit traité avec mépris, ne voulut s'en vanger, & uſer à ſon égard de tout ſon pouvoir. Ces frayeurs troublerent ſon eſprit: elle devint furieuſe, & s'armant d'un poignard, elle reſolut de le plonger dans le ſein du Tiran, ou de ſe tuer elle-même, ſi elle manquoit ſon coup. Mais ſes fideles compagnes s'oppoſant à ſon deſſein, la deſarmerent & l'enfermerent juſqu'à ce que la douleur, & l'agitation où l'avoient miſe ſes malheurs, furent un peu calmez.

Barberouſſe de ſon côté toûjours amoureux de l'infortunée Princeſſe, ne douta point qu'il ne fût le maître de l'épouſer, après que

que la douleur, disoit-il, & la bienseance auroient joüé leur rôle, & resolut de donner tout le tems nécessaire à l'une & à l'autre. Il ne parût pas devant la Princesse, & ne lui envoya faire aucun compliment de condoleance, pour ne pas l'irriter. Il ordonna seulement dans son Palais, qu'on lui fournît tout ce qui seroit nécessaire ou qu'elle pourroit desirer; & sous prétexte qu'elle fût mieux servie, il lui fit présent de deux belles Esclaves, qui avoient ordre d'informer le Tiran de tout ce qui se passeroit dans l'apartement de cette Veuve affligée. Zaphira revint bien-tôt de son trouble, & sa fureur se changea en une douleur muette & tranquille, qu'elle sentoit plus vivement que la premiére. Elle donna encore quelques jours à ses larmes & à ses regrets; & étant revenuë peu à peu à elle-même, elle fit les reflexions convenables à son état. Elle considera qu'il n'y avoit plus de remede à son malheur; que Barberousse étoit trop puissant pour combattre son parti, & pour pouvoir vanger sur lui la mort du Prince Selim Eutemi: & après avoir consulté parmi les femmes de sa suite, celles qui étoient les plus raisonnables & les plus fidéles, elle resolut de faire ses efforts pour obtenir du Tiran la liberté de retourner dans son Païs avec sa suite.

Barberousse agité de pensées bien differentes, ayant appris que Zaphira se portoit beaucoup mieux, prit cette occasion pour lui écrire, n'osant paroître devant elle, sans l'avoir adoucie par quelque endroit. Il lui en:

nvoya la Lettre, dont voici la Traduction.

ARUCH BARBEROUSSE, *Roi d'Alger, à la Princesse* ZAPHIRA.

„ Belle Zaphira, image du Soleil, & plus „ belle par tes rares qualitez que par l'éclat „ radieux qui environne ta personne, le plus „ fier & le plus heureux Conquerant du Mon„ de, à qui tout céde, ne céde qu'à toi & „ est devenu ton esclave. Je suis extrême„ ment touché de ton affliction & de tes „ malheurs; mais mon cœur ressent encore „ plus vivement l'effet de tes charmes, qui „ seroient dignes de l'attention de nôtre „ Grand Prophete, s'il revenoit sur la ter„ re. J'ai une joye inexprimable de ce que „ tu as resisté au torrent d'affliction, qui „ sembloit devoir te faire succomber, & de „ ce qu'on me donne esperance d'un prompt „ retablissement de ta santé. J'en loue Dieu, „ seul & tout puissant, par lequel tout est „ reglé de toute éternité. Adore ses décrets „ & ne l'irrite point par un excez de dou„ leur, puisqu'il est le maître de la vie des „ hommes, & que ce qu'il a ordonné depuis „ le commencement qui n'a point de com„ mencement, doit arriver, soit le bien, soit „ le mal. Ne crains pas que j'use de mon „ droit de Souveraineté pour te forcer d'être „ à moi; mais je te conseille de me donner „ ton cœur de-bonne grace. Ton sort, Belle „ Zaphira, fera envie à toutes les femmes „ du monde. Tu regneras, non comme tu

„ as

„ as fait, mais en véritable Souveraine de „ ton Roi & de tes sujets, avec une autorité „ pleine & absolue. J'espere qu'en peu de „ tems, ma valeur secondée par mes invin- „ cibles Troupes, mettra toute l'Afrique à „ tes pieds. En attendant ce glorieux sort, „ sois Maîtresse dans mon Palais, fais, de- „ fais, tout sera bon venant de ta part: Et „ malheur à ceux ou à celles qui auront l'in- „ solence de te desobéïr, & qui ne rampe- „ ront pas en baisant la poussiere de tes „ pieds, après l'auguste commandement que „ j'en fais à tous mes Sujets ".

Une des esclaves que Barberousse avoit données à la Princesse fut chargée de lui rendre cette Lettre, & de la prévenir en lui representant la tendresse du Roi, & le sort glorieux qui l'attendoit si elle savoit en profiter. Ces discours & la vûë d'une Lettre du meurtrier de son mari, jetterent cette Princesse infortunée dans son premier trouble. Elle ne répondit que par des larmes & des soupirs, & fut pendant quelque tems dans l'incertitude, si elle devoit recevoir cette Lettre. Elle la prit pourtant, & s'étant enfermée avec ses plus fidéles suivantes pour délibrer sur la conduite qu'elle devoit tenir, on lui conseilla de ménager le Tiran, & de lire sa Lettre. Quel fut son desespoir, lorsquelle l'eut lûe! Peu s'en falut qu'elle n'expirât de douleur. Elle ne revint à elle-même que par l'esperance que lui donnerent ses fidéles compagnes, qu'elle pourroit revoir avec elles sa chere Patrie, en dissimulant sa haine pour Barberousse. Après avoir fait de sérieuses re-

reflexions, elle répondit en ces termes à Barberousse.

L'infortunée ZAPHIRA, *au Roi d'Alger.*

„ Seigneur, toute autre que moi, plus sensible à la gloire, à la grandeur, & aux richesses, qu'à la reputation qui est la véritable gloire, la suprême grandeur & la plus grande richesse, s'estimeroit heureuse de se donner à toi, & de partager l'éclatante fortune que tu m'offres si genereusement. Je ne puis l'accepter, sans me rendre à jamais un objet d'horreur & d'abomination à tous les vrais croyans. Permets, Seigneur, que je te represente, que mon Epoux a péri depuis peu d'une mort violente, comme tous ceux qui ont veu son respectable Cadavre en ont été convaincus. A peine étoit-il expiré, que tu t'es emparé de la Ville par la force: tes soldats ont commis des cruautez qui font frémir. Ils ont tué, violé & se sont tout approprié. Enfin tu regnes par la force, n'aiant pu regner autrement, & toutes tes violences ont persuadé le public, que tu es coupable de la mort de mon Epoux. Si je me donne à toi, n'auroit-on pas raison de dire, que je suis aussi complice de ce crime, & que de concert nous lui avons donné la mort pour nous unir & regner ensemble? Pour moi, Seigneur, je ne te crois pas capable d'un tel crime; mais ce n'est pas assez. Je ne puis vivre, si je ne prouve que je suis innocente; ni

„ les

„ les ſuplices, ni la mort n'ont rien d'aſſez
„ effrayant pour me faire changer de ſenti-
„ ment. Il faut que je me juſtifie, Seigneur,
„ & il eſt de ta grandeur de me laiſſer
„ pour cet effet la maîtreſſe de ma conduite,
„ pour ton honneur & pour ta juſtification.
„ Il eſt naturel de vouloir regner quand on
„ le peut; mais pour faire voir que tu ne re-
„ gner pas par un crime ſi énorme, que celui
„ d'avoir ôté la vie & le Royaume à un Prin-
„ ce qui t'avoit reçeu dans ſa maiſon com-
„ me ſon Frere, pour lui aider à conſerver
„ l'une & l'autre, & pour convaincre le pu-
„ blic que je ſuis pure & innocente comme
„ un agneau que ſa mere allaite, fais un grand
„ & genereux effort ſur toi, s'il eſt vrai que
„ tu aimes l'infortunée Zaphira. Donne
„ moi la liberté d'aller dans la plaine de Mu-
„ tija avec mes femmes & mes eſclaves, pour
„ mêler mes regrets avec les leurs. Dans
„ un ſi grand malheur permets que je tâche
„ de me conſoler avec ceux qui m'ont don-
„ né la vie, après Dieu ſeul & tout puiſſant;
„ & laiſſe moi donner carriere en liberté à
„ mes juſtes & innocentes larmes. Je te le
„ demande, Seigneur, au nom du maître de
„ l'univers, à qui rien n'eſt caché, qui or-
„ donne la pratique de la vertu, la droiture
„ & la generoſité, & qui eſt ennemi de tout
„ mal. Puiſſe le St. Prophete, ſon bien-ai-
„ mé Mahomed, t'inſpirer de m'accorder ce
„ que je te demande, & te guérir d'une paſ-
„ ſion qui me rendroit trop criminelle, ſi je
„ la favoriſois, & qui ne pourroit avoir que
„ des ſuites funeſtes.

La

La même Esclave qui avoit porté à Zaphira la Lettre du Roi, remit entre ses mains celle de la Princesse. Il sentit en la lisant mille remords; & ne pouvant sans injustice condamner les sentimens de Zaphira, il resolut d'attendre du tems ce qu'il desiroit avec tant d'ardeur. Plus elle témoignoit de fermeté & faisoit paroître sa vertu, plus il en étoit épris. Comme il trouvoit dans cette Veuve une illustre naissance, de la beauté, beaucoup de grandeur d'ame, & toutes les bonnes qualitez & les vertus rassemblées dans sa personne, il jugea à propos d'employer les voyes de la douceur pour se l'acquerir, sans user d'aucune violence. Il laissa la Princesse à ses reflexions pendant quelque tems, après quoi il lui écrivit de la maniere suivante.

Le Roi d'Alger à la Princesse ZAPHIRA.

„ Incomparable Zaphira, j'ai frémi d'horreur „ en lisant dans la Lettre écrite de ta précieuse „ main, qu'on me soupçonnoit d'être le meurtrier du Prince Selim. Dieu seul le sçait, & „ puis que ce faux bruit t'empêche de te „ donner à moi, je ferai si bien que je m'en „ laverai, m'en dût-il coûter mon Royaume. Il y va de ma gloire & de mon bonheur: & s'il est nécessaire, je ferai couler „ un torrent de sang innocent pour découvrir le coupable. Je vais ordonner qu'on „ le cherche, & malheur à lui & à tous ses „ complices s'il en a eu. Je me suis emparé du Royaume, il est vrai, belle Zaphira, „ après la mort du Prince Selim, n'y ayant point

„ point de Souverain plus légitime que moi;
„ tout le Païs étoit exposé à devenir la con-
„ quête des Chrêtiens, sans mon courage,
„ & les troupes que j'ai amenées à mes dé-
„ pens. Je me flatte qu'avec le tems tu me
„ croiras aussi innocent que je t'ai paru cri-
„ minel; & que tu te resoudras à jouïr d'u-
„ ne gloire éclatante, & à être adorée de tes
„ sujets, comme je t'adore.

Pour venir à bout de son dessein & faire cesser le soupçon de son crime, ou plûtôt afin d'ôter à la Princesse tout prétexte de ne pas l'épouser, Barberousse communiqua le même jour, tout ce qui se passoit entre Zaphira & lui à Ramadan Choulak son vieux Ministre, qui avoit perdu un bras à son service, & qui lui avoit aidé à se défaire du Prince Selim & à se rendre maître d'Alger. Il dit à ce confident, qu'il falloit lui trouver quelques victimes pour le laver & satisfaire à la Princesse, & ils convinrent de la scene tragique qui se passa bientôt à ce sujet.

Ramadan fit publier par un crieur public, que le Roi aiant apris que le Prince Selim avoit péri d'une mort violente, & qu'il étoit injustement accusé d'en être l'auteur, il étoit commandé à celui ou à ceux qui connoîtroient ou soupçonneroient le meurtrier & les complices de les déclarer, à peine de la mort la plus cruelle pour ceux qui les connoissant ou en aiant soupçon, les celeroient; & qu'on donneroit une recompense considerable en or ou en argent aux délateurs. Il parût bientôt un accusateur gagné à cet effet, disant qu'un Arabe serviteur du Prince

:e Selim, lui avoit declaré avant sa fuite, es complices qui étoient au nombre de trene; & qu'il avoit ajoûté qu'ils s'étoient pronis de souffrir la mort plûtôt que de reveler : secret, si Barberousse n'avoit pas eu le essus; mais qu'étant à présent le maître, s n'avoient rien à craindre quand même on : sçauroit. Ce miserable, qui avoit été au ervice du Prince, reçeut en or la recomense promise, & en même tems le Roi lui t arracher la langue, sous prétexte qu'il ne avoit pas déclaré plûtôt, mais en effet afin u'il ne peut reveler sa trahison. On fit enir devant lui les trente prétendus complies, qui étoient des plus mauvais soldats es troupes de Barberousse, qui avoient aussi té gagnez. Ramadan les avoit fait consen-r, pour sauver l'honneur du Roi, d'avouër ubliquement qu'ils étoient complices. Il ur promit que quoi qu'on les fit mettre en rison avec grand bruit & pour la forme, on les roit sauver, & qu'on les combleroit de ens, pour aller vivre à leur aise en Egypte où ils étoient originaires. Sur cette proesse, ces miserables s'avouërent complices ins les Interrogatoires; & dans le moment :s Chaoux postez à cet effet, les saisirent & s étranglerent. Il y en eut un parmi eux, ii pour se vanger de Ramadan qui les trassoit, ou gagné par le Roi dont il esperoit grace, cria tout haut avant d'être saisi, ie c'étoit par ordre de Ramadan que le rince Selim avoit été étouffé. Barberousse donna en même tems qu'on étranglât Raadan, qui fut executé sans avoir le loisir

de

de ſe reconnoître, de même que ſon accuſateur. Ainſi ce malheureux Miniſtre, confident du crime de l'Uſurpateur, ſubit la peine que méritoient ſes mauvais conſeils; & Barberouſſe, ſur qui les remords ſembloient ne faire plus aucune impreſſion, crût que rien ne s'oppoſeroit plus à la conquête du cœur de la Princeſſe. Pour faire éclater davantage ſa prétenduë juſtice, il fit attacher les têtes de tous ceux qui avoient été étranglez, aux murailles de ſon Palais, & traîner leurs corps ignominieuſement hors la Ville, & fit courir là-deſſus tel bruit qu'il jugea à propos pour ſa juſtification.

Les habitans d'Alger furent extrêmement ſurpris, que le Tiran eût fait mourir ſon Miniſtre & ſon plus cher confident, pour ſe laver d'un crime qu'on lui imputoit, & cet acte prétendu de juſtice, ſembla deſabuſer le public. Il n'y eut que Zaphira, qui pleine de jugement & de pénétration, ne donna point dans ce piége. Elle prit une ferme reſolution de mourir plûtôt, que de devenir l'Epouſe d'un Tiran qui lui étoit en horreur.

Barberouſſe tout glorieux de cette cruelle expédition, écrivit ainſi à la Princeſſe.

Le Roi d'Alger, à la Princeſſe ZAPHIRA.

„ Me voila lavé, belle & incomparable
„ Zaphira, du crime affreux qu'on a oſé
„ m'imputer. J'ai fait mourir les complices
„ qui l'ont eux-mêmes avoué. Leur prompt
„ aveu a épargné bien du ſang, car j'aurois
„ plûtôt fait périr tous mes ſujets, que de
„ ne

„ ne pas satisfaire à mon honneur & à tes scrupules. Rien ne peut à présent t'empêcher de me donner la main. Hâte toi de regner avec plus d'éclat & d'empire que tu n'as fait, & tâche de redonner par moi à tes illustres ayeux, les vastes Païs qu'ils avoient conquis par leur courage & la force de leurs armes.

La Princesse qui s'attendoit à de pareils discours, & qui s'étoit fortifiée dans la resolution de resister, répondit sur le champ.

L'infortunée ZAPHIRA *au Roi d'Alger.*

„ Seigneur, mes scrupules n'ont point cessé par le trépas de ces miserables, qui viennent d'expirer par tes ordres. L'ombre de mon mari me poursuit. Elle m'a apparu en songe cette nuit, par ordre du Prophete, & m'a dit que tu avois immolé des victimes innocentes, excepté Ramadan, lâche conseiller de la mort du Prince Selim. Ainsi, Seigneur, pour ne pas te tromper, je dois te dire que j'accepterai plûtôt la mort que ta main, & que je m'estimerai heureuse d'être bientôt delivrée de ma miserable vie, si tu veux m'y contraindre & agir en Tiran. Mais si tu es véritablement juste, ne me retiens pas comme une esclave; au contraire ouvre moi les portes, rends moi à ma Patrie avec toute sûreté, & accorde à mon illustre naissance & à mon rang la justice que je mérite.

Barberousse fut au desespoir des sentimens

de la Princeſſe. Il entra en fureur, & reſolut d'employer toute ſorte de moyens pour la reduire de gré ou de force. Il ſe rendit à l'apartement de cette affligée, ſans ſe faire annoncer. Elle s'attendoit à une telle viſite, en étant avertie par les Eſclaves que le Roi avoit mis auprès de cette Princeſſe. Elle le vit entrer avec mépris, & lui dit d'un ton ferme, quoi qu'affligé : Eh bien Seigneur, viens-tu m'annoncer la mort ? J'y ſuis préparée. Epargne toi la peine de vouloir me ſéduire par des promeſſes ou par des ménaces. Elle ſeroit inutile, & je te demande moi-même la mort ou la liberté. C'eſt le ſeul moyen de me plaire ; & puis que tu as été aſſez inhumain & aſſez perfide pour m'ôter mon mari & la gloire qui l'environnoit, ce ne ſera plus qu'un demi crime, de m'ôter la vie.

Barberouſſe fut ſi ſaiſi de ce diſcours, prononcé avec tout la fierté d'une perſonne qui ne ménage plus rien, qu'il demeura pendant quelque tems confus, interdit & ſans pouvoir proferer une ſeule parole : mais revenant à lui il employa les termes les plus reſpectueux & les plus doux pour apaiſer la Princeſſe. Ses ſoumiſſions ne ſervirent qu'à irriter Zaphira, qui pleine d'une noble & genereuſe audace, l'accabla des reproches les plus ſanglans, & lui fit perdre toute eſpérance de la gagner.

La paſſion du Tiran irrité n'eut plus de frein, & ſon amour ſe changeant en fureur, il accabla Zaphira d'injures & de ménaces, & ſe retira en lui accordant encore vingt-

quatre

uatre heures pour ſe reſoudre à l'épouſer.
L'affligée Princeſſe fut plus troublée par
ı hauteur avec laquelle ſon Tiran lui avoit
arlé ; que de la crainte que ſes mauvais
aitemens pouvoient lui inſpirer. Elle ju-
ea bien qu'il falloit abſolument ſe rendre
u périr, & c'eſt ſur ce ſujet qu'elle eut un
errible combat à livrer avec ſes Femmes,
ui firent tout ce qu'elles purent pour la
orter, au moins, à feindre pour gagner du
ems ; non ſeulement toute leur éloquence
ıt inutile, mais encore, le courage & la
rme reſolution de Zaphira leur firent chan-
er de ſentiment. Elles auroient toutes vou-
ı mourir pour leur Maîtreſſe, & il ne leur
ſtoit plus qu'un leger eſpoir de voir le Ti-
ın radouci.

Cependant la Princeſſe qui s'attendoit à a-
oir une rude ſcene à ſoûtenir le lende-
ain, mit un poignard ſous ſa robe, & pré-
ıra une doſe de violent poiſon, pour ne
ıs ſurvivre à l'affront qu'elle craignoit de
ırberouſſe, ou pour le prévenir. Le Roi
ıi avoit pris une violente reſolution de la
oſſeder à quelque prix que ce fût, ſe ren-
t dans ſa chambre le lendemain, à la mê-
e heure que le jour précedent. Avant que
ſe faire voir à la Princeſſe, il fit apeller
utes ſes femmes, ſous quelque prétexte,
les aiant faites mettre ſous la clef, il en-
ı & ferma la porte de la chambre où la
rinceſſe étoit aſſiſe, ſur ſon Sopha, les lar-
es aux yeux & le cœur pénétré de dou-
ır. Barberouſſe employa encore la dou-
ur pour la porter à ſe rendre; mais elle lui
 aiant

aiant répondu dans les termes que la rage & le desespoir sont capables d'inspirer à une femme outragée, il ne garda plus aucune mesure & se jetta sur elle pour s'en rendre maître. Cette Heroïne se saisit du poignard qu'elle tenoit prêt, & voulut le lui enfoncer dans le cœur. Mais le Tiran aiant paré le coup, ne reçût qu'une blessure au bras dont il fut fort irrité. Il la laissa un moment pour bander sa playe, dans la resolution de s'en vanger en se rendant maître de sa personne : mais comme il se préparoit à faire entrer un de ses Satellites, qui étoit de garde à la porte de la chambre, afin de desarmer Zaphira qu'il ne ménageoit plus que pour la deshonnorer, elle avala le poison qu'elle avoit préparé, & qui la fit expirer peu de tems après.

Barberousse se vangea contre les femmes de la Princesse, qu'il fit toutes étrangler. Il les fit enterrer secretement avec leur Maîtresse, & fit courir le bruit qu'elles s'étoient évadées à son insçû & déguisées.

Cependant les soldats de Barberousse, qui l'avoient fait Roi, & qui faisoient sa force & soutenoient sa puissance, s'abandonnoient au libertinage & vivoient avec toute sorte de licence. Ils maltraitoient les Bourgeois & les chargeoient d'injures & de coups. Ils prenoient ce qui leur convenoit dans la Ville & à la campagne; & le malheureux Peuple fut obligé d'abandonner les maisons de campagne & les Jardins, parce que les Turcs les voloient & faisoient toute sorte d'outrages aux hommes, aux femmes & aux enfans. Tel-

Telle étoit la désolation de ce Peuple infortuné, qui avoit apellé Barberousse, comme un Protecteur capable de le délivrer des Espagnols. Le joug de ces derniers étoit bien plus supportable pour lui, & il avoit cherché les moyens de s'en affranchir plûtôt pour l'honneur de la Religion que pour le mal qu'il en recevoit. Son desespoir fut si grand qu'il chercha le remede à ses maux, chez ceux-là même qu'il regardoit auparavant comme ses plus formidables ennemis.

Les principaux Algeriens envoyerent secretement une Ambassade aux Arabes de la plaine de Mutija, où le Prince Selim Eutemi avoit été Chéque de la Nation qui y habitoit, & d'où ils l'avoient tiré pour se soumettre à sa conduite. Le motif de cette Ambassade étoit de porter cette Province à s'unir à eux, afin de vanger la mort du Prince Selim, qui étoit également aimé des uns & des autres & se délivrer du Tiran, qui opprimoit Alger & qui pourroit avec le tems se rendre aussi maître de la fertile plaine de Mutija. Les Algeriens trouverent en même tems le moyen d'entretenir une correspondance secrete avec le Commandant du Fort des Espagnols, bâti sur l'Ile vis-à-vis d'Alger; & il fut resolu entr'eux de massacrer Barberousse avec tous les Turcs, & qu'Alger payeroit encore tribut au Roi d'Espagne. On fixa un jour pour cette grande expédition, & il fut arrêté qu'un grand nombre de Maures viendroient au marché vendre leurs fruits & leurs herbes comme à l'ordinaire, avec des armes cachées sous leurs haïcs; que

d'autres Maures iroient mettre ſecretement le feu à pluſieurs Bâtimens à rames qui étoient tirez à terre de chaque côté de la Ville, & que lors que les Turcs ſortiroient pour y remedier, les Bourgeois fermeroient les Portes de la Ville, & qu'en même tems la Garniſon du Fort viendroit avec des bateaux armez pour incommoder les Turcs, dans le tems qu'on tireroit de la Ville ſur eux. Mais cette Conſpiration fut découverte par la vigilance de Barberouſſe, qui s'attendoit bien que les Algeriens feroient leurs efforts pour ſecouër ſon joug. Il diſſimula avec beaucoup de prudence, & aiant mis une bonne garde tant aux Portes de la Ville qu'aux Bâtimens à rames, ſous prétexte qu'il craïgnoit les Eſpagnols, l'entrepriſe ne pût réüſſir; & les Algeriens ne croyant pas être découverts, remirent l'expédition projettée à un tems plus favorable.

Dès que Barberouſſe trouva l'occaſion de s'en vanger il ne la négligea point. Etant allé bientôt après à la Moſquée accompagné de ſes Courtiſans, pluſieurs des principaux Habitans d'Alger y entrerent après lui pour faire leurs priéres. Les Portes de la Moſquée furent d'abord fermées, ſelon les ordres qu'il en avoit donné, & les ſoldats Turcs entourerent la Moſquée pour la garder des approches des Habitans. Barberouſſe reprocha alors aux Algeriens leur Conſpiration, & fit couper la tête à vingt des plus diſtinguez de la Bourgeoiſie, fit jetter leurs cadavres dans les ruës, pour ſervir d'exemple aux Habitans, & confiſqua leurs biens

biens à son profit. Cette action jetta une si grande épouvante dans cette Ville, que personne n'osa plus rien entreprendre contre l'Usurpateur.

Cependant le Fils de Selim Eutemi, que nous avons laissé à Horan, animé par son desespoir & se croyant aussi capable de se vanger de l'Usurpateur, qu'il en avoit d'envie, proposa au Marquis de Comarez Gouverneur de la Place, des moyens pour rendre le Roi d'Espagne maître d'Alger. Il offrit d'y aller lui-même, si on vouloit lui confier des troupes, répondant du succès de cette entreprise. Il pressa tant ce Gouverneur, qu'il l'envoya au Cardinal Ximenez. Ce Ministre fit aprouver le projet du jeune Prince Arabe au Roi d'Espagne, qui envoya en 1517. une flotte avec dix-mille hommes de débarquement, commandée par Don Francisco de Vero, dans le dessein de chasser Barberousse & tous les Turcs qui étoient à Alger, & de s'en emparer en faveur du Prince Arabe. Celui-ci devoit conduire cette expédition, secondé par quelques Arabes expérimentez, qui étoient à sa suite, & par ceux avec qui il entretenoit correspondance dans la campagne d'Alger. Mais cette flotte infortunée ne fut pas plûtôt aux environs d'Alger, qu'une tempête la dispersa & la brisa presque entiérement sur les Rochers. La plus grande partie des Espagnols fut noyée, & presque tous ceux qui échaperent aux ondes, furent massacrez par les Turcs ou souffrirent un esclavage plus rude que la mort.

Le triste succès de cette entreprise enfla

beaucoup le cœur de Barberouſſe, qui ſe voyant ſecondé de la fortune crût être invincible, & augmenta ſes cruautez & ſa tirannie ſur les Habitans de la Ville & de la campagne.

Les Cheques de differentes Nations ou Tribus Arabes firent une Aſſemblée generale, dans laquelle il fut reſolu d'envoyer une Ambaſſade à Hamidalabdes Roi de Tenes, pour lui demander ſa protection & du ſecours contre Barberouſſe & lui offrir un tribut, s'il les délivroit des Turcs. Quatre Arabes des plus habiles furent députez au Roi de Tenes & traiterent avec lui, conformement au pouvoir qu'ils en avoient. Hamidalabdes craignant de ſon côté la trop grande puiſſance de Barberouſſe, fut charmé des propoſitions des Arabes. Il reſolut de profiter de l'occaſion, & il promit aux Ambaſſadeurs de ſe joindre à eux pour chaſſer les Turcs du Royaume d'Alger; à condition que s'il en venoit à bout, lui & ſes deſcendans poſſederoient ce Royaume. Les Arabes ne jugerent pas à propos de rien conteſter, & accorderent au Roi de Tenes tout ce qu'il demanda. Hamidalabdes ne perdit point de tems pour faire cette conquête, & dans la même année 1517., il marcha vers les frontieres d'Alger avec une armée de dix-mille Maures à cheval. A ſon arrivée les Arabes de la campagne ſe déclarerent hautement contre le Tiran, & cette armée groſſit conſiderablement.

Barberouſſe averti de ce qui ſe tramoit, ſe prépara tout de bon à la guerre & s'en promit

mit un heureux ſuccès à cauſe des armes à feu de ſes troupes Turques, les Arabes & les Maures n'aiant que des zagayes & des flêches. Il partit d'Alger, qu'il confia à ſon Frere Cheredin avec une foible Garniſon. Et pour le garantir de la haine des Habitans, il mena avec lui les principaux Bourgeois. Il n'avoit que mille Turcs avec des Arquebuſes, & cinq-cens Maures Grenadins. Avec ce peu de monde, il marcha vers Hamidalabdes & battit ſes troupes qui furent bientôt diſſipées. Ce Roi prit la fuite & ſe retira à Tenes. Mais Barberouſſe animé par ſa victoire s'avançant vers Tenes, le Roi ſe refugia vers le mont Atlas. Barberouſſe prit Tenes, pilla le Palais, abandonna entierement la Ville à ſes troupes pour la piller, & ſe fit par force déclarer Roi par les Habitans.

Le bruit de cette victoire, & de la réputation de Barberouſſe ſe répandit dans toute l'Afrique, où on ſe le repréſentoit comme un autre Hercule. Les Habitans du Royaume de Tremecen, voiſin de celui de Tenes, & au couchant, étant très-mécontens de leur Roi Abuzijen reſolurent pour s'en vanger d'apeller Barberouſſe, à qui ils promirent de lui livrer le Royaume & de l'en rendre maître.

Barberouſſe profitant de ſi belles diſpoſitions pour aggrandir ſon pouvoir, manda à Cheredin ſon Frere à Alger de lui envoyer inceſſamment quelques piéces d'artillerie avec des boulets, de la poudre & tout l'attirail néceſſaire pour ſon expédition, ce qu'il reçût en peu de tems. Il laiſſa à Tenes ſon troi-

fiéme Frere Isaac Bemi, pour y commander avec deux cens mousquetaires Turcs & quelques Maures Grenadins. Il marcha lui-même à grandes journées vers Tremecen, avec un grand nombre de chevaux chargez de provisions. Ses troupes grossirent en chemin, & plusieurs Nations Maures s'y joignirent dans l'espérance d'un gros butin.

Le Roi de Tremecen ignoroit l'infidélité de ses sujets, mais sachant que Barberousse s'avançoit dans son Païs avec des troupes, il marcha pour s'y opposer avec les siennes, qui consistoient en six mille chevaux & 3000. hommes de pied. Les Ennemis se rencontrerent dans la plaine d'Aghad des dépendances d'Horan, & donnerent bataille avec beaucoup de courage & de fermeté de part & d'autre: mais l'artillerie & la mousqueterie de Barberousse lui donna bientôt la victoire sur le Roi de Tremecen, qui fut contraint de se retirer. Ses sujets lui firent trancher le tête & l'envoyerent au Vainqueur avec les Clefs de la Ville, & lui prêterent serment de fidélité par leurs Députez. Barberousse fit fortifier cette Place, jugeant bien que le Païs d'Horan n'aimeroit pas son voisinage. Il fit Alliance avec Muley-hamet, Roi de Fez, qui étoit en guerre avec celui de Maroc.

Pendant le mois de Septembre 1517. Charles V. étant arrivé en Espagne avec une grande armée navale, pour y prendre possession du Royaume, le Marquis de Comarez Gouverneur d'Horan se rendit auprès de Sa Majesté, pour lui rendre compte de ce qui se pas-

soit

foit en Afrique, & lui donna les avis qu'il crût néceſſaires. Il avoit mené avec lui le Prince Abuchen-men, Héritier légitime du Royaume de Tremecen, qui s'étoit refugié à Horan, pendant la Révolution arrivée dans le Royaume, & qui ſollicita fortement Charles V. de lui accorder des Troupes pour chaſſer l'Uſurpateur. Le Roi d'Eſpagne ſe rendit aux inſtances du Prince Arabe, & jugeant à propos de s'oppoſer à la puiſſance & à la rapidité des conquêtes de Barberouſſe, il confia dix-mille hommes au Gouverneur d'Horan. Celui-ci y étant arrivé, marcha vers Tremecen guidé par Abuchenmen, auquel le jeune Prince Selim & plusieurs Arabes & Maures de la campagne ſe joignirent.

Barberouſſe aux premiéres nouvelles de cette expédition, ſomma le Roi de Fez de lui envoyer le ſecours dont ils étoient convenus. Mais voyant qu'il ne venoit point, & ſachant le Marquis de Comarez arrivé à Horan avec ſes Troupes, il crût qu'il étoit mieux de ſortir avec 1500. Turcs armez d'arquebuzes & 5000. Maures à cheval. A peine fut-il ſorti hors les Portes de la Ville, que ſon Conſeil fut d'avis d'y rentrer & de s'y retrancher. Mais pour ſon malheur, à l'approche des Troupes Eſpagnoles, s'appercevant que les Habitans de Tremecen avoient quelque mauvais deſſein contre lui, il prit le parti de ſe retirer à la faveur de la nuit avec tous ſes ſoldats Turcs ſeulement, & de prendre la route d'Alger.

Le General Eſpagnol, averti de ſon évaſion,

ſion, lui coupa chemin & le joignit au paſſage de la Riviere Huexda à 8. lieuës de Tremecen. Barberouſſe ſe voyant perdu fit ſemer dans le chemin tout ſon or & ſon argent, ſes bijoux & ſa vaiſſelle, pour amuſer les Chrêtiens & avoir le tems de paſſer la Riviere avec ſes Troupes. Mais les Eſpagnols mépriſant ces richeſſes, chargerent vigoureuſement les Turcs qui faiſoient l'Arriere-garde. Le Pirate repaſſa auſſi-tôt la Riviére avec ſon Avant-garde, & après avoir tous combattu comme des Lyons, ils céderent au nombre; & Barberouſſe fut maſſacré avec toutes ſes Troupes.

Le Marquis de Comarez après cette Victoire marcha vers Tremecen & y entra; faiſant porter la tête du Tiran au bout d'une pique pour preuve de ſa victoire. Il mit Abuchen-men en poſſeſſion du Royaume, ſans trouver aucune oppoſition.

Quelques jours après la Bataille, le Roi de Fez arriva au voiſinage avec 20000. Maures à cheval pour ſecourir Barberouſſe ſon allié; mais aiant appris ſa défaite & ſa mort, il ſe retira en toute diligence, craignant d'être attaqué. Le Marquis de Comarez retourna dans ſon Gouvernement, & renvoya en Eſpagne les Troupes qui lui avoient été confiées.

La nouvelle de la mort d'Aruch Barberouſſe étant arrivée à Alger, les ſoldats Turcs & les Capitaines des Bâtimens Corſaires élûrent Cheredin ſon ſecond Frere pour Roi d'Alger & General de la Mer. Il regna avec aſſez de tranquilité pendant la premiére année;

année; mais au commencement de l'année 1519. aiant conçu du soupçon contre les Habitans d'Alger qui conspiroient toûjours de concert avec les Arabes & les Maures de la campagne contre le Gouvernement & la tirannie des Turcs, il eut recours à Selim premier Empereur Ottoman de ce nom. Cheredin de concert avec sa Milice chargea l'Ambassadeur de faire part au Grand Seigneur des conquêtes, & de la mort d'Aruch son Frere, & de lui offrir de mettre le Royaume sous sa Protection, en lui payant un tribut: à condition que Sa Hautesse lui fourniroit les forces nécessaires pour s'y maintenir. En cas de refus Cheredin offrit de céder la Souveraineté du Royaume d'Alger, pourvû qu'il en fût nommé Pacha ou Viceroi.

L'Empereur Ottoman accepta avec plaisir la derniére proposition, & envoya en même tems à Alger 2000. Janissaires Turcs bien armez, & qui unis avec les soldats de Cheredin, se voyoient Maîtres absolus des Arabes & des Maures. Ces derniers furent réduits insensiblement dans l'esclavage, & forcez à souffrir la domination tirannique des Turcs, sans oser même s'en plaindre.

La Porte Ottomane avoit soin d'envoyer tous les ans des recruës, pour remplacer les soldats morts ou hors d'état de servir, & des fonds pour payer les Troupes. Plusieurs Turcs du Levant chargez de crimes ou de mauvaises affaires s'y refugioient, de même que tous les misérables qui n'avoient aucune ressource. Ainsi peu-à-peu le nombre en devint considérable, & les Turcs se trouverent en état

de résister aux Chrêtiens, & de dompter entiérement les Arabes & les Maures.

Comme la Forteresse des Espagnols, qui étoit sur l'Ile vis-à-vis de la Ville, les incommodoit beaucoup par son voisinage, Cheredin Pacha résolut en 1530. de la détruire, ou d'en chasser les Espagnols par toute sorte de voyes. Il avoit aussi dessein de faire devant Alger un Port commode, pour mettre ses Vaisseaux à l'abri du vent & de la Mer de Nord, en construisant un Môle depuis la Ville jusqu'à l'Ile.

Cheredin après avoir cherché tous les moyens imaginables pour venir à bout de son entreprise, s'avisa d'un stratagême qui ne lui réüssit pas. Il envoya à la Forteresse des Espagnols deux jeunes Maures de bonne mine, qui demanderent à entrer, sous prétexte qu'ils vouloient se faire Chrêtiens. Ils furent conduits chez le Commandant, qui ordonna de les garder chez lui & de les instruire dans la Religion Chrêtienne avant de les baptiser. Ils y resterent pendant quelques jours, sans que personne s'en méfiât. Mais le jour de Pâques, le Gouverneur étant à l'Eglise avec presque toute la Garnison, à la réserve des Sentinelles, un domestique du Gouverneur aperçut les deux jeunes Maures sur le haut d'une Tour de garde, faisant signal à la Ville avec la Mousseline de leurs Turbans. Il soupçonna quelque intelligence, & en aiant sur le champ averti son Maître, ce Commandant fit mettre les Troupes en Bataille de peur de surprise. Aiant interrogé & ménacé des

tour-

tourmens les deux jeunes Maures, s'ils ne confessoient la vérité de leur dessein, ils avouërent qu'ils avoient été envoyez par Cheredin pour se faire Chrêtiens, & prendre le tems qu'ils auroient trouvé commode pour faciliter aux Turcs l'entrée du Fort par surprise. Ces deux espions furent pendus sur le champ à une Potence fort élevée, en sorte que de la Ville on pouvoit les voir & connoître qu'ils avoient manqué leur coup. Cela anima la rage de Cheredin, qui jura de s'en vanger; & après en avoir proposé le projet dans un Divan general, il y fut résolu qu'on se serviroit de toute sorte de moyens pour se rendre Maître du Fort des Espagnols, & qu'on ne se donneroit aucun relâche jusqu'à ce qu'il fût pris ou détruit.

Dès le même jour Cheredin envoya une chaloupe avec un Officier Turc, sommer le Commandant Martin de Vargas de se rendre; promettant qu'en ce cas, on lui accorderoit une Capitulation honorable & une retraite avantageuse; au lieu que si la Forteresse étoit prise par la force des armes, il feroit passer toute la Garnison au fil de l'épée. Ce Commandant répondit avec fierté qu'il étoit Espagnol; qu'il se mocquoit des ménaces du Pacha & de tous les Turcs; & qu'il attendoit d'être attaqué pour lui donner des marques de son courage & du mépris qu'il faisoit de ses ennemis.

Cette réponse aigrit tellement la Milice, qu'elle jura par l'Alcoran, dans un Divan assemblé à cet effet, de commencer le siége & de ne plus le quitter sans avoir tous péri ou emporté le Fort.

Le même jour Cheredin fut averti, que le mauvais tems avoit fait échouër sur la côte d'Alger un Navire François, & que le Capitaine demandoit du secours, & la protection du Pacha, pour débarquer ce qui étoit dans le Navire, & racommoder le Bâtiment. Cheredin lui accorda tout ce qu'il demanda; mais en attendant qu'il fût prêt pour repartir, il fit prendre les canons de ce Navire, qui étoient assez gros pour battre la Forteresse. Il en fit dresser une batterie à la Porte de la Ville; il y joignit les petites piéces de campagne qu'il avoit, & fit battre le Fort pendant quinze jours & quinze nuits sans interruption. Après une attaque aussi violente, voyant que les murailles étoient presque ruïnées, & que les Espagnols ne faisoient plus qu'une très-foible défense, il jugea que la garnison étoit reduite à l'extremité. Il s'embarqua avec environ 2000. Turcs armez d'arquebuses, sur un nombre de Galiotes à rames; & étant arrivé au pied du Fort sans aucune opposition de la part des Espagnols, il mit pied à terre, & entra dans la Place sans aucun obstacle. Cheredin trouva le Gouverneur dangereusement blessé, & presque tous les soldats de la garnison tuez ou blessez. Il s'en rendit ainsi le maître, & fit arborer le Pavillon Ottoman avec des grands cris de réjouïssance.

Le Commandant Espagnol fut transporté dans la Ville, où il fut traité & guéri de ses blessures. Mais quelques mois après Cheredin le fit mourir sous le bâton, parce qu'il tenoit des discours injurieux à ce Pacha & à

sa

sa Milice, dont il menaçoit de se vanger lorsqu'il seroit en liberté ; il fut même accusé de tramer une conspiration avec quelques-uns des principaux Arabes & Maures.

Cheredin ne differa point l'execution du projet qu'il avoit fait de construire un Môle, pour former un Port : il y fit travailler tous les esclaves Chrêtiens sans interruption, & il fut achevé en moins de trois ans, sans qu'il lui en coûtât rien. Il fit rétablir le Fort & y tint garnison, pour empêcher qu'aucun Bâtiment étranger n'entrât dans le Port sans être connu, & pour se garantir de toute surprise.

Ce Pacha s'étant ainsi rendu maître du Fort de l'Ile, & ayant un Port assûré pour ses Vaisseaux, en devint plus puissant & plus redoutable tant aux Chrêtiens qu'aux Arabes & aux Maures. Ces derniers se flattoient toûjours de secouer le joug des Turcs, par le moyen des Espagnols, & le Gouverneur du Fort leur avoit toûjours fait esperer de puissans secours, pour entretenir leur haine contre les Turcs. Mais Cheredin prévoyant que les Espagnols pourroient venir avec des forcer considerables, reprendre le Fort, bloquer l'entrée du Port, brûler les Bâtimens, & faire quelque entreprise considérable sur la Ville, envoya au Grand Seigneur pour lui faire part de tout ce qui étoit arrivé. Il lui demanda en même tems des fonds, afin de construire un Fort plus considérable & d'élever des batteries aux endroits où l'on pourroit faire quelque débarquement. On lui accorda sa demande, & en même-tems on tra-

vailla

vailla aux fortifications qu'on a toûjours augmentées, à mesure qu'on en a eu besoin.

Après cette expedition Cheredin fut fait Capitan-Bacha du Grand Seigneur pour recompense de ses services ; & on nomma à sa place de Pacha d'Alger, Assan Aga, renegat natif de Sardaigne, homme courageux & intrepide, élevé à la guerre par Cheredin.

Les Corsaires d'Alger qui n'avoient plus tant à ménager les Espagnols, firent de fréquentes courses & plusieurs débarquemens sur les côtes d'Espagne. Ils en enlevoient de tems en tems un grand nombre de familles, ravageoient le païs, brûloient les maisons de campagne, & commettoient toute sorte d'hostilitez contre les Espagnols.

En 1541. sous le Pontificat de Paul III. Charles V. resolut avec son Conseil de rétablir les affaires d'Alger. Comme un petit Fort, avec une foible garnison, avoit été capable de tenir long-tems en bride les Algeriens, il ne douta pas que des forces considerables ne les reduisissent bientôt sous le joug. Ce Prince déja irrité des mauvais traitemens qui avoient été faits au Commandant de la Forteresse, & des actes d'hostilité que ces Corsaires faisoient tous les jours sur les côtes de ses Royaumes, fut animé par les principaux d'entre les Arabes, qui avoient suivi la fortune de Selim leur Prince légitime, & que le Marquis de Comarez, Vice-Roi d'Horan, encourageoit dans l'esperance qu'on les soutiendroit. La Cour de Rome, allar-

allarmée des courses que ces Pirates faisoient quelquefois sur les terres de l'Etat Ecclesiastique, sollicita fortement Charles V. de prendre les armes pour les reprimer. Tous ces motifs déterminerent l'Empereur à équiper une puissante Flotte, & il resolut de se mettre à la tête de ses troupes pour faire la conquête de la Ville & du Royaume d'Alger, & assujettir ensuite tout le reste de la Barbarie. La description qu'on lui avoit faite de son état & de ses forces, lui promettoit un heureux succez de son expedition; & il se flattoit d'immortaliser son nom, en rangeant ces vastes contrées sous les Etendarts de Jesus-Christ.

On publia une Bulle du Pape, qui exhortoit tous les Chrêtiens à seconder les intentions de ce grand Empereur. Cette Bulle absolvoit de tous péchez, ceux qui mourroient en combattant contre les Infidéles & leur promettoit la couronne du Martire. Elle accordoit aussi plusieurs Indulgences à ceux qui reviendroient blessez, & à tous ceux qui auroient contribué à cette entreprise de leur personne ou de leur bien, à proportion de leurs services.

Sur la fin de l'Eté cet Empereur mit à la voile avec une Flotte de cent Vaisseaux & vingt Galeres avec un Trésor considérable, & environ 30000. hommes des troupes les plus lestes pour le débarquement. Il fut suivi de plusieurs Seigneurs & de quantité de jeunes gens de distinction, qui allerent servir volontairement à leurs frais, pour acquerir de la gloire. Plusieurs Dames partirent avec

avec la Cour ; & un grand nombre de femmes & de filles s'embarquerent auſſi avec leurs parents qui étoient au ſervice, pour s'établir avec eux dans la Barbarie, lorſqu'elle ſeroit conquiſe.

Le vent fut favorable & la redoutable Flotte parût bientôt devant Alger. Chaque Vaiſſeau avoit la Banniere de l'Eſpagne à poupe, & une autre ſur l'avant, où il y avoit un Chriſt crucifié pour leur ſervir de guide.

La Ville d'Alger n'avoit encore qu'une ſimple muraille, ſans aucun ouvrage avancé. La garniſon ne conſiſtoit qu'en 800. Turcs armez & 6000. Maures peu aguerris & ſans armes à feu, le reſte des Turcs étant alors en campagne pour exiger les Tributs des Arabes & des Maures. La peur y ſaiſit tout le monde. Le Divan reſta toûjours aſſemblé pour déliberer ſur le parti qu'on devoit prendre, & il ne trouva d'autre moyen, que de ſe défendre le mieux qu'on pourroit dans la Ville, ſans expoſer les troupes à périr pour empêcher le débarquement, en attendant celles qui étoient en campagne, & qui devoient être bientôt de retour. On leur envoya des courriers pour les faire hâter, afin de pouvoir obtenir une Capitulation.

La Flotte d'Eſpagne mouilla près du Cap Matifux, diſtant d'environ deux lieuës d'Alger du côté de l'Eſt. L'Empereur débarqua avec toutes ſes Troupes ſans oppoſition & s'avança au bruit des Trompettes & des Timbales ſur une Colline qui domine la Place, où l'Etendart de Chriſt fut planté. Les Trou-

Troupes qui travailloient nuit & jour avec zéle & avec courage, y construisirent bientôt un Fort garni de canons, qui a retenu le nom de Fort de l'Empereur.

Le Camp fut dressé à couvert de l'artillerie de ce Fort. Les Espagnols trouverent dans cette Colline une source qui fournissoit toute l'eau qu'on avoit dans la Ville. Ils la détournerent & reduisirent les habitans à boire de l'eau gâtée & corrompue. Charles V. envoya sommer le Pacha & la Milice de se rendre à discretion, sous peine d'être taillez en piéces, si la Ville étoit emportée d'assaut. Le Pacha Assan répondit que la proposition étoit fort dure, qu'il voyoit bien qu'il ne pouvoit point se défendre contre une armée si redoutable, mais qu'il demandoit quelques jours pour déliberer avec son Divan.

Il avoit résolu de demander à capituler, lorsqu'il apprit par un Exprez que le Géneral qui étoit en campagne lui envoya, que les troupes du Gouvernement de l'Ouest devoient arriver incessamment; ce qui fit resoudre le Divan de tenir bon autant qu'il seroit possible.

Charles V. n'ayant aucune réponse de la Ville, & voyant qu'il ne pouvoit la bloquer ni par mer ni par terre, tant à cause de la situation du Païs, que parce qu'il ne vouloit pas diviser son armée, resolut de l'attaquer avec vigueur. Il se maintint dans un poste commode pour se rembarquer, s'il y étoit contraint; & afin de prévenir l'arrivée des troupes qu'on attendoit incessamment de la campagne, il fit grand feu sur la Place qui se

se défendoit foiblement, & il se croyoit à la veille de s'en rendre maître.

On raconte dans le Païs, que la Ville d'Alger étoit prête à capituler, lorsqu'un Eunuque Noir qui étoit parmi le Peuple en grande réputation de Devin, mais méprisé des Grands, se présenta au Divan & demanda d'être écouté. Tout le Peuple qui avoit pour lui beaucoup de vénération le suivit dans la Cour du Palais, où le Divan étoit assemblé; & l'Eunuque après avoir loué hautement Dieu & le Prophete Mahomet, parla en ces termes.

„ Seigneur Assan, je suis le pauvre Isouf, „ l'esclave des esclaves, le plus abject de „ tous les Musulmans, méprisé des Grands „ & des Morabouts, qui m'ont jusqu'à pré„ sent persecuté & fait passer pour un fol „ dans l'esprit de ton prédecesseur & auprès „ de toi. Depuis long-tems tous m'ont re„ jetté, tous m'ont couvert d'ignominie, & „ j'ai servi de risée, & de jouët à eux, à „ leurs enfans & à leurs esclaves. Le Cady, „ Juge de la Loi, m'a souvent fait châtier „ & servir de spectacle au public, avec des „ marques d'infamie; parce que Dieu seul „ tout puissant & véritablement incompré„ hensible, m'a devoilé quelques fois l'ave„ nir, & que j'ai parlé des choses qui de„ voient arriver qu'on n'a jamais voulu écou„ ter. Je me suis teu, & il n'y a que quel„ ques pauvres gens qui m'ont aidé dans ma „ misére, auxquels j'ai fait savoir des choses „ dont ils ont profité. Mais aujourd'hui, ô „ Assan qui commandes dans cette Ville,

„ écou-

écoute : le danger est pressant, & je ne puis plus me taire.

Assan plus doux qu'à l'ordinaire, à cause du péril où la Ville se trouvoit, & pressé par la multitude du Peuple qui avoit confiance au Devin, lui permit de parler, ce qu'il fit en ces termes : „ Voila une armée d'Infidéles, puissante en hommes & en armes. Elle est venuë si subitement qu'il semble que les flots de la mer l'ont enfantée, & placée dans le lieu où elle est. Nous sommes depourvûs de tout pour lui resister, & il ne nous reste aucun espoir que celui d'être traittez avec quelque humanité par une Capitulation, si l'on en peut trouver parmi ces Chrêtiens. Mais Dieu séul, qui se mocque des desseins des hommes, en pense autrement. Il délivrera son Peuple des mains des Idolâtres, & méprisera les Dieux des Chrêtiens, quoi qu'ils soient en grand nombre. Seigneur Assan, vous Ministres & Grands du Royaume, & vous gens savans daus la Loi, prenez bon courage : confiez vous pour cette fois au vil „ & abject Ilouf, que vous avez tant méprisé, & sachez qu'avant la fin de cette Lune, la volonté de Dieu séul combattra les Dieux des Chrêtiens. Nous verrons périr leurs Vaisseaux & leur armée. La Ville „ sera libre & triomphante. Leurs biens & „ leurs armes nous seront acquis, nous au„ rons des esclaves qui ont déja travaillé à „ construire des Forts pour nous défendre „ contr'eux à l'avenir, & peu de ces gens „ endurcis & aveugles retourneront dans leur „ Païs.

„ Païs. Gloire soit au Dieu seul puissant, „ misericordieux & incomprehensible". Il n'eut pas plutôt fini, que la multitude qui l'environnoit jetta des cris d'allegresse, & le Divan resolut de resister encore neuf à dix jours pour attendre la fin de la Lune.

S'il en faut croire la tradition, la Prédiction de l'Eunuque ne fut que trop accomplie pour le malheur des assiégeans. Le 28. d'Octobre il se leva un vent de Nord accompagné d'un orage si furieux, d'une pluye & d'une grêle si violente & de secousses de tremblement de terre, qu'on auroit dit que la nature alloit se bouleverser. La nuit suivante 90. Vaisseaux & 15. Galéres périrent avec leurs équipages & toutes les provisions de l'armée. Le Camp qui étoit dans la plaine sous le Fort, fut inondé par des torrens qui tomboient des Collines; & la terreur saisit tellement les assiégeans, que dès que le jour parut, la tempête étant un peu calmée, l'Empereur ne trouva d'autre parti, que de tâcher de se sauver avec les débris de la Flotte. Il marcha vers le Cap Matifux, à la tête de ses troupes effrayées, laissant toute l'artillerie & les tentes. Assan qui les observoit les laissa arriver à la Marine, & ayant remarqué leur frayeur & leur empressement à s'embarquer, il fit sortir la garnison, & tous les habitans d'Alger qui les attaquerent avec furie. Ils firent un grand carnage de Chrêtiens & beaucoup d'esclaves. Lorsque les troupes de la campagne arriverent, elles trouverent la Ville délivrée, & on en rendit à Dieu des actions de graces, avec toute la solemnité possible.

Le

Le Devin Isouf fut reconnu & déclaré publiquement le Liberateur d'Alger ; aussi reçût-il une grande recompense, & il lui fut permis de faire profession de son talent.

Les Morabouts & gens de la Loi, jaloux de l'honneur qu'on faisoit à l'Eunuque Isouf & des biens dont on le combloit, furent trouver le Pacha, & lui dirent qu'il étoit ridicule & scandaleux d'attribuer la délivrance d'Alger, au savoir d'un homme qui faisoit métier de sortilege ; qu'ils savoient qu'elle devoit être attribuée au Morabout *Cid-Utica*, qui avoit été en retraite, en jeune & en priéres depuis l'arrivée des Chrêtiens ; que le jour que l'orage avoit commencé, il avoit été par une inspiration d'enhaut battre la Mer avec un bâton, laquelle fut tout aussi-tôt agitée ; que ce Morabout étoit reconnu pour un saint homme, qui vivoit depuis long-tems dans la retraite & passoit les jours & les nuits à prier Dieu ; & que par humilité, il n'avoit pas voulu reveler son inspiration.

Tous les Grands du Conseil, par politique, parurent croire que c'étoit le Morabout *Cid. Utica*, qui par ses priéres avoit délivré le Ville. Après sa mort on fit bâtir une petite Mosquée au lieu de son tombeau, hors la Porte de Babazon ; & les Morabouts inspirerent depuis au peuple, que dans un danger pressant on n'auroit qu'à battre la Mer avec les os de ce Saint, pour exciter une semblable tempête ; & c'est une opinion qui dure encore parmi le peuple.

Malgré tout cela l'accomplissement de ce

qu'avoit dit l'Eunuque fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit de tout le monde, que les Grands du Païs, les Prêtres & les Santons s'apliquerent à la dévination, qu'ils apelloient des Révelations de Mahomed.

Depuis la malheureuſe expedition de Charles-Quint le Royaume d'Alger a reſté longtems en proprieté au Grand Seigneur, qui le Gouvernoit par un Pacha ou Vice-Roi qu'il y nommoit. Mais comme ces Vice-Rois avoient uſurpé une Domination tirannique, ils s'emparoient de tous les revenus de l'Etat & des fonds que la Porte envoyoit pour la Milice Turque, dont la paye manquoit ſouvent, & dont le nombre n'étoit jamais complet. Au commencement du XVII. Siécle cette Milice fit une députation de pluſieurs d'entr'eux à la Porte. Ils repréſenterent les tirannies des Pachas, qui uſurpoient tous les revenus de l'Etat & les fonds envoyez de Conſtantinople pour l'entretien de la Milice Turque, qui s'affoibliſſoit tous les jours faute de payement. Ils ajoûterent que ſi ce deſordre continuoit, le mal empireroit, & que les Arabes & les Maures ſe trouveroient bien-tôt en état de ſecouer le joug des Ottomans, & pourroient apeller les Chrêtiens avec leſquels ils entretenoient toûjours quelque intelligence ſecrete. Ces Députez propoſerent d'élire parmi la Milice un homme de bon ſens, de bonnes mœurs, de courage & d'expérience, afin de les gouverner ſous le nom de Dey; que ce Dey ſe chargeroit des revenus du Païs & des contributions ſur les Arabes & les Maures de la campagne, qui ſeroient employez à payer

payer les troupes qu'on entretiendroit toûjours complétes, & qu'il seroit obligé de pourvoir à tous les besoins de l'Etat, qui pourroit se soutenir ainsi par ses propres forces, sans aucun secours de la Cour Ottomane. Ils s'engagerent cependant, à reconnoître toûjours le Grand Seigneur pour le Souverain du Royaume; à respecter son Pacha, à qui on rendroit toûjours les honneurs acoûtumez, en lui continuant les mêmes apointemens qui lui avoient été attribuez. Le Gouvernement devoit le loger & l'entretenir avec toute sa maison comme auparavant, à condition qu'il n'assisteroit qu'aux Divans Généraux, où il n'auroit de voix, que lorsqu'on lui demanderoit son avis. Les Députez réprésenterent avec force, que si on réfusoit leurs offres, le Royaume d'Alger courroit risque de passer sous une autre Domination, par la foiblesse & le mécontentement de la Milice. Le Grand Vizir goûta d'autant mieux ces raisons, que cette nouvelle maniére de gouverner, épargneroit des sommes considérables à la Porte, & que la Milice y seroit mieux entretenue, & vivroit en meilleure intelligence. Il la fit approuver au Grand Seigneur, qui ordonna qu'on expediât un commandement conforme aux propositions de la Milice d'Alger. Les Deputez y étant arrivez le communiquerent au Pacha, qui fût contraint de s'y soûmettre. La Milice élût un Dey pour la gouverner. On établit de nouvelles Loix, tant pour lui que pour les sujets, & on le fit jurer de les observer & de les maintenir à peine de la vie; & tout fut exe-

 cuté

cuté selon l'ordre prescrit. Le Pacha avoit sa maison, son train, ses apointemens aux dépens du Gouvernement, & ne se mêloit de rien, que lors qu'il en étoit requis. Mais quelque tems après, il se fit des partis parmi la Milice pour l'élection d'un Dey. Il y en avoit, qui par leur credit, & leur pouvoir faisoient étrangler les Deys, les déposoient & en mettoient d'autres qui leur étoient dévouez. Mais Baba-Ali qui étoit Bachaoux ayant été élû Dey en 1710. malgré le Pacha, qui vouloit avoir trop de part à l'autorité & aux affaires du Gouvernement, le fit arrêter & embarquer pour Constantinople sur un Bâtiment qui alloit au Royaume de Tunis, en le menaçant de le faire mourir, s'il étoit assez hardi de revenir à Alger pour y causer du trouble. En même tems ce politique Dey envoya une Ambassade à la Porte avec des présens pour les Vizirs, pour les Sultanes & pour les grands Officiers du Serrail. Il exposa ses griefs contre le Pacha, & fit représenter au Grand Vizir, que cet Officier méritoit la mort par son esprit de parti & de division ; que c'étoit à la considération du Grand Seigneur & à la sienne qu'on ne l'avoit pas fait mourir, & qu'on s'étoit contenté de le faire sortir du Royaume; mais que la fidéle Milice étoit si rebutée & si outrée contre les Pachas, que si la même chose arrivoit encore, on ne pourroit la contenir; qu'elle les massacreroit, ce que seroit un grand scandale & un affront irréparable aux sublimes commandemens de la Porte. Il finit ses représentations en disant,

ſant, que, puiſqu'un Pacha étoit inutile & préjudiciable aux intérêts du Gouvernement, il convenoit mieux de n'en plus envoyer, & d'honnorer le Dey du tître glorieux de Pacha, ce qui fut accordé.

Depuis ce tems-là le Dey s'eſt regardé & a gouverné comme Souverain, allié ſeulement de la Porte Ottomane, dont il ne reçoit aucun ordre, mais ſeulement des Capigi-Bachis ou Envoyez extraordinaires, lorſqu'il s'agit de traiter quelque affaire. Le Gouvernement d'Alger ne les regarde pourtant jamais de bon œil, parce qu'ils y ſont entretenus à ſes dépens & reçoivent des préſens ſelon l'uſage, & qu'ils affectent un air de grandeur qui ſemble reprocher à la Milice d'Alger ſa baſſeſſe & ſa dépendance de la Porte : auſſi s'en débaraſſe-t-on le plûtôt que l'on peut, & on ne leur fait des honnêtetez, qu'autant que la bienſeance & la politique le demandent.

CHAPITRE II.

Des Habitans du Royaume d'Alger. Des Maures.

L'On peut compter ſix ſortes d'habitans dans le Royaume d'Alger. Les Africains originaires du Païs, dont il y en a de blancs & de mixtis. Les originaires ſont ordinairement de couleur blanche, mais les Numidiens en établiſſant des Colonies dans les Païs Septentrionaux d'Alger, y amenoient des Negres & des Negreſſes, avec leſquels ils

faisoient des alliances. Ils amenoient aussi des Esclaves qu'ils faisoient sur leurs Voisins Meridionaux de l'Afrique; mais ces Negres sont à présent en petit nombre, & il n'y a que ceux qui sont faits esclaves par les Contributions que le Bey du Midi exige ou prend de force, lorsqu'il peut pénétrer dans les deserts du Biledulgerid avec ses troupes. De là viennent les differentes couleurs.

Les Maures du nom de Mauritanie, que portoit autrefois ce Royaume. Il y a deux sortes de Maures ceux de Ville & ceux de campagne. Les premiers habitent les Villes & les Villages, & font le commerce par mer & par terre. Ils exercent sous les ordres du Dey d'Alger, des Beys, ou Agas des Places, les Emplois pour ce qui regarde les gens de leur Nation. Ils ont des mêtiers & sont les proprietaires des maisons & des biens de campagne, qu'ils acquierent par leur argent. En un mot ce sont les Bourgeois des Villes de ce Royaume.

Les Maures de la campagne sont des familles errantes sans patrimoine & fort pauvres, ne possédant aucun bien immeuble. Ces familles se sont tellement multipliées, qu'elles composent des Nations ou Tribus, de même que les Arabes, distinguées par le nom du Païs qu'elles habitent, ou quelquefois par les noms des Chefs dont elles descendent.

Chacune de ces Nations forme un Village ambulant qu'ils nomment *Adouar*, composé de tentes comme un camp. Chacune de ces tentes sert de logement à une famille; & tout cet Adouar est gouverné par un Cheque ou Chef,

Chef, qui est le premier entre ses égaux, qui les gouverne en République & prend soin du bien commun. Ce Chef est ordinairement d'une race, qui tire, ou qui croit tirer son origine des anciens Rois ou Princes. Ces Nations loüent des habitans des Villes, des terres pour les ensemencer & les cultiver. Ils payent leurs loyers avec les mêmes choses qu'ils recueillent, grains, cire, fruits &c. & viennent vendre tout le reste dans les Villes voisines, dans le tems qui leur paroît le plus favorable. Ils choisissent les endroits du terrein les plus commodes & les plus agréables, & changent, quand il leur plaît, leur domicile, en transportant leurs Villages portatifs; lors qu'ils peuvent trouver un terrein plus beau & meilleur selon les saisons, ou le voisinage des troupes Turques, dont ils s'éloignent le plus qu'ils peuvent. Chaque Adouar paye la garame ou taille au Dey d'Alger, proportionelement au nombre des habitans & du Païs où ils demeurent. Le Cheque répond pour tous, & tous solidairement l'un pour l'autre.

Un Adouar forme un camp; les tentes sont de laine blanche, de couleur de brebis, ou noires & blanches, mais toutes en géneral sont fort sales & fort puantes. La tente du Cheque est au milieu du camp, par distinction, & plus élevée que les autres. Les Maures y vivent fort misérablement, & avec une grande mal-propreté. Dans une tente il y a quelquesfois deux ou trois familles; savoir pere, mere & enfans, qui sont toûjours en grand nombre, & les Brûs, jusqu'à ce

qu'elles ayent des enfans. Alors le mari doit acquerir une tente pour loger sa famille, & toutes les utencilles de ménage qui consistent en peu de chose : c'est à quoi l'on pense quand la femme est enceinte. Il ne leur faut qu'un moulin portatif fait de deux pierres, & une manivelle pour écraser leurs grains. Ils paîtrissent la farine avec de l'eau sans levain dans un pot de terre, & en forment de petits pains ou gâteaux plats, qu'ils cuisent sous les cendres chaudes. Ils ont quelques autres pots de terre, les uns pour cuire du ris, & les autres pour faire des gâteaux avec du lait. Ils ne boivent que de l'eau. Leur regal, quand ils peuvent en avoir, est de l'huile & du vinaigre, dans lesquels ils trempent leur pain. Ils mangent aussi quelquefois de la viande, mais en des Fêtes extraordinaires, parce qu'ils en peuvent faire de l'argent. Il n'y a que des fruits, dont ils mangent beaucoup. Dans la même tente, il y a des chevaux, des ânes, des vaches, des chevres, des poules, des chiens & des chats. Ils ont soin de ces animaux plus que d'eux-mêmes, parce que c'est leur unique bien. Les chiens gardent la barraque, en avertissant des entreprises des lyons, & donnant la chasse aux renards; & les chats les garantissent des rats & des serpens, qui sont en certains endroits en très-grande quantité.

Les hommes ont pour tout habillement sur leur corps une haïk, qui est une piéce d'étoffe de laine blanche fort grossiere de quatre ou cinq aunes, dans laquelle ils s'entortillent jusqu'à la tête. D'autres ne l'ont pas si longue-

longue & s'entortillent la tête avec quelque autre morçeau de ce même drap ou autre haillon. Le Cheque eſt diſtingué par l'habillement. Il porte une chemiſe & un Aburnus ou Barnus, qui eſt une cape de laine blanche ou de couleur, d'une ſeule piéce, avec une ſeule couture, qui les couvre juſqu'à mi-jambe, & qui a un capuchon. Quelques Maures des plus aiſez ont auſſi des capes ſemblables, qu'ils conſervent ſoigneuſement. C'eſt ordinairement pour la vie, ſi bien que lorsqu'il plût pendant leur voyage, ils la plient le plus proprement qu'ils peuvent, la mettent ſur une pierre, s'y aſſoient deſſus & attendent tous nuds que la pluye ſoit paſſée, & que leur peau ſoit ſéchée pour remettre leur cape, & continuer leur voyage.

Les femmes n'ont ſur le corps qu'une piéce de drap de laine, depuis le deſſous des épaules juſqu'aux genoux. Elles ont leurs cheveux treſſez, & pour ornemens des dents de poiſſons, du corail, ou des perles de verre. Leurs bracelets aux bras & aux jambes, ſont de bois ou de cor e. Leur beauté conſiſte en des marques noires qu'on leur fait étant jeunes, aux joüës, au front, au menton, aux bras, aux bouts des doigts & aux cuiſſes, avec la pointe d'une aiguille, & qu'on frotte avec de la poudre d'un certain caillou noir & bien broyé.

Leurs barraques ſont ſoutenues par deux grands pieux, & forment une eſpéce de pavillon. La porte eſt formée avec des rameaux d'arbres; au milieu eſt une eſpéce de cour quarrée, qui ſépare l'apartement des Maures

de celui des bêtes. Ils couchent ſur la terre, & n'ont deſſous eux qu'une natte de fueilles de palmier, qui leur ſert de lit & de table.

Les hommes ont ſoin de cultiver la terre & d'aller vendre les grains & les denrées, tant aux marchez des Villes qu'aux forains. Ils ont quantité de ruches à miel, qui font leur principal profit. Les femmes & les enfans ont ſoin de faire paître les beſtiaux, & du dedans de la barraque pour la nourriture de la famille. Elles vont couper le bois à brûler, chercher de l'eau, & s'occupent à faire des vers à ſoye. On ne met point les enfans dans les langes; on les laiſſe nuds juſqu'à l'âge de 7. à 8. ans qu'on leur donne quelques guenilles, plûtôt pour ornement que pour couvrir leur nudité. On les fait coucher ſur de la paille, du foin ou des feuilles d'arbres, & il n'eſt pas étonnant de les voir courir à l'âge de 5. à 6. mois. Tant qu'ils têtent, les meres les portent, quand même il y en auroit deux, dans une mandille derriere le dos, lorſqu'elles vont au travail ſoit pour faire du bois ou travailler à la terre; dans le chemin & pendant l'ouvrage, elles leur donnent le têton par-deſſus l'épaule. Ils ſont tous bazannez par l'ardeur du Soleil, forts, robuſtes & endurcis à toutes les injures de l'air. Leurs armes ſont l'azagaye, qui eſt une eſpéce de lance courte qu'ils portent toûjours à la main, & un grand coutelas dans un fourreau, qu'ils portent pendu au bras derriere le coude. Ils ſont très-habiles à manier un cheval, dont ils font tout ce qu'ils veulent. Ils s'y tiennent de la meilleure

leure grace du monde, & ramaſſent avec facilité, en courant à toute bride, ce qu'ils veulent prendre à terre.

Lorsqu'ils ſe viſitent, ils ſe baiſent à la bouche, il n'y a qu'au Cheque & aux Morabouts qu'ils baiſent la main avec beaucoup de reſpect. Leurs converſations roulent ordinairement ſur la féconduité de leurs femmes, de leurs filles, de leurs juments, de leurs vaches & de leurs poules. Quoi qu'ils vivent miſérablement, ils ſont fiers & s'eſtiment heureux de ne pas vivre dans les Villes fermées, & regardent les Maures qui y ſont comme des eſclaves & des gens vendus à l'iniquité des Turcs.

Lorsqu'un Aga Turc ou Gouverneur de la Ville de leur voiſinage leur fait quelque injuſtice, ils lui déclarent la guerre. Alors les habitans, de peur de manquer du néceſſaire, ou d'être expoſez à leurs courſes, ſervent de Mediateurs & font faire la Paix.

Lorsqu'un garçon veut ſe marier, il va demander au pere de la fille ſur laquelle il a jetté les yeux, de la lui accorder en mariage. S'il y conſent, il le reçoit avec diſtinction. Il lui exagere le mérite de ſa fille, ſa vie laborieuſe & la fécondité de ſa mere, qui fait préſumer qu'elle ſera telle. Après la lui avoir promiſe, il lui demande un certain nombre de bœufs, de vaches, & autres bêtiaux pour recompenſe de la faveur qu'il lui accorde. Quand ils ſont d'accord le garçon va raſſembler ſes troupeaux, & ſes autres effets, & fait tout conduire devant la barraque de ſon beaupere futur, qui à ce ſignal déclare à

ſa fille ſon mariage. Elle ſe prépare alors à recevoir l'époux. Les amies ſont conviées à venir dans la barraque, & lorsque l'époux eſt à l'entrée, on lui demande ce que l'épouſe lui coûte? A quoi il répond ordinairement, qu'une femme ſage & laborieuſe ne coûte jamais cher. Après que l'époux & l'épouſe ſe ſont félicitez, ils demeurent dans la tente juſqu'à ce que toutes les filles de l'Adouar ſoient arrivées. Etant venues elles font monter l'épouſe ſur un cheval de ſon mari, devant la tente ou barraque duquel elle eſt conduite par ſes compagnes à pied, qui chantent & pouſſent des cris de joye. A ſon arrivée les parentes de l'époux donnent à l'épouſe un breuvage compoſé de lait & de miel, dans lequel elles mettent un morceau de la tente. Tandis qu'elle boit, ſes compagnes chantent toutes enſemble avec de grands cris, & leur ſouhaittent que Dieu répande ſa benediction ſur eux, qu'ils multiplient en enfans & en troupeaux, & que leur tente ſoit toûjours pleine de lait. Cette cérémonie finie, l'épouſe met pied à terre à l'entrée de la barraque, ſes compagnes lui préſentent un bâton qu'elle plante en terre, ſi avant qu'elle peut & leur dit, que comme le bâton ne peut ſortir de là ſans qu'on l'en ôte, de même elle ne quittera pas ſon mari, qu'il ne la chaſſe. Dès que cette cérémonie eſt finie, avant que d'entrer dans la tente, on la met en poſſeſſion du troupeau qu'elle va paître, pour lui faire connoître qu'elle doit travailler au bien de la maiſon. Toutes ces cérémonies eſſentieles, ſelon leur

uſage

usage étant faites, l'épouse revient à la tente où elle chante, danse & se rejouit avec ses compagnes jusqu'au soir, qu'on la remet à son mari, & chacun se retire.

Lorsque le mariage est consommé, la femme porte pendant un mois le visage couvert d'un voile, où il y a deux trous pour les yeux, & ne sort point de la maison pendant tout ce tems-là.

On marie les enfans fort jeunes parmi les Maures. On marie les garçons quelquefois à l'âge de quatorze à quinze ans, & les filles à l'âge de dix & même de huit ans. On en a vû enfanter à onze, à dix & même à neuf ans, suivant le raport des gens du Païs.

Tous les soirs les Chefs des tentes montent à cheval & s'assemblent en cercle dans une prairie, comme lorsqu'un Major donne l'ordre dans un camp ou dans une place de guerre. Le Cheque de l'Adouar est aussi à cheval au milieu du cercle. L'on y propose toutes les affaires qui tendent au bien de la Société, & l'on y délibere sur tout ce qui se doit faire le lendemain. S'il arrive quelque cas extraordinaire, on fait aussi à toute heure & en tout tems une assemblée extraordinaire de la maniére que je l'ai dit.

Les femmes n'ont jamais aucune part aux affaires publiques. Les hommes ne leur en parlent jamais & elles sont si bien accoûtumées à n'en sçavoir rien, qu'elles n'estimeroient pas leurs propres maris, s'ils ne gardoient pas le secret là-dessus.

Toutes leurs fêtes & leurs cérémonies

ſont fort ſimples, ſans politique & ſans déguiſement.

Parmi les Maures, ou originaires du Royaume d'Alger, ſont confondus les deſcendans des premiers Africains qui occupoient le Païs avant la conquête des Romains, & les deſcendans des Peuples de toutes les autres Nations qui l'ont conquis tour-à-tour, jusqu'à ce que les Turcs s'en ſont entiérement rendus les maîtres. On y comprend auſſi tous les Mahometans, qui ont été chaſſez des Provinces d'Eſpagne. Mais la plûpart de ceux-là reſtent dans les Villes, où ils ont acquis du bien par leur induſtrie. Ce ſont eux qui ont planté toutes les vignes, defriché & cultivé quantité de terres qu'ils ont acquiſes par leurs travaux, & qui ſe ſont addonnez au commerce des eſclaves.

Ces Maures parlent un Arabe corrompu, qui eſt différent dans chaque contrée; mais ils contractent toûjours en bon Arabe. Leur Réligion eſt la Mahometane; mais elle n'eſt pas connoiſſable de la maniére qu'ils la pratiquent. Ce n'eſt qu'un aſſemblage de ſuperſtitions cauſées par l'ignorance, autoriſée par un long uſage, & par celle des Morabouts qui s'en tiennent à ce qu'ils ont appris par la coûtume, & qui ne fréquentent pas les Villes où ils en pourroient trouver de plus éclairez qui les inſtruiroient.

C'eſt une opinion preſque generalement reçûë parmi eux, que c'eſt une œuvre bien méritoire devant Dieu, de lui ſacrifier un Chrêtien, & d'autres croyent qu'ils ne peuvent mériter tout le bonheur de la gloire

cé-

céleste, s'ils ne tuent pas un Chrêtien avant que de mourir. Ceux qui soutiennent cette opinion sont partagez sur la maniére dont il faut l'entendre. Les uns croyent qu'il faut tuer un Chrêtien par le sort des armes, & les autres qu'il suffit de le tuer, quoi qu'il ne soit pas en état de se défendre. On raconte à ce sujet, qu'un jour Hali Pegelini, Renegat Italien, General des Galéres d'Alger, étant arrivé à la côte d'Alger avec un Bâtiment Espagnol qui avoit bien combattu & d'où l'on tira beaucoup de morts & de blessez, il s'attroupa une quantité de Maures, comme c'est l'ordinaire, qui jettoient des cris de joye, & qui observoient curieusement toutes choses. Un vieux Maure, fort superstitieux, se jetta aux pieds de ce General, & lui dit d'un on fort supliant: " Seigneur, vous étes bien
„ heureux d'avoir tué tant de Chrêtiens &
„ d'avoir occasion d'en tuer tous les jours;
„ & vous serez bien glorieux dans le Royaume de Dieu & fort agréable au Prophete.
„ Pour moi, j'ai toûjours vêcu en observant religieusement la Loi, autant que
„ j'ai pû, & il ne me manque plus avant
„ mourir, que d'avoir le bonheur de sacrifier un Chrêtien au Dieu tout puissant.
„ Puis que vous en avez tant vous pouvez
„ me rendre heureux en m'en abandonnant
„ un, tel que vous voudrez m'accorder pour
„ le tuer ". Hali qui n'étoit guéres Mahometan lui dit: je t'accorde ta demande, & en lui montrant un Espagnol jeune & robuste, il ajouta: va t'en dans le bois voisin,

fin, où je t'envoyerai le Chrêtien pour le tuer, si tu veux te satisfaire. Le Maure lui fit de grands remercimens, & s'en alla cacher dans le bois. Hali apella l'esclave, & l'aiant fait armer d'un fusil, d'un sabre & d'un bâton, lui commanda d'aller dans le bois, où il trouveroit un Maure à qui il diroit, que le General son maître l'envoyoit-là pour ce qu'il sçavoit; & que si le Maure vouloit lui faire quelque tort, il falloit lui donner quelques coups de bâton & faire semblant de le tuer. L'esclave obéït & se rendit au bois, mais le Maure le voyant venir armé prit la fuite & revint auprès de Hali lui dire, que le Chrêtien étant armé, il ne pouvoit pas exécuter ce qu'il souhaitoit. Alors Hali lui dit, vieux Coquin c'est en tuant, comme moi, des Chrêtiens qui se défendent, qu'on fait des actions agréables à Dieu & à son Prophéte, & non pas en tuant des gens qui ne peuvent se défendre. Il renvoya ainsi le Maure tout confus du mépris qu'on avoit fait de lui, après l'espérance dont il s'étoit flatté.

Les Maures de la campagne sont naturellement très-grands voleurs, de sorte qu'on ne peut sans escorte traverser les campagnes un peu éloignées des Villes sans être volé. Leur raison est que le Païs leur apartenant, & aiant été usurpé sur eux par differentes Nations, dont celle qui reste est la plus forte, il leur est permis de prendre tout ce qu'ils peuvent trouver sans aucun scrupule, puis qu'on a la cruauté de les laisser dans une affreuse indigence. Sur ce principe les enfans

sont

ſont naturellement enclins au brigandage, & à voler tout ce qui n'apartient pas à aucune Nation des Maures. Ils ont en cela les mêmes idées & le même prétexte que les Juifs, qui à ce qu'on dit, ne croyent pas faire une mauvaiſe action de tromper & de voler les perſonnes d'une autre Religion que la leur.

Ces Peuples, Nations, ou Tribus de Maures, étoient autrefois diſtinguées par le nom des premiers Chefs qui étoient venus de loin en Barbarie, pour y fonder des colonies, & qui par leurs travaux s'étoient acquis une portion du Païs qu'ils avoient peuplé. Les Nations devenoient célébres & riches, à meſure qu'elles étoient laborieuſes & appliquées à la culture de leurs terres & à faire multiplier leurs troupeaux.

Ils s'apelloient autrefois Bereberes, à cauſe que le Païs qu'ils venoient occuper étoit deſert. Les Africains prétendent que ceux qui ont habité les premiers la Barbarie, étoient iſſus de la Tribu des Sabéens qui vinrent s'y établir, ſous la conduite du Roi Melek Ifriqui. Cette Tribu s'étant multipliée ſe partagea en cinq autres, qui furent célébres ſous les noms de Zanhagiens, Muçamudins, Zenetes, Haoares & Gomeres, d'où il ſortit 600. familles qui formerent auſſi des Tribus, la plûpart ſous les mêmes noms & diſtinguées des premiéres, par le Païs qu'elles habitoient, & les autres ſous des noms différens. Ces Nations aiant eu des conteſtations enſemble, ſe firent la guerre, les plus forts reſterent maîtres de la campagne & du plat Païs,

Païs, & les autres se retirerent dans les montagnes & dans les terrains ingrats, où ils bâtirent des maisons & detrichérent les terres. Mais les Romains, les Grecs & autres Peuples d'Europe s'étant rendus maîtres de l'Afrique, toutes les Nations de Bereberes Africains furent massacrées, captives, assujeties, ou disperſées jusqu'au commencement du VII. Siécle, que les Arabes Mahometans sous le commandement d'Occuba ben Nazic, sous prétexte d'introduire la nouvelle Religion de Mahomet, vinrent en Afrique, battirent & chasserent les Européens & s'emparerent de la Barbarie. Les débris des cinq races des Bereberes, dont nous avons parlé se trouverent libres, aiant aidé aux Arabes Mahometans à chasser les Peuples étrangers. Mais comme les Bereberes n'étoient plus maîtres du Païs que les Arabes s'étoient partagez, & que la guerre & la division regnoit parmi eux, il y eut vingt-cinq Rois ou Cheques Bereberes & trente-deux Familles ou Tribus des plus nobles, qui passerent au commencement du VIII. Siécle en Espagne, qui étoit sous la domination des Goths. Ce fut Muley Almohabez, Roi de Maroc, qui avoit pris le titre de Emir-Almuminin, ou Empereur des fidéles, qui convoqua cette armée pour éviter la guerre entre tant des Rois ou Cheques Prétendans, & nomma pour commander cette grande entreprise qui réüssit si bien, Muley Alboaly son fils, sous la conduite d'Abderame Prince de sa race des plus vaillans de son tems.

Ainsi

Ainſi les Arabes Mahometans furent les maîtres du Royaume d'Alger, juſqu'à ce que les Turcs s'en emparerent. Il n'y eut que ceux qui habitoient les montagnes du Mont Atlas ou d'autres endroits peu acceſſibles, & qui étoient joints avec les anciens Bereberes qui s'étoient retirez depuis longtems, qui ne furent pas dépouillez par les Turcs. Ceux des plaines furent ſubjuguez, reduits à la ſervitude, ſans bien, errans & vagabonds & contraints dans la ſuite de loüer les terres qu'ils poſſédoient auparavant, pour y demeurer ſous des tentes & y vivre en les cultivant; & ce ſont ceux que l'on appelle Maures.

On ne voit preſque dans les Villes que les Maures, qui ont été chaſſez d'Eſpagne. Ils s'y ſont établis en faiſant la cour aux Puiſſances Turques, ſe ſont adonnez à des métiers & au commerce, ont pris les fermes des droits & des Tailles, & ont fait la courſe & le trafic des eſclaves. Mais ceux-ci ſont ſouverainement mépriſez par les Maures de la campagne; c'eſt pourquoi ces derniers ſe piquent qu'on les apelle Bereberes.

Parmi les Maures qui demeurent dans les Villes il y en a de fort riches, & qui font un grand commerce tant en Marchandiſes qu'en eſclaves, comme nous avons déja dit. Ce ſont ordinairement ceux qui ont été chaſſez d'Eſpagne, ou les deſcendans des Renegats Chrêtiens, leſquels ont beaucoup plus d'induſtrie que les autres naturels du Païs.

Ceux qui ont du bien vont fort proprement habillez, mais ils ne peuvent pas l'être

comme

comme les Turcs. Il y a une différence de façon au haut du devant des vestes & aux Babouches, de même qu'aux Turbans, lors qu'ils en portent, ce qui n'arrive guéres. Outre cela leurs Aburnus ou Barnus sont de laine blanche, & les Turcs les portent ordinairement de soye noire, mais ils en ont rarement.

CHAPITRE III.

Des Arabes du Royaume d'Alger.

LEs Arabes sont des Peuples, Nations, ou Tribus descendans des anciens Arabes Mahometans, qui conquirent l'Afrique, & qui aiant été depossédez par les Turcs, de leurs Souverainetez dans le Royaume d'Alger, se retirerent dans les montagnes ou deserts avec leurs troupeaux & leurs autres effets. Ils y ont maintenu leur liberté, & se sont faits un domaine d'un Païs qu'ils ont cultivé avec beaucoup de peine & de soin. Ils se sont toûjours piquez de ne pas mêler leur sang avec celui des autres Peuples, & ils s'estiment les plus nobles de tous ceux de l'Afrique. Il y en eut qui resterent dans les Villes, pour ne pas quitter leurs maisons & leurs terres; les premiers ont un grand mépris pour eux & les apellent Hadares ou Courtisans; & comme les derniers se sont Alliez avec les Etrangers, ils sont tous réputez Maures.

Bien de persónnes ne font aucune différence entre les Turcs, Maures & Arabes du Royau-

Royaume d'Alger. Il y a même plusieurs Auteurs qui confondent les Arabes avec les Maures, pour n'avoir pas assez approfondi le sujet dont ils traitent, & ce n'est que par de bonnes instructions que l'on prend dans le Païs même, qu'on peut débrouiller ce que les anciens ont confondu. Les Turcs même qui sont à Alger confondent les Arabes & les Maures de la campagne, & les apelent tous Maures.

Lors que les Turcs se furent rendus maîtres du Royaume d'Alger, n'aiant pas encore une exacte connoissance de l'intérieur du Païs, les Arabes qui occupoient les montagnes & les deserts s'étoient emparez des passages des Royaumes de Fez & de Tunis, ce qui obligeoit les trois Puissances voisines de traiter avec eux pour avoir ces passages libres. Les Turcs aiant ensuite reconnu le fort & le foible du Païs, éleverent des Fortifications aux endroits nécessaires, & se rendirent redoutables par les armes à feu dont les Arabes sont dépourvus. Ils augmenterent leurs troupes, & devinrent puissans par l'industrie des Maures & des Juifs chassez d'Espagne. Ils contraignirent enfin quelques-unes de ces Nations Arabes à leur payer elles-mêmes un tribut annuel, & les autres à rester tranquilles & cachées dans leurs habitations peu accessibles. C'est pourquoi lorsque la saison approche, que les trois armées d'Alger vont en campagne, ceux qui habitent les forêts & les deserts, enterrent leurs grains & les effets qui ne sont pas portatifs, dans de grands souterains qu'ils ont à cet effet,

fet, & errent avec leurs troupeaux jusqu'à ce que les troupes se soient retirées. C'est ce qui oblige à présent les Turcs de porter pour les troupes des provisions d'huile, de bœufs & de moutons, que les Arabes & les Maures sont pourtant obligez de fournir. Mais lorsque les Arabes sont surpris par les troupes, elles en exigent un double tribut.

Les Arabes habitent le Mont Atlas, & ceux qui errent dans les deserts près du Royaume de Tunis, sont la plûpart assez riches par le commerce qu'ils font avec les Royaumes de Tunis & de Fez. Ils vivent avec distinction. Ils ont de belles tentes, des habits fort propres, de très-beaux chevaux & en quantité. Ils s'apliquent principalement à l'agriculture, à la chasse des bêtes féroces, à l'Astronomie, & à la Poësie. Leurs vers qu'ils mettent en chansons expriment toûjours, leurs amours, leurs chasses ou leurs combats d'une maniére pompeuse. Les Poëtes y sont toûjours assez bien récompensez de leurs Princes ou Cheques, & distinguez par des marques d'honneur. Ils sont polis entr'eux & grands faiseurs de complimens, mais d'une fierté sauvage à l'égard des étrangers, parce qu'ils méprisent toutes les Nations différentes, par le mépris qu'ils font de toute autre que la leur.

Ils portent des chemises de Gaze fine, des caleçons, des vestes & par dessus un Aburnus ou Barnus de couleur rouge ou bluë, des tresses de soye à la coûture qui est par devant, & une grande houpe de laine ou de soye au bout du capuchon. Ils en ont aussi avec

des tresses d'or, des agraffes de soye, d'argent ou d'or & les houpes de même. Ils sont extraordinairement adroits à la lance & au javelot, par l'exercice continuel qu'ils en font contre les bêtes féroces.

Lorsqu'ils ont la guerre avec leurs voisins, ils menent au camp avec eux leurs femmes & leurs enfans, afin que leur présence & la honte de les perdre & les voir emmenez captifs, les anime à bien faire leur devoir.

Les femmes des principaux sont habillées fort noblement. Elles portent des chemises de Gaze fort fine, des caleçons comme les hommes & une espéce de veste d'étoffe de soye. Elles ont par dessus une longue robe de couleur qui va à mi-jambe avec des manches extrêmement larges. Lorsqu'elles doivent paroître en habits de cérémonie, elles mettent sur leurs épaules un long manteau de couleur ordinairement rouge ou bleuë, dont elles attachent les deux bouts sur les épaules avec des boucles d'argent. Elles portent de grandes boucles d'argent aux oreilles; elles en ont de même aux doigts, aux bras & au bas de la jambe.

Celles qui ne sont pas distinguées portent des habillemens à peu près de même, mais ils sont de laine, au lieu que les autres sont de soye.

Leurs cheveux sont tressez & entrelassez avec des tours d'ambre ou de corail. Elles ont aussi au col quantité des mêmes tours, qui leur pendent jusqu'au sein. Lorsqu'elles sortent, elles ont une espéce de masque, qu'elles mettent lorsqu'elles rencontrent des hom-

mes,

mes. Mais s'ils sont de leurs Parens ou Alliez, elles l'ôtent & ne le remettent point par politesse tant qu'ils sont présens.

Le fard est assez en usage parmi les filles. Elles le font avec des couleurs qu'elles préparent elles-mêmes, & s'en mettent au visage, au sein & au bout des doigts. Elles se teignent les paupiéres & les sourcils, se font de petites taches rondes sur les jouës ou des triangles. Elles y dessignent même des fleurs ou des feuilles de laurier, de myrthe, ou autres choses semblables, ce qui passe pour un ornement propre à relever la beauté.

Ces Nations se piquent de parler l'Arabe dans sa plus grande pureté, & se vantent aussi de suivre de même la Religion de Mahomed, mais on remarque pourtant que les Morabouts les jettent dans de grandes superstitions.

Les Princes ou Cheques de ces Arabes prennent eux-mêmes soin de leurs troupeaux. Lorsqu'ils les laissent paître ou qu'ils les conduisent, ils s'occupent à faire des vers & des chansons sur les douceurs de la vie champêtre & libre, dont ils font des paralelles avec celle des anciens Patriarches, grands amis de Dieu. Ils font des recueils de ces ouvrages, & s'en servent dans les écoles pour l'instruction des enfans.

Ils vivent fort sobrement des légumes, des fruits de leur terre, du lait, du miel & des agneaux de leurs troupeaux. Ils font eux-mêmes leurs tentes, qui sont fort propres, & de belles nates des feuilles de Palmier qui leur servent de tapis de pied.

Les Bereberes qui habitent le Païs de Labez

bez en font de très-belles avec des joncs peints de différentes couleurs.

Les Arabes sont fort curieux en chevaux. Ils ont sans doute les meilleurs qu'on puisse trouver, tant pour la legereté que pour la beauté, & il n'y a point de Peuple aussi habile à les dompter & à s'en servir. C'est une passion que les enfans ont en naissant ; & lorsque les Spahis Turcs rencontrent dans leur route quelques Arabes montez, ils ne font pas de façon de troquer leurs chevaux avec eux, s'ils peuvent attraper ces Arabes qui s'en méfient, & qui se tirent souvent d'affaires par la legereté de leurs montures. Ce sont eux qui ont ces beaux chevaux qu'on apelle chevaux d'Arabie, qui proviennent de chevaux sauvages, dont les Arabes en dompterent les premiers un grand nombre, & les amenerent en Afrique, où ils en firent des haras. C'est-là le sentiment de ces Peuples, & tous les Historiens en font foi, comme le rapporte Jean Leon l'Africain.

Il y a dans les forêts des deserts que les Arabes habitent, des chevaux & des ânes sauvages, mais ils ne les peuvent prendre que dans des piéges, rien n'étant égal à l'agilité de ces animaux. Ils les tuent lorsqu'ils sont embarassez & en mangent la chair, qu'ils estiment très-délicate sur tout celle des ânes.

Il y a dans ces forêts des Lyons, des Leopards, des Tigres, des Ours, des Austruches, de Porc-epics, des Sangliers, des Cerfs, des Cameleons, des Elans, des Chevres au Musc, des Civettes, des Gazelles, des Vaches sauvages faites tout autrement que les privées,

des Chats qu'ils apellent Garde-Lions, parce que, disent-ils, ils font la garde hors de l'antre & la découverte de la proye, en avertissent le Lyon, & ne mangent qu'après qu'il en est rassassié. On y trouve plusieurs autres animaux sur lesquels les Historiens Africains se sont fort étendus. Dapper en parle amplement dans sa Description de l'Afrique, & nous y renvoyons nos Lecteurs.

CHAPITRE IV.

Des Juifs du Royaume d'Alger.

LEs Juifs sont en très-grand nombre à Alger. Il y en a, selon Grammaye des descendans de ceux qui se refugierent en Afrique après la destruction de Jerusalem par Vespasien, ou qui abandonnerent la Judée pendant les persécutions qu'ils eurent à essuyer de la part des Romains, des Persans, des Sarrazins & des Chrêtiens. Mais le plus grand nombre vient de ceux qui ont été chassez de l'Europe, de l'Italie en 1342. des Païs-Bas en 1350. de France en 1403. de l'Angleterre en 1422. & d'Espagne en 1462.

Chaque Nation a ses Tribus & ses Synagogues. Ils sont réputez Maures, reduits dans une grande pauvreté, & dans la servitude, méprisez & maltraitez de tous les autres Peuples. Dans chaque Ville, ils ont des Juges de leur Nation pour leurs affaires particuliéres & de peu de conséquence. Mais lorsque les parties ne sont pas contentes des décisions de leur Juge, elles portent leurs causes

causes devant la Justice Turque, qui décide souverainement & fait exécuter les Jugemens.

Le supplice ordinaire des Juifs, lorsqu'ils sont condamnez à mort est le feu, pour mettre un différence entre les Turcs, les Maures & les Chrêtiens & eux, par un genre de châtiment particulier à la Nation Juive. Ils y sont condamnez sur le moindre préjugé ou soupçon, qu'ils ont agi contre l'intérêt du Gouvernement. Ils sont aussi brûlez, lorsqu'ils sont jugez avoir fait une banqueroute frauduleuse, qui est regardée telle lorsqu'ils ont négocié par spéculation, & entrepris au delà de leurs forces, & qu'ils se trouvent hors d'état de payer entiérement leurs créanciers, lorsqu'ils sont Mahometans sur tout; car lorsqu'ils sont Juifs, on en laisse l'accommodement à leurs Rabbins ou Juges.

Ils sont obligez d'être habillez de noir depuis les pieds jusqu'à la tête, pour les distinguer par une couleur que les Turcs méprisent. Ils portent une robbe longue à mi-jambe & un turban noir, ou tout au plus autour de leur bonnet noir un turban d'une couleur obscure rayée.

C'est un usage de ne recevoir aucun Juif dans la Religion Mahometane, qu'il ne se soit fait Chrêtien, pour suivre l'ordre des Religions. Mais on passe à présent legérement là-dessus, car il suffit qu'ils ayent mangé publiquement de la chair de Cochon ou de Sanglier, ou fait quelque acte semblable, pour être réputez Chrêtiens.

Ils ne peuvent sortir du Royaume qu'ils n'aient donné caution pécuniaire de leur re-

 tour,

tour, aucun ne voulant courir le risque d'être brûlé sur la foi d'autrui.

Il y a dans toutes les Villes du Royaume d'Alger des Juifs d'Italie, qu'on apelle Juifs Francs, & particuliérement ceux de Livourne. Ils font le principal Commerce de ce Royaume, tant en Marchandises que pour le rachat des esclaves, où ils font valoir leur industrie ou leur friponnerie, comme il sera dit en parlant du rachat des esclaves. Ceux-là sont libres & considérez comme Marchands étrangers, sujets des Princes des Lieux d'où ils sont originaires, ou des Villes où ils ont été domiciliez. Ils peuvent s'en aller quand ils veulent, pourvû qu'ils ne laissent aucune dette, de même que les autres étrangers Turcs, Maures & Chrêtiens. Ce sont les Juifs de Livourne qui ordinairement, de société avec les principaux Juifs de la Ville d'Alger, prennent les fermes de l'huile, de la cire & autres semblables, ou ils font des profits considérables. Les Mahometans regardent les fermiers & les traitans, comme autrefois on regardoit les Publicains, & ne veulent point entrer dans ces sortes d'affaires.

Ces Juifs étrangers se mettent en arrivant sous la Protection du Consul de France; & lorsqu'ils ont quelque chose à démêler avec les François ou entr'eux, ils portent leur cause devant le Consul. Ses Jugemens sont exécutez, & on lui renvoye les parties lorsqu'elles s'addressent à la Justice Turque; le Consul de France y étant le Protecteur & le Juge de toute les Nations étrangeres qui n'y ont point de Consul. Mais il dépend de ces étran-

étrangers d'aller en premierr lieu devant le Dey, qui ſelon les cas en décide, ou les renvoye au Conſul pour en décider.

Les Juifs Maures ont un quartier aſſigné pour leur demeure, & il ne leur eſt pas permis de ſe mêler parmi les Mahometans, comme il eſt libre aux autres Nations. Mais les Juifs Européens peuvent ſe loger où ils veulent: auſſi ſe diſtinguent-ils des autres, & ne demeurent-ils jamais dans leur quartier. Il leur eſt auſſi permis d'aller habillez à leur maniére, & on les nomme ordinairement les Juifs Francs. Le Peuple les apelle communement les Juifs Chrétiens; à cauſe de la conformité de leurs habits.

Les femmes Juives vont habillées comme les femmes Maures des Villes, & auſſi proprement qu'elles veulent. Mais elles doivent aller à viſage découvert pour les diſtinguer des Mahometanes, dont on ne voit que les yeux comme il ſera expliqué dans la ſuite.

CHAPITRE V.

Des Turcs du Royaume d'Alger.

LES Turcs qui ſont dans le Royaume d'Alger en ſont les maîtres & les Souverains, ſous un Chef qu'ils appellent Dey, ou Roi. Ils compoſent une Milice de 12000. hommes, tant infanterie que cavalerie, qui forment une République. Ils ſont tous habiles à ſuccéder au Deylik ou Gouvernement, lorſque leurs ſervices ou leurs bonnes qualitez les en font juger dignes, ou qu'ils ont

D 3 le

le parti le plus fort de leur côté, comme il arrive dans tous les Gouvernemens Républicains.

Les Turcs, qui ſont tous ſoldats, poſſedent les dignitez & les emplois du Royaume, par rang & par ancienneté. Ils gouvernent deſpotiquement ce grand Royaume, à peu près comme les Nobles des Républiques d'Italie, ou comme les Chevaliers de Malte. Ils ſont tous réputez nobles, hauts & puiſſants Seigneurs, quand même ils n'auroient ni biens ni naiſſance. Le titre de ſoldat leur ſuffit & il renferme une portion du Gouvernement, la grandeur, la nobleſſe & la bravoure. Ils traitent les originaires du Païs & les habitans du Royaume avec tant de hauteur, de mépris & de cruauté, que ces Peuples ſont plûtôt des vils eſclaves que des ſujets. Les Turcs au contraire ſont regardez par eux avec tant de reſpect & de crainte, qu'un ſeul fait trembler une Ville peuplée de Maures. Il eſt étonnant & il paroît preſque impoſſible, qu'y aiant dans ce Païs plus de 200. Maures ou Arabes pour un Turc, ils ayent ſubi la domination & le joug d'une poignée de Levantins, & qu'ils ne puiſſent faire aucune effort pour le ſecouër.

Les Chrêtiens Renegats ont les mêmes priviléges que les Turcs, & ſont réputez tels. Dès qu'ils ont embraſſé la Religion Mahometane, ils ſont reçus à la paye & peuvent parvenir à toutes les dignitez, même au Deylik, pourvû que les uns & les autres n'épouſent pas de femmes Arabes ou Maures. Dans ce cas, ils ne parviennent jamais à de gran-

des Dignitez, & les enfans qui viennent du mariage d'un Turc & d'une femme Maure ne sont point réputez Turcs & on les apelle Coulolis. Ils sont reçûs à la paye de soldat, mais ils ne parviennent jamais aux Charges du Gouvernement. Ils sont même peu estimez, quelque mérite qu'ils ayent, à cause que le sang Turc est mêlé avec le sang Maure.

Il n'y a point de femmes Turques dans le Royaume d'Alger. Elles ont en abominations les Turcs qui y dominent, parce qu'ils font le métier de Corsaires & d'écumeurs de Mer qui est en horreur parmi les Turcs du Levant, lesquels regardent les Gouvernemens de Barbarie comme des receptacles de voleurs & de brigands. En effet tous les Turcs qui y passent pour s'enrôler dans la Milice, sont des misérables ou des proscripts. Voici un exemple qui confirme ce que j'avance. Deux Dames Turques, qui passoient de Marseille en Levant sur une Barque Françoise furent obligées de relâcher à Alger. Pendant le tems que la Barque resta dans le Port, ces Dames se refugierent au Palais du Consul de France. Quelque instance que leur fit Assan Dey, d'accepter un Palais apartenant au Deylik, elles le refuserent, & ne voulurent avoir aucune communication avec les Turcs d'Alger. On s'étendra davantage sur cette matiére, en parlant des forces du Gouvernement & des priviléges de la Milice.

Comme les Turcs n'aiment pas la continence, les plus vertueux ou ceux que leur rang ou leur âge oblige de paroître tels, é-

 poufent

pousent des esclaves Chrêtiennes, qui ordinairement à la suite du tems deviennent Mahometanes. Les enfans qui en proviennent sont réputez véritables Turcs, & en ont tous les priviléges. Les autres moins scrupuleux ont des concubines du Païs, dont les enfans sont réputez Maures, & ne sont point admis à la Milice.

La Sodomie est fort en usage, & impunie parmi les Turcs d'Alger. Les Deys, les Beys & les Principaux en donnent l'exemple, sur tout depuis qu'ils ont reconnu par l'expérience de leurs Prédécesseurs, que leurs femmes ou leurs maîtresses causoient le plus souvent leur perte. Ils ont à présent à leur place de jeunes & beaux esclaves. En 1710. il arriva sur ce sujet une avanture tragique & fort touchante. Un jeune Portugais d'environ 18. ans, esclave d'un Turc qui l'aimoit passionnement, après avoir resisté plusieurs fois aux sollicitations & aux efforts de ce maître brutal, en parla dans la confession au Pere Administrateur de l'Hôpital d'Espagne & lui demanda son conseil dans un cas si pressant. Le Prêtre lui ordonna de continuer à résister de toutes ses forces, & de mourir plûtôt que de laisser commettre en sa personne ce péché qui attira autrefois le feu du Ciel sur Sodome. Le jeune Portugais lui promit d'être ferme dans la résolution qu'il avoit prise, de résister à quelque prix que ce fût. Son maître voyant que ses caresses & toutes les voyes de douceur étoient inutiles en vint à la force ouverte, & le saisit d'une maniére à ne pouvoir plus se défendre. Cet esclave

esclave arracha un coûteau que son maître avoit à la ceinture, & le lui enfonçant dans le corps, le mit hors d'état de satisfaire sa passion. Comme c'est un crime digne de mort pour toute sorte de Nations, & surtout pour les esclaves à l'égard de leurs maîtres de porter la main sur un Turc, & particuliérement de le blesser, le Portugais fut condamné à être traîné sur le pavé par toute la Ville, attaché par les pieds à la queuë d'un cheval. Tous les Ministres Etrangers s'employerent inutilement, & offrirent beaucoup d'argent pour lui sauver la vie. Toute la grace qu'on offrit, ce fut d'avoir deux témoins qui déclarassent, que cet esclave avoit dessein de se faire Mahometan avant que de commettre cette action, & qu'il ratifiât publiquement ce témoignage en embrassant le Mahometisme. Mais le jeune esclave étant exhorté par tous les Chrêtiens de préferer la mort, il la reçut avec une constance heroïque & digne de la plus grande admiration. Le Pere Administrateur de l'Hôpital d'Espagne le conduisit pendant tout son supplice en l'exhortant, le consolant & en lui représentant la gloire de Dieu dont il alloit jouïr. Le spectacle étoit d'autant plus touchant, que les habitans & sur tout les femmes animées d'une compression naturelle à la vuë de ce jeune homme, jettoient des cris épouvantables & l'exhortoient à se faire Mahometan, jusqu'à ce qu'il perdit la vie avec la même fermeté qu'il l'avoit méprisée.

Les jeunes esclaves sont tous sujets à pareille tentation, & l'on verroit une infinité de

martyres, s'ils ſuivoient l'exemple du jeune Portugais qui n'a point eu d'imitateur.

Les Turcs d'Alger ſont habillez fort modeſtement, & ſont diſtinguez des Maures par pluſieurs endroits de leur habillement. Le Dey & les Principaux portent une chemiſe de Gaze, dont les manches ſont extrêmement larges; une culote de drap fin auſſi large, ou de cotton fin blanc ou de couleur, pendant les grandes chaleurs, qui ſe ferme avec un cordon de ſoye au moyen d'une gaine, le bas eſt fort étroit & va au gras de jambe. Ils ont une chemiſe ſans manches de drap ou d'étoffe de ſoye avec de fort petits boutons, & par deſſus une veſte de drap de couleur, qui va juſques aux chevilles avec de fort petits boutons d'argent fondu, ou de ſoye, argent ou or, avec une treſſe d'argent, d'or ou de ſoye autour du col & tout le long de la veſte, avec des treſſes de même qui forment les boutonnieres. Leurs manches étroites, comme celles de nos veſtes, ferment avec des boutonnieres & des boutons comme le devant, mais fort ouvertes pour les retrouſſer pendant les chaleurs. Ils ont de petites poches en dedans & à chaque côté de cette veſte ſur le ſein, où ils tiennent leurs montres, leurs papiers & autres choſes ſemblables. Une ceinture de ſoye leur fait pluſieurs tours ſur les hanches. Ils y paſſent un ou pluſieurs coûteaux, dont les manches ſont d'Agathe, de quelque autre pierre précieuſe, ou garnis & travaillez en argent. Ils ont par deſſus tout une robbe auſſi longue que la veſte, qu'ils apellent Caffetan. Il en portoient

toient autrefois d'étoffes d'or, d'argent ou de foye; mais à préfent leurs plus beaux font de drap fin de couleur verte, bleuë, jaune, rouge ou gris clair. Ils rejettent toute autre couleur. Ces Caffetans ont les manches larges & jufqu'au coude, & font ornez de chaque côté d'agraffes ou broderies d'or & d'argent. Ils ne portent point de bas, à moins que leurs infirmitez le demandent, étant honteux à un Turc de la Milice d'en avoir. Ils ont de petites pantoufles pointues de marroquin jaune ou rouge, fans talons avec un petit fer à cheval à la place du talon. Il les laiffent à la porte, lors qu'ils entrent dans les appartemens. Leur turban eft très différent de ceux des Levantins. Ils ont une petite calote fine de laine rouge & entortillent autour fort adroitement une piéce de mouffeline de quelques aunes de long, qu'on appelle tulbend, d'où vient le mot de turban. Tout le monde convient, que cette maniére de turban eft la plus agréable & d'un meilleur goût que les turbans des Turcs du Levant, qui ont une toque large, platte au deffus, piquée ou matelaffée, avec un tour d'une largeur étonnante.

Les Turcs âgez ou dans les Charges du Gouvernement portent la barbe entiere, coupée en pointe. Ils fe font rafer le poil qui eft fur les jouës pour la rendre plus reguliére, & la tête à caufe que le turban les échauffe affez. Ce feroit une folie aux gens âgez, ou aiant un caractere, de n'en point porter.

Les jeunes Turcs ne portent ni barbe, ni

turban, mais ſeulement une mouſtache, dont ils ont beaucoup de ſoin, & un petit bonnet ou calotte de laine fort fine. Il y en a pluſieurs, & principalement ceux qui vont en mer, qui ne portent pour tout habillement qu'une grande culotte de cotton ou d'étoffe de laine, une veſte fort courte, une ceinture entortillée ſur les hanches & un petit caban qu'ils apellent capotin, qui ne va que juſqu'au deſſous de la ceinture des culottes.

Quelques jeunes Turcs, Arabes & Maures laiſſent un toupet de cheveux longs derriere leur tête. Pluſieurs Auteurs ont écrit, ſuivant l'opinion vulgaire des Chrêtiens, que les Mahometans s'imaginent que Mahomed les doit prendre par ce toupet pour les mener en Paradis ; mais je puis aſſûrer qu'aucun ne m'a parû de cette opinion. Ceux à qui j'en ai parlé m'ont dit, que la jeuneſſe laiſſoit ce toupet par fantaiſie, ou plûtôt pour faire voir la couleur de leurs cheveux, ou qu'ils ne ſont point chauves.

Les femmes qui habitent les Villes vont habillées à peu près comme les hommes. Leurs caleçons vont juſqu'à la cheville; les unes portent des bas ou bottines de cuir & des pantoufles, & la plûpart ne portent que les pantoufles ſans bas. Les veſtes & les caffetans de celles qui ont du bien, ſont d'étoffes de ſoye, d'or ou d'argent avec des treſſes de même. Elles portent leurs cheveux treſſez, entrelaſſez de perles, de diamans, de turquoiſes, d'émeraudes ou d'autres pierres précieuſes. Elles ont des pendans d'oreille, des colliers qui ſont quelque-

fois

fois cinq ou six tours, & qui pendent sur la gorge, des bracelets & des bagues suivant leur opulence. Les pauvres portent à la place des pierreries, du corail, de l'ambre jaune, des bracelets & des bagues d'argent. Lorsqu'elles sortent, elles se couvrent le visage d'un mouchoir blanc, depuis le menton jusqu'au dessous des yeux, & s'envelopent tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une piéce d'étamine blanche fort fine & fort claire, à travers de laquelle, lorsqu'on y fait attention on voit les cheveux, les bijoux & quelque chose des habits; mais on ne sauroit les reconnoître n'ayant rien de découvert que les yeux.

Les petits enfans des personnes riches ont des bonnets ou calotes d'étoffe picquées, garnies de sultanins d'or cousus tout autour. Il y en a qui en sont tous remplis. C'est là une grande distinction; mais à mesure que les peres ou meres ont besoin d'argent, ils degarnissent les bonnets, en attendant qu'ils ayent d'autres sultanins pour les remplacer.

CHAPITRE. VI.

Des Chrêtiens du Royaume d'Alger.

LEs Chrêtiens qui sont dans le Royaume d'Alger, si on en excepte les esclaves, sont en fort petit nombre. Le Commerce y est fort petit, & d'ailleurs les Juifs originaires, qui sont en grand nombre dans ce Païs, ne laissent échaper aucune occasion où il y a quelque chose à gagner.

 Les

Les esclaves sont un corps considérable. Ils seroient sans doute assez forts pour s'emparer des principales Villes, s'ils pouvoient bien s'entendre ensemble, & s'ils n'étoient épouvantez par la séverité des châtimens destinez à ceux qui sont convaincus de revolte.

Il n'y a point de domestiques libres. Depuis la Maison du Roi jusques dans celle du dernier des habitans, pour pauvre qu'il soit, il y a des esclaves Chrêtiens pour s'en faire servir. C'est d'ailleurs leur principal Commerce, & ils y gagnent toûjours, sur tout lorsque les esclaves ont dequoi se racheter, ou que les redemptions vont à Alger pour employer les deniers des charitez publiques.

Les Maîtres qui ont beaucoup d'esclaves, les loüent aux Armateurs des Corsaires pour travailler aux armemens ou pour aller en mer. Ils les loüent aussi aux étrangers qui sont établis dans les Villes, pour s'en servir dans leurs maisons comme de domestiques.

Il est permis aux personnes de toute Nation d'y acheter des esclaves Chrêtiens; mais il n'est pas d'usage que les Chrêtiens en achetent.

Bien de gens croyent qu'on force les esclaves Chrêtiens à se faire Mahometans, ou du moins qu'on les y solicite par des caresses, des ménaces ou des mauvais traitemens. C'est sur la foi des Moines qui y vont faire des rachapts mais l'erreur est très-grande. Bien loin de travailler à les séduire, les Maîtres seroient bien fâchez que leur esclaves se fissent

ſent Mahometans, quoi qu'ils ne ſoient pas libres en changeant de Religion. Leurs Maîtres perdroient le profit qu'ils en retirent, lorsque les redemptions viennent à Alger : & c'eſt pour cela uniquement que la plûpart des Algeriens achetent des eſclaves Chrêtiens. Il y a certains cas ou le Dey voulant ſauver un eſclave Chrêtien qui aura mérité la mort, lui donne à opter ou de mourir ou d'embraſſer la Foi Mahometane, pourvû que le crime ne ſoit pas contre l'Etat.

Il n'y a que les jeunes eſclaves au deſſous de l'âge de douze ans, dont les Maîtres ſe piquent de faire de bons Muſulmans, croyant faire un œuvre très-agréable à Dieu. Ce ſont les plus riches qui les achetent; ils n'épargnent rien pour les bien élever, & les adoptent pour leurs enfans. Mais lorsque les eſclaves ſont pris en âge de connoiſſance, les Maîtres les détournent de changer de Religion; car outre qu'ils ne peuvent par les revendre, les eſclaves trouvent mieux l'occaſion de s'évader.

Les Algeriens diſent communement, qu'un mauvais Chrêtien ne peut être bon Muſulman. Si l'on donnoit la liberté aux eſclaves qui embraſſeroient le Mahometiſme, on n'auroit pas de la peine à faire les redemptions; & il n'eſt que trop ſûr que la plûpart des eſclaves ſont refuſez.

On voit dans des Memoires anecdotes, qui ſont dans l'Hôpital d'Eſpagne à Alger, qu'en 1641. un François natif de Marſeille, eſclave de Hali Géneral des Galeres, voulant éviter de s'embarquer, demanda pluſieurs fois à

ſon Maître de le faire recevoir dans la Reli-gion Mahometane. Mais en ayant toûjours été refuſé, & les Galeres étant prêtes à partir, il ſe fit prêter à un Renegat de ſa Nation des habits à la Turque, & parut en cet équipage devant le Général. Celui-ci le voyant de loin & connoiſſant la ruſe, l'apella Jean. Jean s'approcha & dit, je ne ſuis pas Jean, je ſuis Muſtapha. Hali le viſita & le trouvant incirconcis, pretexta qu'il ſe moquoit de la Religion Mahometane, & le fit mettre ſous le bâton. A meſure qu'il étoit bâtonné, ſon Maître lui diſoit, es tu Jean ou Muſtapha? L'eſclave ſouffrit un certain nombre de coups; mais ne pouvant plus endurer ce ſupplice, il cria, je ſuis Jean & non pas Muſtapha; je ſuis Chrêtien & non Mahometan. De cette maniere, il perſiſta dans la Foi Chrêtienne, & étant racheté quelques années après, il retourna dans ſon Païs.

CHAPITRE VII.

De la Religion du Royaume d'Alger.

LEs anciens Africains de Barbarie & de ce Royaume étoient idolâtres. Ils adoroient le Soleil & le feu, à l'honneur duquel ils bâtiſſoient des Temples ſuperbes, où ils conſervoient un feu perpetuel, ſemblable à celui que les Veſtales gardoient parmi les Romains.

Les Barbares embraſſerent la Foi Chrêtienne dans le IV. Siécle de l'Ere commune, à l'occaſion des quelques Seigneurs de la

la Pouille & de Sicile, qui s'étoient emparez des Royaumes de Tunis & de Tripoly. Ensuite plusieurs Princes Chrêtiens de la Secte d'Arius, abandonnerent l'Italie pour éviter la fureur des Gots, & allerent demeurer en Barbarie, où les Chrêtiens se multiplierent, & firent de grands progrez dans toute la Mauritanie, le long de la Mer Mediterranée. Il se glissa dans cette Religion une infinité d'héresies, & il s'y forma diverses Sectes, dont la plûpart n'étoient pas de la Communion de Rome. On peut juger du nombre des Chrêtiens qu'il y avoit, par celui des Pasteurs, puisqu'en l'année 411. on assembla un Concile National à Cartage, où il se trouva 286. Evêques ortodoxes, sans compter ceux qui étoient absents, au nombre de 120. Dans l'interieur du Païs ce n'étoit qu'un mêlange impénetrable d'idolâtrie & de Christianisme. Mais enfin le Mahometisme ayant pris naissance, au commencement du VII. Siécle, les Arabes porterent cette Religion de toutes parts par la force des armes, pillant, ravageant & jettant par tout l'épouvante. Ils vinrent en Barbarie aidés de 24000. Turcs commandez par Occuba ben Nazic en 663. Après s'en être emparez, plusieurs y resterent, & cette nouvelle Religion y fit de grands progrez, & devint la dominante. La plûpart des Chrêtiens se refugierent en Espagne & en Italie.

Les Chrêtiens qui y resterent & les idolâtres y furent persecutez sans distinction. A la faveur des revolutions, il en resta toûjours des uns & des autres, jusqu'au XIII. Siécle,

que les Cherifs Princes Arabes descendans de Mahomed, usurperent la Barbarie. Après avoir remporté une pleine Victoire, ils en chasserent entierement les Chrêtiens, qui s'enfuirent en Europe, & les Africains idolâtres furent contraints par les tourmens d'embrasser le Mahometisme.

Quoi que la Religion soit la même dans ce Royaume, que celle qui domine dans tous les Etats du Grand Seigneur, on y compte comme dans le reste de l'Afrique 72. Sectes principales, toutes soûtenues par chaque parti comme véritables, & conduisant au salut; sans compter les Sectes particulieres des Marabouts & Santons ou Moines, qui ont chacun des usages ridicules. Mais toutes ces Sectes se reduisent à deux principales, à celle de Mahomed dominante dans l'Empire Ottoman; & à celle de Hali qui est seule reçûe dans les Etats de Perse. On suit la premiére dans le Royaume d'Alger; on ne prend pas garde à ceux qui suivent l'autre. On les laisse dans leur opinion, pourvû qu'ils ne parlent ni n'écrivent contre la Religion dominante.

Ces deux Sectes différent en ce que les Sectateurs de Mahomed croyent, que Dieu est la Cause du bien & du mal, & soutiennent la Prédestination absolue; que Dieu est éternel & la Loi de même; que Dieu se rendra visible dans son Essence même; que Mahomed fut élevé en la présence de Dieu en corps & en ame; qu'il faut nécessairement prier Dieu cinq fois par jour.

Les autres croyent au contraire, que Dieu ne

ne produit que le bien ; que Dieu seul est éternel, mais que la Loi ne l'est point ; que les ames bien-heureuses ne voyent Dieu que dans ses operations ; que l'ame de Mahomed fut enlevée dans le Ciel sans le corps, & qu'il suffit de prier Dieu trois fois par jour.

Il y a encore plusieurs autres sentimens, qui différent entr'eux dans l'interprétation de l'Alcoran, qu'on peut voir dans divers Auteurs qui ont traité de la Religion Mahometane, comme Camerarius, Bochart & autres.

Toutes les Sectes différentes se traitent reciproquement d'héretiques ; mais parmi tous les Sectaires, les plus remarquables sont les trois Sectes de Morabouts apellées Santons, Cabalistes & Sunnaquites.

Les Santons sont de differentes regles, suivant l'esprit de leurs fondateurs. Il y en a qui sont obligez de courir perpetuellement couverts de haillons, & d'autres tous nuds comme des insensez & de fanatiques. Ils croyent que les bonnes œuvres, les jeunes, les austéritez & les souffances les purifient & les rendent semblables aux Anges ; & que lorsqu'ils ont atteint un certain degré de perfection, ils ne peuvent plus pêcher, ce qui donne lieu à leurs extravagances & à plusieurs crimes.

Les Cabalistes observent de jeunes très-rigoureux, ne mangeant d'aucun mets qui ait eu vie, mais des herbes, des legumes, des fruits, des racines & autres choses semblables. Ils ont des formulaires de priéres pour tous

tous les mois, tous les jours & toutes les heures. Ils se vantent d'avoir des Visions céléstes & des entretiens avec les Anges, qui leur aprennent tout ce qu'ils veulent savoir; & ils portent sur eux des Talismans quarrez avec des chiffres & des caracteres. Cette regle fut instituée par un nommé Beni, reputé pour un célebre Docteur Arabe.

Les Sunnaquites sont de vrais Misantropes. Ils vivent dans des deserts éloignez de tout commerce avec les hommes, qu'ils fuyent avec grand soin. Ils ne se nourrissent que d'herbes & de racines. Ils tiennent du Judaïsme, du Christianisme, du Mahometisme & même du Paganisme. Ils sacrifient des animaux. Ils ne se font circoncire qu'à l'âge de 30. ans, après quoi ils se font baptiser au nom du Dieu Vivant. Ils disent que toutes les Religions ont été envoyées de Dieu; qu'ils sont les plus parfaits de toutes les hommes; qu'ils souffrent & prient pour tous les autres, & prétendent détourner la colére de Dieu du reste du genre humain.

Dans les Villes du Royaume d'Alger, on a peu de foi pour ces sortes de gens, aussi n'y voit-on guéres paroître de ces Santons qui seroient punis s'ils faisoient quelque larcin ou autres crimes, qui sous prétexte d'inspiration leurs sont permis parmi les Arabes. Les Turcs n'ont aucun égard à leurs momeries, & font étrangler les Morabouts tout comme les autres, lorsqu'ils se mêlent des affaires du Gouvernement.

Parmi la plus grande partie des Turcs d'Alger, il n'y a que l'apparence de la Religion;

gion; le libertinage, le vice & l'ignorance y triomphent. Il ne faut pas s'en étonner, puisque la Milice qui gouverne est un mélange de la lie des Turcs du Levant, des Renegats Chrêtiens & des Juifs. Il est vrai que les Chefs tiennent la main à ce que toutes les Cérémonies soient observées exactement, & qu'ils se contraignent eux-mêmes en public pour ne pas donner mauvais exemple. Mais pour cela, ils n'en valent pas mieux en géneral, & l'on n'en trouve point qui vivent en gens de bien, si l'on excepte les Hagis, qui se piquent de sainteté, & quelques autres que l'âge a dégagez des passions; c'est tout comme ailleurs.

Les Hagis sont ceux qui ont fait le voyage de la Meque & visité le Sepulchre de Mahomed. Ils sont fort distinguez & regardez comme déjà sanctifiez. La vénération qu'on a pour eux fait souhaitter à tous de pouvoir faire le même voyage; mais outre la longueur & la fatigue, il faut avoir dequoi s'entretenir, & faire quelque présent au Temple de la Meque.

Les Cherifs sont ceux qui descendent de la Race de Mahomed. Ils sont distinguez par un Turban verd, & il n'y a qu'eux qui ayent droit de le porter. Il y en a parmi eux de très-miserables, qui ne laissent pas d'être très-attentifs à porter cette marque de distinction. Ils n'ont pour prouver leur extraction, ni titres, ni papiers, ni parchemin; mais seulement l'usage de leurs ancêtres de l'un à l'autre sans interruption: & l'imposture en ce cas seroit punie de mort.

La

La plûpart des habitans de ce Royaume portent un chapelet de grains de Corail, d'Ambre ou d'Agate pour s'amuser, & prononcent en les parcourant avec les doigts, & plûtôt par habitude que par dévotion, les attributs de la Divinité.

Les pauvres ignorans ne disent à chaque grain que *Sta-fer-Alla*, ou Dieu me garde. D'autres moins ignorans disent à chaque grain, *Alla Illa Mehumed rasoul Alla.* Il n'y a point d'autres Dieux que Dieu, & Mahomed est l'Envoyé de Dieu. Ceux qui sont plus éclairez ajoûtent à cette confession de Foi, une Kirielle des attributs de Dieu, à mesure qu'ils font passer les grains. Par exemple, „ au nom de Dieu seul & unique Dieu, „ loué soit Dieu seul & unique Dieu; au „ nom de Dieu tout puissant, loué soit Dieu „ dans sa puissance; au nom de Dieu tout „ bon, loué soit Dieu dans sa bonté; au „ nom de Dieu tout sage, loué soit Dieu „ dans sa sagesse; au nom de Dieu miséri- „ cordieux, loué soit Dieu dans sa miséri- „ corde; au nom de Dieu éternel, loué soit „ Dieu dans son éternité &c.; & à la fin ils „ disent, loué soit Dieu le Seigneur du Mon- „ de. Seigneur qui jugeras les hommes, je „ t'adore, je mets toute ma confiance en „ toi, je confesse que tu n'as ni engendré, „ ni été engendré, & qu'il n'y a aucun qui „ te soit semblable ou égal. Seigneur que ta „ Benediction soit sur ton Prophete Maho- „ med, & sur tous les Musulmans". Mais les dévots se font une si grande habitude de dire le chapelet, qu'ils le parcourent même

en

en parlant des affaires les plus interessantes & les plus sérieuses ; ce qui fait voir que ce n'est qu'une grimace de dévotion, & non pas une véritable dévotion. Cela n'a rien qui doive surprendre, puisqu'on voit en Europe des Chrêtiens, qui se poignardent le Rosaire à la main.

On ne parlera point ici de leurs priéres générales & particulieres des Mosquées, de la Circoncision, de leurs Mariages, & de leurs enterremens. Je renvoye le Lecteur aux Auteurs qui ont amplement traité de la Religion des Mahometans & de leurs Cérémonies ; tout étant à peu prez de la même maniére dans le Royaume d'Alger.

Il y a liberté de Religion pour tous les étrangers, tant libres qu'esclaves. Ils y ont des Eglises & des Prêtres, selon leur rîte : & même toutes les Religions y sont protegées, pourvû que ces étrangers ne se mêlent point des affaires du Gouvernement, ni de ce qui concerne la Religion Mahometane, auquel cas il y a prompte & sévére punition.

Il y a peu de femmes qui ayent de Religion. L'on y croit indifferent qu'elles prient Dieu ou non, & qu'elles aillent aux Mosquées & l'on ne les y oblige point. Bien de gens doutent qu'elles ayent une ame immortelles. Elles sont élevées dans la plus crasse ignorance qu'on puisse s'imaginer ; & la plûpart de ces hommes grossiers, & même des femmes croyent, qu'elles ne sont faites que pour servir à la génération & au plaisir de l'homme. Cette opinion jointe à l'ardeur du climat, les rend fort luxurieuses. Elles se servent

servent de toute sorte de moyens pour se divertir au dépens de l'honneur de leurs maris, quelque risque qu'elles courent; sur tout les femmes dont les maris sont aisez, & qui vivent dans la molesse & la fainéantise. Lorsqu'elles sont ensemble, toute leur conversation roule ordinairement sur les plaisirs de Venus, & les moyens de se réjouïr de ce côté-là. Ce qui prouve assez ce qu'on m'a assuré là-dessus, c'est que dès que les femmes sont vieilles & inutiles au plaisir des hommes, elles sont méprisées & maudites, même de leurs enfans. On les souffre tout au plus comme un vieux animal domestique, qu'on tient dans un coin d'une cour ou dans une cahute, & à qui l'on donne les restes de la table. Les enfans ont beaucoup de respect pour leurs Peres, mais ils n'en ont aucun pour leurs meres; parce que les hommes épousent indifféremment de femmes de toute Nation & Religion, libres & esclaves, uniquement pour leur plaisir ou par vanité. Il est d'un usage universel que les hommes repudient leurs femmes, dès qu'elles ne sont plus propres à la génération ou au plaisir. Voici un fait qui prouve ce que je viens d'avancer.

Un nommé Clement sujet du Pape & né dans le Comtat d'Avignon, ayant été pris jeune des Algeriens se fit Mahometan, & on lui donna le nom d'Ibrahim. Etant devenu grand, il fut mis dans la Milice, & se regardant comme Turc d'origine, il fit tout ce qu'il pût pour paroître digne de l'être. Il perdit un œil à la guerre, & étant dans un âge

mûr il donna dans le Commerce. Il y réüssit & s'établit à Bonne. Voulant mener une vie reguliére pour maintenir son crédit, il se maria & fit bon mênage. Il fit une alliance peu avantageuse, parce qu'il sentoit toûjours le Chrêtien, pour me servir du terme du Païs à l'égard des Renegats. Sa femme devint vieille, infirme, & hors d'âge d'avoir des enfans. La dot qu'Ibrahim lui avoit reglée en se mariant, n'étant pas suffisante pour la faire vivre sans autre secours, elle dit à son mari, qu'elle voyoit bien qu'elle étoit devenuë vieille & peu propre à lui donner du plaisir; qu'elle avoit projetté de lui faire épouser une jeune fille fort belle, & qui seroit certainement de son goût, quoique ses parens fussent pauvres; à condition qu'elle seroit gardée, & entretenue dans la maison jusqu'à sa mort, & non pas repudiée, suivant la coûtume de beaucoup de maris, lorsque leurs femmes étoient dans l'âge. Elle ajoûta qu'elle travailleroit autant qu'elle pourroit pour le bien du ménage, & qu'ainsi elle seroit délivrée de la misére, qui est le partage des vieilles femmes qui n'ont pas du bien. Ibrahim, qui étoit d'un âge encore à prendre femme & d'un temperamment fort & robuste, remercia sa femme de son attention. Il la trouva fort raisonnable, accepta sa proposition, & lui promit verbalement de l'entretenir malade ou saine jusqu'à sa mort. Cette bonne femme fut en même-tems faire proposition de mariage, & demander la fille en question à ses parens de la part d'Ibrahim. Les parens qui se trouvoient très-hon-

norez de s'allier avec un Turc de la Milice, qui paſſoit pour avoir du bien & qui en gagnoit par ſon commerce, furent ſurpris de cette propoſition & qu'Ibrahim daignât jetter les yeux ſur cette fille; mais comme la femme d'Ibrahim avoit été de tout tems la bonne amie de la mere de la fille, elle lui expliqua, toutes choſes, & le mariage ſe fit aux dépens du repos de la vieille. Comme elle étoit la Gouvernante de la maiſon, elle voulut auſſi l'être de la jeune femme en certaines occaſions, & la corriger lorſqu'elle en avoit beſoin. La derniére ne trouvoit pas cela à ſon gré, & voulant être abſolument la maîtreſſe, & n'avoir aucune ſurveillante, elle porta ſon mari à repudier la vieille. Il ſe laiſſa gagner aux careſſes & aux larmes de cette jeune femme, qui employa la ruſe & l'artifice pour venir à bout de ſon deſſein, qui réüſſit, & la vieille fut renvoyée. Mais Ibrahim reçût quelques années après la peine de ſon ingratitude. Il paſſoit pour riche, & ſa femme faiſoit une dépenſe fort conſidérable, oubliant la baſſeſſe de ſon origine, & qu'elle étoit femme d'un Chrêtien Renegat Les principaux de la Ville de Bonne prirent occaſion d'en blâmer en particulier Ibrahim. Un d'eux lui dit, qu'il avoit fort mal fait d'épouſer une femme de la lie du peuple, qui ne lui dépenſoit pas moins qu'une autre; & que s'il lui arrivoit quelque accident, il ne ſeroit ſoutenu de perſonne, & ſe verroit généralement mépriſé. Il lui repréſenta que pour obvier à un malheur ſemblable, il falloit, étant riche comme il étoit, répudier ſa femme, &

en

en épouser une autre qui lui fit quelque honneur, & fût bien aparentée. Il ajoûta qu'il lui donnoit ce conseil en ami, & qu'il en feroit l'usage qu'il jugeroit à propos. Ibrahim sentit flatter son amour propre par ce discours, & donna dans le piege qu'on lui tendoit adroitement, parce qu'on n'en vouloit qu'à son argent: il remercia celui qui se cachoit, sous le masque d'un d'ami véritable & sincére. Il lui dit qu'il s'en remettroit à lui, & qu'il feroit tout ce qu'il trouveroit bon. Suivant ses avis il répudia sa jeune femme, & épousa la fille de cet ami prétendu, qui obligea Ibrahim de lui constituer une bonne dot. Il le fit volontiers, flatté par l'alliance qu'il faisoit avec une des premiéres familles de la Ville. Dès que cette femme fut chez Ibrahim, qui la traitoit avec toute sorte de complaisance & de distinction, elle se donna carriére, & voulut tout ce qu'il y avoit de plus riche en habits & en bijoux. Sa magnificence donna bientôt une violente jalousie à toutes les femmes les plus considerables, qui faisoient enrager leurs maris par leurs demandes continuelles, leur disant qu'elles ne pouvoient souffrir que la femme d'un Renegat fût plus magnifique qu'elles. On représenta à Ibrahim qu'il devoit obliger sa femme à être plus modeste, & qu'il ne lui convenoit pas de vouloir briller plus que les autres; qu'autrement la vanité de sa femme causeroit quelque desordre & peut-être sa perte. Ibrahim méprisa cet avis, se faisant fort de la protection de son beaupere, & fit au contraire plus de dépenses pour sa femme,

me, tant en bijoux qu'en habits. L'envie des autres femmes augmenta, & elles querellerent leurs maris sur leur œconomie. Ceux-ci porterent plainte au beaupere d'Ibrahim, lui firent un grand crime de sa maniére de vivre & lui imputerent quelques fautes contre le Gouvernement. Le beaupere qui n'en vouloit qu'à l'argent de son gendre, le querella vivement, & lui fit peur en lui disant, que le Dey étoit prévenu contre lui, qu'il craignoit pour sa tête, s'il ne prévenoit son malheur par la fuite; qu'il y donneroit la main, mais qu'il étoit de la bienséance qu'avant toutes choses, il répudiât sa femme en lui donnant la dot & les nipes dont elle étoit pourvûë. Ibrahim le fit de bonne grace, voyant bien qu'autrement il y seroit contraint. Dès qu'il eut donné à sa femme ses Lettres de divorce, le beaupere lui conseilla de se cacher pour quelque tems, en attendant qu'on eût fait sa paix avec le Dey. Mais dès qu'il eut disparu, on l'accusa de divers crimes contre la Religion & contre l'Etat, & tout ses biens furent confisquez. Il se refugia à la Calle, Colonie de la Compagnie Royale d'Afrique, établie à Marseille, sous les auspices de Mr. Phœnix, qui en étoit alors Gouverneur. On lui fit abjurer la Religion Mahometane, & il passa en France sur le Navire le Parfait, apartenant à cette Compagnie.

CHAPIRRE VIII.

Des Mœurs & des Coûtumes des Algeriens.

TOus les Peuples qui habitent le Royaume d'Alger ont en général des mœurs dereglées, beaucoup de hauteur & de brutalité à l'égard des étrangers. Il faut en excepter quelques anciens Officiers du Gouvernement, quelques Marchands qui voyagent, & ceux qui ont été esclaves chez les Chrêtiens. L'ignorance & la mauvaise éducation causent leur dereglement.

Les Algeriens accoûtumez dès leur bas âge à voir dans leurs maisons des esclaves de toutes les Nations, se persuadent aisément que les autres Peuples ne sont nez que pour leur être soûmis; ce qui leur inspire un mépris extrême pour tous les étrangers. Ils haïssent sur tout les Espagnols & les Portugais, qu'ils regardent comme les Usurpateurs des Royaumes & des Païs qui ont appartenu à leurs ancêtres.

Les soldats qui composent la Milice, & qui sortent ordinairement de la lie du peuple du Levant, fiers de se voir les maîtres d'un grand Royaume, & habiles à parvenir à leur tour, ou par cabale, aux plus hautes dignitez, sont d'une insolence insuportable à l'égard des Maures & des Arabes, auxquels ils font durement sentir leur superiorité.

Ils sont regardez comme les Hauts & Puissans Seigneurs. On leur donne le nom d'*Effendi*, qui signifie Seigneur, au lieu que

les Arabes ou Maures, quelques puiſſans qu'ils ſoient par leur naiſſance ou par leurs richeſſes, n'ont que le nom de *Cidi*, qui ſignifie Sieur ou Monſieur.

Le Dey eſt apellé Effendi par les ſoldats & par les Conſuls étrangers ; mais les Arabes & les Maures l'appellent Sultan ou ſimplement Maître ou Grand Maître. Tous les étrangers qui ont à faire à lui, & qui ne ſont point caracteriſez, lui font plaiſir de lui donner le titre de Sultan.

Ce qui inſpire de la modération aux Grands, ſur qui roule le Gouvernement, c'eſt qu'on s'en prend à eux, lorſque les affaires ne tournent pas avantageuſement, & qu'ils ſont dépoſez ou étranglez ; de ſorte que la crainte des mauvais évenemens leur inſpire de la douceur & de la prudence.

Ler Marchands du Païs qui voyagent, ſont fort traitables, parce qu'ils ont à faire à toute ſorte de Nations ; & ils guériſſent par là des préjugez de leur éducation.

Les Turcs & les Maures qui ont été eſclaves, ſont les plus raiſonnables. Lorſqu'ils ſont chez les Chrêtiens, ils ſe deſabuſent de l'opinion qu'ils ont de la force & de la grandeur de leur Païs. Ils voyent les forces des Chrêtiens, leur grandeur, leurs richeſſes, leur éclat, & éprouvent les bienfaits de quelques-uns. Ce ſont ordinairement ceux qui font le plus de bien aux eſclaves Chrêtiens, ayant éprouvé le même ſort, & craignant pour eux ou pour leurs enfans de retomber dans l'eſclavage. Alors ils demandent aux Conſuls des Nations étrangeres des certifi-

cats,

cats du bien qu'ils ont fait aux esclaves Chrêtiens.

Tous les étrangers qui arrivent dans la Ville d'Alger, sont conduits, dès qu'ils ont débarqué, devant le Dey par le Capitaine du Port ou un de ses Officiers. Le Dey leur donne la main à baiser, & leur demande en langue Franque d'où ils viennent, ce qu'ils viennent faire, & des nouvelles du lieu de leur départ & de la route qu'ils doivent suivre; après quoi ils sont renvoyez. Ordinairement le Truchement de leur Nation est avec eux, pour leur servir de Guide & d'Interprête.

Les étrangers ne doivent point porter l'épée dans les Villes du Royaume, principalement à Alger. Les Consuls & les Officiers des Princes étrangers n'en portent point, quoi qu'il leur soit permis de le faire. Mais les rues sont si étroites, qu'une épée embarasse les passans, & peut donner lieu à des querelles avec les Janissaires, ce qu'il faut absolument éviter.

Lorsqu'un Turc passe, il faut se ranger le mieux que l'on peut, & lui faire place si l'on ne veut essuyer des paroles injurieuses. On va rarement dans les ruës sans en recevoir des jeunes Turcs & des Maures; mais c'est à quoi il faut fermer les oreilles & ne pas répondre, de peur que la canaille ne s'attroupe, & qu'il n'arrive un plus grand mal. On ne sauroit agir avec trop de circonspection & de patience. Ce n'est pas qu'en se plaignant au Dey, on n'obtienne une bonne & prompte Justice, comme il est arrivé à Mr. Tho-

mas Thompſon Conſul Anglois, il y a peu d'années. Mais quelquefois le remede eſt pire que le mal, & pour un coupable qu'on fait châtier, on ſe fait un nombre d'ennemis dont il faut ſe méfier continuellement.

En 1716. le Sr. Thomas Thompſon, Conſul Anglois, allant à la Loge où s'aſſemblent les Capitaines de Vaiſſeau, rencontra ſur le Môle un jeune Maure, qui ſelon ce qu'on en a crû étoit yvre. Le Môle eſt fort étroit, & comme d'ailleurs il avoit beaucoup plû, le paſſage n'étoit guéres commode. Le Maure diſputa le terrain au Conſul, & le pouſſa même. Le Conſul lui demanda s'il vouloit le faire ſauter en bas du Môle, & lui dit, qu'il le trouvoit bien plaiſant de lui diſputer le pas. Le Maure répondit en colere, que c'étoit bien à un Chrêtien à vouloir la préference ſur lui, & en même-tems ſauta ſur le Conſul, lui donna un ſoufflet & un croc en jambe, le jetta par terre & lui mit un genou ſur l'eſtomac. Le Capitaine du Port ayant vû de loin ce manége s'avança, & menaça de loin le Maure, qui ne jugea pas à propos de l'attendre & s'enfuit; l'autre conduiſit le Conſul à l'aſſemblée des Officiers de Marine pour le conſoler, & réparer ſon deſordre. L'Amiral lui témoigna le chagrin qu'il avoit de ce qui lui étoit arrivé. Il lui dit qu'il alloit en informer le Dey; & que ce Maure reçevroit bientôt le châtiment de ſon crime. L'Amiral avoit beaucoup de conſidération pour la famille de ce jeune homme, dont le Pere étoit un honnête Marchand de ſes amis. Ainſi dès qu'il eut raporté l'affaire au Dey dans tou-

toutes ſes circonſtances, il le pria de ne pas faire mourir le coupable, comme il le méritoit, parce qu'il apartenoit à d'honnêtes gens, & que d'ailleurs des libertins l'ayant fait boire, l'yvreſſe l'avoit conduit à cette mauvaiſe action. Le Dey répondit à l'Amiral que cette action méritoit la corde, & qu'à ſa conſidération, il vouloit bien lui en faire grace. Mais comme il falloit pour l'exemple & la ſatisfaction du Conſul outragé, châtier cet inſolent, le Dey demanda à l'Amiral de s'expliquer ſur le châtiment qui devoit être ordonné. L'Amiral conclut à la baſtonade, & alors le Roi lui dit: à ta conſideration je lui fais grace de la corde. Le Conſul arriva un peu après. Le Dey l'aperçevant lui dit, Conſul, je ſai ce que tu veux. Je ſuis fâché de ton accident, mais tu auras juſtice: reſte-là. Il ordonna en même tems au Bachaoux Maure de faire chercher le criminel & de l'amener devant lui. Comme il ne s'étoit point caché, il fut bientôt trouvé & amené devant le Dey, qui lui dit fort en colere, malheureux qu'as-tu fait? Le Maure ſans beaucoup s'émouvoir lui répondit, eh Seigneur qu'ai-je fait? J'ai battu un Chrêtien, un chien qui vouloit être plus que moi, & qui m'a dit des injures. Le Dey, outré de ſon arrogance, lui dit: eſt il vrai que tu as traité le Conſul Anglois de la maniére qu'on me l'a dit? Ouï, dit-il, Seigneur. Cela vaut-il la peine de m'envoyer chercher? Alors le Dey, comme furieux, s'écria: c'eſt aſſez, & prononça ſa ſentence, qui fut de deux mille deux-cens coup de bâton. Elle fut executée ſur le champ, en

préſence du Conſul. On mit le criminel à la falaque, & on lui appliqua 1000. coups de bâton ſous la plante des pieds, de ſorte que les pieds lui tomberent juſqu'à la cheville, ou tenoient ſi peu que Mehemed Effendi, Cazenadar, tira ſon coûteau de la ceinture, & coupa la peau à laquelle ils pendoient. Comme il ne pouvoit pas en ſuporter d'avantage ſans mourir, & que le Dey étoit bien aiſe de le faire bien ſouffrir pour éviter un pareil accident, il ordonna que le criminel fût conduit en priſon, afin qu'il ſe remit un peu. Le lendemain à neuf heures du matin, le Dey envoya chercher le Conſul Anglois, & enſuite le criminel auquel on apliqua pour l'entiére execution de la ſentence les 1200. coup de bâton reſtans, ſur les feſſes, qu'on lui emporta auſſi. Il en perdit la parole & la reſpiration: mais comme il n'étoit pas mort, le Dey ordonna de le conduire en priſon, de l'y enfermer & de l'y laiſſer ſeul & ſans ſecours. Cet ordre fut executé: & on laiſſa mourir ce malheureux, de douleur, de faim & de ſoif.

Le Gouvernement d'Alger ſe fait un principe de Religion de laiſſer exercer à chacun la ſienne en toute liberté; & mieux on obſerve ſa Religion, plus on y eſt eſtimé & protegé.

Les Algériens aiment beaucoup mieux les eſclaves de la Religion Catholique Romaine que de toute autre, à cauſe de la confeſſion qui les rend quelquefois plus fidéles. De ſorte que les Maîtres ſouhaiteroient qu'ils ſe confeſſaſſent chaque ſemaine. Pluſieurs vont aver-

vertir les Confesseurs des mauvaises actions de leurs esclaves, & les conduisent eux-mêmes aux Eglises aux Fêtes solemneles de Noël, de Pâques, de Pentecôte & autres; & s'informent exactement s'ils se sont confessez.

Il faut que les Chrêtiens & les Juifs se donnent bien de garde de parler contre la Loi de Mahomet; en ce cas ils y sont punis très-sévérement. Il y a environ sept ans, qu'un Capitaine d'un petit Bâtiment Anglois ayant dit à un Mahometan, *Fé de merde*, ou Foi de merde, fut mené devant le Dey, où ayant été accusé & convaincu du fait, il fut puni sur le champ de 500. coups de bâton sous la plante des pieds. Ce Capitaine resolut de s'en vanger par quelque endroit. Il partit seulement avec son lest, & cacha dans son bord sept esclaves du Deylik dans des caisses qu'il avoit placées sous le lest, & à chaque caisse il y avoit un soupirail avec un tuyau pour prendre de l'air. Avant que le Bâtiment mît à la voile, les Officiers préposez à cet effet furent faire la visite par forme, & pour recevoir leur droit. Il partit, mais dès qu'il fut en mer, on fit la visite des esclaves ainsi qu'il se pratique; & comme les sept se trouverent de moins, le Fort de la marine tira un coup de canon, qui est le signal ordinaire pour faire revenir les Bâtimens qui viennent de partir, lorsqu'on soupçonne la fuite de quelque esclave. Le Capitaine Anglois n'eut garde de revirer de bord, il fit toûjours force de voiles, & le Capitaine du Port s'embarqua dans la Galiote de garde pour courir après lui.

Le Bâtiment Anglois s'étaut trouvé bientôt malheureusement pour lui en calme, & les gens de l'équipage voyant qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'être pris, le Capitaine s'embarqua dans un petit Canot qu'il avoit acheté à Alger, ayant perdu sa chaloupe par accident dans la route ; mais ce Canot ne pouvoit contenir que sept hommes. Le Capitaine & six autres des plus courageux d'entre les matelots & les esclaves resolurent d'affronter la mer, & de se sauver à Mayorque avec le Canot. Ils y embarquerent des vivres, s'éloignerent du Navire à force de rames, avant que la Galiote de garde y arrivât, & ils se sauverent. La Galiote ramena dans le Port le Navire, qui fut declaré confisqué. Les matelots & les esclaves qui avoient resté à bord furent bâtonnez & mis à la chaîne ; le Consul An-Anglois, le Chancelier & les Marchands de cette Nation furent arrêtez & le scellé fut mis à leurs maisons & sur leurs effets, jusqu'à ce qu'enfin le Consul accommoda & paya grassement les esclaves qui s'étoient sauvez avec le Capitaine. On rendit la liberté à tous les Anglois, mais le Bâtiment fut confisqué.

Les Banqueroutiers sont punis de mort à Alger. Les Turcs coupables de banqueroute sont étranglez, les Maures pendus, les Juifs brûlez, & à l'égard des Chrêtiens, leur Consul ou la Nation sont forcez de payer pour eux. On apelle Banqueroutiers ceux qui se sauvent sans payer. Ceux qui ne peuvent pas satisfaire à leurs Créanciers doivent s'abandonner à leur discretion avec tout ce qu'ils

qu'ils ont, pour ne pas se rendre coupables.

Il faut observer de ne faire aucun présent ou don aux Turcs ou Maures par pure libéralité, de peur que cela ne passe en usage, qui a force de Loi dans ce Païs-là, lorsqu'il leur est avantageux, de même que dans tout le Levant. De là vient que les Consuls sont obligez de faire continuellement à ceux qui gouvernent, des présens que leurs prédécesseurs n'avoient faits que par générosité & pour faire leur cour.

Si un étranger, dans quelque occasion particuliére, offre un présent à un Turc ou à un Maure, il le demande toutes les fois que la même occasion se présente, & après ses Successeurs en font de même, sur tout si ce sont des gens dans l'emploi.

Si un étranger domicilié dans le Païs prie à dîner un Turc, qui vient le voir par honnêteté ou pour affaires, toutes les fois que ce Turc a affaire dans la maison de l'étranger, s'il s'y trouve à l'heure du dîner, il n'attend plus d'être prié. Il croit faire honneur au maître du logis de rester, & deshonneur de sortir sans dîner chez lui; il s'assied, prend un couvert ou en demande un. Il y auroit de l'imprudence à le faire sortir, & ce seroit beaucoup s'exposer.

Si un Capitaine ou maître de Bâtiment, qui a coûtume de faire des voyages à Alger avec des fruits frais, ou secs, des confitures & d'autres choses semblables, en donne une fois par bienséance aux Turcs dont il croit avoir besoin, toutes les fois qu'il y retourne avec des mêmes denrées, chaque Turc

vient demander la même portion qu'il avoit déja une fois reçûë : ce qu'on apelle demander l'ufance. Ainfi il ne faut leur donner que conditionellement, & par pacte exprès, en s'expliquant pour l'avenir : en ce cas ils n'ont rien à dire.

On a vû tant d'exemples de ces fortes de cas, qu'on ne fauroit être trop circonfpect. Je n'en raporterai qu'un arrivé en l'année 1691. fous le regne de Hagi Chaban Dey. Un Marchand Grec, domicilié dans la Ville d'Alger, faifoit prefque toutes les années un voyage à Tunis ou en Egypte, & en raportoit chez lui des marchandifes, dont il fe fait le plus de confommation, qu'il vendoit en détail. Un homme de fa Nation étant mort, le chargea de l'exécution de fon teftament, & entre autres legs pieux, il laiffa une fomme pécuniaire pour diftribuer aux pauvres. Le Marchand revenant un jour à fon logis, vit un Maure affis dans une ruë fur une piéce de natte, & appuyé contre le mur d'une maifon. Ce Maure eftropié des deux jambes & n'y voyant prefque pas, demanda la charité à ce Marchand, qui en fut d'autant plus touché, que ce pauvre travailloit & faifoit des cordons ou laffets de fil & de laine pour ne pas perdre fon tems. Il lui donna par charité un Real chique, ou la huitiéme partie d'une piaftre courante d'Alger. Comme Il fit cette charité en petite monnoye, le pauvre reçut foixante-dix-fept afpres, & en eut la main pleine. Il fut fi tranfporté de joye de fe voir tant d'argent, qu'il fe traîna après le Marchand avec fes bequilles, en lui fouhaitant

haitant mille bénédictions. Il disoit à tous ceux qu'il rencontroit, que ce Chrêtien lui avoit fait une grande libéralité pour l'amour de Dieu, dont tous les passans étoient édifiez; parce, disoient-ils, qu'il ne faisoit acception de personne en faisant la charité. Le pauvre suivit son bienfaiteur pour sçavoir son logis, & prit poste dans un endroit par où le Marchand étoit obligé de passer tous les jours pour aller & venir de chez lui. Le lendemain le pauvre demande la charité, & le Grec donne la même somme en même monnoye. Cette action le fit si bien remarquer, & lui attira une si bonne réputation que chacun voulut acheter de lui par préférence. Cela lui procura beaucoup de profit, & tous les Prêtres Mahometans parloient de la recompense que Dieu donnoit à ce Grec charitable; de sorte que se trouvant si bien de sa charité, qui ne lui coûtoit rien, il donna la même somme au pauvre tous les jours pendant environ un mois. Après ce tems-là, le Marchand partit pour aller au Levant acheter des marchandises. Le pauvre gardoit toûjours son poste, & ne voyant plus son bienfaiteur, il en demanda des nouvelles, & apprit avec regret qu'il étoit allé voyager; mais il fut consolé par l'espérance de son retour. Lorsque son commis passoit, il faisoit à haute voix des priéres pour l'heureux retour de son maître, qui arriva cinq ou six mois après, & que le pauvre revit avec plaisir. Le Marchand après avoir reçû son compliment, voulut lui donner quelque charité; mais le pauvre répondit, qu'il valoit

valoit mieux qu'il payât tout à la fois ce qu'il lui devoit. Le Grec dit qu'il ne lui devoit rien; à quoi l'autre repliqua, qu'il manquoit depuis près de six Lunes, & par conséquent qu'il lui devoit environ 180 Reaux. Le Grec se mocqua du pauvre, & l'injuria.

Le Mendiant en porta plainte au Dey, qui envoya chercher le Marchand Grec, pour qu'il plaidât sa cause devant sa partie. Le Maure allegua que le Marchand lui avoit donné pendant une Lune un Real tous les jours, & que cette charité lui avoit attiré un debit considérable de ses marchandises & un grand profit; que se voyant une rente comme celle-là, il avoit cessé de travailler, d'autant mieux qu'aiant presque perdu la vuë, il ne pouvoit rien faire qu'avec beaucoup de peine; que le Marchand étant allé en voyage sans lui rien dire, ni lui déclarer qu'il ne vouloit plus lui continuer sa pension quotidienne, il avoit toûjours resté à son poste, comptant sur sa libéralité en priant Dieu pour son retour; que se fiant sur la pension, lorsque le Marchand seroit revenu, il avoit emprunté pour vivre, en attendant son arrivée, & que lui aiant après son retour, demandé les arrerages, il en avoit reçû des injures. Le Marchand convint de tout ce que le pauvre venoit de dire, & voulut prouver que l'aumône étant une action volontaire, il étoit permis de la faire cesser quand on vouloit. L'affaire fut examinée, & le Marchand condamné à payer au mendiant un Real par jour, depuis celui qu'il étoit parti d'Alger jusqu'au jour de la décision, & une piastre de plus pour

pour les injures dites ; fauf à lui de déclarer dans le moment, que fon intention étoit de ne plus lui faire aucun don à l'avenir. Le Marchand en fit fa déclaration, & promit bien de ne pas oublier un pareil jugement.

Lorfque les Algeriens fe font vifite, après s'être faits annoncer par un efclave, il reftent dans une petite cour ou parloir fait pour cela. Le maître du logis vient à ce parloir & fait apporter du tabac, des pipes & du caffé. S'il juge à propos de faire monter ceux qui le demandent, il en fait avertir les femmes & les filles, afin qu'aucune ne fe trouve dans l'apartement où dans la chambre où ils doivent aller. De forte que s'il fe rencontre quelqu'un fur l'efcalier d'une maifon, ou dans quelque autre endroit, fans être conduit par le maître, il eft reputé pour un voleur, arrêté fur le champ & denoncé. On fait faire des informations de fes vie & mœurs ; s'il eft convaincu de quelque larcin, il eft puni de mort, finon on fe contente de lui faire infliger une peine pécuniaire ou corporelle, s'il n'a pas de quoi payer. On préfume qu'un homme qui pénétre dans une maifon, fans fe faire annoncer, y va pour voler, ou pour deshonnorer les femmes.

Si ce font des femmes qui vifitent la maîtreffe du logis on fait avertir le mari, afin qu'il ne paroiffe point tant que la vifite durera. Ces fortes de vifites donnent lieu à une grande débauche avec les efclaves Chrêtiens, qui fe trouvent en fûreté, parce qu'ils font regardez fans conféquence & comme des animaux domeftiques. Le mari n'oferoit entrer

trer dans l'apartement des femmes, tant qu'il y a des étrangeres dans la maison.

Lorsque les Chrêtiens vont visiter les Algeriens dans leur maison, ils sont reçus comme les gens du Païs au parloir. Il y en a même qui ne font pas difficulté de leur faire voir leurs femmes & leurs filles, & qui regardent tous les Chrêtiens libres & les esclaves sans conséquence. Mais les Chrêtiens ne font guéres de ces visites qui sont hors d'usage, parce que les Algeriens qui ont des emplois dans le Gouvernement ou des métiers, ont tous leurs lieux de rendez-vous où on les trouve toûjours.

La Loi défend aux femmes, comme dans tous les Païs Mahometans, de se laisser voir à d'autres qu'à leurs maris. On y marie les filles sans que les Epoux les puissent voir, avant l'engagement devant le Cady. De cette maniére, ils ne peuvent connoître les défauts personels l'un de l'autre. Tout ce qu'ils peuvent faire, quoique cela soit aussi défendu par la Loi, c'est de se faire informer de ce qui concerne les filles qu'ils veulent épouser, par des parentes qui vont leur faire visite, à dessein de les examiner.

Les Algeriens, soit Turcs, soit Maures ou Arabes, qui veulent être réputez gens de bien, menent une vie simple & laborieuse, & n'ont aucun de ces amusemens agréables qu'on a dans tous les autres Païs. Leur usage est de se lever au point du jour, pour se purifier & faire leur premiére priére nommée *Caban*. Il dînent à dix ou onze heures, pour avoir le loisir de faire leur ablution

tion avant la ſeconde priére du midi, nommée *Dohor*. Ils ſe retirent le ſoir chez eux avant la troiſiéme priére, apellée *Lazero*, qui ſe fait toûjours avant la nuit, en quelque ſaiſon que ce ſoit. Après ce tems-là, on ne voit dans les ruës que des libertins, ou des gens qui ont des affaires bien preſſantes. Ils obſervent auſſi religieuſement de ſe lever pour la quatriéme & la cinquiéme priére, qui ſe font toûjours pendant la nuit, & qu'on nomme *Magarepa* & *Latumar*.

Ils n'ont ni jeux, ni ſpectacles publics ni particuliers. Ils paſſent plus de la moitié de leur vie à boire du caffé & à fumer, ſans autre compagnie de femmes que celle des leurs, de leurs concubines & de leurs eſclaves.

Tous jeux leur ſont défendus, excepté ceux des Echecs & des Dames; encore ne leur eſt-il pas permis de jouër de l'argent. Ils jouënt pour quelques priſes de caffé, pour du tabac, du ſorbet ou autre choſe ſemblable.

Leur Lune de Ramadan, ou leur Carême, eſt une eſpéce de Carnaval pour la jeuneſſe libertine, mais plus moderé que celui des Chrêtiens, dont-ils mépriſent fort les maſcarades & les bals. Ils appellent le Carnaval, le tems où tous les Chrêtiens deviennent fous. Comme ils paſſent tout le jour ſans manger ni boire, dès que le Soleil eſt couché, les jeunes gens courent par la Ville avec des guittares & des tambours, en criant & chantant, & vont de tems en tems manger & boire; mais les per-

personnes de bonnes mœurs & qui veulent ménager leur réputation, se gardent bien de faire de semblables choses, & restent chez eux comme à l'ordinaire.

Il est bon d'observer que les dévots, ou ceux qui veulent paroître bons Mahometans, se couvrent pendant le jour d'une gaze ou d'une toile claire, afin de ne respirer aucune odeur de viande ou de boisson. Je me ressouviens à ce sujet, que je demandai à un Maure qui avoit été ci-devant à la Cour du Roi de Maroc, si ce que j'avois ouï dire étoit vrai; sçavoir, que ce Prince avoit donné audience le visage couvert, à Mr. de St. Olon Ambassadeur de France, parce qu'il estimoit, disoit-on, qu'un Chrêtien n'étoit pas digne de voir son visage. Le Maure répondit qu'on s'étoit trompé; que dans le tems de l'audience on étoit en jeune, & que c'est la coûtume du Roi de Maroc d'avoir en ce tems-là le visage couvert. D'ailleurs, ajoûta-t-il, comme les Chrêtiens boivent fréquemment du vin & des liqueurs, le Roi s'étoit couvert le visage pour n'en avoir aucune odeur, qui l'auroit sans doute incommodé; parce que ce Prince qui n'a jamais bû ni vin, ni liqueurs, & qui les a toûjours eu en aversion, craint même de les sentir.

Les habitans du Royaume d'Alger sont naturellement fort avares, & ils ne font pas difficulté de se reconnoître tels. Ils disent communement, que lorsque les Chrêtiens veulent peindre un Algerien; ils représentent un homme à qui on bouche un œil avec une piastre, pendant qu'on lui crêve l'autre

avec

avec un coûteau ; ce qu'il se laisse faire pour gagner la piastre. Ils sont fort sobres & vivent avec presque rien. Mais c'est un ancien usage, que chaque Pere de Famille, ou chaque Chef de Maison, ait un trésor enterré.

La plûpart des Chrêtiens s'imaginent, que c'est à cause qu'ils croyent la Metempsicose, ou qu'ils pensent joüir de cet argent dans l'autre monde. Mais m'en étant informé de plusieurs personnes sensées dans le Païs, elles m'ont assuré que ce n'étoit pas-là leur motif. La véritable raison de cette conduite, c'est que personne ne veut passer pour riche crainte d'avanie ; car dans les besoins pressans de l'Etat, vrais ou supposez, le Dey prend de l'argent comptant par tout où il en trouve, & il n'y a aucun exemple qu'on l'ait rendu. D'ailleurs Alger étant sujet à des révolutions fréquentes, un habitant persécuté par ceux qui gouvernent, & contraint de se sauver pour éviter la mort, espere de conserver son trésor, s'il n'a pû l'emporter, en l'indiquant à quelqu'un de ses enfans, à un bon parent ou à un fidéle ami. C'est aussi l'unique moyen de conserver de quoi vivre aux enfans, en cas de malheur ; car lorsqu'un homme est étranglé, tous ses biens sont confisquez par ordre du Gouvernement, ce qui arrive souvent. Dans de semblables occasions le Pitremelgi, ou Receveur des revenus casuels, fait fouiller la terre, dans les maisons des fugitifs ou des criminels exécutez, & bouleverser le terrein qui leur apartient à la campagne.

Les

Les meubles dans ce Païs-là consistent en fort peu de chose, chez les personnes même les plus riches. On n'y connoît ni tapisseries, ni fauteuils, ni chaises, ni armoires, ni choses semblables. Les murailles seulement y sont bien blanches. Dans la chambre la plus propre il y a un tapis de pied ou une nate de joncs ou de palmier; les gens du Païs quittent leurs babouches à la porte avant que d'entrer, les ruës étant en toute saison très-mal propres. Au milieu de la chambre contre un mur, il y a un enfoncement & une large marche élevée d'un pied, couverte d'un tapis avec des coussins, qui sert pour s'asseoir pendant le jour & pour dormir la nuit, en y mettant de petits matelas que l'on ôte le matin. A un bout de la chambre, qui est ordinairement fort longue, on fait une séparation avec un rideau de toile sans tringle, & seulement attaché d'une muraille à l'autre avec un cordon. Cet endroit sert à enfermer les matelas, les coussins, & les couvertures inutiles pendant le jour, que l'on met sur un reposoir fait de planches. Il y a dans cet endroit une caisse de bois peint, où sont les hardes & les nipes. Celles dont on se sert journellement sont penduës à des chevilles à la muraille. On a des rideaux aux fenêtres & aux portes, de toile fort claire avec des rubans de soye de couleur entre deux lez. Ces rideaux sont aussi sans tringle, & tiennent avec un clou ou cheville de chaque côté. A côté des fenêtres il y a de petites niches dans le mur, qui servent d'armoires, où l'on enferme les utenciles de table

&

& autres bagatelles de peu de considération.

On n'y voit presque point d'argenterie; les cuilliers sont de buis, on ne s'y sert point de fourchettes, la vaisselle est de terre, excepté quelques grands plats ou bassins de laiton. On mange ordinairement sans table, & l'on met les plats sur une piéce de natte qu'on enleve après avoir mangé.

Les plus distinguez ont une table basse & ronde, couverte d'une lame de laiton façonnée au tour & en plusieurs autres endroits. On sert à manger sans nape, mais une serviéte assez longue pour faire le tour de la table, sert à tous ceux qui y sont. Quelques-uns ont des fourchettes d'argent, mais il s'en trouve très-peu, & ils ne sçavent pas même s'en servir commodement.

C'est assez l'usage des femmes, qui veulent passer pour belles, de se frotter le bout des doigts avec une herbe nommée *Gueva* qui les teint en bleu, & de se noircir les cheveux & les paupieres avec de l'antimoine brûlé. C'est-là tout leur plus beau fard.

Il y en a qui pour exciter leurs maris ou leurs amans au plaisir de l'amour, leur font prendre de la poudre d'une racine, apellée en Arabe *Surnag*, laquelle a une vertu toute particuliére pour cela. Elle se trouve en plusieurs endroits du Mont Atlas du côté de l'Ouest, & les Arabes assûrent que c'est assez qu'une fille y urine dessus pour perdre sa virginité.

On aprend aux enfans à lire & à écrire en même tems, comme dans les Païs du Levant. Les maîtres crayonnent leurs leçons dans

dans le commencement, & les écoliers suivent les Lettres crayonnées avec la plume, dont on leur apprend en même tems le son, jusqu'à ce que leur main soit ferme & accoûtumée à donner le tour aux Lettres.

Le châtiment des enfans, lorsqu'ils manquent à leur devoir est la bastonade. Comme ils sont toûjours assis sur des nattes, les jambes croisées & nuës, le maître leur prend les jambes qu'il passe & joint ensemble dans une Falaque, instrument fait exprès, qui les tient saisies, & tenant ou faisant tenir les pieds élevez il leur donne sur les plantes un nombre de coups, suivant la faute commise avec une regle ou une baguette.

Ils condamnent l'usage de fesser les enfans, comme très-indecent, scandaleux & abominable : ils en font même un grand crime. La raison en est, qu'étant très-portez à ce qu'un de nos Poëtes appelle l'amour Socratique, ils trouvent en cela un grand sujet de tentation. Tellement que si un maître d'école s'avisoit de le faire, on le puniroit très-rigoureusement.

Il arriva un jour de canicule, que les domestiques du Consul Anglois à Alger étoient sous les galeries de la cour de la maison, en chemises & en culotes seulement, tête nuë & pieds nuds occupez à tirer du vin d'une piéce & à le mettre en bouteilles. Le bouton de la culotte d'un des domestiques rompit, & les autres pour se rejouïr, voulurent le fesser. Tandis qu'il se défendoit de son mieux, un Turc qui alloit voir quelquefois le Consul passant devant la porte, & entendant de grands

grands éclats de rire, entra dans la maison par curiosité. Il vit un jeune garçon nud, la chemise sur la tête, se défendant de son mieux. Il crût qu'on se rejouissoit autrement qu'on ne faisoit, & prétendit avoir part au plaisir. Il mit son demi-sabre à la main pour écarter les autres domestiques, & se saisit de celui qu'on vouloit tesser. Ils coururent tous effrayez vers leur maître, avec qui nous étions en bonne compagnie, & raconterent ce qui se passoit. Nous y accourumes tous, & eumes bien de la peine à faire sortir le Turc, & à lui persuader que ce n'étoit pas ce qu'il pensoit, & que le jeu des domestiques n'étoit pas si sérieux. Il se retira avec peine & comme un furieux, en nous accablant d'injures & en nous menaçant. Mais c'est tout ce qui en arriva; car nous étions tous accoûtumez aux injures & aux ménaces des Hauts & Puissans Seigneurs, les soldats Turcs, qui sont assez liberaux de ce côte-là envers les Chrêtiens.

C'est un usage assez reçû parmi les Mahometans, mais particuliérement à Alger, de taxer les denrées comme le pain, le vin, les légumes & generalement les autres choses nécessaires à la vie, qui se vendent en détail. Aucun Marchand n'oseroit outrepasser le prix, de peur de s'exposer à de rudes peines. Ce prix est augmenté ou diminué, selon l'abondance ou la disette, les saisons ou les conjonctures. Cette taxe est regardée comme un article essentiel de la Religion; & c'est par où commence un Dey nouvellement élû.

Ibrahim Dey surnommé le Fou, élû au

mois de Mai 1710. voulut faire, quelques jours après son élection, un acte Justice, pour se faire craindre des mauvais & aimer des bons. Un matin il prit l'habit d'un esclave Hambourgeois, qui étoit de sa taille, & sortit de chez lui à la petite pointe du jour avec un autre esclave, qui lui servoit de camarade. Il le fit entrer dans une boutique où l'on vendoit en détail toute sorte de denrées, & dont il soupçonnoit le maître de mauvaise foi. Cet esclave dit au Marchand que leur maître les envoyoit à la campagne pour travailler, & que comme ils n'y faisoient pas bonne chere, ils venoient acheter du ris & des raisins pour faire un mets à la mode de leur Païs; qu'ils l'alloient faire cuire à la taverne avant que de partir, mais qu'ils le prioient de ne pas le dire à leur Patron qu'ils lui nommerent; parce qu'il étoit fort brutal, & qu'il ne manqueroit pas de les châtier, s'il sçavoit qu'ils eussent resté si tard en Ville. Ce Marchand leur promit tout ce qu'ils voulurent & leur vendit, pour le secret, le ris & les raisins secs beaucoup au delà de la taxe qui venoit d'être publiée; parce que c'étoit pour des esclaves, à ce qu'il pensoit, & que cela ne tireroit à aucune conséquence. Le Dey revenu à son Palais prit ses habits & se mit sur son siége ordinaire. L'esclave qui étoit avec lui, vint lui porter plainte publiquement peu de tems après, contre le Marchand Maure, qui lui avoit vendu le ris & les raisins secs beaucoup au delà de la taxe. Le Dey envoya un Chaoux pour amener ce Maure, qui étant devant lui nia
le

le fait comme une impoſture de l'eſclave, qui aparemment vouloit avoir ſa marchandiſe & l'argent. Le Dey ſans vouloir dire qu'il étoit avec l'eſclave, lors de l'achat du ris & des raiſins, le garda auprès de lui & envoya un crieur ordinaire publier dans la Ville, que ſi quelque Turc, Maure, Chrêtien, ou Juif avoit des plaintes à faire contre un tel Marchand, il eut à aller inceſſamment à la Maiſon du Roi, & qu'on ne ſeroit plus reçû après la ſeconde priére. Pluſieurs perſonnes s'y rendirent, & accuſerent le Marchand de concuſſion, dont il fut plus que ſuffiſamment convaincu. Le Dey prononça, en attendant la ſentence deffinitive, qu'il lui ſeroit donné par proviſion 500. coups de bâton ſous les pieds, & qu'il payeroit 500. piaſtres d'amende, leſquelles ſeroient miſes dans le tréſor de l'Etat, & ce à cauſe qu'il avoit menti devant le Dey. Cette expédition étant faite on fut aux opinions, & la pluralité des voix le condamna à être pendu pour l'exemple, étant le premier prévaricateur depuis la Regence d'Ibrahim Dey; ce qui fut exécuté ſur le champ.

Peu de jours après ce même Dey allant ſe promener du côté de la Marine avec ſa Cour, rencontra un Maure des plus miſérables portant ſous ſes haillons un gros paquet; & en marchant il y portoit ſouvent la main & en tiroit dequoi manger. Le Dey curieux s'approcha de lui, & l'arrêtant lui dit, que manges-tu la? En même tems il leva ſes haillons & vit un cabas rempli de prunes de brignole. Le Dey lui dit, où as-tu pris cela? Le Mau-

re répondit, je viens de l'acheter d'un Marinier qui vient de Marseille, afin de regaler ma famille. Le Dey, qui le connoissoit pour être des plus pauvres, lui repliqua ; tu n'as pas du pain à donner à tes enfans, & tu dis avoir acheté ce cabas de prunes : il faut que tu l'ayes volé. Et quand même tu l'aurois acheté, tu es punissable de prodiguer ainsi tant d'argent, comme pourroit faire un grand Seigneur. Il ordonna à un Chaoux de le mener à la Maison du Roi, & de le garder jusqu'à son retour. Etant à la Marine, il fit apeller le Capitaine & tout l'équipage d'une Tartane qui venoit de Provence, & leur demanda s'ils avoient vendu leurs marchandises & surtout les prunes ; s'ils étoient bien contens, & s'ils avoient été bien payez ? Le Capitaine répondit qu'il n'y avoit pas trop profité, & qu'au surplus on avoit volé à un d'eux un cabas de prunes, dans le tems qu'il le faisoit debarquer. Le Dey demanda s'il reconnoîtroit le cabas. On lui répondit qu'il étoit aisé, puis qu'il étoit marqué du nom du Marinier à qui il avoit été pris. Le Dey ordonna à l'équipage de ce Bâtiment de le suivre au Palais, où la marque aiant été reconnuë ainsi qu'on lui avoit dit, il fit rendre le cabas à qui il appartenoit. Le Maure fut regalé sur le champ de 500. coups de bâton pour avoir menti au Dey, & condamné à être pendu ; & la sentence fut exécutée une heure après. Le même Ibrahim Dey, fut mis à mort le mois suivant, pour avoir manqué à son devoir, comme on le verra dans le Chapitre du Dey. On

On s'étoit toûjours piqué dans le Royaume d'Alger, de ne prendre aucune précaution pour prévenir la peste, ou pour en empêcher le cours. On auroit crû s'oppoſer aux decrets éternels de Dieu & au Dogme de la Prédeſtination abſoluë, ſi on avoit fait autrement. J'ai vû même en 1718. arriver un Navire Anglois, qui avoit chargé à Alexandrie où la peſte étoit violente. Le Capitaine de ce Bâtiment en étoit mort en route, de même que quelques Marchands Mahometans. Nonobſtant les repréſentations qui furent faites au Dey par les Conſuls, l'équipage, les ſoyes & les cottons furent debarquez le même jour de ſon arrivée, ſans qu'il ſurvint aucun accident. Cependant (choſe étonnante) la peſte qui ravageoit la Provence en 1720. avoit répandu une telle terreur par tout, qu'à Alger on y oublia la Prédeſtination, & Mehemed Dey renvoya non ſeulement les Bâtimens qui venoient de Marſeille, mais il refuſa même la permiſſion de recevoir les Lettres qui étoient ſur ces Bâtimens.

Il n'y a aucun Medecin à Alger, n'y dans aucun endroit du Royaume. On en condamne l'uſage; & les perſonnes qui veulent être reputées vertueuſes diſent, que c'eſt tenter Dieu que de vouloir prendre des remedes au hazard pour de maladies internes. J'ai vû mourir Baba Hali Dey d'une violente fievre, ſans vouloir prendre aucune remede, quoi qu'il eût un Chirurgien François pour ſon eſclave, qui étoit habile homme, & qui lui promettoit de rétablir ſa ſanté. Mais il

le rejettoit en disant, que le nombre de ses jours étoit marqué de toute éternité. Les Algeriens aprouvent seulement les remedes extérieurs, & chaque famille a ses petits remedes particuliers en cas d'accident. Il y a peu de malades; les gens y vieillissent & y sont forts & robustes, ce qu'on doit attribuer à la sobrieté, à l'usage des viandes les plus simples, & à l'exercice du corps dès le bas âge.

CHAPITRE IX.

Division du Royaume d'Alger. Du Gouvernement du Levant.

LE Royaume d'Alger a été divisé en plusieurs Souverainetez, Provinces, Gouvernemens, Seigneuries, ou Républiques, suivant les Révolutions qui y sont arrivées, & la volonté des Peuples qui s'en sont rendus maîtres tour à tour, par la force des armes. C'est pourquoi les Auteurs qui ont écrit en différens tems, en parlent différemment.

Les Turcs qui en sont aujourd'hui les maîtres, ou plûtôt les tirans, quoi qu'en très-petit nombre eu égard à la grandeur du Païs & au nombre des habitans, l'ont divisé en trois Gouvernemens.

Il y a peu de Villes fermées & d'autres habitations bâties. Presque tous les Peuples qui y sont en grand nombre, logent sous des tentes à la campagne. Un certain nombre de familles, qu'on apelle Nation ou Tribu, s'assemble sous l'autorité d'un Cheque ou Chef,

Chef, qui répond du Carache, ou taille pour sa troupe, & compose un Adouar, village, ou campement qui change de lieu, selon les tems & les saisons, soit pour la commodité des semences, soit pour le pâturage & la nourriture des bestiaux.

Tout le Gouvernement de ce Royaume dépend de la Ville d'Alger, où se tient la Cour. Sa domination se répand dans les trois Provinces, ou Gouvernemens, sous l'autorité de trois Beys ou Gouverneurs Generaux Commandans les armées, que l'on distingue par Bey du Levant, Bey du Ponent & Bey du Midy.

Sous le Gouvernement du Levant sont les Villes de Constantine, où se tient le Bey & sa Cour, de Bone, de Gigery, de Bugié, de Steffa, de Tebef, de Zamoura & de Piscara, où les Turcs tiennent garnison. Dans l'étenduë de ce Gouvernement, sont aussi les Païs du Couco & de Labez, autrefois deux Royaumes differens. Mais les habitans ne reconnoissent point la domination d'Alger, parce que ces Païs sont inaccessibles aux troupes des Turcs ; ils y vivent en liberté sous l'autorité d'un Cheque, tel que chaque Adouar veut bien l'élire. Il y a aussi le comptoir de la Calle, Colonie Françoise sous la direction de la Compagnie du Bastion de France.

Sous le Gouvernement du Ponent sont les Villes d'Horan où se tient le Bey & sa Cour; de Tremecen, où étoit la Residence du Bey, lorsque Horan appartenoit à l'Espagne, de Moustagan, de Tenes & de Sercelles, où il y a garnison.

Sous le Gouvernement du Midi il n'y a aucune Ville ni habitation bâtie. Tous les Peuples y ſont campez ſous des tentes ; & le Bey qui y commande y eſt auſſi campé avec ſes troupes.

Il y a encore, outre les Villes dont on a parlé ci-devant, des débris de pluſieurs autres; mais elles ſont entiérement ruinées & ſans aucune fortification.

Gouvernement du Levant.

Conſtantine ſeule Ville qui reſte de la Province qui porte ſon nom, a été long-tems le ſiége des Princes Arabes qui en étoient Souverains. Elle fut fondée par les Numidiens, ſous le nom de *Cirta*. On prétend qu'elle fut nommée Conſtantine par une fille de l'Empereur Conſtantin le Grand, qui la fit rebâtir, & la mit dans un grand luſtre. Les Maures la nomment *Cuſſuntina*.

Cette Ville eſt bien fortifiée, & dans une ſituation avantageuſe, à trente lieuës Françoiſes du rivage de la mer. On connoit qu'elle a été ſa ſplendeur & ſa magnificence, par de très-beaux monumens des ouvrages des Romains. L'Empereur Caligula en avoit fait la Capitale de la Mauritanie Ceſarienne.

Cette Province eſt frontiére du Royaume de Tunis, & eſt renfermée entre le Mont Atlas, la Mer Mediterranée & la Province de Gigery.

Le Bey du Levant y fait ſa reſidence. Il a une garde de 300. Spahis ou Cavaliers Turcs, & de 1500. Maures entretenus à ſes

ſes dépens ; ces troupes ne faiſant point partie de la Milice entretenuë par l'Etat.

Près de Conſtantine & dans ſon reſſort ſur la côte de la Mediterranée, ſont les débris de la Ville du Collo, bâtie par les Romains, & détruite par les guerres qui ſe ſont ſuccedées. Il reſte encore un Château bâti ſur un rocher, où il y a garniſon & un Aga qui commande. Il y a dans le Village un Commis de la Compagnie du Baſtion de France, qui y a une maiſon ou Comptoir, & qui eſt fort protegé par le Gouvernement d'Alger ſuivant les Traitez. Il achete des Maures peu à peu des cuirs de bœuf, de la cire & de la laine, & lorſqu'il y en a une quantité ſuffiſante pour les charger, il en informe le Directeur de la Calle, qui envoye des Bâtimens à la Rade pour y charger ces Marchandiſes.

Sur les montagnes de Collo, il y a une grande quantité de Singes très-feroces & très-difficiles à domeſtiquer. Les Maures ont le ſecret d'en prendre autant qu'ils en veulent ; mais il ne le font que lorſqu'ils ont occaſion d'en vendre. Il y en a qui ſont de hauteur d'homme, lorſqu'ils ſont debout.

Sur la même côte on voit des reſtes de quelques maiſons d'une fort ancienne Ville apellée *Stora*, où il y a un golphe ſpacieux & fort commode. C'eſt-là où les Genois & puis les François ont commencé le Commerce, que la Compagnie du Baſtion de France a continué & étendu. On voit dans toute cette Province beaucoup de ruïnes des Villes & Châteaux bâtis par les Romains.

Le Territoire de cette Province est coupé par des montagnes fort hautes, habitées par des Arabes & des Maures jaloux de leur liberté, & qui forment une espéce de République. Ils sont divisez en Nations, & commandez par des Cheques qui s'unissent, lorsque le Bey de Constantine veut violer leurs droits. Ils peuvent composer une armée de 30. à 40000. hommes; mais ils n'ont point d'armes à feu, & seulement des azagayes ou lances & des fléches.

Lorsque les femmes de ces montagnes ne sont pas contentes de leurs maris, ou qu'elles en sont maltraitées, elles se refugient d'une montagne à l'autre. C'est ce qui donne souvent occasion à la guerre entre deux ou plusieurs Nations, sur tout lorsque les femmes emportent avec elles des bijoux, de l'argent ou d'autres effets de quelque valeur.

Constantine a eu des Rois, depuis que les Arabes Mahometans s'emparerent de l'Afrique jusques en l'année 1420. que les Tuniciens s'en rendirent maîtres. Mais en 1520. Barberousse après la conquête d'Alger, aiant aussi conquis le Collo, les habitans de Constantine voyant leur commerce tout à fait ruïné par cette prise, se donnerent à ce conquérant, & depuis elle fait partie du Royaume d'Alger.

Bonne Port de Mer, qu'on croit être l'ancienne Hippone, étoit autrefois la Capitale d'une Province de la dépendance des Rois de Constantine. Cette Ville bâtie par les Romains, & renommée par son Evêque St. Augustin, étoit autrefois belle & florissante.

Les

Les gens du Païs prétendent, qu'elle n'est pas la même que l'ancienne Hippone ; que cette derniére aiant été prise, reprise & détruite plusieurs fois dans les différentes guerres, on avoit bâti de ses ruïnes, une Ville à une petite lieuë de là, nommé *Baled el Ugned*, ou la place des Jejubes, à cause qu'il y en a beaucoup d'arbres autour de la Ville, que l'on prend à présent pour l'ancienne Hippone.

Il est assez probable que ce n'est pas la même; car à la distance d'une petite lieuë, il y a dans un champ de Figuiers, des ruïnes qu'on dit être de l'Eglise Episcopale de St. Augustin. On voit encore parmi ces ruïnes une Statuë de marbre toute mutilée, & dont on ne peut connoître la représentation. Il y a auprès une source d'une eau très-belle & excellente, que les gens du Païs apellent communement la Fontaine de St. Augustin, de même que les Figuiers. Les Matelots Italiens & Provenceaux qui y abordent, ne manquent pas d'aller boire de cette eau, & de faire leur priére à genoux devant cette Statuë mutilée pour y adresser des priéres à St. Augustin. J'en ai vû quelques-uns qui en rompoient de petites piéces pour les garder, ou qui en détachoient & racloient ce qu'ils pouvoient. A chacun de ces Figuiers, dont le fruit est très-beau & très-bon, on y voit pendre entre les branches des chapellets de figues ameres & seches. Les Maures prétendent que les figues ameres attirent toute l'amertume du figuier, & que le fruit en devient plus doux.

Cette Ville fut prise sur les Tuniciens & annexée au Royaume d'Alger, lorsque Barberousse s'en rendit le maître. En 1535. elle fut reprise par les Tuniciens, mais peu de tems après les Algeriens s'en rendirent encore les maîtres & l'ont gardée depuis. Au dessus de la Ville il y a un petit Fort qui la domine, avec une garnison de 300. soldats Turcs, sous les ordres d'un Aga qui commande la Place.

La rade de Bonne où l'on mouille ordinairement, est le Port Genois à une lieuë à l'Ouest de la Ville, devant laquelle le mouillage ne vaut rien, outre qu'il n'y a pas de fonds.

On trouve dans son ressort les restes d'une Ville maritime, qu'on nomme Melle, mais elle est de peu de considération, de même que *Tabarca*, qui est à 20. lieuës à l'Est de Bonne apartenant à présent aux Tuniciens, & séparant la côte maritime d'Alger d'avec celle de Tunis. Vis-à-vis de cette Ville, il y a une Isle de même nom, à demi-lieuë de la terre ferme. Cette Isle fut autrefois conquise par l'Espagne; elle appartient à présent en Souveraineté à Mrs. Lomellini Nobles Genois qui y tiennent un Gouverneur. Il y a un Fort, une garnison, plusieurs maisons de particuliers qui y habitent, & un Comptoir pour la pêche du Corail & le Commerce avec les Maures.

Tout auprès de Tabarca il y a une petite Place, qu'on apelle la Calle, Comptoir apartenant à la Compagnie du Bastion de France. Il y a un Fort & quelques piéces de

de canon ; un grand corps de logis pour loger les personnes qui sont au service de cette Compagnie ; un jardin, un hôpital, une chapelle, & un cimetiere. C'est-là où se tiennent les bâteaux qui pêchent le corail, le long de la côte de Barbarie.

En 1560. les Marseillois firent bâtir à peu de distance de cette place, un espéce de Fort, qui servoit de Magazin pour les grains qu'ils achetoient, & de retraite aux pêcheurs du corail ; mais ce Fort fut démoli par les troupes d'Alger, qui accuserent les François d'avoir enlevé tous les bleds & causé la famine.

En 1628. Louïs XIII. envoya un de ses Architectes pour construire un Fort à la place du premier, sous le nom de Bastion de France. Cet Architecte en jetta les fondemens, mais les Arabes & les Maures l'empêcherent de continuer, renverserent ses travaux & l'obligerent de se reimbarquer. Quelques années après Sa Majesté le fit rebâtir, & les François s'y établirent ; mais cet endroit n'étant pas commode pour son Port, la Compagnie du Bastion de France s'est depuis accommodée avec les Algeriens pour obtenir la Calle, petite place voisine, reste d'une belle & ancienne Ville. Cette Compagnie a fait un Traité avec le Dey d'Alger, pour y négocier tranquilement avec les Arabes & les Maures.

Tebef est une ancienne Ville peu considérable à présent, aux confins du Royaume de Tunis & du Biledulgerid, sur la riviére de Magradat.

Gigery, Village distant de 50. lieuës communes de France à l'Est d'Alger, où il y a une Forteresse qui commande un grand territoire. C'étoit autrefois une Province dépendante du Royaume de Bugie. Il est bâti sur une langue de terre qui avance dans la mer, & forme avec des rochers qui s'y trouvent deux Havres assez commodes, un à l'Est & l'autre à l'Oüest. Il n'y a point de Ville ni d'habitation fermée dans le territoire qui en dépend, & les habitans ne s'y tiennent que dans des Adouars. Ce territoire enferme une haute montagne de 25. à 30. lieuës de longueur appellée le Mont-Aurax d'un accez extrêmement difficile. Elle est habitée par des Arabes nommez Cabeylezen, fiers, jaloux de leur liberté & indomptables à cause de quelques endroits inaccessibles de la montagne, où ils se retirent pour se mettre à l'abri des insultes. Ils font esclaves, sans distinction, tous les étrangers qui abordent sur leurs côtes depuis l'année 1664. que les François furent obligez d'abandonner Gigery. Avant ce tems-là ils y avoient un Comptoir, & la Compagnie du Bastion de France y tenoit des Commis pour acheter des cuirs, de la cire & des grains. Mais la France étant en guerre avec le Royaume d'Alger, le Roi ordonna au Duc de Beaufort Amiral, de faire construire un Fort auprez de la mer pour s'y maintenir, & tenir en bride les Arabes. Il en fit jetter les fondemens, & ayant appris qu'un grand nombre de ces Arabes avoit formé un Camp pour le venir attaquer, il prit la resolution de les aller com-

battre,

battre, à la tête de 800. hommes. Mais la longueur & la difficulté des chemins lui firent changer de dessein. S'étant mis en mer par ordre de la Cour pour croiser sur les Vaisseaux d'Alger, les Barbares profiterent de son absence pour attaquer les François dans leur Fort, qui fut bientôt renversé; desorte que se voyant exposez dans le Village aux irruptions des Barbares, ils prirent la resolution de les aller attaquer & de faire tout l'effort possible pour s'en débarasser. Le Sr. Du Fretoy, Commandant, marcha à la tête de la Cavalerie suivi de l'Infanterie, contre les ennemis, quoi qu'infiniment superieurs en nombre aux François. Ceux-ci furent battus, obligez de prendre la fuite, d'abandonner Gigery & de s'embarquer sur des Bâtimens qui étoient dans le Port avec tout ce qu'ils pûrent sauver. On en attribua la faute au Commandant de l'Infanterie, dont le Sieur Du Fretoy se plaignit de n'avoir pas été bien secondé. Les Barbares avertis de la retraite précipitée des François, s'avancerent pour les combattre à leur tour, les surprirent en desordre & massacrerent ou firent esclaves 400. hommes qu'on avoit mis dans un poste avancé pour leur tenir tête, dans le tems qu'on embarquoit le bagage & l'artillerie, dont il resta aux Algeriens une bonne partie. Cette Province fut acquise au Royaume d'Alger par Barberousse en 1514.

Lorsque quelque Bâtiment fait naufrage sur les côtes de Gigery, les habitans de la montagne descendent en foule, & viennent s'em-

s'emparer sur le champ de ce qu'ils peuvent sauver, de quelque Nation que soit le Bâtiment, quand même il seroit Turc. Mais, en ce cas-là, ils renvoyent les Mahometans avec les provisions nécessaires pour se conduire jusqu'en un lieu, où ils puissent trouver du secours. Ils font esclaves les Chrêtiens, les Grecs & les Juifs, quand même la Regence d'Alger seroit en paix avec la Nation à laquelle le Bâtiment naufragé appartient; le Dey d'Alger n'en peut rien tirer que comme ami & non comme Souverain. En voici plusieurs exemples.

En l'année 1679. une Barque de Tunis ayant fait naufrage sur les côtes de Gigery par une tempête, ils s'emparerent du Bâtiment qui avoit resté sur la plage enfoncé dans le sable. Ils renvoyerent les Turcs & les Maures qui avoient échapé, & après avoir ôté tous les cordages, les armes & utenciles, ils voulurent aussi en prendre le fer qu'ils aiment beaucoup. Comme ils ne pouvoient en venir à bout sans depecer le Bâtiment, ce qu'ils ne savent pas faire, ils mirent le feu aux poudres, comptant que le corps du Bâtiment sautant en l'air, & se séparant par ce moyen, une partie du fer resteroit sur la plage, & qu'ils pêcheroient l'autre. Mais ne s'étant pas assez éloignez, les éclats du bois en tuerent environ cinquante, & en blessérent plusieurs autres. Ils emporterent dans leur montagne tout le fer qu'ils trouverent sur la plage, ou qu'ils purent pêcher, avec les Chrêtiens esclaves qui étoient sur la Barque.

En

En 1718. le Navire François le St. Antoine, commandé par le Capitaine Guiguou de Toulon, étant parti de Genes dans le mois de Janvier pour Cartagene, se trouva au Sud-Est du Port Mahon avec une tempête, ayant une voye d'eau considérable, qui ne lui permettoit pas de gagner aucun Port. Le Capitaine résolut de faire mettre Canot & Chaloupe à la mer, pour tâcher de se sauver avec son équipage & ses passagers. Mais comme le Bâtiment rouloit beaucoup, & qu'on travailloit avec précipitation, & avec toute la confusion que cause d'ordinaire la vûë du peril & l'envie de se sauver, le Canot resta suspendu sur les apparaux. Le Croc de la Calliorne de poupe se décrocha ou rompit, & le Canot qui s'enfonçoit dans l'eau, couroit risque de se briser contre le Navire, avant qu'on eût eu le tems de remedier à ce qui étoit arrivé. Sept matelots qui étoient dans ce Canot décrocherent la prouë, & se trouverent tout d'un tems éloignez par les vagues, du Navire qu'ils ne purent plus approcher. Ces matelots furent obligez d'aller avec ce Canot au gré du vent & de la mer; ils firent voile avec des avirons & leur camisoles qu'ils ajusterent le mieux qu'ils pûrent, pour soutenir un peu ce Bâtiment sur l'eau. Ils ne resterent pas long-tems sans voir couler à fonds le Navire. Ils naviguerent de cette façon pendant sept jours, sans savoir de quel côté ils faisoient route, n'ayant vû pendant ce tems-là ni le Soleil ni les Etoiles. Le cinquiéme jour de leur séparation du Navire, deux de ces matelots furent emportez par les

coups

coups de mer. Le septiéme deux autres moururent de froid & de faim; car ils n'avoient eu à manger en tout que six biscuits de six onces chacun, & une piéce de cochon salé de deux livres, qui s'étoient par hazard trouvez dans le caisson du maître du Canot. Les trois autres se nourrirent le même jour avec de la neige qui tomba en abondance, ce qui n'étoit pas arrivé depuis très-long-tems dans ce parage, & qui leur fit juger qu'ils n'étoient pas loin de terre. Le huitiéme jour au matin, ils se trouverent à terre sans savoir où ils étoient, sur une plage entre Bugie & Gigery. Une bande de Cabaylezen, ou Cabailes vinrent en même tems les prendre, & piller ce qui étoit dans le Canot qui consistoit en peu de chose. Mais ayant vû que ces matelots étoient presque morts de faim de froid & de fatigue, & qu'ils avoient les jambes toutes ouvertes, ils jugerent bien qu'ils n'en pourroient rien faire, & qu'ils leurs seroient à charge. Ils les couvrirent pour les rechauffer, tuerent un mouton pour leur donner quelque aliment, & les remirent à un Morabout qui demeuroit dans un hermitage assez prez de là. Ce Prêtre envoya un Maure à Alger pour avertir le Dey, qu'il y avoit chez lui trois Chrêtiens naufragez à la côte, qui étoient dans un misérable état. Le Dey en avertit le Consul de France, lui accorda trois Spahis ou Cavaliers Maures, avec ordre d'aller prendre les trois naufragez & d'en amener chacun un en croupe. Ils le firent pour une petite recompense, & les remirent à Alger entre les mains du Consul.

En

En 1719. Madame la Comtesse du Bourk s'embarqua à Cette en Languedoc le 23. d'Octobre, sur une Barque Genoise, avec son fils, sa fille, Mr. l'Abbé du Bourk son beaufrere, un Gentilhomme Irlandois & six domestiques, quatre femmes & deux hommes. Elle alloit en Espagne auprez de Mr. le Chevalier Tobias Comte du Bourk son mari, Officier Irlandois au service du Roi d'Espagne, & qui avoit suivi le Roi Jaques en France. Le second jour étant à la côte de Catalogne près de Barcelone, la Barque fut enlevée par un Vaisseau d'Alger. Mais la Comtesse ayant un Passeport de la Cour de France, le Capitaine la traita avec toute sorte de douceur & de distinction, & la rassûra de sa frayeur, en lui promettant qu'on ne lui feroit aucun tort ni à aucun de sa suite. Elle demanda à rester dans la Barque Genoise avec sa famille & ses domestiques, ce que le Corsaire lui accorda. Il prit l'équipage Genois sur son Vaisseau, & mit à la place, des Turcs pour conduire la Barque, qu'il prit à la remorque, en faisant route pour Alger. Mais le 30. du même mois, étant survenu une furieuse tempête de Nord-Ouest près des côtes de Barbarie, le Corsaire fut obligé de couper l'Amarre de remorque, pour pouvoir gouverner. La Barque ne put pas tenir la route du Corsaire, & le vent l'ayant contrainte d'aller vent arriere, elle échoua entre Bugie & Gigery, où elle fut entiérement brisée sur la plage. Les Maures Cabayles, qui lorsqu'il fait des tempêtes de vent de Nord, sont extrêmement attentifs à observer du haut de leur

leur montagne ce qui se passe à la côte, ayant vû venir ce Bâtiment, descendirent en foule au bord de la Mer, pour l'attendre & le piller. Les Algeriens qui s'étoient sauvez à la nage, dirent au Chef de ces Maures qu'il y avoit dans le Bâtiment une Princesse de France. En même tems, plusieurs Cabayles se jetterent dans l'eau pour la sauver; mais ils ne pûrent avoir que Mademoiselle Du Bourk, l'Abbé Du Bourk, une fille de chambre & les deux valets. Madame Du Bourk, perit avec trois filles de chambre & le Sr. Artur Irlandois son Gentilhomme. Ils mirent Madelle. Du Bourk sur les épaules de l'Abbé, & les conduisirent à un endroit le moins accessible des montagnes, à quelques journées de la mer. Lorsqu'ils y furent arrivez, ils mirent dans une tente Madelle. Du Bourk, son oncle l'Abbé & un domestique, & dans un autre la fille de chambre & le second domestique. Le lendemain les Cheques des Adouars, ou Nations, s'assemblerent pour savoir ce qu'on en feroit; si on écriroit à l'Aga de Gigery, pour faire avertir le Consul de France à Alger de racheter la Demoiselle avec sa suite, ou s'il convenoit mieux d'attendre que ce Consul les reclamât pour en avoir une meilleure rançon. Il fut resolu qu'on attendroit qu'ils fussent reclamez, ce qui obligea Mademoiselle Du Bourk, qui n'étoit alors que dans sa dixiéme année, d'écrire le 4. Novembre suivant une Lettre fort touchante au Consul de France à Alger, par laquelle elle lui donnoit avis de son triste sort. Elle le conjuroit de la racheter à quelque prix

que

que ce fût, & de la délivrer des horreurs où elle se trouvoit. Les Maures envoyerent cette Lettre à un Morabout près de Bugie, qui y est en odeur de sainteté, & pour lequel on a une si grande vénération, que lors qu'une personne du Païs demande l'aumône ou quelque grace, il la demande au nom de Dieu & de ce Morabout. Ce Prêtre envoya incessamment un exprez à Alger, qui remit la Lettre au Consul. Celui-ci la communiqua à Mr. Du Sault, alors Envoyé Extraordinaire de France à Alger, qui y étoit arrivé depuis peu.

Pendant cet intervalle, un jeune Arabe, fils unique d'un Cheque des plus considérables, demanda Mademoiselle Du Bourk en mariage à son Pere, lequel en fit la proposition aux autres Cheques. Ceux-ci s'imaginerent qu'il pourroit en retirer de grands biens, desorte que plusieurs autres des plus puissans se la disputoient. Mais aucun ne l'obtint, & il fut résolu dans leur Conseil, qu'il falloit la laisser racheter.

L'Envoyé de S. M. T. C. fut trouver Mehemed Dey d'Alger, & lui demanda avec toutes les instances possibles, & les termes les plus forts la liberté de Mademoiselle Du Bourk & de sa suite. Le Dey lui répondit, que les Cabayles ne reconoissoient pas sa domination; parce qu'il ne pouvoit pas les dompter dans les montagnes inaccessibles qu'ils habitoient; & que lorsqu'il envoyoit des troupes pour les contraindre à obéir à ses ordres, on leur dressoit des embusches où elles tomboient infailliblement. Il ajoûta que tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de donner

des

des ordre très-pressans à ses Agas de Gigery & de Bugie, de retirer ces Chrêtiens par toute sorte de moyens, & de les rançonner au meilleur prix qu'ils pourroient. Il expedia ses ordres sur le champ, & y joignit une Lettre pour les premiers Morabouts de ces deux Places, pour agir en conséquence avec les Agas. Le 24. du même mois de Novembre, Mr. l'Envoyé de France fit mettre à la voile un Bâtiment François qui étoit dans le Port d'Alger, sur lequel Ibrahim Hoja Truchement du Consul de France s'embarqua pour porter ces ordres aux Agas & aux Morabouts. Dès qu'ils les eurent reçûës, ils monterent à cheval & se rendirent à l'Adouar, où étoit Mademoiselle Du Bourk. Ils traiterent de sa rançon & de celle de sa suite, & les obtinrent tous les cinq, moyennant 1300. piastres courantes d'Alger, du poids de deux pistoles & demi, & ce en consideration des Morabouts. Dès que cette infortunée troupe eut été rendue, les Agas les conduisirent à Bugie, où ils n'arriverent que le 9. Decembre suivant, à cause de la difficulté des chemins. Le 10. la troupe s'embarqua sur le Bâtiment François, qui les attendoit dans le Port de Bugie, & le 12. elle arriva à Alger avec un vent favorable, d'où elle fut renvoyée en France en toute sûreté.

Il n'en est pas de même lorsque les Bâtimens d'une Nation, amie de la Regence d'Alger, échouent ou font naufrage sur les autres côtes de ce Royaume, soit par le mauvais tems, soit pour éviter leurs ennemis. Alors le Dey, le Bey, ou les Agas obser-

vent

vent de leur donner tout le secours néceſſaire. Mais quelquefois, avant que les Commandans des Villes voiſines en ſoient informez pour envoyer des ſauvegardes, les Maures de la campagne profitent de la triſte ſituation des équipages pour butiner. Dans ce cas on ne laiſſe pas de faire bonne & prompte juſtice, ſi les Voleurs peuvent être reconnus, ce qui eſt preſque toûjours bien difficile.

Bugie, que les Africains apellent Bugeya, eſt une Ville maritime entre Gigery & Alger, aſſez forte & bien peuplée, Capitale de la Province ou territoire qui porte ſon nom. Elle eſt ſituée ſur le penchant d'une haute montagne, & a une Baye aſſez commode. C'étoit autrefois un Royaume ſous la domination des Arabes. Cette Ville fut bâtie par les Romains, & les Gots s'étant rendus maîtres de l'Afrique y établirent le ſiége de leur Empire. Abni, Roi Sarrazin, les en chaſſa en 762. Joſeph, premier Roi de Maroc, conquit ce Royaume, & le donna à Hucha Urmeni Prince de ſa Race, laquelle regna juſqu'au XII. Siécle. Alors le Roi de Tenes le conquit, & le donna à Albuferez un de ſes fils, à la race deſquels elle demeura juſqu'en 1510. que Pierre Comte de Navarre prit la Ville ſous Ferdinand V. Roi d'Eſpagne, & la fortifia.

L'an 1512. Barberouſſe y mit le ſiége avec douze Galeres & 3000. Maures & Arabes, que le Roi dépoſſedé y amena; mais le Pirate ayant été bleſſé, l'abandonna. Il y revint en 1514. & après s'être emparé de la Ville &

& d'un Fort, un ſecours qui arriva fort à propos aux Eſpagnols le fit encore retirer. Après la défaite de l'Empereur Charles V. devant Alger, les Algeriens profiterent de l'occaſion & marcherent avec toutes leurs troupes vers Bugie. Ils prirent le Château de la Marine & la Citadelle de l'Empereur; de ſorte que Alonſo de Peralta Gouverneur pour l'Eſpagne, ſe voyant renfermé dans la Ville, & bâtu par les Forts qui le dominoient, demanda Capitulation. Elle lui fut accordée, & il ſe retira avec 400 hommes en Eſpagne, où le Roi lui fit trancher la tête.

Steffa ou Diſteffa, Ville à préſent peu conſidérable, eſt au Sud de Bugie; elle étoit autrefois de ſa dépendance. Elle eſt ſituée dans une plaine de grande étendue, très-agréable & très-fertile en fruits, en fleurs & en plantes. Son terroir touche aux montagnes de Labez, dont il ſera parlé dans la ſuite.

Tebef & Zamora ſont auſſi des reſtes des anciennes Villes de la Province de Bugie. Elles ſont à préſent peu de choſe.

Le Païs de Bugie eſt preſque entouré de montagnes, de même que celui de Gigery, dont les quartiers en ſont diſtinguez par les noms de Benijubar, d'Auraz & de Labez. Ces montagnes ne ſont peuplées que des familles les plus anciennes d'Arabes, Maures ou Sarrazins, & la plûpart de ces montagnards portent, ſuivant un ancien uſage, une Croix ineffaçable ſur la main, & pluſieurs en portent une à chacune des joues, ſans pouvoir en donner d'autre raiſon, ſinon,

que

que c'eſt une coûtume que leurs ancêtres leur ont laiſſée. Mais la raiſon de cela eſt que les Gots s'étant rendus maîtres de ce Païs, & n'éxigeant aucune contribution des Chrêtiens, & ne leur faiſant aucun mal, chacun vouloit paſſer pour tel. Ainſi pour arrêter la fureur du ſoldat, on lui montroit de loin cette marque de Chriſtianiſme, qui s'eſt perpetuée juſqu'à préſent par l'uſage.

Biſcara eſt de la Province de Zeb dans la Numidie, au Sud du Royaume de Labez. Les Algeriens en y faiſant des courſes toutes les années pour enlever des eſclaves, s'en ſont enfin rendus maîtres, pour pouvoir pénétrer dans le Païs du Sud avec plus de facilité. On y voit les reſtes d'une ancienne Ville, dont ce Païs porte le nom, où il y a toûjours garniſon pour contenir les habitans de cette Province, qui campent ſous des tentes. Le Païs eſt fort miſérable. Ce ſont les Biſcaras qui aportent dans les Ports de Mer du Royaume d'Alger, les lyons, les tigres, & les autres bêtes feroces qu'on y trouve domeſtiquées, & ils les vendent aux étrangers qui veulent en avoir. Il y a toûjours dans Alger un nombre de ces Arabes, connus ſous le nom de Biſcaras, qui y viennent pour faire les plus vils ouvrages. Ils charrient de l'eau dans les maiſons, ils nettoyent les lieux, les puits, ramonent les cheminées, portent les fardeaux; & lorſqu'ils ont gagné une dixaine d'écus, ils retournent chez eux, où ils ſont regardez comme très-riches, l'argent y étant preſque inviſible. Nous parlerons dans la ſuite de l'ordre qu'il y a à l'égard de

ces gens-là, de leurs fonctions pour le bien & la sûreté de la Ville d'Alger, & du profit qu'ils y donnent.

Le Païs du Couco qu'on apelle communement la montagne de Couco, étoit autrefois un Royaume qui a donné des Princes d'une grande reputation, qui aiderent à conquerir l'Espagne. Mais à présent les Arabes Bereberes & Azagues, qui habitent cette montagne, quoique fiers de leur origine, & aimant l'indépendance, sont dans la bassesse & dans la misére. Ils n'ont point de commerce avec leurs voisins, de peur d'être reduits par les Algeriens dans l'esclavage, où sont la plûpart des autres Arabes & Maures de la Barbarie. Quoique le Dey d'Alger fasse tout son possible pour en retirer les tributs, garames ou tailles qu'il exige des autres, il ne peut en venir à bout, à cause de la difficulté de la montagne où les troupes ne peuvent aller sans s'exposer à tomber dans des embuscades. On ne peut y parvenir que d'un côté avec beaucoup de peine ; & les Arabes qui l'habitent peuvent facilement, en faisant rouler des rochers seulement, abîmer une grande armée.

Ce Païs est situé entre Alger & Bugie. Il tire son nom d'une ancienne Ville à présent détruite. Elle étoit le séjour des Rois qui y avoient fait construire de superbes Palais. Cette Ville étoit entourée de rochers au pied de la montagne, qui étoit couverte de Villages & de Hameaux fort peuplez. Elle avoit un Port apelle Tamagus, où elle faisoit le commerce du miel, de la cire & des cuirs avec les Marseillois. Les

Les habitans de cette montagne, qui est leur unique retraite, sont ennemis irreconciliables des Turcs, depuis le commencement du XVI. Siécle que Selim Eutemi Prince Arabe , Chef de la Nation qui habitoit le Païs de Mutijar ou Motigie, ayant été apellé pour gouverner les Algeriens à cause de son mérite, fut tué par Aruch Barberousse. Seremeth-ben-el-Cadi pour lors Roi du Couco, parent du Prince, craignant que l'usurpateur ne s'emparât aussi de son Royaume, fit alliance avec l'Espagne & promit d'aider aux Espagnols à faire des conquêtes dans le Royaume d'Alger, & il les favorisa de tout son pouvoir.

En 1541. lorsque Charles V. fut arrivé devant Alger avec une puissante armée , ce Roi de Couco lui envoya des provisions & 3000. Arabes armez pour lui faciliter les chemins, & servir de guides aux troupes; mais dès que le secours fut parti, le Roi ayant appris le mauvais succez de l'Empereur, les rapella incessamment. Les Algeriens voulurent se vanger de cette action. Assau Pacha envoya une armée de 3000. Turcs pour assiéger le Roi de Couco dans sa Ville, qui ne se sentant pas assez fort demanda la Paix. Elle lui fut accordée moyennant une somme considérable; & en attendant cette satisfaction, afin d'obliger les troupes d'Alger à se retirer, il leur remit en ôtage Hamet-ben-el-Cadi son fils. Peu de tems après les deux Nations se reconciliérent & s'alliérent par le mariage d'Assan avec la fille du Roi, qui fut conduite à Alger.

Cette alliance attira beaucoup d'habitans du Couco dans la Ville d'Alger, pour lesquels le Pacha avoit beaucoup de complaisance; & leur ayant même permis d'acheter des armes dans la Ville, ils venoient en foule pour s'en munir. Les soldats Turcs jaloux de ces voisins, qui pouvoient dans l'occasion se servir de ces armes contre eux, se mutinerent là-dessus; & n'ayant pû obtenir du Pacha que cette permission fût revoquée, ils se revolterent contre lui, s'en saisirent & l'envoyerent lié à Constantinople, où ils firent représenter à l'Empereur Soliman Second, que ce Pacha vouloit se faire Roi d'Alger, par le secours des habitans du Couco. Ces deux Etats se firent souvent la guerre; mais elle fut toûjours terminée à l'avantage des Algeriens.

Au commencement du XVII. Siécle le Roi de Couco livra aux Espagnols son Port de Tamagus, dont les Algeriens se saisirent bientôt après. Dans la suite voyant que les Arabes voisins avoient toûjours quelque intelligence avec l'Espagne, ils s'emparerent de la Ville du Couco & du plat Païs, & obligerent le Roi de se retirer dans la montagne avec tous ses sujets.

Les montagnes du Couco sont abondantes en grains, en fruits & en bestiaux. Il y a de belles valées, de charmants côteaux, d'agréables prairies, & d'abondantes sources de très-bonne eau. C'est là où se refugient ordinairement avec leur argent les Deys d'Alger lors qu'ils craignent la mort, ou qu'ils veulent abandonner le pesant fardeau du Gou-

Gouvernement. Mais quelquefois ils ne sont pas les maîtres de prendre ce parti, & on les prévient lorsque leur dessein est pénétré. Ils y passent tranquilement le reste de leurs jours dans la tranquilité & dans l'abondance, où ils ne s'y arrêtent qu'en attendant l'occasion de passer au Royaume de Tunis ou en Levant.

Labez, autrefois Royaume, est un païs de montagnes, confinant à l'Est de Couco, habité par des peuples semblables. Ils ont les mêmes mœurs & les mêmes maximes; mais comme ils ne peuvent empêcher l'abord des troupes d'Alger, ils sont obligez de payer le tribut au Dey. Ce tribut consiste ordinairement en chevaux. Cette montagne n'est pas beaucoup fertile en grains, ni en fruits, & il n'y a presque que du glayeul, qui est une espéce de jonc dont on fait les nattes, qu'on nomme en Arabe Labez; & c'est delà qu'est venu le nom au Royaume de Labez.

CHAPITRE X.

Gouvernement du Ponent.

HOran est situé sur la côte de Barbarie, Nord & Sud avec Cartagene sur la côte d'Espagne. Cette Ville, qui est la mieux fortifiée du Païs après celle d'Alger, en est à 50. lieuës de distance. En l'année 1505. sous le regne de Ferdinand V. & pendant le Ministére du Cardinal Ximenez, elle fut conquise par les Espagnols, qui en sont demeurez possesseurs jusqu'en 1708. que les Algeriens

la réprirent. Plusieurs Forteresses & Châteaux couvrent cette Place, tant du côté de la terre que du côté de la mer ; & l'entrée de sa rade se trouve deffendue par un Fort très-considérable.

L'Espagne a beaucoup perdu en perdant cette Ville. Elle en tiroit un grand nombre d'esclaves, des grains, de l'huile, des cuirs, de la cire & quantité d'autres denrées; sans compter que c'étoit une entrée favorable pour exécuter quelque dessein sur les Algeriens, ayant aussi le Village & la Rade de Marsalquibir, qui en langue Arabe, signifie grand Port. En effet il est mis au nombre des plus grands qu'il y ait au monde. Il n'est éloigné que d'une lieuë à l'Oueft de Horan.

Depuis que les Algeriens ont conquis cette Place, qu'ils estiment de la derniére importance, ils donnent tous leurs soins à la conserver; & le Bey du Ponent, qui se tenoit à Tremecen avec sa Cour, y fait à présent sa Résidence. Outre la Garnison ordinaire, ce Bey entretient toûjours avec lui & à ses dépens 2000. Coulolis, nom dont on apelle les fils des Turcs ou Renegats mariez à des femmes Arabes ou Maures, & 1500. Maures qui le suivent toûjours.

A deux petites lieuës au Sud de Horan, sont quelques restes d'une ancienne Ville qu'on nommoit Batha, qui fut détruite au commencement du VII. Siécle par les guerres entre les Africains. Elle est de quelque considération par une Chapelle bâtie à l'honneur du Morabout Cidi-ben-Cena, dont la memoire est en grande vénération. Ce Morabout

rabout se piquoit d'exercer l'hospitalité & d'aider les malheureux. Il demeuroit seul parmi les ruines de cette Ville, & étoit presque toûjours à la découverte des Voyageurs. Dès qu'il en apercevoit quelqu'un qui lui paroissoit pauvre, il le conduisoit dans sa mazure, où il lui donnoit du pain, de l'eau, du fruit & dequoi coucher à l'abri des injures de l'air. Il le consoloit de ses malheurs, & le faisoit prier; & en ce cas, il ne distinguoit ni amis ni ennemis, & leur donnoit également du secours. Ce Morabout en fut bien recompensé; car par sa bonne reputation, les gens aisez lui firent tant d'aumônes, qu'il en acquit des troupeaux & un revenu considérable, qu'il employoit à l'entretien de 500. Disciples, qu'il obligeoit à reciter à certaines heures du jour les attributs de Dieu. Par exemple; Dieu est seul, Dieu est juste, Dieu est bon, Dieu est tout puissant &c. ce qui faisoit une longue Litanie, pour laquelle ils se servoient de Chapelets. Il a laissé une Secte qui dure encore quoique peu nombreuse. Les Arabes nomment à présent ce lieu-là la plaine de Cena, du nom de ce Morabout.

Tremecen, qu'on apelloit autrefois Telimicen, étoit la Capitale du plus grand Royaume qu'il y eut dans la Mauritanie Césarienne. Elle est à 12. lieuës de la mer & à 30. de Horan. Ses murailles sont assez bonnes, & flanquées de Tours. Il y a cinq Portes avec des Pont-levis & quelques fortifications suffisantes pour la défendre contre les Rois voisins du Royaume d'Alger. Mais on ne reconnoit plus que des tristes restes de cette

Ville, dont les anciens Historiens parlent avec tant d'éclat & de distinction, & où les sciences & les arts fleurissoient. Elle est peuplée comme les autres Villes d'Alger de pauvres Arabes, de Maures & du Juifs. Il y a toûjours bonne garnison. Le Bey du Ponent y a fait sa residence, jusqu'à ce que la Ville de Horan a été reprise sur l'Espagne. Le Territoire de Tremecen confine aux montagnes du grand Atlas, qui sépare le Royaume d'Alger de celui de Fez. Cette Ville est très-recommandable aux Maures, à cause du Sepulchre qui est auprez, dans lequel a été enseveli un Morabout apellé Cidiben-Median reputé pour Saint, & auquel on attribue des miracles. Il y avoit autrefois dans son districít de grandes & belles Villes, qui ne sont à présent que de miserables Villages.

Moustagan est une fort petite Ville à 20. lieuës à l'Est de Horan. Elle n'a rien de recommandable qu'un bon Port, défendu par une Citadelle qui domine aussi la Ville. Auprez est le Mont-Magarava, qui s'étend environ dix lieuës Est & Ouest. Il a pris son nom de la Nation d'Arabes qui l'habitent, qu'on nomme Magaravas, qui descendent des Zenetes, & originairement des Bereberes.

Tenez est une Ville à 7. lieuës à l'Est de Mostagan, bâtie sur le penchant d'une montagne, à une lieuë de la mer, où il y a un Port. Cette Ville & son Territoire étoient anciennement de la dépendance du Royaume de Tremecen, & ensuite il y eut un Roi de de Tenez indépendant de celui de Tremecen. Elle est à présent peu considérable. Les Alge-
riens

riens y tiennent garnison, & le Païs fournit beaucoup de grains, du miel, de la cire & du betail.

Sercelles est une petite Ville ruinée, sur le bord de la mer à 8. lieuës à l'Ouest d'Alger. Il y a garnison, & un Port pour les petits Bâtimens.

CHAPITRE. XI.

Gouvernement du Midy.

IL n'y a dans ce Gouvernement aucune Ville, ou habitation fermée. Tous les Peuples y campent sous des Tentes, dont ils forment des Adouars ou Villages portatifs, qu'ils transportent où bon leur semble, suivant la commodité des lieux pour les pâturages, ou l'ensémencement des rerres.

Le Bey campe de même avec sa Cour & sa Garde, qui consiste en cent Spahis ou Cavaliers Turcs, & 500. Maures qu'il a à sa solde, en attendant la saison où le Dey d'Alger lui envoye un corps d'armée pour retirer les contributions dans son district, & dans les Païs du Biledulgerid, lorsqu'il y peut pénétrer par sa valeur ou par son adresse.

LIVRE SECOND.

DE LA VILLE D'ALGER.

CHAPITRE I.

De la situation & de la disposition de la Ville d'Alger.

LA Ville d'Alger, Capitale du Royaume de ce nom, où reside perpétuellement la Cour avec le gros de la Milice, est l'ame du Gouvernement, & toute la force de l'Etat. Elle est située à 36. degrez & 30. minutes de latitude Nord, & à 21. degrez 20. minutes de longitude.

Cette Ville est, selon l'opinion la plus probable, celle à qui Juba II. Pere de Ptolomée donna le nom de Jol ou Julia Cesaria, en reconnoissance des bienfaits qu'il avoit reçûs de l'Empereur Cesar Auguste; & l'on trouve encore actuellement dans le revers de quelques Medailles des Empereurs Claude & Antonin, une Ville avec le nom de Julia Cesaria.

Vers la fin du VII. Siécle, par un motif ou sous prétexte de Religion, les Arabes Mahometans aiant ravagé toute l'Afrique, s'empa-

parerent de la Mauritanie Cesarienne, & se faisant un plaisir & une gloire d'abolir le nom Romain, ils détruisirent non seulement tous leurs beaux ouvrages, mais encore changerent le nom de cette Ville, & lui donnerent celui d'Algezaïr qui signifie en Langue Arabe de l'Isle, parce qu'il y avoit une Isle devant la Ville, dont on s'est servi pour former le Port qu'on y voit à présent. Ce furent des Bereberes descendans d'un Chef Arabe, apellé Moztgana, qui s'emparerent de cette Ville, c'est pourquoi les Arabes la nomment encore aujourd'hui *Gezaira Al-Beni-Moztgana.*

Cette Ville est entre le Païs de Tenes & celui de Bugie, baignée de la Mer Mediterranée du côté du Nord, & son circuit est d'environ une lieuë. Elle est bâtie sur le penchant d'une colline jusqu'au bord de la Mer. Elle forme un parfait amphitheatre, aucune maison ne borne la vuë de l'autre, & des Terrasses de celles qui sont au bout de la Ville, on y découvre la Mer, comme de celles qui sont à la Marine. Sa forme est celle d'une voile de hunier de vaisseau, lorsqu'on l'approche ; les terrasses qui sont toutes bien blanchies en rendent la vuë toute particuliére, & l'on diroit en la découvrant, que c'est une blancherie où l'on a étendu du linge.

Ses ruës sont si étroites qu'à peine deux personnes y peuvent aller ensemble commodement, le milieu étant plus bas que les côtez, qui forment une espéce de parapet par où l'on passe. Elles sont d'une grande saleté,

té, & on y marche avec beaucoup de desagrément. On y trouve un grand nombre de chameaux, de chevaux, de mulets, & d'ânes chargez, pour lesquels il faut se ranger, & se coller contre les maisons au premier avertissement. La rencontre des soldats Turcs est encore plus fâcheuse, car les Chrêtiens libres doivent leur céder le pas, & attendre qu'ils soient passez, pour éviter toute querelle avec eux, à cause de leur brutale fierté qui est au delà de toute expression.

Il n'y a qu'une ruë assez large, qui va d'un bout de la Ville à l'autre de l'Orient à l'Occident. Elle est plus grande en certains endroits où sont les boutiques des principaux Marchands, & où se tient tous les jours le marché des grains & des denrées qui s'y consomment.

On a disposé les ruës si étroites, selon l'opinion commune, pour n'y être pas incommodé de l'ardeur du Soleil, mais l'on voit clairement que les trèmblemens de terre qui y sont assez fréquens y ont aussi contribué, puisque presque toutes les façades des maisons y sont étayées les unes avec les autres par des chevrons qui croisent la ruë. On en sentit de violentes secousses pendant neuf mois dans l'année 1717. Tous les habitans abandonnerent la Ville, & il n'y resta que le Divan, ou les Officiers de l'Etat, auprès du Dey, & dans son Palais. Tous les chemins étoient plèins de tentes où campoient les pauvres habitans, qui n'avoient pas de biens de campagne, & la misere y fit périr beaucoup de monde. Il y eut une demi-lieuë de ter-

rein

rein auprès de la Ville, où les maisons de campagne furent abbatues par les différentes secousses, & le terrein tout bouleversé.

CHAPITRE II.

Des Edifices de la Ville d'Alger.

LEs murailles de la Ville ont les fondemens & le bas de pierre de taille, & le haut de brique. Elles ont environ 30. pieds dans leur plus grande élevation du côté de la Terre, & 40. du côté de la Mer. La Ville est entourée de vieilles tours quarrées, qui font partie des murailles. Il y a un ancien Fort dont le rempart fait partie, situé entre le Sud & l'Ouest de la Ville, qu'on appelle Alcaçavar, où il y a toûjours garnison, & qui est le seul qu'on y avoit lorsque les Arabes la possedoient. Une muraille sépare ce Fort de la Ville. Les fossez ont environ 20. pieds de largeur & 7. pieds de profondeur.

Il n'y a point d'eau douce dans la Ville, & quoi que chaque maison y ait une citerne, on en manque très-souvent à cause de la rareté des pluyes. Autrefois les habitans étoient obligez d'en envoyer chercher à la campagne pour remplir leur citernes, mais en 1611. un Maure de ceux qui avoient été chassez d'Espagne, aiant vû une belle source sur une colline auprès du Château de l'Empereur, à un bon quart de lieuë de la Ville, proposa au Dey de faire conduire cette eau dans la Ville. Ce projet fut exé-

cuté, en faisant un Aqueduc, & par le moyen de plusieurs Tuyaux, on donna de l'eau à plus de cent Fontaines qu'on construisit tant à la Ville qu'à la campagne. Tous les tuyaux aboutissent à un reservoir, qui est au bout du Môle, où tous les Bâtimens de Mer font leur eau avec beaucoup de commodité. A chaque Fontaine il y a une tasse ou gobelet attaché, pour le besoin des passans. L'eau qui regorge de l'évier de ces Fontaines, des cruches qu'on y remplit, ou qui se répand en beuvant, se ramasse toute par des tuyaux & passe par une infinité de fossez ou cloaques, où se vuident les lieux de chaque maison. Le tout se rend à une grande fosse qui est près de la Marine, par où toutes les immondices sont roulées nuit & jour, & précipitées dans le Port, ce qui donne beaucoup de puanteur à la Porte du Môle, pendant les chaleurs.

Ceux qui vont boire à ces Fontaines, ou remplir des cruches, doivent attendre chacun leur rang selon leur arrivée. Les Turcs se font toûjours faire place à tous les autres; & les Juifs doivent toûjours attendre les derniers, jusqu'à ce que les Maures & les esclaves soient servis. Il y a cinq portes, qui sont toûjours ouvertes depuis la pointe du jour jusqu'au Soleil couchant. La Porte de la Marine ou du Môle est à l'Orient. L'on y voit à l'entrée cinq cloches, qui ont été prises dans la Ville d'Horan en 1708. Les Turcs les y gardent pour trophée de cette conquête, qui leur est véritablement d'une très-grande importance, tant pour mettre le

Païs

Païs en ſûreté, que pour le profit qu'ils en retirent. En 1717. le Dey avoit vendu ces cloches à un Juif de Livourne, qui les avoit chargées ſur une barque prête à partir pour l'Italie. Mais quelqu'un s'étant aviſé de dire au Dey qu'il y avoit de l'argent dans les cloches, & que ce Juif ſçauroit bien en faire ſéparer le metal pour profiter de l'argent, le Dey très-ignorant là-deſſus, fut credule, & dit au Juif qu'il ne s'étonnoit pas s'il n'avoit pas beaucoup marchandé pour le prix des cloches, & s'il les avoit faites promptement embarquer ; que ſans doute il avoit fait un bon marché puiſqu'il y avoit beaucoup d'argent dans la compoſition du metal. Le Juif eut beau lui repréſenter, que le plus grand prix des cloches conſiſtoit dans la façon ; qu'on ne s'aviſoit jamais de fondre les cloches à moins qu'elles fuſſent rompuës & hors de ſervice, & qu'en ce cas même, on ne pouvoit pas en extraire le peu d'argent qu'on y mettoit ſelon l'opinion commune pour donner un beau ſon. Toutes ces raiſons ne ſervirent de rien, parce qu'il étoit Juif, & il fut obligé de rendre les cloches & de reprendre ſon argent. Depuis il fut réſolu qu'on les garderoit à l'entrée de la Porte de la Marine, pour ſervir de trophée ſur les Eſpagnols.

La Porte de Babbazira eſt un peu au Sud de celle de la Marine & a iſſuë dans le Port. Elle eſt nommée communement la Porte de la Peſcaderie, à cauſe que les pêcheurs y tiennent leurs bâteaux. En dedans il y a un chantier où l'on conſtruit des Vaiſſeaux.

La

La Porte Neuve ou de Babaxedit au Sud Sud-Oueſt, conduit au Château de l'Empereur.

La Porte de Babazon eſt au Midi. C'eſt ſur les remparts tout près de cette Porte, où l'on fait les exécutions. L'on y pend les malfaiteurs, & l'on y jette aux crocs qui ſont attachez à la muraille de diſtance en diſtance, les voleurs de grand chemin.

La Porte de Babaloüet eſt au Septentrion. Au dehors de cette Porte ſont les cimetiéres des Chrêtiens & des Juifs & le lieu de leurs ſuplices, lorſqu'ils ſont jugez dignes de mort. Le feu eſt ordinairement le ſupplice des Juifs.

Il y a quatre Forts autour de la Ville, du côté de la Terre : le plus conſidérable eſt le Château de l'Empereur, commencé par les troupes de l'Empereur Charles V. en 1541. & achevé & fortifié par Aſſan Pacha en 1545. Il eſt ſitué au Sud Sud-Oueſt de la Ville, ſur une montagne qui la domine avec tous ſes dehors.

Le Château neuf, qu'on apelle communément le Château de l'étoile, eſt un Fort eptagone ſur une colline au Sud-Oueſt de la Ville, qui y fut bâti par le même Aſſan, & perfectionné par ſes Succeſſeurs, à cauſe que les troupes Eſpagnoles s'étoient logées ſur cette colline & y avoient dreſſé une batterie.

Les deux autres ſont les Forts de Babazon & de Babaloüet, vis-à-vis & tout près des Portes de même nom ; mais ils ſont de peu de conſéquence.

Au Sud-Eſt de l'entrée du Port, ſur la pointe

pointe du Cap Matifuz qui forme la Rade, à deux lieuës de distance ou environ, il y a un Fort de vingt piéces de canon nommé le Fort de Matifuz. C'étoit un Fort ruiné qui avoit resté des debris de la Ville qu'on apelloit autrefois Metafuz. Il fut rebâti, parce que les Galeres de France lors du bombardement de 1685., mouillerent dans une anse qui est sous ce Cap.

Le long du rivage du côté de l'Ouest, il y a deux autres petits Forts. A demi-lieuë de la Ville est le Fort des Anglois de douze piéces de canon. Il fut construit & nommé tel, parce que de Navires Anglois étant en calme le long de cette côte, en sondant trouverent un mouillage & donnerent l'ancre à peu de distance de terre, étant en Paix. Mais cela fit présumer aux Algeriens, que leurs ennemis pourroient y faire un débarquement, & se rendre maîtres de la campagne.

L'autre Fort est à une demi-lieuë de celui des Anglois, bâti sur une pointe ou petit Cap nommé la pointe de Pescade, à cause que les bateaux pêcheurs vont s'amarrer dans une anse qui est sous cette pointe. Il y a quatre piéces de canon & garnison comme dans tous les autres. Il fut construit sur cette pointe, parce qu'une Galere étrangere se mit pendant la nuit dans l'anse qui est entre des rochers, pour être à l'abry d'un coup de vent, & se sauva en plein jour & à la vûë des Algeriens.

Tous ces Forts ne tiendroient pas beaucoup, si on pouvoit faire un débarquement

de

de bonnes troupes & d'artillerie, parce qu'ils sont dominez par de terreins élevez. Les fortifications les plus considérables sont à l'entrée du Port, qui se défend déja assez par sa situation, & par le danger où les Vaisseaux sont exposéz dans la Rade & sur la côte, lorsque le vent du Nord soufle. Ce vent est toûjours très-violent, & donne une grosse Mer.

Le Port est artificiel de 15. pieds dans sa plus grande profondeur. On a joint à la terre ferme une petite Isle ou rocher pour former ce Port, par un Môle d'environ 500. pas Geometriques, qui va Nord-Est & Sud-Ouest. On en a pratiqué un autre sur le même rocher, presque aussi long que le premier, situé Nord & Sud, qui couvre le Port. A l'angle de ces deux Môles il y a une hale quarrée, au milieu de laquelle est une cour aussi quarrée avec des balustrades & quatre Fontaines qui servent pour les ablutions lorsque l'heure de la priére est annoncée. Aux quatre côtez regne un banc de pierre couvert de natte. C'est-là où s'assemblent tous les jours l'Amiral & les Officiers de Marine & du Port. Il y a au bas & tout le long du Môle une espéce de Quay, où les Bâtimens à rames vont s'amarrer & où l'on charge & decharge.

Du côté du Nord du Rocher est le Fort du Fanal, où il y a une lanterne assez élevée qu'on allume pour guider les Bâtimens qui arrivent pendant la nuit. Il y a trois belles batteries de canons de fonte. Au Sud de ce Fort il y en a une autre pour défendre l'entrée

trée du Port, & des batteries du Nord au Sud très-bien ſituées. Il y a en tout quatre vingt piéces de canons de 36. 18. & 12. livres de bale, dont la plûpart proviennent d'une victoire que les Algeriens remporterent ſur les Tuniciens en l'année 1617. Il y en a auſſi quelques-uns aux armes de France, que les François abandonnerent à Gigery en 1664. Outre cela il y a ſix petites piéces de canon en batterie ſur un boulevart près de la Porte du Môle qui domine le Port.

Sur le Môle Nord & Sud il y a quelques Magazins, pour l'armement des Vaiſſeaux & pour les Marchandiſes des Priſes, & un chantier de conſtruction fort étroit.

Les Bâtimens ſont les uns ſur les autres dans le Port, & uſent beaucoup de cables pour s'y maintenir pendant l'hyver. Lorſqu'il vente du Nord qui eſt le traverſier de la Rade, la Mer fait un grand reſſac dans le Port, & fait quelquefois briſer les Bâtimens les uns contre les autres. Comme le grand Môle eſt expoſé directement au Nord, pour empêcher qu'il ne ſoit emporté par les furieux coups de Mer qui roule avec impétuoſité ſur un banc de ſable qui regne tout le long de ce Môle en dehors du Port, on eſt obligé de faire travailler pendant toute l'année les eſclaves du Deylik à une carriere de pierre dure qui eſt près de la pointe de Peſcade, & à porter ces pierres & les jetter dans la Mer tout le long du Môle pour le garantir. La Mer emporte peu à peu les rochers qu'on y jette, mais on a toûjours ſoin de les remplacer.

On

On voit dans la Ville dix grandes Mosquées & cinquante petites ; trois grands Colléges ou Ecoles publiques, & une infinité de petites pour les enfans ; & cinq Bagnes pour y loger & enfermer les esclaves du Deylik ou Gouvernement. Ces Bagnes sont de grands & vastes Bâtimens, sous la direction d'un Gardien Bachi ou Gouverneur Chef, qui a des Officiers sous ses ordres, auxquels il remet le soin du détail & des revuës, & qui lui rendent compte de tout ce qui se passe dans ces maisons. Nous en parlerons plus amplement dans la suite.

Les maisons d'Alger sont bâties de pierre & de brique, assez fortes & ordinairement quarrées. Il y a une Cour pavée au milieu, quarrée & grande à proportion de la maison. Autour de cette Cour il y a quatre galeries où sont les apartemens bas. Au dessus de ces galeries, soûtenues par de colonnes il y en a quatre de même, soûtenues aussi par des colonnes. Les portes des chambres, qui sont ordinairement presque de la hauteur de la galerie touchent au plancher qui est fort haut. Elles sont à deux battans. Il y a de petites fenêtres à côté qui donnent fort peu de jour, celui de la porte étant suffisant. Ces galeries soûtiennent une terrasse, qui sert ordinairement de promenade aux hommes & aux femmes, & pour étendre & faire sécher le linge. Plusieurs y font un petit jardin pour s'y occuper & s'y recréer. A un côté de la terrasse il y a ordinairement un petit Pavillon pour y travailler à l'abri des injures de l'air, & pour y observer ce qui se passe du

du côté de la Mer; car la plus grande attention des Algeriens est d'observer si leurs Corsaires reviennent avec des prises.

Les cheminées n'ont rien de défectueux à la vuë. Elles sont ménagées pour être placées à chaque côté sur la terrasse en dôme & bien blanchies. Elles sont même un ornement. Les chambres ne prennent du jour que par la Cour. Il n'y a sur la ruë que quelques petites fenêtres grillées, pour donner du jour aux chambres des provisions & à celles des domestiques, qui sont ménagées à côté du grand escalier, & qui n'y communiquent point. On a soin de blanchir toutes les années tout le dedans des maisons & les terrasses.

Il y a plusieurs maisons très-belles, qui n'ont pourtant aucune apparence par dehors. Ce sont celles qu'ont fait batir les Pachas & les Deys. Il y en a plusieurs qui sont pavées de marbre du haut en bas, dont les colonnes qui soutiennent les galeries sont aussi de marbre, & dont les lambris sont d'une sculpture fine, peinte & dorée.

Il n'y a ni place ni jardin dans la Ville, de sorte qu'on peut presque aller par toute la Ville de terrasse en terrasse, où l'on tient toûjours une échele pour monter & descendre dans celles des maisons voisines, lorsqu'on veut voisiner le soir à la fraîcheur, y aiant des maisons plus hautes les unes que les autres, comme par tout ailleurs. Mais quoi qu'il y ait cette facilité d'aller dans les maisons qui sont toûjours ouvertes par le haut, on n'y découvre jamais de voleurs; parce

parce qu'une perſonne inconnuë trouvée dans une maiſon eſt punie de mort, comme il a été obſervé au Chapitre des mœurs & des coûtumes.

L'on compte environ cent mille habitans dans la Ville, y compriſes 5000. maiſons ou familles Juives originaires de Barbarie, ſans compter les Chrêtiens.

En 1650. on conſtruiſit cinq Bâtimens, ou corps de logis, très-beaux, qu'on apelle caſſeries. Ce ſont des cazernes pour loger les ſoldats Turcs, qui ne ſont point mariez. Ils y ſont logez de trois en trois dans une chambre ſpacieuſe, proprement, & bien ſervis par des eſclaves que le Deylik donne à cet effet, parmi leſquels il y en a qui ſont uniquement pour nettoyer & entretenir ces maiſons. Il y a des Fontaines dans les cours de ces Bâtimens, pour faire les ablutions avant leur Sala ou priere. Dans chaque cazerne on loge 600. ſoldats. Ceux qui ſont mariez (& ce ne ſont ordinairement que les Renegats) logent où ils veulent à leurs frais, & ſont exclus des cazernes du Gouvernement. Il en ſera plus amplement parlé dans le Chapitre de la Milice.

Il y quatre funducs, ou alberges en langage Franc. Ce ſont de grands corps de logis apartenant à des particuliers, où il y a pluſieurs cours, des magazins & de chambres à loüer. Les Marchands Turcs du Levant, ou autres qui viennent avec des Marchandiſes à Alger, vont loger dans ces funducs, où ils ont toutes les commoditez néceſſaires pour leur Commerce. Les ſoldats

aussi,

aussi, qui ne veulent pas loger dans les cazernes, y prennent des chambres à leurs dépens.

Il n'y a aucun cabaret ni auberge dans Alger, ni dans les autres Villes du Royaume, où les Chrêtiens puissent aller. Ils seroient inutiles, à cause du peu d'étrangers qui y abordent. Tous les Chrêtiens qui y vont pour affaires, ou par quelque accident, logent chez ceux à qui ils sont addressez, ou chez le Consul de leur Nation. Ces Ministres se font un plaisir de donner un apartement dans leur Palais & leur table aux personnes de quelque figure, & un devoir de donner le couvert & la nourriture à tous ceux que quelque accident y conduit. Pour les pauvres voyageurs du Païs, ou Grecs, il y a des tavernes ou gargotes, que des esclaves du Deylik tiennent par privilége dans les Bagnes, où ils trouvent avec de l'argent tout ce qui leur est nécessaire pour la vie. Il en sera plus amplement parlé dans le Chapitre des Esclaves. Les Juifs tiennent aussi des chambres garnies à loüer, pour les gens de leur Nation.

CHAPITRE III.

Des Bains chauds qu'on prend à Alger.

ON trouve dans Alger une infinité de maisons publiques, où l'on prend les Bains chauds, & à très-bon marché; car outre les différentes ablutions que font les Algeriens avant les cinq priéres quotidiennes,

nes, leur uſage eſt d'aller tous les jours prendre les Bains, lorſqu'ils en ont la commodité. Il y en a de grands & de petits plus ou moins commodes, pour les gens de différens états; mais ils ſont tous conſtruits à peu près de même. J'eus un jour la curioſité d'y aller avec Mr. Baume, alors Conſul de France, & nous y fumes conduits par Ibrahim Hoja ou Cogia, Truchement de la Maiſon de France. On nous fit repoſer en entrant dans une chambre ou ſalon fort éclairé, couvert de nates, où l'on nous deshabilla; & l'on couvrit notre nudité avec deux ſervietes, une grande en forme de jupe, & l'autre ſur ſes épaules. Nous paſſames dans une autre chambre, où nous ſentimes une chaleur moderée, afin que la grande chaleur que nous devions ſupporter ne nous ſurprit pas. Nous allames enſuite dans la grande ſale du Bain faite en dôme, fort ſpatieuſe & pavée de marbre blanc, de même que pluſieurs cabinets qu'il y avoit autour, où l'on frotte & lave les perſonnes en particulier. On nous fit aſſeoir ſur un banc de marbre qui forme un cercle au milieu de cette ſale. Dès que nous y fumes, nous ſentimes une grande chaleur, & nous ſuames abondamment, de ſorte que nos ſervietes furent bientôt mouillées. Dès-lors on nous conduiſit, chacun en particulier, dans un Cabinet d'une chaleur moderée. On étendit [illegible] blanche ſur le pavé, ſur laquelle [illegible] coucher, après avoir ôté nos ſer[illegible] on nous abandonna à deux Negres forts & ro[illegible]s, & entiérement nuds pour

pour nous frotter & nous laver. Comme les Negres qui me servoient étoient nouvellement venus du Biledulgerid, & que non seulement ils n'entendoient pas la Langue Franque, mais qu'ils parloient même un Arabe différent de celui d'Alger, il me fut impossible de me faire entendre & servir à ma fantaisie; & ils m'accommoderent comme ils auroient fait un Maure des plus endurcis à la fatigue & au travail. Ils mirent l'un & l'autre un genou à terre, & m'aiant pris chacun une jambe, ils me frotterent le dessous des pieds avec une pierre ponce pour ôter les duretez du talon. Après cette opération, ils mirent une main dans une petite poche de camelot faite exprès, & me frotterent bien les jambes, les cuisses, les bras & generalement tout le corps, devant & derriere. Quelque grimace que je fisse pour leur faire connoître combien je souffrois, ils continuerent, & loin d'avoir pitié de moi, ils ne faisoient que rire avec des signes de flatterie & de douceur. A mesure qu'ils me frottoient & m'écorchoient la peau, ils m'innondoient d'eau tiede avec de grands Gobelets d'argent, qui étoient dans la cuve d'une Fontaine attachée au mur. Le frottement fini, ils me releverent & mirent ma tête sous le robinet de la Fontaine qui m'arrosoit tout le corps; dans le tems que mes satellites m'innondoient encore d'eau avec les Gobelets. Après cela ils m'essuyerent bien avec des servietes blanches, & me baiserent chacun une main. Je crûs pour lors mon martyre fini; & comme je voulois sortir pour aller

reprendre mes habits, un de ces Negres me retint, & l'autre alla chercher d'une terre qu'il aporta en même-tems, avec laquelle ils frotterent sans me consulter, toutes les parties de mon corps, dont tout le poil tomba bientôt, mais non sans qu'il m'en cuisit; car cette terre brûlante fait en peu de tems son effet, & brûle la peau lorsqu'on la laisse trop long-tems. Ils me laverent encore une fois, m'essuyerent; & un d'eux m'aiant pris par derriere & par les épaules, appuyant ses deux genoux contre mes fesses, fit craquer mes os d'une maniére que je crûs être tout disloqué. Après quoi il me fit tourner comme une toupie, à droit & puis à gauche, & me remit à son camarade qui m'en fit autant & me mit hors du Cabinet, d'où je gagnai la chambre où étoient mes habits, à mon grand contentement. Cette scene me parut bien longue, & je fus fort étonné de voir à nos montres qu'elle n'avoit duré que demi-heure, tant ces domestiques sont adroits & faits à ce manége. Le Consul fut regalé tout comme moi. Nous reprochames au Truchement de nous avoir abandonnez dans un si grand besoin; mais il s'étoit aussi fait frotter sur le marché, & il nous dit qu'il auroit falu avertir le maître, en entrant, de la maniére que nous voulions être servis; qu'autrement on étoit servi avec toutes les cérémonies que je viens de décrire. Le Truchement donna un quart de piastre courante pour chacun, afin de payer grassement, ce qui est les trois quarts de plus qu'on ne prend ordinairement, suivant le reglement.

Nous

Nous en fumes bien remerciez, & conviez par le maître d'y revenir souvent; mais nous avions été trop bien frottez & secouez, pour souhaiter davantage un pareil régal.

Les femmes ont leurs Bains particuliers, où les hommes n'oseroient entrer, sous quelque prétexte que ce soit. Ce sont des aziles inviolables & très-propres pour la galanterie; car les femmes s'y faisant servir par leurs femmes esclaves, elles y introduisent souvent de jeunes esclaves déguisez en filles. La chose est d'autant plus facile, que les personnes du Sexe différent du notre sont couvertes & cachées d'une maniére à ne pouvoir être connues, comme nous l'avons dit. Il y a eu cependant de terribles exemples de celles, qui ont été découvertes.

En 1680. un Turc fort riche nommé Hagi Seremeth Effendi, qui avoit été Chef d'un parti contre le Pacha d'Egypte, aiant eu le dessous & craignant pour sa tête, prit la fuite, & se refugia à Alger où il apporta beaucoup de bien. Il y vivoit avec plus de distinction qu'aucun autre; & sans briguer aucun emploi dans le Gouvernement, il résolut d'y mener une vie privée, agréable, & libre de toute ambition & de tous soins. Il y acheta des terres, beaucoup d'esclaves, & y épousa plusieurs femmes. C'étoit un homme des plus laids de visage qu'on puisse s'imaginer, extraordinairement gros & grand; mais comme il étoit opulent, il faisoit demander les plus belles filles en mariage. On les lui accordoit facilement & avec plaisir, tant à cause de ses richesses, que de l'hon-

neur que fait l'alliance d'un Turc aux gens du Païs.

Hagi Seremeth avoit été General de l'Artillerie du Grand Seigneur, ſous le Regne de Mahomet IV. & s'étoit ſignalé dans pluſieurs combats. Il avoit été bel homme & aimé des femmes; mais par un accident imprévû, un barril de poudre aiant pris feu auprès de lui à l'armée, il eut tout le viſage, les bras & les mains brûlez. Il ne lui reſtoit ni ſourcils, ni paupieres: ce n'étoient que des cicatrices rouges qui bordoient ſes yeux, & qui lui couvroient le viſage. Son nés étoit tout noir des grains de poudre, qui l'avoient couvert & pénétré, n'aiant pas été d'abord traité avec toute l'attention que le mal le demandoit. Il avoit des cicatrices à chaque côté de la bouche, qui faiſoient paroître ſa tête couſue en deux. Il n'avoit point de cheveux, & ſa tête, qui avoit été la plus maltraitée par l'embraſement du Turban, étoit encore pleine de playes qui ſentoient mauvais: ſa barbe & ſa mouſtache ne conſiſtoient qu'en quelques poils ſéparez par des cicatrices; en un mot il étoit auſſi laid qu'un homme puiſſe l'être.

Il fut informé par ſes émiſſaires, qu'un Jardinier avoit une fille de 12. ans, qui étoit d'une beauté ſupérieure à tout ce qu'on pouvoit lui en dire. Il la fit demander en mariage à ſes parens, qui lui répondirent auſſi favorablement qu'il l'eſpéroit. Il l'épouſa, & dès qu'il l'eut vûë il en fut ſi tranſporté qu'il fit un préſent conſidérable à ſon beau pere, de maniére qu'il le mit à ſon aiſe. La

fille

fille au contraire, qui s'attendoit à être des plus heureuſes, & à laquelle on avoit caché la laideur énorme de ſon mari, fut ſi ſurpriſe de le voir, qu'elle s'évanouït & tomba malade. Elle n'oſoit témoigner la cauſe de ſon mal, & verſoit continuellement des larmes qu'elle ne pouvoit retenir. Son mari en pénétroit bien le motif, qui irrita davantage la paſſion qu'il avoit pour cette jeune beauté. Il eſpéra par ſes ſoins & ſa complaiſance, de ſe faire ſouffrir d'elle avec le tems, & ne penſoit qu'à s'en faire aimer, pour être le plus heureux mortel qui fût ſur la terre. Il donnoit toute ſon attention à cette femme; il la prévenoit en tout dans ſes beſoins; & il n'épargnoit rien de tout ce qu'il jugeoit pouvoir lui faire plaiſir. Il étoit doux avec elle; il la flattoit en toutes choſes, & entre autres, il lui promettoit que lorſqu'elle auroit pour lui la complaiſance qu'il devoit attendre d'une femme, il répudieroit toutes ſes autres femmes & la garderoit ſeule; qu'il lui donneroit nombre d'eſclaves, des commoditez & des agrémens qu'elle ne connoiſſoit pas encore; qu'elle paroîtroit avec diſtinction; en un mot qu'elle ſeroit la maîtreſſe de tout ſon bien. Les parentes de la femme, de leur côté, tâchoient de la conſoler. Elles lui repetoient ſouvent qu'elle ne connoiſſoit pas ſon bonheur, & que toutes les filles envioient ſon ſort; parce qu'elle avoit épouſé un Seigneur Turc, d'ailleurs puiſſamment riche, & qui parviendroit aiſément à être Dey, s'il vouloit entrer dans la Milice & dans les Charges du Gouverne-

ment ; & que dès à préſent Hagi Seremeth protégeoit la famille, de maniére qu'elle n'avoit plus rien à déſirer. Elle ſembla ſe rendre à ces raiſons, ſes larmes ceſſerent, l'ambition ſuſpendit ſes douleurs ; & ne connoiſſant point encore la tendreſſe, elle réſolut de vaincre l'averſion qu'elle avoit pour ſon mari, croyant ce triomphe plus facile qu'il n'étoit. Elle guérit de ſa maladie, & un an après ſon mariage aiant recouvré un peu de ſon embonpoint & de ſes forces, le mari charmé de ſa conquête, voulut conſommer le mariage. Mais il ne pût le faire à cauſe de la diſproportion de leurs corps, dont l'un étoit celui d'un geant au prix de l'autre qui étoit petit, mignon & tendre. Cet eſſai renouvella les douleurs & les chagrins de la belle : elle le témoigna à ſon mari par des cris, des évanouiſſement fréquents & des larmes continuelles. Elle n'avoit encore oſé parler à ſon mari, tant parce que les Maures ſont élevez à regarder les Turcs avec un reſpect & une crainte infinie, comme leurs Maîtres & leurs Souverains, que parce qu'elle ne pouvoit ſouffrir ſes regards qui étoient affreux ; mais dans cette occaſion, le deſeſpoir l'enhardit. Elle lui demanda en tremblant, s'il vouloit être ſon bourreau, & ſi c'étoit ainſi qu'on aimoit les gens & qu'on les rendoit heureux. Elle ajoûta, que ſa mere l'avoit bien inſtruite des devoirs du mariage, & de ce qui pouvoit s'enſuivre ; mais que ne pouvant ſouffrir ſa compagnie, il devoit y avoir égard, & attendre que le tems le permit ; & que s'il s'obſtinoit à vouloir con-

consommer le mariage, elle mourroit infailliblement. Elle le supplia de ne point la jetter dans un desespoir, dont elle ne reviendroit peut-être pas; & elle l'assura que la vie, à ce prix, lui étant insuportable, elle ne ménageroit plus rien & qu'elle prendroit du poison pour finir des jours si misérables. Seremeth se rendit à ces raisons, touché au vif des larmes de la belle enfant, malgré sa passion qui s'irritoit de plus en plus, par les obstacles qui s'opposoient à l'accomplissement de ses desirs. Mais de peur que sa femme ne demandât à être repudiée, il la conjura de déclarer que le mariage étoit consommé, d'étaler la chemise sanglante & de recevoir les visites de félicitation à ce sujet, comme il est d'usage parmi les Mahometans. Elle le fit, y étant d'ailleurs forcée par tous ses parents, qui la ménaçoient de l'abandonner & de la rendre malheureuse, si elle obligeoit son mari à la repudier, & elle fut comblée de présens de son mari & de ses amies. Seremeth tint sa parole, mais étant animé de colere & de rage contre le sort qui l'avoit enlaidi, & fait si disproportionné à celle qu'il aimoit si passionnement, il devint hargneux & insuportable dans sa maison. Il négligeoit ses autres femmes, qui avoient fait l'objet de son attention, & qui avoient été toutes contentes de lui. Il les grondoit, il les maltraitoit sur le moindre prétexte, il ne faisoit plus les mêmes dépenses pour elles; en un mot, tout étoit bouleversé, & cet homme terrible étoit plus doux qu'un agneau avec celle qui le détestoit. Il restoit auprès d'elle autant de tems qu'il lui étoit possible; & ne

pouvant la posséder, il se soûlageoit auprès d'elle le mieux qu'il pouvoit. Il combloit de présens les esclaves qui servoient sa femme, afin qu'elles la portassent à répondre à son inclination. Mais c'étoit envain, car elles le haïssoient autant qu'elles aimoient la jeune femme, dont la triste situation attiroit leur pitié & leur tendresse. Toute la réponse qu'il en tiroit, c'étoit qu'avec le tems tout iroit bien, & il passoit ainsi ses jours dans des espérances séduisantes qui le calmoient un peu. La belle étoit dans sa 14. année, lorsque Seremeth fut obligé d'aller à l'armée, où le Dey fut en personne pour combattre les troupes du Roi de Maroc, qui étoient sur les frontiéres du Royaume d'Alger. Il ne put refuser de marcher dans une expédition, où toutes les personnes considérables du Gouvernement alloient ; & s'il avoit resté sans raison légitime, on lui auroit ôté la vie & les biens, sous prétexte qu'abusant de la protection du Deylik, il vouloit rester dans la Ville pour s'en emparer. La jeune femme ne se rejouït jamais tant qu'en aprennant cette nouvelle, espérant que la bravoure de son mari & la multitude des ennemis, que les Algeriens avoient à combattre, pourroient l'en délivrer. Elle fit la malade & dit à Seremeth, qu'elle étoit bien mortifiée qu'il partît sans être venu à bout de ses desirs, parce qu'ils étoient justes ; qu'elle voudroit bien y contribuer, mais qu'au retour de l'armée, elle espéroit d'être en état de le satisfaire. Seremeth y consentit ; ne voulant point la tourmenter, & s'attirer pendant son absence

ce que les hommes craignant tant, & fur tout les Turcs. Il partit après lui avoir témoigné le chagrin qu'il avoit de fe féparer d'elle, & la conjura de vaincre l'averfion qu'elle avoit pour lui, en lui faifant confidérer l'honneur & l'avantage qui lui revenoient d'être fa femme. En prenant congé de fes autres femmes, il leur défendit, fous des grandes peines, de caufer le moindre chagrin à la belle Zulpha; c'étoit le nom de cette jeune femme infortunée. Il leur ordonna de lui faire la cour, les affûrant que de là dépendoit tout leur bonheur. Il leur promit même, que fi elles pouvoient vaincre fa prévention contre lui, il leur auroit beaucoup d'obligation, & les recompenferoit fi bien qu'elles ne s'en repentiroient pas.

Il ajouta que lorfqu'il feroit content, fa nouvelle tendreffe allumée par la réfiftance & la difficulté, fe ralentiroit fans doute, & qu'il ne donneroit plus à cette jeune femme une préférence qui n'étoit pas véritablement jufte; mais qu'alors il partageroit fon tems avec toutes, comme il avoit accoûtumé de faire auparavant. Elles lui promirent de faire tout ce qu'il fouhaitoit; mais elles comploterent fur le champ pour perdre Zulpha. Elles ne fongerent plus qu'à chercher les occafions pour la faire trouver coupable, afin de tirer vangeance du tort que fa beauté leur avoit fait, & pour fatisfaire à leur dévorante jaloufie.

Dès que Seremeth fut parti, elles tinrent compagnie à la belle, elles l'accablerent de careffes feintes; & comme elles avoient appris

tout ce qui s'étoit passé par les esclaves qui la servoient, & même par leur mari, elles lui témoignerent le chagrin qu'elles avoient de sa situation. Elles la consolerent avec tant de démonstrations d'amitié & de feinte ouverture de cœur, que la jeune femme oublia bientôt ses chagrins passez & ceux qu'elle avoit apprehendé & se confia entiérement à ses rivales ennemies. Elles sçûrent enfin lui arracher son secret & découvrir tous ses sentimens & toutes ses pensées, pour en profiter dans l'occasion.

Seremeth avoit depuis un an un esclave âgé seulement de seize ans. Il étoit fils d'un Négociant Portugais qui passoit pour Chrêtien, mais qui étoit Juif, & Judaïsoit en secret, quoi qu'il fît publiquement les exercices du Christianisme. Le fils avoit été circoncis, & élevé à vivre de même que le Pere; de sorte que ne se déclarant pas, il étoit regardé comme Chrêtien. Seremeth aimoit cet enfant comme il auroit fait une maîtresse, & le menoit toûjours avec lui richement habillé, espérant de se l'attacher par de bons traitemens, & de le porter à se faire Mahometan. Il l'auroit volontiers mené à l'armée; mais cet esclave étant tombé malade lors de son départ, il fut contraint de le laisser. Il lui donna deux esclaves pour le servir, & recommanda à ses femmes d'en faire prendre un grand soin, parce que, disoit-il, ce jeune homme étoit fils d'un riche Marchand, & qu'il en espéroit une rançon assez considérable pour en acheter cinq ou six autres. Il ordonna qu'on le fît aller à une de

ses

ſes maiſons de campagne, dès qu'il ſeroit bien, afin que le Jardinier l'occupât juſqu'à ſon retour.

Il y avoit dans la maiſon une eſclave Venitienne, devenue Mahometane, qui avoit ſuivi Seremeth, dans ſa fuite d'Egypte, & dont il avoit eu pluſieurs enfans. Cette Venitienne avoit l'inſpection de la maiſon, comme maîtreſſe d'Hôtel. Elle étoit ſous les ordres des femmes de Seremeth, qui la faiſoient ſouvent maltraiter lorſqu'elle ne faiſoit pas les choſes à leur fantaiſie, & la ménaçoient de la faire chaſſer, ce qui étoit le plus grand malheur qui pouvoit lui arriver ſur ſes vieux ans, & ce qu'elle craignoit le plus. Ainſi cette pauvre eſclave, qu'on appelloit Fatime, tâchoit de les contenter le mieux qu'elle pouvoit.

L'Eſclave Portugaîs étant en convaleſcence, Fatime le nettoya, le lava, le purifia & lui donna le parfum. Elle fut touchée de voir un ſi beau garçon dans l'eſclavage, & à la diſcretion de Seremeth. Un ſoir qu'elle rendoit compte aux femmes, qui étoient au nombre de cinq, de ce qui s'étoit paſſé dans la maiſon & au dehors pendant la journée, & qu'elle les amuſoit par des contes de ce qui s'étoit paſſé en Levant lorſqu'elle y étoit, comme elle faiſoit ordinairement tous les ſoirs, elle ne pût s'empêcher de leur parler du jeune Portugais. Elle les aſſûra avec des tranſports d'admiration, qu'on ne pouvoit voir un plus beau corps que le ſien, & qu'il auroit été d'une dangereuſe tentation pour elle, ſi elle étoit dans un âge à avoir de-

 ſirs.

ſirs. Les femmes à ce reçit furent piquées de la curioſité de le voir, & le dirent en riant à la Gouvernante. Elle qui cherchoit à s'en faire ſupporter, ne demanda pas mieux que d'être maîtreſſe d'un ſecret de cette importance, pour être plus ménagée qu'elle ne l'étoit ordinairement. Elle leur dit qu'elle trouveroit le moyen de l'introduire dans une de leurs chambres, ſans qu'aucun des autres eſclaves le ſût. Les femmes firent quelque difficulté de le ſouffrir, ſous pretexte que cette action de curioſité tireroit à conſéquence, ſi Seremeth en étoit informé, mais Fatime les aſſûrant d'un ſecret inviolable de ſa part, elles y conſentirent à ce prix. Elle introduiſit la même nuit, l'eſclave dans un apartement où elles ſe rendoient tous les ſoirs. Dès que tous les domeſtiques furent couchez, elles vérifiérent ce que Fatime leur avoit dit; elles badinerent ſur ce ſujet pendant longtems, & enfin elles demanderent au beau Portugais, laquelle des cinq lui plairoit le plus. L'eſclave déja trop confus ne demandoit qu'à ſortir; il ne vouloit pas parler, & craignoit d'en trop dire. Mais ayant été raſſûré par les femmes, qui lui firent entendre qu'il ne devoit rien craindre, & que c'étoit pour rire & ſans conſéquence qu'on l'avoit fait venir, & qu'on lui faiſoit cette queſtion, cela l'enhardit à ſe déclarer pour la belle Zulpha, qui de ſon côté ſouhaitoit cette réponſe, ayant été touchée de la beauté du garçon, dont elle fit d'abord la comparaiſon avec la laideur de Seremeth. Les autres femmes le renvoyerent avec une eſpéce de dépit, & dirent

dirent à Fatime que c'étoit assez badiné, & qu'elle ne l'amenât plus : ce qui fit beaucoup de peine à la jeune femme qui en étoit éprise. Le lendemain Zulpha se trouvant seule avec la Gouvernante, lui demanda des nouvelles de la santé du bel esclave, en ajoûtant quelques reflexions sur le sort qui l'avoit reduit dans la captivité, dans un tems qu'il pourroit peut-être faire les délices de quelque femme ; car la conversation des Mahometanes ne roule que sur cette matiére. La Gouvernante répondit qu'il se portoit bien, & que selon les ordres de Seremeth, il devoit bientôt partir pour la campagne, afin de travailler avec le Jardinier, à qui son Maître avoit bien recommandé avant son départ, de le bien ménager. La belle Zulpha lui repliqua, qu'il pourroit retomber malade, s'il alloit au travail avec une santé si foible ; que ce seroit rendre un service agréable à Seremeth de le lui conserver, parce qu'il l'aimoit beaucoup, & qu'il en espéroit une rançon considérable : qu'elle lui conseilloit de le retenir à la Ville encore quelque tems, & de lui faire même garder la chambre, tant que sa santé seroit foible. La rusée Gouvernante étoit trop faite aux intrigues pour ne pas connoître par les discours de Zulpha, que la part qu'elle prennoit à la conservation de la santé de l'esclave, ne venoit ni de pitié, ni d'affection pour les intérêts de Seremeth, mais plutôt d'une tendresse que cette jeune & timide beauté tâchoit de voiler aux autres & de se cacher à elle-même. Elle voulut approfondir ce que Zulpha pensoit, persuadée

que ce secret lui donneroit un petit empire sur sa maîtresse, dont elle profiteroit dans l'occasion. Effectivement elle feignit de se rendre aux raisons que la pitié sembloit dicter à Zulpha, qui faisoit de plus en plus des caresses & des présens à Fatime. On croyoit que l'esclave n'attendoit que d'avoir reparé ses forces pour retourner à la campagne, où il se plaisoit plus qu'à la Ville, avant que d'avoir vû Zulpha; mais depuis ce tems-là il ne parloit plus d'y aller, & il restoit au logis avec beaucoup de patience; surtout depuis que pour pénétrer ses sentimens, Fatime lui avoit dit, que Zulpha s'intéressoit à sa santé, il feignoit toûjours au contraire quelque indisposition; ce qui confirma si bien Fatime dans son opinion, qu'elle résolut de lui arracher l'aveu de sa passion. Un jour elle lui dit, en riant; Ferdinand je vois bien que vous étes malade, mais ce n'est pas de la maladie que vous me dites; & si vous continuez comme vous faites, à ne point manger & à ne point dormir, vous pourrez le devenir tout de bon.

Il y a long-tems que je vis: j'ai été esclave à Constantinople dès l'âge de 13. ans: Seremeth qui m'acheta dans la suite, m'a fait voyager en bien des endroits, j'ai beaucoup apris, & je sai qu'en tous maux, il y a du remede. Je vois bien que vous étes amoureux de la belle Zulpha, & qu'elle fait toute votre occupation, comme elle mérite celle de tous les hommes par sa beauté & par ses belles qualitez. Je sçai qu'elle vous aime aussi. Voilà d'abord dequoi soûlager vôtre mal. Mais comme

comme ce n'eſt pas aſſez d'être aimé, & que vous aſpirez ſans doute au ſeul bonheur de la vie, qui eſt de poſſéder ce qu'on aime, cela vous inquiéte par les difficultez qui ſe préſentent à vous : parce que vôtre jeuneſſe & vôtre peu d'experience ne vous font voir que des obſtacles inſurmontables, qui s'oppoſent à vôtre félicité. Mais ſi vous voulez vous confier à moi, je vous ferai voir que la poſſeſſion d'une perſonne qu'on aime, n'eſt pas ſe difficile que celle de ſon cœur. Sur cela elle lui raconta pluſieurs avantures arrivées à des eſclaves, qui étoient dans la même ſituation que lui, & qui avec un peu de patience étoient venus à bout de leurs deſſeins. Ferdinand avala le poiſon flatteur que Fatime lui gliſſa ſi ſubtilement, & il lui avoua que depuis qu'il avoit vû Zulpha, il en étoit ſi touché qu'il n'étoit plus le même, & qu'il croyoit que les femmes de Seremeth avoient fait pour le tourmenter, quelque ſortilege dans un biſcuit qu'elles lui donnerent avec du Sorbet ; que véritablement il ne ſe ſoucioit plus de rien au monde, & que malgré lui il ſongeoit toûjours à Zulpha ; qu'il vouloit bien lui confier ſa paſſion, étant perſuadé pourtant que ſi Seremeth venoit à le ſavoir, il ſeroit perdu ; mais qu'il aimoit autant mourir que de reſter plus long-tems dans la ſituation terrible où il étoit. La Gouvernante lui dit que le mal n'étoit pas ſans remede, qu'il avoit bien fait de décharger ſon cœur, qu'elle prendroit ſoin de cette affaire, & qu'il pouvoit être tranquille. Elle fut voir Zulpha à ſon ordinaire,

re, qui lui demanda des nouvelles du pauvre esclave. Elle lui répondit, qu'il étoit fort malade, mais que son mal ne seroit rien, si elle vouloit. La belle rougit à cette réponse; & feignant de ne pas comprendre ce qu'elle vouloit dire, elle lui repliqua qu'elle ne savoit aucun remede; que si elle en savoit elle le lui donneroit d'autant plus volontiers, que son mari aimoit beaucoup cet esclave, & qu'il en esperoit beaucoup d'argent pour sa rançon. Fatime persuadée de plus en plus que Zulpha l'aimoit, lui dit qu'elle avoit par subtilité pénétré le secret de l'esclave, qui lui avoit fait l'aveu d'une forte passion pour elle; que Zulpha ne devoit plus feindre, qu'elle seule pouvoit les rendre heureux par son habileté, & qu'elle lui conseilloit de s'y confier sans aucune crainte. La belle se défendit pendant quelque tems, mais à la fin, elle lui avoua, les larmes aux yeux, qu'elle n'avoit pû s'empêcher de l'aimer. Et si vous voulez me favoriser, dit elle à Fatime, je vous promets & je vous jure par tout ce qu'il y a de plus terrible, que vous ne manquerez jamais de rien, tant que j'aurai quelque chose. Mais j'ai besoin de vos soins & de vos conseils, & je m'y abandonne entierement, d'autant mieux que j'aime autant risquer de mourir que d'être à Seremeth, que je hais & que je déteste. Si je puis trouver le moyen de m'enfuir avec Ferdinand en quelque endroit du monde que ce soit, mon sort me semblera toûjours très-doux, en comparaison de celui qui m'est préparé, & que j'ai commencé à ressentir. La Gouvernante lui pro-

mit merveille, & sur tout un secret inviolable. Elle étoit habile à conduire des intrigues; & elle y étoit si fort accoûtumée, qu'elle ne pouvoit s'en passer, quelque risque qu'il y eût à courir. Elle laissa donc Zulpha dans des esperances flatteuses jusqu'au lendemain, qu'elle avoit accoûtumé de faire sa visite dans les appartemens des femmes. En attendant elle consola l'amoureux Ferdinand, par les bonnes nouvelles qu'elle lui donna. Dès qu'elle revit Zulpha, elle ne perdit point de tems pour lui dire, qu'elle avoit trouvé un moyen pour lui ménager une entrevue avec Ferdinand sans aucun risque, mais qu'avant que d'entreprendre une chose de cette conséquence, il falloit bien la concerter, & que l'affaire ayant réüssi, il falloit au retour de son mari, feindre de l'aimer au moins par devoir, & souffrir sa compagnie dès qu'il seroit arrivé. Elle l'assura, que la disproportion de Seremeth & de Ferdinand n'occasionneroit aucun soupçon, & que si l'armée tardoit à revenir, elle prendroit sur elle d'empêcher toute grossesse. La belle promit de suivre exactement ce que Fatime lui proposoit, & lui fit un présent comme à son ordinaire. Comme cette Gouvernante accompagnoit, par ordre du mari, Zulpha dans le Bain avec une esclave qui la servoit dans le Cabinet du Bain, tandis qu'elle restoit à la porte qu'elle tenoit fermée à clef, elle disposa les choses d'une façon que de tems en tems elle menoit Ferdinand, à qui elle donnoit un habit de femme. Les deux Amans goûtoient sans doute alors des plaisirs inexprima-

primables. J'en laisse les juges ceux qui ont surmonté en amour des obstacles qui leur avoient paru invincibles, & qui ont passé du desespoir à la possession de l'objet aimé. Mais comme il est rare qu'un grand bonheur ne soit suivi de quelque revers, aussi s'en préparoit-il un terrible contre nos Amans. Les autres femmes jalouses de la beauté de Zulpha, & irritées de la préference que Seremeth lui donnoit sur elles, ne manquerent pas de faire observer cette rivale depuis la déclaration que Ferdinand avoit faite en sa faveur. Elles employerent pour cela un esclave Negre, qu'elles avoient mis dans leurs intérêts, & dont on ne se méfioit pas; parce qu'il étoit regardé comme imbecille, & que les autres domestiques le commandoient à tous momens pour aller & venir d'un côté & d'autre. Ce Negre, guidé par les leçons des rivales éclairées de Zulpha, découvrit en peu de tems ce qui se passoit. Il les en informa, & continua par leur ordre, à observer les deux Amans, sans faire semblant d'avoir aucun dessein. Les jalouses furent au comble de la joye, & attendoient avec impatience Seremeth, pour faire éclater leur vangeance. Elles feignirent pourtant de ne rien savoir, & ne laisserent rien échaper devant la belle, qu'elles alloient souvent visiter, & à laquelle elles faisoient de plus en plus des honnêtetez comme à la favorite. Elles se garderent bien aussi de rien dire à la Gouvernante; & la maligne joye de se voir bientôt vangées, les rendoit de si bonne humeur, qu'elles ne faisoient que rire & chanter en présence de la belle

belle Zulpha. Enfin Seremeth arriva. Il trouva sa jeune femme plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Tout le monde étoit content dans la maison, à la reserve de Ferdinand, qui étoit malade pour s'être épuisé avec Zulpha, qui prévoyoit que l'arrivée du mari les empêcheroit de se voir commodement. Seremeth plein de feu & de flamme pour Zulpha, voulut user des droits de mari. Elle se rendit de bonne grace, pour faire voir qu'elle étoit devenue raisonnable; mais quelque effort qu'il fit, il reconnut qu'il n'étoit pas fait pour elle. Il fallut remettre son bonheur à un autre tems, & jusqu'à ce que la Belle eût atteint un âge plus avancé. Il fut satisfait de n'avoir pas été rebuté, comme il l'étoit au commencement de son mariage. Il prit patience, & en attendant il donna quelque attention à ses autres femmes. La Gouvernante trouva cependant le moyen de continuer de tems en tems les rendez-vous des Amans, malgré l'arrivée de Seremeth. Le Negre en informa les jalouses, qui en instruiserent le mari & lui offrirent de le convaincre de la verité, par ses propres yeux. Seremeth picqué au vif de cette nouvelle, & d'autre part connoissant la jalousie que ces femmes avoient conçûë contre Zulpha, leur répondit dans les premiers mouvemens de sa colére, que si cela étoit vrai il les immoleroit tous deux à sa fureur; mais qu'au contraire si c'étoit une calomnie, elles pouvoient s'attendre à mourir toutes quatre de sa main. Il s'abandonna à des transports si violents, que ses femmes craignirent d'en avoir trop dit, & de ne pouvoir

pas

pas le prouver, faisant reflexion que le Negre auroit pû les tromper, ou se tromper lui-même. Elles radoucirent Seremeth par toutes les caresses qu'elles pûrent imaginer, & lui représenterent que ne pouvant légitimement être le mari de Zulpha, il devoit la repudier sans bruit, & recouvrer par ce moyen le repos que cette jeune femme lui avoit fait perdre. Il s'adoucit effectivement, & sans vouloir aprofondir davantage une chose qu'il craignoit, il monta à cheval & se retira à la campagne, pour y faire des reflexions. Tout bien consideré, il reconnut qu'il avoit tort, & se condamna de vouloir prétendre, d'être aimé de Zulpha si jeune, si belle, si délicate, & dont la personne avoit si peu de proportion avec la sienne. Il reconnut son injustice & le bon droit de cette jeune femme; & pour la dédommager de ce qu'elle avoit souffert depuis qu'il l'avoit épousée, & mettre fin à la jalousie de ses autres femmes, il resolut de la repudier & de la faire épouser par Ferdinand, à condition qu'il embrasseroit la Religion Mahometane. Par ce moyen, il devoit être toûjours leur Maître & leur Protecteur, Ferdinand étant son esclave, & n'ayant d'autre bien que celui que Seremeth avoit resolu de lui procurer. Il fit apeller Ferdinand, qui ne savoit rien encore de ce qui se passoit, & qui fut bien surpris lorsque son Maître lui dit, qu'il avoit appris son inclination pour Zulpha & leur rendez-vous au Bain. Le pauvre esclave, qui connoissoit le genie des Turcs, fut comme frappé de la foudre, & pensa expirer de frayeur sur le champ. Mais voyant

voyant que ſon Maître lui parloit avec douceur, il ſe jetta à ſes genoux, & lui avoua qu'il méritoit la mort. Il le pria de la lui donner au plûtôt, mais d'épargner Zulpha, qui étoit innocente, & qu'il avoit ſéduite. Seremeth lui impoſa ſilence, & lui répondit, qu'il ne vouloit point entrer dans les circonſtances de cette affaire; mais que pour le rendre heureux, il avoit reſolu de repudier Zulpha & de la lui faire épouſer, à condition qu'avant toutes choſes il ſe feroit Mahometan, & que comme il étoit ſon eſclave, il auroit ſoin de lui & de ſa femme, en ſorte qu'ils ne manqueroient jamais de rien. Seremeth conjura Fardinand, qui paroiſſoit tout embaraſſé, de bien penſer à ce qu'il venoit de lui propoſer, & de lui rendre une réponſe préciſe dans 24. heures. Il partit auſſi-tôt pour la Ville, laiſſant le pauvre eſclave dans le plus grand trouble qu'on puiſſe s'imaginer. Ce n'étoit pas le changement de Religion, qui faiſoit de la peine à Ferdinand, puiſqu'il avoit appris de ſes parents qu'on pouvoit profeſſer exterieurement toute ſorte de Religions, pourvû qu'on fût attaché interieurement à la Judaïque; mais il étoit né de parents riches, qui l'aimoient beaucoup, & on lui avoit fait ſavoir qu'il ſeroit bientôt racheté & mis en liberté. Cette eſperance l'occupoit tout entier & faiſoit tout ſon plaiſir, depuis que la grande paſſion de Zulpha avoit rallenti la ſienne, en épuiſant ſes forces. Il s'abandonna alors à ces reflexions les plus cruelles du monde, ſans pouvoir ſe déterminer. Si j'accepte, diſoit-il, la propoſition de mon

Maî-

Maître, me voilà privé pour toûjours de ma patrie, de mes parens, de mes biens & de mes plaisirs, pour vivre misérable dans un Païs de servitude. Si je refuse, je serai brûlé suivant la Loi, & Zulpha noyée. Envain formoit-il des resolutions, il n'en trouvoit aucune qui pût s'accorder aves ses desirs. Cependant Seremeth alla dire à ses femmes qu'il vouloit suivre leurs conseils, & qu'il avoit resolu de repudier Zulpha, qui n'étoit pas encore sa femme, n'ayant pû consommer le mariage; & que pour ne pas pêcher contre la Loi, il obligeroit Ferdinand de se faire Mahometan & la lui feroit épouser, puis qu'aussibien il l'avoit possedée. Les femmes furent charmées de la répudiation, mais non pas du mariage avec l'esclave. Elles la croyoient trop heureuse, & leur jalousie se reveillant, sans en rien témoigner à Seremeth, elles resolurent de perdre les deux Amans, plûtôt que de les voir unis légitimement. Seremeth retourna à la Campagne pour savoir la resolution de Ferdinand. Il le trouva resolu à tout ce que son Maître lui avoit proposé, y ayant consenti dans l'espérance de se sauver un jour en Europe avec Zulpha, qu'il aimoit toûjours, & qu'il auroit bien voulu posseder loin d'Alger. Les femmes de Seremeth profiterent de son absence, & firent répandre le bruit dans la Ville, de ce qui s'étoit passé entre Zulpha & Ferdinand, pendant que Seremeth étoit à l'armée. Le Dey, le Cady, le Moufti, les Morabouts, en étoient tous informez ; & chacun attendoit avec impatience le dénouement de cette affaire. Il n'y avoit

avoit que la belle Zulpha qui ne savoit encore rien de ce bruit public, par les précautions que ses rivales avoient prises pour empêcher qu'elle n'en fût instruite. Seremeth, qui ne resta pas long-tems à la Campagne, & qui ne fit qu'y coucher, ayant eu une réponse de Ferdinand, telle qu'il la souhaitoit, se hâta de venir lui annoncer une bonne nouvelle qu'elle reçût avec une surprise incroyable, mais qui lui causa pourtant une joye qu'elle ne pût dissimuler. Peu après qu'il fut arrivé, le Dey amplement informé de la galanterie de Zulpha, fit apeller Seremeth par un Chaoux, qu'il suivit incessamment. Il fut fort surpris de ce que le Dey lui parla comme d'une chose publique, en présence de sa Cour, de ce qui s'étoit passé pendant son absence; ce que les Officiers du Divan confirmerent avoir entendu raconter par tout, & tous lui firent entendre que Zulpha, & le Chrêtien devoient être punis selon la Loi. Seremeth quoi que fort étonné, ne se déconcerta pas, & dit que Zulpha n'étoit point encore sa femme pour les raisons dont on a ci-devant parlé, & qu'étant fille elle pouvoit se marier avec Ferdinand, pourvû qu'il se fit Mahometan; que pour lui il étoit prêt à lui donner ses Lettres de Divorce, & qu'il ne croyoit pas que de cette maniére, il y allât de son honneur. Il raconta ensuite le desespoir où il avoit mis cette fille, voulant user des droits de mari, sans avoir pû en venir à bout. Il demanda grace pour les coupables, en faveur de la Religion que Ferdinand embrasseroit, dont il sortiroit peut-être des Eleus;

ajoûtant que cette action ne pouvoit qu'être agréable à Dieu & au Prophete Mahomet. Là-dessus tout le Divan fut assemblé; le Cady, le Mufti & tous les Savans & gens de Loi y assisterent, & il fut resolu, qu'on feroit grace aux coupables, à condition que Ferdinand se feroit Mahometan, & qu'il épouseroit Zulpha, à laquelle Seremeth donneroit en la repudiant, la dot qu'il lui avoit constituée par son contract de mariage; mais que comme l'affaire étoit publique, il falloit aussi que l'esclave fit publiquement profession de la Foi Mahometane. Seremeth fit préparer Ferdinand & Zulpha à cette cérémonie, qui devoit se passer dans la grande Cour du Palais de Seremeth. Le jour ayant été pris pour cela, & publié par un Crieur, il s'y rendit une quantité prodigieuse de monde pour y assister. Ferdinand ne pensant point à la Circoncision qu'on devoit lui faire, car il l'étoit sans y avoir fait beaucoup de reflexion, fut conduit au lieu destiné pour la cérémonie. Ayant été mis en état d'être circoncis, l'Iman destiné pour faire cette operation, fut fort surpris de ce qu'elle étoit faite, & dit tout haut, qu'on se mocquoit de Dieu & du St. Prophete; que ce misérable n'étoit point Chrêtien; qu'il étoit circoncis depuis longtems, & qu'il falloit qu'il fût né Mahometan ou Juif. Alors il se leva de grands cris de la part des assistans, qui dirent que si c'étoit un Juif, il falloit le brûler pour avoir séduit une Mahometane: & que s'il n'étoit pas Juif, il falloit qu'il eût renié la Loi du Prophete, & qu'il méritoit la même punition.

tion. Le Peuple s'en saisit & le ména à la maison du Roi, où il fut interrogé, & il avoua qu'il étoit Juif. L'horreur que ce nom inspira à l'assemblée, parut à la contenance du Dey & de tout le Divan; car en le maudissant, il lui dit: „ Quoi sera-t-il dit que „ les Musulmans souffrent, qu'un Juif escla- „ ve mêle son sang avec le leur, & desho- „ nore un Seigneur aussi génereux que Hagi „ Seremeth? Je jure par le St. Prophete, „ qu'on ne se moquera point de sa Loi". Le Cady & le Mufti aprouverent les sentimens du Dey, de même que la plûpart des Officiers du Divan; & comme on alloit porter le jugement, Seremeth qui étoit présent, voyant que ce couple devoit périr inévitablement, cacha la douleur qui l'accabloit & parla ainsi à l'Assemblée: „Seigneur Dey, „ & vous tous mes freres Musulmans, avant „ de prononcer la Sentence contre ces deux „ misérables, écoutez moi. C'est moi qui „ suis le plus offensé. Puisque Zulpha avoit „ encore sa virginité lorsque je l'ai laissée, „ elle n'étoit pas encore ma femme; mais „ elle étoit dans ma maison, qu'elle a des- „ honnorée avec un vil Juif mon esclave „ qui a abusé de mes bontez. Afin que je „ n'aye aucune part à l'ignominie, donnez- „ moi le tems de la répudier & de la rendre „ à ses parents; après quoi, qu'elle subisse „ avec son complice la peine à laquelle, la „ Loi & vôtre justice la condamneront". On lui accorda sa demande. Il fit conduire Zulpha chez le Cady, & ses Lettres de Divorce lui ayant été accordées, il la renvoya

à ses parents. Dès qu'elle y fut arrivée, elle fut mise au pouvoir du Mezouard & de ses gardes qui la menerent chez le Roi avec la Gouvernante de la maison de Seremeth, que les deux coupables avoient accusée de les avoir séduits. Dès que le Dey vit paroître Zulpha, il ordonna qu'on lui ôtât son voile, ne méritant pas, disoit-il, d'être traitée comme une Musulmane, mais comme une vile Juive. Lors qu'il vit son visage, il fut si touché de sa beauté & de sa jeunesse, qu'un mêlange de compassion & de tendresse l'interessa d'abord pour elle, & il auroit voulu la sauver. Il l'interrogea sur le crime dont elle étoit accusée, l'incitant à dire ce qu'elle avoit pour sa justification. Mais cette infortunée étoit si honteuse & si effrayée de se voir à visage découvert devant tout le Divan assemblé, qu'elle ne pût proferer une seule parole. Elle seroit tombée à la renverse, si elle n'avoit été soutenue par la Gouvernante, qui étoit déja faite aux frayeurs de la mort. Le Dey, pour gagner du tems, proposa au Divan de remettre l'affaire au lendemain, Zulpha ne pouvant répondre aux griefs qu'on lui imputoit. Mais les gens de la Loi pénétrant le dessein du Dey par le calme de sa colere, qui l'avoit possedé, avant que Zulpha parût & par la maniére dont il lui avoit parlé, dès qu'il avoit vû son visage, crierent *Char-Alla*, ou Justice de Dieu, & tout le Divan en fit de même. Ils dirent au Dey qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elle parlât; qu'elle avoit assez avoué son intrigue criminelle avec l'esclave, qui avoit tout confessé, & qu'il falloit seulement

ment faire parler Fatime dont il n'avoit pas été encore queſtion. Elle fut interrogée, & voyant bien qu'il falloit mourir, elle s'accuſa ſeule, & tâcha de diſculper les Amans le mieux qu'elle pût. La multitude demanda qu'on prononçât. Le jugement porta que Ferdinand ſeroit brûlé dans le Cimetiére des Juifs, & Zulpha noyée avec la Gouvernante, ce qui fut executé en même-tems.

Quoique Seremeth s'attendît à cet évenement, il en fut ſenſiblement touché. Il ſentit reveiller toute ſa tendreſſe pour Zulpha & pour Ferdinand, & fut animé d'une fureur qui le ſuivoit par tout. Il ſe retira chez lui dans le deſſein de vanger leur mort par le maſſacre de ſes quatre femmes, qui avoient ſi bien ſatisfait à leur jalouſie. Mais ayant conſidéré que cette action lui feroit deshonneur, & qu'il paſſeroit pour complice de l'intrigue de Zulpha, il ſe modéra & remit ſa vengeance à un tems plus favorable. Il les fit aſſembler toutes dans une chambre, & y étant entré ſeul, il fit éclater ſa fureur par des regards affreux, & par des injures atroces dont il les accabla. Elles ſe mirent à genoux pour l'appaiſer, mais inutilement. Il les renverſa à coups de pied, tira ſon ſabre & le remettant en même tems dans le fourreau, il leur dit qu'il les immoleroit aux manes de Zulpha & de Ferdinand, s'il les croyoit aſſez punies par une telle mort, mais qu'il vouloit différer ſa vengeance pour les faire ſouffrir plus long-tems. Il les quitta de la même maniére qu'il étoit entré, & demanda l'eſclave Negre qui avoit ſi bien ſervi les jalouſes. On lui

dit qu'il étoit allé à la maiſon de campagne y porter des proviſions. Seremeth partit ſur le çhamp pour y aller, après avoir donné ordre que ſes femmes ne ſortiſſent pas, & y étant arrivé, le Negre s'approcha pour lui tenir l'étrier & prendre le cheval. Alors Seremeth ſentant redoubler ſa fureur s'écria, en lui donnant des coups de fouet ſur le viſage; malheureux, traître, oſes-tu me toucher? Entre, que je te parle avant que tu meures. Le Negre tranſi d'effroi, obéït, & Seremeth lui dit, excrement de la terre, tu mériterois la mort la plus horrible. Qu'as-tu fait pour complaire à mes femmes? Tu as cauſé la mort ignominieuſe de celle que j'aimois le plus. Comment as-tu fait cela? Le Negre proſterné à terre, lui raconta toutes choſes, & dit pour ſa juſtification, que comme il y alloit de l'honneur de ſon Maître, il leur avoit obéï, d'autant plus volontiers. Eh bien, dit Seremeth, dis-moi tout à préſent, puiſque tu étois le confident de mes criminelles femmes. Ne m'ont elles pas été infidéles? Meurs plutôt que de mentir devant ton Maître & ton Seigneur, dont tu n'és pas digne de baiſer la pouſſiére des ſouliers. Le Negre avoua qu'elles lui avoient toutes été infidéles, & lui dévelopa les intrigues qu'elles avoient euës avec pluſieurs eſclaves Chrêtiens, lorsqu'elles alloient au Bain, ou qu'elles étoient à la campagne pour ſe viſiter avec leurs amies. La fureur de Seremeth fut alors à ſon comble, & tirant ſon ſabre, il voulut couper la tête à ſon eſclave. Mais méditant une cruelle vengeance contre ſes femmes, il l'enferma dans un

un souterrain avec du pain & de l'eau, & pour executer cette vengeance, il jugea à propos de dissimuler, jusqu'à une occasion favorable. Il ne dit plus rien d'outrageant à ses femmes, qui crûrent, par la modération feinte de Seremeth, qu'elles rentreroient avec le tems en grace. En attendant le tems de sa vengeance, il ramassa le plus d'argent comptant qu'il pût, l'envoya à sa maison de campagne, & resolut de se retirer dans les montagnes du Couco & d'y passer le reste de ses jours en y menant une vie douce, tranquile & champêtre, loin de la Cour & du grand Monde, après s'être vangé de ses femmes. L'occasion s'en présenta bientôt, une députation des principaux Cheques des Nations Maures de la Province du Couco étant arrivée à Alger. Il s'ouvrit aux Deputez, qui furent ravis d'aise d'avoir dans leur Païs, un homme illustre par sa valeur, & qui y apporteroit des richesses, & ils consentirent volontiers de le recevoir en leur compagnie. Le jour du départ des Deputez étant fixé, Seremeth alla à sa maison de campagne où ils se rendirent pour y coucher, & en partir le lendemain au point du jour. Les femmes y étoient déja arrivées. Lorsqu'on eut soupé, Seremeth dit aux Maures du Couco qu'il avoit médité une cruelle vengeance contre ses femmes, qui s'étoient abandonnées à des esclaves Chrêtiens, & qui avoient fait d'horribles débauches avec eux; & que c'étoit la raison qui l'avoit déterminé à aller vivre dans les montagnes du Couco, & à ne plus se marier. Les Maures dirent que ses femmes

ne méritoient pas moins que le suplice qu'il avoit prémedité, & offrirent leur aide pour l'execution. Seremeth fit venir en même tems ses femmes qu'il dépouilla de leurs bijoux & de leurs ornemens, les partagea entre les Maures, & les ayant conduites dans le souterain où étoit enfermé l'esclave Negre dont nous avons parlé, ils les empalerent avec des piéces de bois préparées à cet effet, après leur avoir brûlé avec un fer ardent la partie qui avoit été cause de leur crime. L'execution se fit en présence d'une esclave Numidienne, afin qu'elle apprît à Alger, ce qui étoit arrivé. Ils planterent en terre les pals où les femmes étoient; ils couperent par quartiers le Negre tout en vie, dont ils en pendirent un au col de chaque femme, après quoi ils sortirent, fermerent les portes de la maison, afin que l'esclave ne pût aller demander du secours avant le jour, & monterent sur de bons chevaux pour s'acheminer vers les montagnes du Couco, où ils arriverent en peu de tems. Le lendemain matin un esclave Chrêtien de Seremeth arrivant de la Ville avec des provisions, selon sa coûtume, lorsque son Maître étoit à la campagne, fut surpris de ce que la porte étoit fermée si tard. Il apella & fit du bruit, & la malheureuse esclave enfermée dans une chambre, lui dit par une fenêtre grillée & d'une voix mourante, de rompre la porte; que leur Maître avoit pris la fuite, après avoir fait mourir cruellement ses femmes. L'esclave effrayé fut sur le chemin dire à tous ceux qui passoient ce qu'il venoit d'aprendre; une

foule

foule de monde le ſuivit, & l'eſclave enfermée leur repeta la même choſe. On dépêcha un homme à la Ville pour en avertir le Dey, qui envoya un Chaoux pour faire ouvrir les portes. Il alla dans le ſouterrain accompagné de pluſieurs perſonnes, où l'on vit cette barbare tragedie. On ne put ſauver aucune de ces femmes, deux étoient mortes & l'on acheva de tuer les deux autres qui étoient mourantes. On leur donna la ſepulture, & les enfans de ces malheureuſes meres eurent les biens que le pere avoit laiſſez, n'ayant pas eu le tems de les vendre, & ne pouvant les emporter avec ſoi.

CHAPITRE IV.

Des dehors & de la Campagne de la Ville d'Alger.

ON ne voit point de Fauxbourg à Alger. Il y en avoit de fort grands, lorſque Charles V. fit deſcente à Matifux; mais après ſa retraite, les Turcs les firent abbattre, craignant que les Eſpagnols venant une autrefois à faire débarquement, ne s'en emparaſſent, favoriſez par les Maures. Il n'y a plus que quelques maiſons près des Portes de Babazon & de Babaloüet, qui ſervent de remiſes aux Chameaux des Arabes & des Maures de la campagne, qui aportent de proviſions à la Ville.

Au dehors des Portes & près de la Ville, à chaque côté des chemins, on voit une quantité prodigieuſe de tombeaux. Ceux des

Pachas & des Deys ſont hors la Porte de Babaloüet, hauts d'environ 10. à 12. pieds en rond, voutez & bien blanchis. On y en. voit ſix qui s'y touchent en rond, & que l'on diſtingue de tous les antres. Ce ſont les tombeaux de ſix Deys, qui furent élûs & étranglez dans le Divan au moment de leur Election, par diverſes cabales qu'il y avoit. Le ſeptiéme qui fut élû, regna. Il en ſera parlé dans le Chapitre du Dey.

Les tombeaux des gens du commun ſont fort ſimples, & ſeulement déſignez par des pierres plattes enfoncées dans la terre. Elles forment la figure d'un cercueil, & celles de la tête & des pieds ſont plus élevées que les autres.

Ceux des Pachas & des Deys ſont diſtinguez par un Turban de pierre gravé en relief. Ceux des Agas ou Officiers de diſtinction dans la Milice, ſont déſignez par une pique plantée auprès du cercueil; & ceux des Rais ou Capitaines de Marine, par un bâton d'Enſeigne avec une pomme dorée. Hali Dey, mort le 5. Avril 1718. fut enterré par diſtinction dans un cimetiére clos dans la Ville. Le public orna de fleurs ſon tombeau pendant 40. jours & y alla pleurer en foule, & prier Dieu pour ſon ame. Ce Dey fut regardé comme un Saint, parce qu'il étoit mort de mort naturelle; ce qui n'étoit guéres arrivé depuis qu'il y a de Deys à Alger.

Il y a auſſi hors des Portes quelques Oratoires, Cellules ou Chapelles dédiées à des Morabouts, qui ſont reputez Saints; & les fem-

femmes vont par devotion les visiter le Vendredi.

La campagne est très-belle, très-fertile en toute sorte de grains, de legumes, de fruits & de fleurs. Elle est fort riante & variée par des côteaux & des plaines, dont la vûë est très-agréable. La verdure y regne toute l'année, & la grande chaleur n'y séche pas les fueilles des arbres à cause de la fraîcheur de la terre qui est toûjours arrosée, & parce que l'hyver qui est fort doux ne les fait pas tomber. Les peuples d'Alger ne profitent guéres de cet avantage, ne prennant pas la peine non-seulement de faire de compartimens & des allées, mais même de tailler les arbres. Ils laissent agir la nature.

Il y a quantité de vignes d'une beauté surprenante, & qui rendent beaucoup. Il y en a qui montent au haut des arbres fort élevez, & qui forment naturellement des berceaux admirables. Elles ont été plantées par les Maures vènus de Grenade; car avant ce tems-là, non-seulement on n'en plantoit point, mais même on avoit arraché celles que les Chrêtiens avoient plantées, pour faire servir la terre à un autre usage. Les arbres commencent ordinairement à être en fleurs au mois de Février, & aux mois de Mai & de Juin les fruits sont en maturité.

Dans l'espace de quatre lieuës aux environs de la Ville, qui est un plat païs enfermé par une montagne, on prétend qu'il y a 20000. Jardins ou biens de campagne, qu'on apelle masseries. Il y en a plusieurs où il n'y a point de maison, mais seulement des cabanes

 faites

faites avec de branches d'arbres. Mais autour d'Alger, on voit des magnifiques maisons de campagne, faites dans le même ordre que celles de la Ville. Ce font les esclaves qui travaillent à l'entretien de ces maisons. Du côté de l'Est, au-delà de cette montagne, il y a une belle plaine bien arrosée & très-fertile. Elle a 9. à 10. lieuës de longueur & 4. de largeur, & elle est peuplée par d'anciennes Tribus ou Nations d'Arabes. On la nomme la plaine du Mutijar, & en langue corrompue Mottigia ou Mottigie. C'est-là où dominoit le Prince Selim Eutemi que les habitans d'Alger apellerent pour les Gouverner dans le commencement du XVI. Siécle, lequel fut tué & sa posterité détrônée par Aruch Barberousse, comme nous l'avons raconté. Les terres de cette plaine raportent deux fois l'an, & quelquefois trois, du froment, de l'orge, de l'avoine ou des legumes. Il y a seulement près de la mer quelques endroits steriles, & des bois fort épais, où il y a beaucoup d'animaux venimeux.

Les biens de campagne & les jardins ne sont point enfermez par des murailles, mais seulement par des hayes de carmunzenzaras, que nous apellons figuiers de Barbarie, & les Algeriens figuiers des Chrêtiens, parce que les esclaves ont commencé de manger du fruit qui en provient; usage qu'ont suivi les Maures de ce païs-là. A peine a-t-on planté des feuilles de cet arbre pour former ces hayes, que par la bonté & la force du terroir, elles prennent racine, & on les voit croître à vûë d'œil, & se multiplier à l'infini

en

en peu d'années. La premiére feuille qu'on a planté devient tronc, & les autres deviennent branches à mesure qu'elles sortent de ce tronc. Ces hayes deviennent impénetrables, à cause de leur épaisseur & des épines qui entourent les fueilles, autour desquelles croit le fruit qui reste verd même dans sa maturité. L'écorce ou la peau de ce fruit est fort épaisse, & n'est pas bonne à manger. On la coupe ordinairement, & le dedans est d'un beau rouge foncé. Outre que ces hayes sont d'un meilleur usage que les murailles, leur verdure perpetuelle fait un ornement à la campagne.

Les Orangers, Citroniers & autres arbres fruitiers y sont en abondance, mais les fruits n'y sont pas géneralement beaux, à cause qu'on n'en prend aucun soin, & qu'on laisse agir la nature. Il n'y a que les Consuls des Nations étrangeres, qui embelissent leurs maisons de campagne; ils les distinguent de toutes celles des gens du païs, & en font des demeures très-agréables. M. Durand de Bonnel, à présent Consul de France, a une maison de campagne que Mr. de Clairambault son prédecesseur avoit rendu un séjour délicieux. Il y a sur tout un grand & superbe Tilleul fort touffu; les branches les plus basses qui forment un berceau, se joignent avec des jeunes charmes plantez tout autour, & forment une sale ronde de soixante pieds ou environ de circonference, à laquelle on n'a laissé du vuide que pour l'entrée. L'on y est à l'abri du Soleil, même dans les plus excessives chaleurs, & l'on y respire un air de

fraîcheur en tout tems par son exposition. A un côté de cette sale, il y a un puits profond qui fournit une eau fort claire & fort bonne; & pendant l'Eté on n'a qu'à y suspendre des bouteilles de vin dans un panier, demie heure avant que de se mettre à table, pour boire frais & aussi délicieusement qu'il se puisse. Des lits de repos, qui sont placez sous l'endroit de l'arbre le plus touffu, laissent joüir d'un tranquille sommeil, dans le tems que la grande chaleur empêche tout le monde de dormir.

Lorsque les femmes distinguées du commun vont à la campagne, c'est sur un cheval ou sur un âne, dans un Pavillon quarré, dressé sur une selle faite exprès. Ce Pavillon est d'osier & entouré d'une étoffe de laine blanche fort claire, avec une frange au bas, & ouvert par le haut. Elles peuvent être deux assises les jambes croisées sur la même selle, & voir les passans de tous côtez, sans en être vûës. Un esclave méne le cheval ou l'âne par la bride. Les femmes riches & distinguées par leur qualité, ont des Pavillons de gaze peinte & dorée.

CHAPITRE V.

De la Milice d'Alger, de son Gouvernement, & de ses forces.

TOutes les forces & le soûtien du Royaume d'Alger consistent en 12000. Turcs, qu'on apelle ordinairement & par distinction soldats ou Turcs de paye. Parmi les soldats sont

ſont compris les Deys, les Beys ou Lieutenants Généraux, Commandans des armées & dans les Provinces, les Agas ou Gouverneurs de place, les Secretaires d'Etat, l'Amiral & les Capitaines de Vaiſſeau, & généralement tous les Officiers du Gouvernement.

Tous les Turcs qui viennent à Alger ſe faire incorporer dans la Milice, ſont ordinairement des gens ſans aveu, ſans reſſource, & la plûpart de la lie du Peuple, des proſcripts, ou gens de mauvaiſe vie, qui évitent les ſuplices par leur fuite du Levant. Le nom de Corſaire d'Alger, y eſt ſi en horreur, qu'il n'y a abſolument que des miſérables, qui veuillent prendre ce parti; encore ne le feroient-ils pas, s'il n'avoient apris que de gens de rien comme eux avec un peu de genie, ſont parvenus aux emplois les plus conſidérables, & même à être Deys. Lorſque le nombre des ſoldats eſt diminué par mort ou eſclavage, on envoye des Vaiſſeaux en Levant pour remplacer ceux qui manquent. Tous les Turcs de quelque païs qu'il ſoient, ſont reçûs à la paye, pourvû qu'ils puiſſent prouver qu'ils ſont Turcs. On reçoit auſſi dans la Milice les Chrêtiens Renegats, & les Coulolis qui ſont les fils des Turcs nés des femmes Arabes ou Maures; mais les Maures & les Arabes en ſont abſolument exclus, étant toûjours ſuſpects aux uſurpateurs de leur Païs & de leur liberté, qui les tiennent dans une dépendance qui ne diffère pas de la captivité.

Les ſoldats qui compoſent cette Milice,

ont de grands priviléges, & ils regardent avec le dernier mépris tous ceux qui ne le sont pas. Ils sont tous les Hauts & Puissans Seigneurs du Royaume, & ont même plus d'autorité que les Nobles de plusieurs Etats d'Italie. On leur donne à tous le titre d'*Effendi* ou Seigneur; au lieu qu'on nomme ceux qui ne sont pas soldats, *Cidi*, qui est la même chose que Sieur ou Monsieur. C'est parmi cette Milice qu'on fait l'élection des Deys, des Beys & des autres Officiers. Ils sont exempts de toute imposition & des droits de Capitation. Ils ne peuvent point être châtiez en public, & le sont rarement en particulier; ce n'est que lorsqu'ils sont coupables de haute trahison, auquel cas, ils sont étranglez secretement chez l'Aga de la Milice, qui est Général de l'Infanterie. Ils se soutiennent tous également, soit qu'ils ayent tort ou qu'ils soient fondez, lorsqu'ils ont à faire aux Arabes & aux Maures, & le pouvoir tirannique les rends fiers, insolens & difficiles à gouverner. Le plus misérable Turc fait trembler par ses regards les Arabes & les Maures les plus puissants; & si le plus riche même de ces deux Nations se trouve sur son passage, il est obligé de se ranger respectueusement & de laisser passer le Turc, sans quoi il est maltraité impunément. Ces Turcs obéissent pourtant tous au Dey avec une profonde soumission, tant qu'il maintient son pouvoir & son autorité par la douceur, par la force ou par adresse, & qu'il n'enfraint par les loix du Gouvernement, & sur tout tant que la paye ne manque pas. Mais si elle

elle vient à être différée d'un jour seulement, rien ne peut contenir cette Milice hautaine, & le Dey est la premiére victime qu'on immole. Outre la paye, tous les soldats qui ne sont point mariez sont logez dans des maisons grandes & commodes, ou cazernes qu'on apelle Cacheries. Il y ont des bassins ou fontaines, pour faire leurs ablutions, & toutes les commoditez nécessaires. Ils ont une grande chambre à trois, & des esclaves entretenus par le Gouvernement pour les servir & nettoyer ces maisons.

Le Gouvernement donne à chaque soldat quatre pains par jour, ce qui est au delà de leur nécessaire. Ils ont le privilége d'acheter la viande à un tiers au-dessous de la taxe publique; mais ils sont privez du logement, du pain & du privilége d'acheter la viande à meilleur prix, dès qu'ils sont mariés. Alors ils sont obligez de se nourrir & de se loger, au dépens de leur paye & de leur industrie.

La raison qui fait ainsi distinguer les soldats qui sont mariez d'avec ceux qui ne le sont pas, c'est que le Deylik ou Gouvernement par une constitution de l'Etat, est héritier géneralement des Turcs & des Maures qui meurent, ou qui tombent en esclavage sans avoir ni enfans, ni freres. Et comme il est privé de cette espérance, lorsque les soldats se marient, il est aussi dispensé de leur donner autre chose que la paye; & cette considération en empêche beaucoup de se marier. Il y a une autre raison qui n'est pas moins forte, pour empêcher les Turcs de se marier. C'est que les enfans des Turcs ma-

mariez à des femmes Arabes ou Maures, ne ſont point reputez Turcs. Ils ſont véritablement reçûs à la paye de ſoldat, mais ils ne parviennent point aux Charges de l'Etat, & ne joüiſſent pas des priviléges des ſoldats Turcs. C'eſt une politique du Gouvernement, qui ſans cela craindroit, que la plûpart des ſoldats ſe mariaſſent, & que naiſſant une infinité d'enfans des femmes du Païs, ils ne ſe rendiſſent aſſez forts avec le tems pour ſecouer le joug & la tirannie des Turcs par amour pour leur Patrie, & l'on ne voit de ſoldats mariez que les Renegats Chrêtiens. Les Maures & les Arabes ſont abſolument exclus du Corps de la Milice, pour les mêmes raiſons expliquées ci-devant. Il eſt à remarquer, qu'il n'y a point de femme Turque à Alger. Elles regardent ce Païs-là avec horreur, & l'ont en abomination, comme le receptacle des Turcs les plus malheureux & les plus mépriſables. Les véritables Turcs ſe contentent d'y avoir des concubines du Païs, ou des eſclaves Chrêtiennes.

Lorsqu'un ſoldat Turc tombe en captivité, il eſt cenſé mort à la Republique; & à la premiére nouvelle le Deylik s'empare de tous ſes biens, meubles & immeubles, lorsqu'il n'a ni frere ni enfant, ainſi qu'il a été dit. S'il a le bonheur d'échaper d'eſclavage, ou d'y gagner ſa rançon, l'Etat à ſon retour eſt quitte envers lui, en lui donnant une année de ſa paye, pour ſe munir d'un fuſil, d'un ſabre & des autres armes néceſſaires, qu'un ſoldat eſt obligé d'avoir à ſes dépens.

Nul

Nul Turc n'est estimé à Alger, s'il n'est soldat, & tous en general ne respirent jamais que la guerre.

Les Algeriens ont un extrême mépris pour toutes les Nations, fondez sur l'habitude qu'ils ont dès leur bas âge de se voir maîtres des esclaves de tout Païs. Mais ce mépris est encore plus grand pour les Espagnols, les Portugais, & les Maures, lesquels après les Turcs se croyent aussi en droit, par les préjugez de leur éducation, de se regarder comme les maîtres de toutes les Chrêtiens.

Malgré tous les vices qui regnent parmi les Turcs d'Alger, on y voit quelques bonnes qualitez. Le plus débauché d'entre eux n'ose prononcer le nom de Dieu en vain, & le mêler dans les discours profanes. Ils ne joüent à aucun jeu qu'aux Dames & aux Echets; encore ne joüent-ils jamais de l'argent, mais du Caffé, du Sorbet, quelque pipes de Tabac ou autres choses semblables.

Les défauts naturels ne leur font point de honte, au contraire, ils en prennent le nom, & veulent bien qu'on les distingue par ceux de borgne, bossu, boiteux, manchot & autres.

Il leur est défendu, & ils regardent comme un deshonneur de piller la moindre chose dans un combat, quelque occasion facile qu'ils en aient. Ils laissent le pillage aux Maures, & à leurs esclaves, & un Turc seroit puni, s'il commettoit une pareille lâcheté; mais hors du combat, ils usent de leur force & de leurs prérogatives.

Ils se piquent de laisser toutes les Nations

dans

dans le libre exercice de leur Religion, & ils témoignent beaucoup de considération pour ceux qui observent religieusement celle dont ils font profession.

Quoi que la Milice ait beaucoup de pouvoir à Alger, le Gouvernement est plus Monarchique que Democratique. Il dépend absolument d'un seul qu'on nomme Dey. Ce Dey décide souverainement du civil & du criminel. Il assemble le Divan general, quand il lui plait, dans les grandes affaires seulement & par politique, afin de se disculper des événemens. Il en sera parlé plus au long dans la suite, & nous traiterons par ordre des Dignitez & des Officiers du Gouvernement.

Il y avoit autrefois un Pacha, ou Viceroi, nommé & envoyé par la Porte Ottomane. Cet Officier étoit, ainsi que dans tous les autres Païs dépendans du Grand Seigneur, le Chef du Gouvernement du Royaume d'Alger.

Mais comme ce Païs est éloigné de Constantinople, & que le Pacha ne songeoit qu'à faire ses affaires, comme ils le pratiquent tous afin de se dédommager des présens considérables qu'il leur faut donner pour obtenir cet Emploi, la paye du soldat en souffroit; le Grand Seigneur étoit obligé d'envoyer des fonds à Alger, bien loin d'en retirer, & le Pacha seul profitoit & s'enrichissoit par sa tirannie sur les Peuples. De sorte que la Milice pour obvier à ces inconveniens, aiant représenté à la Porte Ottomane les suites fâcheuses qui pourroient s'ensuivre,

ſuivre, en obtint, comme nous l'avons expliqué plus haut dans la page 51. que l'administration des affaires du Royaume d'Alger ſeroit confiée à un des plus capables d'entre eux, qui ſeroit élû leur Chef à la pluralité des voix & avec le conſentement unanime de la Milice, moyennant quoi ce Chef ſeroit obligé de donner une ſubſiſtance honorable au Pacha & de fournir à la paye & à l'entretien de la Milice & du Païs. On fixa à ce Pacha 2000. Pataques Chiques * de paye de deux en deux Lunes, outre ſon logement, ſes ameublemens, ſes eſclaves & ſa nourriture qui devoient lui être fournis aux dépens du Gouvernement. Il fut reglé auſſi, que ce Pacha aſſiſteroit aux Divans généraux, pour être témoin de l'ordre & de l'adminiſtration des affaires ; mais qu'il n'y auroit aucune voix & ne donneroit ſes avis, que lorſqu'il en ſeroit requis, ſans qu'ils pûſſent tirer à conſéquence ni pour le préſent ni pour l'avenir.

Mais quelques-uns de ces Pachas n'aiant pû ſe contenir, & s'étant rendus Chefs des Factions, la Milice obtint de la Porte dans la ſuite, qu'il n'y en auroit plus à l'avenir & qu'elle gouverneroit ſeule.

* C'eſt le tiers d'une Pataque gourde ou Piaſtre courante, comme on l'expliquera.

CHA-

CHAPITRE VI.

Du Dey.

LE Dey eſt le maître abſolu du Païs. Il gouverne generalement tout le Royaume, recompenſe & punit à ſon gré, ordonne les camps, les armemens & les garniſons, diſpoſe des Emplois & des graces, & ne rend compte de ſa conduite à perſonne. Il a pourtant dans ce haut rang, bien de meſures à garder, pour éviter les fréquentes & les dangereuſes révolutions, que produit l'inconſtance d'une Milice feroce, difficile à contenir, & au Gouvernement de laquelle, il faut uſer d'une extrême rigueur, ou de beaucoup de bonté, ſelon les occaſions. C'eſt pourquoi il faut qu'un Dey ſoit irreprochable dans ſa conduite, & qu'il prenne ſur ſoi avec hardieſſe les événemens bons ou mauvais, ſans être agité par les réflexions ſur l'avenir.

L'élection d'un Dey, ſuivant les conſtitutions du Païs, ſe doit faire par la voix generale des ſoldats. Lorſque cette place ſe trouve vacante par la mort ou la fuite de celui qui l'occupoit, toute la Milice qui ſe trouve alors dans Alger, s'aſſemble dans la Maiſon du Roi.

L'Aga de la Milice, Général de l'Infanterie, demande à haute voix qui elle veut élire pour Dey. Alors chacun peut donner ſa voix, & nommer celui qu'il croit le plus digne de gouverner. S'il n'eſt pas generalement

ment aprouvé, il eſt refuſé. On en nomme un ou pluſieurs autres à haute voix, & lorſqu'un eſt agréé, ils s'écrient tous enſemble, en le revêtant d'un Caffetan & en le portant bon gré ou malgré ſur le ſiége Royal, *à la bonne heure. Ainſi ſoit-il. Que Dieu lui accorde*, en le nommant par ſon nom, *félicité & proſpérité, à la bonne heure. Ainſi ſoit-il.* Le Cady ou Juge de la Loi lui lit un moment après tout haut, quelles ſont ſes obligations, dont le précis eſt, Que Dieu l'a appellé au Gouvernement du Royaume & de la guerriere Milice: Qu'il eſt en place pour punir les méchans & faire joüir les bons de leurs Priviléges : Qu'il doit entretenir exactement la paye, employer tous ſes ſoins pour la proſpérité du Païs, fixer le prix des denrées pour le bien des pauvres & autres choſes ſemblables.

Après quoi tous lui baiſent la main, & lui promettent fidélité & ſoumiſſion. Une heure ou deux eſt tout le tems qu'il faut pour cette grande cérémonie, dont toute la ſplendeur conſiſte en quelques coups de canon qu'on tire des fortereſſes.

Il faut pourtant obſerver, que le choix d'un Dey ſe fait rarement ſans trouble & ſans maſſacre, y aiant toûjours différentes cabales ſur ce ſujet.

Comme tous les Turcs de la Milice d'Alger ſont ſans diſtinction habiles à être Deys, ou Chefs du Gouvernement, il y en a toûjours quelques-uns plus ambitieux que les autres, qui font des partis parmi les plus mutins & les plus intéreſſez, pour tuer celui qui

eſt

eſt en place, ſur divers prétextes, & en promettant à ſes ſatellites les premiéres Charges de l'Etat. Lorſqu'un de ces partis peut tenir la choſe ſecrete, juſqu'à ce qu'il puiſſe entrer bien uni dans la Maiſon du Roi, le Dey étant ſur ſon ſiége, il y eſt tué à coups d'armes à feu ou de poignards.

Le Chef de ce parti eſt mis auſſitôt en ſa place par ſes adhérans, qui le revêtent du Caffetan tout ſanglant, dont ils dépouillent le mort, & crient à haute voix; *Proſpérité à un tel que Dieu a voulu apeller au Gouvernement du Royaume & de la guerriere Milice d'Alger*; ſans que les Officiers du Divan qui ſont préſens, oſent remuer, de peur que la cabale ne ſoit plus forte qu'eux; car alors ils ſeroient ſûrs de périr, s'ils vouloient lui reſiſter. Ils vont au contraire ſur le champ baiſer la main au nouveau Dey, & après eux la Milice; chacun craignant de perdre la vie. Car il aſſez ordinaire que lors qu'un Turc ſe fait Dey par une voye ſemblable, il fait étrangler tous les Officiers du Divan, lorſqu'il ſe ſont oppoſez à ſon entrepriſe, aiant déja promis les places vacantes à ceux de ſa cabale. Il ne laiſſe d'anciens Officiers que ceux qui lui ont aidé par leurs avis, ou autrement, & ceux qui ne ſe ſont pas attachez particuliérement à la perſonne du Dey précedent.

Hali Dey élû au mois de Juin 1710. & qui parvint au Deylik par la mort cruelle d'Ibrahim Dey ſurnommé le Fou, fit étrangler noyer ou maſſacrer 1700. perſonnes dans le premier mois de ſon regne. Il jugea à propos

pos de se défaire de quelques esprits remuants, amis du défunt, qui auroient certainement vangé sa mort aux dépens de Hali. Mais cette exécution aiant deplu à plusieurs personnes, les mécontens prirent de là le prétexte de former plusieurs cabales, que Hali Dey eut le bonheur de détruire, avant qu'elles eussent le tems d'exécuter leur dessein.

Ibrahim Dey fut massacré pour avoir voulu séduire la femme de Mahmout Rais, Renegat Portugais, qui commande actuellement un Vaisseau de 22. canons nommé la Galere Hollandoise. Il est à propos de raconter ici le fait, pour faire voir combien un Dey tout puissant en un sens, est chancelant sur son Trône rempli d'épines.

Ce Dey parvint au Gouvernement dans le mois de Mai 1710. Il aimoit beaucoup les femmes & se hâta de faire valoir son autorité pour prendre des plaisirs illicites, qui ne sont pardonnez à personne dans ce Païs-là. Il se faisoit informer par son confident, des maisons où il y avoit de jolies femmes, & lorsque les maris étoient en mer ou en campagne, il alloit secretement à une heure indue chez elles. Il se rendoit maître des esclaves par l'argent qu'il leur faisoit distribuer, & par les ménaces qu'il leur faisoit, s'ils parloient. Il trouva peu de cruelles, soit par crainte ou par obéïssance. Mais malheureusement pour lui, à peine goûtoit-il le fruit criminel de ses intrigues, qu'il y trouva sa perte. Aiant appris que la femme de Mahmout Rais, qui étoit alors en course, étoit une jeune & aimable personne, il se

rendit

rendit un soir chez elle de la même maniére qu'il avoit accoûtumé de faire. Il trouva un esclave Negre & fort laid, à qui le mari avoit commis la garde des portes de sa maison. Cet esclave trembla à la vûë du Dey. Il se prosterna à ses pieds, & aiant reçu de l'argent, il le laissa monter à l'apartement de la femme, qui effrayée de voir un Turc chez elle, se mit à crier. Les esclaves Chrêtiennes accoururent & furent toutes étonnées lors qu'Ibrahim se nomma. Il fit une déclaration des plus tendres à la femme de Mahmout, à laquelle elle répondit par des injures atroces & par des ménaces. Le Dey déconcerté s'en alla après quelques instances inutiles, sans craindre pourtant que cette tentative tirât à aucune mauvaise conséquence. Mahmout Rais arriva peu de tems après; sa femme lui raconta tout ce qui s'étoit passé, & lui demanda vengeance de l'affront que le Dey avoit voulu lui faire pendant son absence. Mahmout lui répondit, que puisque sa vertu & son devoir avoient triomphé, cela ne pouvoit pas lui faire du tort, quand même le Dey en parleroit; mais qu'il se garderoit bien de divulguer & de faire parade de ses sottises & de risquer de se rendre malheureux; que ce Dey ne se conduisoit que par des maximes opposées à la raison & à la prudence, qu'il ne pouvoit pas durer long-tems dans son poste, & qu'il valoit mieux que ce fussent d'autres que lui qui entreprissent sur sa personne. Sa femme fut outrée d'un discours si modéré, & lui repliqua par des injures qui le pique-

rent

rent au vif. Elle lui dit qu'elle croyoit avoir épousé un Musulman, ou vrai Croyant, mais qu'elle n'avoit épousé qu'un Chrêtien, & qu'elle l'obligeroit bien de la répudier, s'il ne lui faisoit pas raison d'un affront si sensible. Elle confia cette affaire aux femmes de plusieurs Rais ou Capitaines de Vaisseau, auxquelles elle fit entendre que le Dey étoit un homme sans Religion & sans raison; qu'il se croyoit tout permis, qu'il ne se soucioit ni des Loix, ni du droit des gens; que si l'on souffroit ses crimes & ses folies au commencement de son Regne, lorsqu'il seroit devenu encore plus le maître, il les prendroit de force pour les deshonorer, & qu'elles seroient toutes ses esclaves. Elle les engagea par ces discours, à contraindre leurs maris de se défaire d'Ibrahim Dey. Ils en parlerent à Mahmout, & le porterent à le faire massacrer, lui promettant de le seconder. Mahmout se rendit & prit la résolution de satisfaire à la fureur de sa femme & de ses confreres, sur les représentations qu'ils lui firent que les Capitaines Corsaires devoient être les plus considerez & les plus respectez de l'Etat; que c'étoient eux qui en étoient le plus ferme soutien, qui y aportoient le plus grand profit tant en Marchandises qu'en esclaves, & qui exposoient leur vie pendant toute l'année. Il le dit à sa femme qui en fut ravie d'aise, & qui l'obligea de se servir du Negre pour porter le premier coup au Dey, afin de punir cet esclave de ce qu'il l'avoit laissé entrer & monter dans son apartement. L'affaire fut examinée &

concertée, & la résolution fut prise de tuer le Dey à la premiére occasion favorable, & le secret fut bien observé.

Un jour que le Dey venoit de la Marine à son Palais, suivi des Officiers de sa Maison & des principaux du Divan, dès qu'il fut entré dans la Ville, l'Esclave Negre de Mahmout, qui avoit été posté à la Porte de la Marine avec un fusil chargé, lui tira & le manqua. Le Dey pâlit & n'osa pas seulement demander ce que c'étoit, sachant bien qu'en pareilles occasions il ne peut se confier à personne. Aucun de ceux qui l'accompagnoient n'osa remuer, craignant un mauvais traitement, si les assassins étoient les plus forts.

Le Dey & sa suite marcherent toûjours, & arriverent au Battistan, qui est le marché des esclaves, tout près de sa Maison. Le Negre qui avoit pris les devans & rechargé son fusil, lui tira un second coup & le manqua encore. Le Dey & toute sa troupe arriverent à la porte du Palais, où les conjurez qui suivoient près de lui, sans qu'on les soupçonnât, voyant qu'ils avoient manqué leur coup & que s'ils n'achevoient pas ce qu'ils avoient commencé, ils seroient bientôt découverts & étranglez par ordre du Rôi, crierent *Char-alla Justice de la part de Dieu*. Le Dey effrayé entra, sans sçavoir quel chemin il prendroit. Les conjurez le suivirent de près, la populace s'y joignit, & l'aiant accusé hautement de ses crimes, on cria confusement qu'il falloit qu'il périt. Ce malheureux Prince eut le tèms de gagner sa cham-

chambre & de s'y enfermer avec deux esclaves Chrêtiens qui étoient ses pages. Les conjurez vinrent à la porte avec des haches pour l'ouvrir ; mais comme la chambre du Dey est ordinairement embellie des armes curieuses dont les Princes Chrêtiens lui font présent , comme de fusils & de pistolets à plusieurs coups , il fit en entrant decrocher toutes ses armes par ses esclaves. Il tiroit par chaque brêche qu'on faisoit à la porte , & tuoit tous ceux qui se présentoient, & d'autres même qui étoient derriere parmi la foule. Ainsi les conjurez ne pouvant pas tenir & venir à bout de leur dessein, monterent sur la terrasse , qu'ils depaverent au dessus de la chambre, où ils firent une grande ouverture ; & aïant fait apporter des grenades, ils assassinerent à la fin Ibrahim Dey, & on en élût un autre sur le champ. C'est ainsi que ce misérable Prince finit ses jours , après avoir regné environ un mois. Son cadavre fut insulté & traîné dans les ruës, après quoi son Successeur lui fit dresser un mausolée, & le fit inhumer selon l'usage.

Un Dey se trouve l'esclave des esclaves. Il marche continuellement sur les épines. Il est dans une méfiance perpétuelle, & toûjours occupé à découvrir des conspirations , & à faire mourir ceux qui en sont accusez ou soupçonnez, quelquefois même sans fondement , tant pour détruire les factieux, que pour l'exemple. Mais ce sont des Hydres , d'une tête coupée il en nait une infinité : c'est ce qui en a obligé quelques-uns de s'enfuir secretement dans les montagnes de Couco ,

& d'aller chercher leur repos dans la ſolitude. Ils n'en ont pourtant pas toûjours les moyens, & ils s'expoſent à être maſſacrez s'ils ſont découverts ; parce qu'on ſuppoſe d'abord, qu'ils ont fait des concuſſions, & qu'ils emportent beaucoup d'argent, ou qu'ils l'ont déja envoyé dans le Païs où ils veulent ſe retirer.

Lorſqu'un Dey eſt tué par ſon Peuple, ſes femmes ſont dépouillées de tout ce qu'elles ont au delà de leur premier état ; ſes enfans ſont reduits à la ſimple paye de ſoldat, & exclus de toutes les Charges de l'Etat. Mais lorſqu'il meurt de mort naturelle, ce qui eſt fort rare, il eſt révéré comme un ſaint ; on n'inquiéte aucun des ſiens, & on lui rend avec diſtinction les honneurs funebres. Cet exemple eſt arrivé, lors de la mort de Hali Dey en Avril 1718. Pendant ſa maladie, & dans le tems qu'on deſeſpéra de ſa vie, les Officiers de ſa Maiſon & du Divan choiſirent fort ſecretement un d'entr'eux pour lui ſucceder ; & dès le moment que le malade eut expiré, ce qui arriva la nuit du 4. Avril, Mehemed Dey, qui étoit alors Cazenedar, ou Tréſorier de l'Etat, fut placé ſur le ſiége Royal & revêtu du Caffetan par les gens de ſon parti. On ouvrit le matin les portes du Palais à l'heure ordinaire, l'on fit tirer le canon, & l'on annonça la mort de Hali & l'élection de Mehemed. Alors tous les Officiers, & toute la Milice vinrent lui baiſer la main, & le féliciter, de même que les Conſuls étrangers qu'on en fit avertir. Mais on ne s'en tient pas toûjours

jours là, & cet exemple en faveur de Mehemet est l'unique. Quelquefois à l'élection d'un Dey, il n'est pas plûtôt assis sur son siége Royal, qu'il est tué par un parti, & celui qu'on a mis à sa place tué par un autre. On a vû dans un jour six Deys massacrez, & sept d'élûs. On en voit les six mausolées ensemble, qui forment un rond hors de la Porte de Babaloüet. On ne fait pas plus de difficulté de reconnoître un Turc qui s'est fait Dey par la force des armes, que celui qui est placé sur le Trône malgré ou bon gré, disant que ce qui doit arriver est écrit de tout tems, & n'arrive que par la volonté éternelle & immuable de Dieu.

Le Dey ne sort presque jamais de son Palais, & seulement dans certaines cérémonies qui sont d'usage, mais fort rares. Ce qu'on apelle la Maison du Roi, qui est un Bâtiment qui apartient à l'Etat, & qu'on pourroit bien apeller la Maison de l'Etat, est affectée au Dey & à son domestique. C'est dans cette Maison que l'on regle toutes les affaires du Royaume; l'on y rend la justice, & le Trésor y est enfermé. Lorsque le Dey est marié il a une maison particuliére; où il tient ses femmes, ses enfans & ses concubines. Les Deys ont à présent perdu l'usage de se marier & d'avoir des concubines, à cause de la jalousie qu'elles excitoient par leurs airs de grandeur & par leurs dépenses. L'exercice ordinaire du Dey est d'être presque tout le jour sur son siége au fonds d'une grande sale à rez de chaussée, pour y écoûter tout le monde, tant de la Ville que du

dehors, & rendre la justice sans aucun délai.

Ce siége Royal est un banc de pierre garni de briques, couvert d'un tapis de Turquie avec une peau de Lyon par dessus. Il s'y rend après la premiére priére nommée *Caban*, qui se fait à la pointe du jour, & il y reste jusqu'à la seconde priére *Dohor*, qui se trouve plus ou moins vers le Midi selon la saison. Il monte alors dans sa chambre, y fait la priére, & dîne seul ou avec quelqu'un de ses meilleurs amis. Dès qu'il a dîné il retourne à son siége, où il reste jusqu'à la priére de *Lazaro*, qui est la troisiéme priére, & se rencontre aussi plus ou moins près de quatre heures du soir, suivant la saison de l'année. Alors il remonte dans sa chambre, fait sa priére, se recrée au bruit d'un tambour d'une grandeur démesurée & d'une muzette; après quoi il soupe, s'entretient familiérement avec quelques-uns de ses amis & se couche de fort bonne heure. Pendant tout le tems qu'il demeure à son poste, ainsi qu'il a été dit, les quatre grands *Hojas* ou *Cogias*, ses Secretaires d'Etat, sont assis à sa droite dans un bureau & tout près de lui, pour exécuter ses ordres sur le champ. Ils tiennent chacun entre leurs mains les Regîtres dont ils sont chargez, pour y écrire ou pour y examiner & vérifier ce que le Dey ordonne. Le Trésorier de l'Etat, le Bachaoux, les Chaoux & le Truchement de la Maison du Roi sont toûjours auprès du Dey, & aucun ne sort pour vaquer à ses affaires tant que le Dey est sur son siége. Là il regle, ordonne, décide généralement de toutes choses, excepté des affaires

affaires de Religion qui doivent être reservées au Cady. Chacun, depuis le plus grand de l'Etat jusqu'au dernier esclave, vient porter au Dey ses causes civiles ou criminelles, les explique lui-même sans Avocat, ni Procureur, ni Solliciteur, qu'on ne connoit point dans ce Païs-là, & elles sont décidées sur le champ sans frais & sans appel.

Vis à-vis la Maison du Roi il y a une Sale, où s'assemblent les plus anciens Officiers de la Milice; ils se rendent à cette assemblée à l'heure que le Dey va à son siége, & n'en sortent que quand il se retire. Sur des bancs près de la porte de la Maison du Roi, sont assis d'autres anciens Officiers des troupes, qui y restent aussi tant que le Dey est sur son siége; tellement que lorsqu'il a besoin de quelqu'un pour donner des ordres, il les a sous sa main, & les particuliers trouvent aussi ceux qui leur sont nécessaires, & on n'a aucune peine pour les chercher, ce qui est d'une grande commodité.

Voici le préambule des Traitez faits entre cette Regence & les Puissances étrangeres. „ Au nom de Dieu miséricordieux, louange „ au Dieu & Roi éternel, & graces soient „ rendues à ce Roi des Rois qui est tout puis- „ sant & créateur du Monde. Le très-ho- „ noré, très-puissant, très-illustre & très- „ magnifique Mehemed fils d'Assein, aiant „ été par la permission du Dieu très-haut. „ maître des destinées, élû Dey & Gouver- „ neur du Royaume & Ville guerriere d'Al- „ ger, du consentement unanime des soldats „ invincibles & Grands du Païs, Chef de la

 „ Loi,

„ Loi, Miniſtres, Divan, Peuples & Ha-
„ bitans &c.

Le Dey qui gouvernoit au commencement de cette année s'appelloit Mehemed fils d'Aſſein. Il étoit âgé d'environ 36. ans, d'une grande taille, gros & vigoureux. Il ne ſavoit ni lire, ni écrire. Il gardoit dans ſa jeuneſſe les bœufs en Egypte, & il avoit conſervé une grande brutalité, & beaucoup de foibleſſe pour les garçons. Il n'avoit jamais été marié, & il occupoit ci-devant la Charge de Cazenadar, ou Tréſorier de l'Etat. Il fut élû au commencement du mois d'Avril 1718.

Le 18. Mai 1724. ce même Mehemed Pacha Dey étant allé ſelon ſa coûtume ſe promener à la Marine, y viſita tous les Châteaux. En rentrant dans la Ville ſur les 10. heures du matin, il fut aſſaſſiné par cinq ou ſix Turcs qui l'attendoient en dedans de la porte d'une Cazerne, devant laquelle il falloit qu'il paſſât, étant ſituée au deſſus même de la Porte de la Marine. Un Turc qui étoit ſur la terraſſe de cette Cazerne lui tira un coup de fuſil, qui le prit entre les deux épaules & ſortit par le ventre. Ce fut un ſignal pour ceux qui étoient en embuſcade, leſquels en ſe montrant à la porte firent leur décharge ſur le Dey, qui tomba ſans pouvoir prononcer une parole. Les gardes qui l'accompagnoient ſe diſperſerent, & les aſſaſſins tuerent encore un Chaoux & un Ecrivain, qui étoient parens du Dey, & coururent à la Maiſon du Roi pour s'en emparer & y proclamer un Dey de leur parti. Heureuſement le Cazenadar, ou Tréſorier de l'Etat,

l'Etat, qui étoit de la compagnie du Dey les y avoit dévancez, quoique bleſſé à la tête d'un coup de ſabre, & avoit engagé les Noubagis ou gardes de la porte de prendre leurs armes, & de proclamer un Dey de leur parti. Ils le firent en obligeant l'Aga des Spahis, intime ami du défunt, de prendre ſa place. A peine fut-il ſur le ſiége du Dey revêtu du Caffetan, que les aſſaſſins ſe préſenterent devant la porte. Les gardes les arrêterent en les couchant en joue & les exhortant à ſe retirer, ne ſachant s'ils venoient comme amis ou comme ennemis. Ils ajoûterent qu'on avoit proclamé Abdi Aga pour leur Dey; mais ces aſſaſſins aiant répondu qu'ils en vouloient un autre, les gardes firent feu, trois furent tuez ſur la place, & les autres eurent le bonheur de ſe ſauver.

Cette expédition étant faite, on ouvrit les portes de la Maiſon du Roi; Abdi Aga fut proclamé Dey par des Chaoux ſur la place qui eſt au devant, & d'autres Chaoux furent avertir les Conſuls & les Miniſtres Etrangers de cette proclamation. On courut en foule le féliciter, & tout fut tranquille avant la fin du jour, & l'a été depuis ce tems-là.

Abdi Aga Dey eſt un homme d'environ 60. ans, qui a paſſé par les principales Dignitez du Gouvernement. Il a été Bey ou Lieutenant-Général des Païs ſituez au Midy, & enſuite Général de la Cavalerie pendant plusieurs années. Il eſt plus capable de gouverner & de ſe faire aimer qu'aucun autre. Il eſt doux, homme de bien & de bonnes mœurs, ce qu'on remarque d'autant mieux

qu'il a ſuccedé à un Dey fier & violent, mais qui a pourtant rendu ſervice au Gouvernement, par les fortifications qu'il a fait réparer & augmenter continuellement, depuis qu'il a été en place juſqu'à ſa mort tragique.

CHAPITRE VII.

De l'Aga & des autres Officiers de la Milice.

L'Aga de la Milice eſt le Général des troupes qui ſe trouvent à Alger. Ce n'eſt proprement qu'un poſte d'honneur & une Dignité, pour récompenſer les ſervices de l'Officier qui en eſt revêtu; car il ne va point en campagne pendant ſon exercice.

C'eſt le plus ancien ſoldat qui occupe cette place. Chacun y parvient à ſon rang. Après que l'Aga a paſſé deux Lunes dans cet Emploi, qui eſt le tems reglé pour cette Dignité, afin que pluſieurs puiſſent avoir part à ce haut rang & à cette marque d'honneur & de diſtinction, il fait place à un autre, & jouït tranquillement de ſa paye, ſans être ſujet à aucun ſervice de Terre ou de Mer, mais il ne peut auſſi parvenir à aucune Charge de l'Etat. C'eſt-là la fin de ſes travaux, qui n'arrive que dans un âge fort avancé.

Pendant ces deux Lunes d'exercice, on lui porte tous les ſoirs les clefs de la Ville. Tous les ordres que l'on donne aux troupes pour la garde des Portes & des Forts, & pour la diſcipline, ſe donnent au nom de l'Aga. C'eſt dans ſa maiſon ſeule que ſont punis ſecretement les Turcs, ſoit par la baſtonade, ſoit

ſoit par la priſon, ou mis à mort, le tout cependant par les ordres exprès du Dey.

Il loge dans une maiſon uniquement deſtinée pour celui qui eſt revêtu de cet Emploi. Il eſt entretenu aux dépens du Gouvernement, qui paye ſa table & les domeſtiques qui conviennent à ſon rang. Il a outre cela 2000. Pataques Chiques pour ſa paye d'Aga, pendant les deux Lunes de ſon exercice. Il ne peut avoir dans cette maiſon ni femme, ni enfans. Il n'en peut ſortir que pour aſſiſter au Divan Général, & à la paye qui ſe fait en ſon nom de deux en deux Lunes. Alors il ſort à cheval, & deux Chaoux qui le précédent à pied, crient à haute voix. *Prenez garde à vous, voilà l'Aga qui paſſe.* Ils lui font faire place, à cauſe que les ruës ſont étroites & fort embarraſſées, & lui font rendre un profond reſpect. Dès que les deux Lunes de ſon exercice ſont paſſées, il rentre dans ſa haute paye ordinaire, dont il jouït tranquillement juſqu'à ſa mort.

Le Chaya, ou le Bachi-Boluk-Bachi, eſt le plus ancien Capitaine des Troupes, qui doit ſuccéder à l'Aga après ſes deux Lunes d'exercice; chacun parvient à être Chaya ſucceſſivement & par ancienneté. Il eſt le Chef de l'aſſemblée des Officiers qui ſe tient vis-à-vis la Maiſon du Roi. Il y demeure tant que le Dey eſt à ſon poſte, & il y décide quelques petites affaires tant civiles que criminelles, que le Dey lui renvoye lorſqu'il a trop à faire, ou qu'il le trouve à propos pour ſe ſoulager, & il juge ſans frais & ſans appel. L'aſſemblée où il préſide eſt compo-

ſée des Aya-Bachis, qui eſt un corps très-diſtingué de vingt-quatre anciens Capitaines de Compagnie, qui ont fait place à d'autres. Le Doyen de ce Corps devient Chaya & puis Aga, & toùs les autres lui ſuccedent à leur tour. Ils ſont aſſis dans cette aſſemblée, ſelon leur ancienneté. Ce ſont les Conſeillers du Divan, ou Conſeil Souverain. Ils doivent accompagner le Dey & être immédiatement après lui, les jours de cérémonie. Ils portoient autrefois des plumes blanches ſur le Turban par diſtinction, mais à préſent, ils en laiſſent perdre l'uſage. L'exercice du Chaya eſt de deux Lunes, après leſquelles il eſt fait Aga de la Milice, & un autre Aya-Bachi prend ſa place.

Les Mezoul-Agas ſont ceux qui ont été Agas de la Milice. Ils ſont exempts de tout ſervice. S'ils n'en veulent plus faire, ils peuvent ſe retirer, où bon leur ſemble, & venir recevoir leur paye de deux en deux Lunes. Ils ne peuvent auſſi ſe mêler d'aucune affaire que ce ſoit, & vivent tranquillement ſans être inquiétez. Les Mezoul-Agas ſont ordinairement vieux & caſſez, & l'on reſpecte dans eux leurs ſervices paſſez. Ils aſſiſtent aux Divans Généraux, lorſqu'ils le jugent à propos, mais ils n'y ont nulle voix. Quelquefois ils y ſont apellez par le Dey, pour avoir leurs avis qui ſont très-utiles en certaines occaſions.

Les Aya-Bachis ſont les anciens Boluks-Bachis ou Capitaines veterans d'Infanterie, d'où l'on tire, comme nous avons dit, les Chayas & les Agas. Les Ambaſſadeurs & Envoyez dans les Païs étrangers ſont ordinai-

nairement tirez du Corps des Aya-Bachis. Ils vont aussi porter les ordres du Dey dans le Royaume. C'est toûjours un d'eux alternativement, qui est présent à la visite des Bâtimens marchands dans le tems de leur départ. Cette visite est principalement pour voir, s'il n'y a point dans les Vaisseaux prêts à partir, d'esclaves cachez pour se sauver.

Les Boluks-Bachis sont les Capitaines de Compagnie, dont les plus anciens sont fort distinguez & parviennent par rang & par ancienneté à être Aya-Bachis, après avoir été un an Aga ou Commandant d'une Place, où il y a garnison. Là ils rendent la justice au nom du Dey, de même que celui-ci fait à Alger, & font exécuter ses ordres. Ils sont distinguez par un bonnet fort haut, & une Croix rouge qui leur pend sur un cuir derriére le dos. On apelle Agas des Spahis les Capitaines des Compagnies de Cavaleries.

Les Oldaks-Bachis sont les Lieutenans de Compagnie. Ils parviennent à leur rang & par ancienneté à être Boluks-Bachis, & aux autres emplois & dignitez plus distinguées, n'y ayant aucun exemple qu'on ait fait un passedroit pour favoriser quelqu'un, ce qui seroit un sujet des plus légitimes de revolte pour la Milice, & le Dey en perdroit certainement la vie. Ils portent par distinction une bande de cuir, qui descend de la tête jusqu'à la moitié du dos.

Les Vekilards, ou Vekilardgis, sont les Commis aux vivres de l'armée. Chaque tente, qui est composée de 20. hommes en

 a un,

a un, qui a soin de fournir & de faire préparer le nécessaire pour manger & boire, & de faire porter la tente, le bagage & les utenciles. Chaque tente a un cuisinier, sous les ordres du Vekilardgi. Il ont aussi soin des provisions pour les Cazernes, lorsque les troupes ne sont point en campagne. Ils portent un bonnet blanc en piramide.

Les Peis sont les quatre plus anciens soldats, qui attendent leur avancement à leur tour. Ils portent par distinction un bonnet de cuivre.

Les Soulachs, ou Soulachis, sont les huit plus anciens soldats après les Peis. Ils portent un tuyau ou canon de cuivre sur le devant de leur bonnets, & de grands sabres dorez. Ils servent de Gardes du Corps au Dey, & marchent devant lui à cheval, armez de carabines, lorsqu'il va en campagne.

Les Caïtes sont des soldats Turcs, qui ont chacun le commandement sur quelques Adouars des Maures, ou d'un petit terrain. Ils en retirent la garame ou taille, & en rendent compte au Dey. Il y en a aussi un à chaque marché forain. Ce sont ordinairement des Hojas ou Cogias, qui sont les Ecrivains de Deylik, auxquels on donne cet emploi.

Les Sagaïrds ou Sagaïrdgis sont un corps de Turcs, qui sont armez d'une lance. Dans chaque armée, il y en a une compagnie de cent hommes, dont le Commandant est nommé Sagaïrdgi-Bachi. Leur soin est de chercher, garder & fournir l'eau nécessaire pour l'armée.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Des Beys.

LEs Beys ſont les Gouverneurs de Province & les Généraux d'armée. Ils ſont nommez par le Dey, qui les continue & les revoque, quand il le juge à propos, ſans qu'il ſoit d'uſage que l'ancienneté de ſervice décide de ces Emplois conſidérables.

Il y en a trois dans le Royaume, ſous le titre de Bey du Levant, Bey du Ponent & Bey du Midy. Le premier reſide à Conſtantine, le deuxiéme à Horan, & le dernier ſe tient à la campagne dans un camp, n'y ayant aucune habitation bâtie dans toute l'étendue de ſon Gouvernement.

Ils commandent ſouverainement dans les Païs qu'ils gouvernent. Ils retirent les impoſitions & les ſubſides dans les Villes, la garame ou taille à la campagne, le caſuel & géneralement tous les revenus de la République dans leur diſtrict, dont ils doivent venir une fois toutes les années rendre compte au Dey, en lui apportant les revenus en eſpéces, qui ſe mettent dans le Hazenar ou Tréſor public.

Ils ont l'autorité ſuprême hors d'Alger, en ſuivant les conſtitutions de l'Etat & les ordres du Dey; mais ordinairement ils ont carte blanche. Dans Alger ils n'ont pas le moindre pouvoir. On les reçoit avec grande cérémonie, lorſqu'ils arrivent avec le convoi de l'argent que chaque Bey doit aporter, tou-

tes

tes les années, qui est distribué sur une quantité de chevaux; le Public juge de l'abondance de l'argent par le nombre des voitures; & une grande foule de Peuple suit toûjours ce convoi avec des cris de joye. Le Dey, à leur arrivée dans la Maison du Roi, leur fait présent d'un Caffetan, mais ils aiment à se passer de ces honneurs, quand ils peuvent en trouver l'occasion, ne sachant bien souvent, s'ils seront traitez gracieusement, ou s'ils y laisseront leur tête. Ce malheur leur arrive assez fréquemment, pour les punir de leur prévarication & de leurs concussions, & pour les dépouiller des biens immenses qu'il acquiérent ordinairement par toute sorte de voyes illicites. Lors qu'ils ne jugent pas à propos d'aller eux-mêmes à Alger, porter l'argent du revenu d'une année, ils envoyent à leur place un Caïte, sous prétexte de maladie, ou de conspiration contre le Gouvernement de la part des Arabes & des Maures; & ce Caïte, selon ses instructions rend compte de toutes choses.

On peut dire que les Beys sont autant de Rois dans leur Gouvernement, & moins exposez que le Dey, dont la tête répond des mauvais évenemens, quand même il ne seroit pas coupable. Ils ne s'attachent qu'à s'enrichir & à amasser des sommes considérables, ce qu'ils ne peuvent faire qu'aux dépens de l'Etat, & en faisant tort aux Peuples. Ainsi ils craignent toûjours de perdre leurs biens & la vie, lorsqu'ils vont à Alger; sur tout, lorsque le Dey, qui les a placez, est mort. Celui qui a succédé ayant ordinairement

ment promis les Emplois à ſes créatures, pour les avoir à ſa diſpoſition, & ayant auſſi envie d'amaſſer promptement du bien, ne manque jamais de prétextes légitimes pour faire étrangler les Beys.

On ne peut pas venir à bout de les déplacer, s'ils ne viennent à Alger, à moins qu'on ne les faſſe tuer par ſurpriſe. Quelques-uns après avoir accumulé beaucoup d'argent, craignant pour leur vie, s'enfuyent ſecretement, & vont en faire uſage dans un autre Royaume.

CHAPITRE IX.

Des Hojas, du Cady, du Cazenadar, & de divers autres Officiers.

LEs Hojas, ou Cogias Bachis, ou grands Ecrivains, ſont les Secretaires d'Etat. Il y en a quatre: le plus ancien tient les Livres de la Paye, & des dépenſes ordinaires & extraordinaires; le deuxiéme ceux de la Doüane; le troiſiéme ceux des Revenus de l'Etat; & le quatriéme ceux des affaires étrangeres & extraordinaires. Ils ſont toûjours aſſis dans un même rang devant une table ou bureau, à côté droit du Dey, pendant tout le tems qu'il eſt ſur ſon ſiége, pour répondre, vérifier, écrire, ou enregîtrer tout ce qui eſt de leur département.

Lorſqu'un Conſul va porter plainte au Dey de quelque tort fait aux gens de ſa Nation, ou de l'infraction de quelque article du Traité de Paix de la part des Algeriens, le Dey ordon-

ordonne au Secretaire d'Etat qui a le Regître des Traitez de l'ouvrir, & de répondre aux plaintes du Consul. Le Secretaire lit tout haut l'article, que le Consul prétend avoir été enfreint, il est suivi à la Lettre, & sans aucune interprétation. Si le Consul a raison, on lui rend justice; mais s'il se plaint fondé sur quelque interprétation favorable de l'Article en question, on lui refuse ce qu'il demande, & l'affaire est reglée dans un instant, de quelque conséquenc qu'elle soit.

Les Grands Ecrivains sont nommez par le Dey. Ils ne décident de rien que par son organe; mais comme ils sont de sa main, que ce sont ses premiers Conseillers, & qu'ils sont toûjours auprès de lui, ils ont un grand pouvoir, & leurs avis sont toûjours d'un grand poids. Ils le donnent ordinairement en particulier, & parlent rarement en présence des parties.

Le Cady est nommé & envoyé par la Porte Ottomane, après avoir été aprouvé par le grand Mufti ou Patriarche Ottoman à Constantinople. Il n'a aucun pouvoir dans le Gouvernement, & ne peut s'en mêler en aucune façon. Il juge & décide généralement de toutes les affaires qui regardent la Loi, & doit rendre ses jugemens sans frais & sans appel. Mais comme un Cady ne vient à Alger que pour s'enrichir, & qu'il lui en coûte des présens à la Porte, pour avoir cet emploi, il se laisse aisément corrompre par les parties. Il est obligé de rester toûjours chez lui, sans pouvoir en sortir que par la permission du Dey. Ce dernier fait souvent ju-

ger

ger dans ſon Divan des affaires litigieuſes qui ſont de la competence du Cady, lorsqu'elles ſont de quelque conſéquence, & en ce cas il apelle tous les gens de la Loi.

Il y a auſſi un Cady Maure, qui rend la juſtice aux gens de ſa Nation, lorsque le Dey les renvoye à lui. Il n'a aucune paye, & eſt entiérement ſubordonné au Cady Turc.

Le Hazenadar, ou Cazenadar, eſt le Tréſorier Géneral de l'Etat. C'eſt lui-même qui reçoit en préſence du Dey, les fonds provenant des revenus du Royaume, & qui les met auſſi en ſa préſence & celle des quatre grands Ecrivains, dans le Hazena ou Tréſor, qui eſt une chambre dans la Sale du Divan où on l'enferme. Ce Tréſorier doit tenir un compte général des dépenſes de la République; mais on n'y regarde pas toûjours de ſi près, puis qu'il y a de ces Tréſoriers qui ne ſavent point écrire ni même lire. Il ne fait ſes operations qu'en préſence du Divan ordinaire, ſoit qu'il reçoive de l'argent ou qu'il en donne. Il a avec lui un Commis qu'on apelle contador, qui eſt un Turc chargé de tout l'argent tant de la recette que de la dépenſe. Ce Turc a deux aides pour cela, & deux Juifs auprès de lui: un pour viſiter les monnoyes douteuſes, qui en ce cas ſont refuſées, & l'autre pour peſer; & à meſure qu'il reçoit ou qu'il paye, il crie à haute voix ce qu'il fait. Alors le grand Ecrivain, ou Secretaire d'Etat, écrit ce qui ſe paſſe dans ſon Regître courant.

Le Chekelbeled eſt l'Echevin de la Ville.

Il

Il a soin de la police en ce qui concerne les réparations de la Ville, les ruës & autres choses semblables. Il est à la nomination du Dey. C'est dans la maison du Chekelbeled qu'on met en arrêt les femmes de bonne reputation qui ont mérité quelque punition, & elles y sont châtiées secretement, comme les Turcs dans la maison de l'Aga. Lorsque le Dey a pour esclaves des femmes ou des filles de quelque distinction, dont il attend une bonne rançon, il les envoye dans la maison du Chekelbeled & sous sa garde, & leur fait donner tout leur nécessaire & de l'ouvrage pour s'occuper, si elles le souhaitent; & elles restent là jusqu'à ce qu'elles soient rachetées.

Le Pitremelgi, ou Bethmagi, qui signifie homme de la chambre des biens, est chargé de s'emparer au nom du Dey de tout le Casuel, qui apartient à la République par la mort ou l'esclavage de ceux qui n'ont ni enfans ni frere, tant en meubles qu'en immeubles, dont il doit rendre compte exactement. Il a ses Officiers particuliers, & de peur qu'on ne cache la mort de quelqu'un, nul ne peut être enterré sans un billet de lui. Cela s'observe d'autant plus exactement, que les sepultures sont toutes hors la Ville, & qu'il y a un Commis à chaque Porte, pendant tout le tems qu'elles sont ouvertes, pour recevoir les billets de permission que le Pitremelgi a signez.

Lorsque quelqu'un est mort sans enfant ni frere, le Pitremelgi s'empare de tout son bien, dont il paye le douaire à la Veuve. Il a soin

a ſoin de faire fouiller dans les maiſons du defunt tant à la Ville qu'à la campagne, s'il y en a dans l'héritage, pour trouver le tréſor caché, étant aſſez ordinaire à cette Nation de cacher de l'argent & de l'or. La raiſon de cet uſage vient de ce qu'un particulier qui paſſe pour riche eſt ſouvent inquieté par le Dey, qui lui demande de l'argent ſous pretexte des beſoins de l'Etat, ou lui impoſe des amendes pecuniaires fort conſidérables, lorsqu'il commet la moindre faute, ou confiſque ſes biens au profit de l'Etat, ſur le moindre ſoupçon d'avoir conſpiré contre lui. De ſorte qu'il aime mieux paſſer pour pauvre, & avoir un tréſor caché, qui eſt une reſſource pour lui ou pour ſes enfans, en cas qu'il ſoit obligé de s'en aller furtivement, & d'abandonner ſes biens pour garantir ſa vie. Mais il eſt aſſez ordinaire que la mort en ſurprend beaucoup avec le tréſor caché, ſans qu'ils l'ayent déclaré à perſonne; ce qui fait que le Pitremelgi fait de grandes recherches.

Le Hoja, ou Cogia-Pingié, eſt le Contrôleur Général, qui eſt chargé de la part ou portion des marchandiſes qui revient à la République ſur les priſes faites en mer. Il en tient compte, & les délivre ſelon l'ordre du Dey, ſoit à l'enchere, ſoit par vente particuliére, dont il rend compte aux Secretaires d'Etat. Il a deux Ecrivains pour ſes aydes.

Les Hojas, ou Cogias du Deylik, ſont les Ecrivains du Roi, au nombre de 80. Ils ont chacun leurs différens emplois. Les uns ſont

ſont commis à la diſtribution du pain aux ſoldats, les autres de la viande, les uns aux garames ou droits ſur les maiſons ou boutiques, les autres aux garames des jardins, metairies & autres terres. Il y en a de prépoſez pour l'entrée des beſtiaux, des cuirs, de la cire, des huiles & autres marchandiſes du crû du Païs, & aux differens Magazins tant de terre que de mer. Il s'en tient toûjours deux à chaque Porte, quelques-uns auprès du Dey pour recevoir ſes ordres & ceux des Secretaires d'Etat, & d'autres s'embarquent ſur les gros Vaiſſeaux qui vont en courſe.

Le Dragoman, ou Interpréte de la Maiſon du Roi, eſt un Turc qui ſait lire & écrire en Turc & en Arabe. Il explique toutes les Lettres des Arabes & des Maures qui viennent au Dey des differens endroits du Royaume, de même que celles des eſclaves Algeriens dans les Païs Chrêtiens; & après en avoir fait la traduction en langue Turque, il les préſente au Dey, qui donne ſes ordres en conſéquence. Il eſt dépoſitaire du ſceau ou cachet du Dey, qu'il ne quitte jamais, & il ſcelle en ſa préſence toutes les dépêches, Mandemens, Traitez & autres écrits. Il faut obſerver que le Dey ne ſigne jamais aucun Ecrit, & le Sceau où il n'y a de gravé que ſon nom tient lieu de ſignature. Il eſt toûjours auprès du Dey ou dans la Sale du Divan, pour ſervir d'Interprête aux Arabes & aux Maures, tant de la Ville que de la campagne, qui viennent porter des plaintes au Dey, ou lui donner des avis de ce qui ſe paſſe pour ou contre ſes intérêts. Il interprête & tra-

traduit aussi les Lettres qui viennent des Royaumes de Maroc & de Tunis, qui sont écrites ordinairement en langue Arabe.

Les Chaoux sont les exempts de la Maison du Roi. C'est un corps très-considérable. Il est composé de douze Turcs des plus forts & des plus puissans de la République, & d'un Chef apellé Bachaoux, Chaoux-Bachi, ou grand Prévôt. Il y a eu plusieurs Bachaoux qui ont été élûs Deys. Ils sont habillez de vert avec une écharpe rouge, ils ont un bonnet blanc en pointe, & sont les fidéles porteurs de tous les ordres du Dey. Il ne leur est pas permis de porter aucune arme offensive ni défensive, pas même un coûteau ni un bâton; & néanmoins ils arrêtent, lorsqu'ils en ont l'ordre, les Turcs les plus puissans & les plus séditieux, sans qu'il y ait aucun exemple qu'on leur ait resisté, quoique ceux qu'ils ont arrêtez ayent sû leur mort certaine. Les Turcs les plus resolus, de quelque qualité qu'ils soient, tremblent & pâlissent dès qu'un Chaoux leur a mis la main dessus par commandement du Dey, & ils se laissent conduire comme des agneaux chez l'Aga de la Milice, où ils sont bâtonnez, ou étranglez, selon les ordres que ce Général en a déja reçûs. Ces Chaoux ne sont employez que pour les affaires des Turcs, étant indigne d'eux de mettre la main sur un Chrêtien, sur un Maure, ou sur un Juif. Il y a le même nombre de Chaoux Maures & un Bachaoux de la même Nation, qui ont même pouvoir, sur les Maures, sur les Chrêtiens, & sur les Juifs, suivant les ordres du Dey; mais

mais il ne leur eſt pas permis de porter aucun ordre à un Turc.

Les deux Bachaoux ſe tiennent toûjours auprès du Dey pour recevoir ſes commandemens, & les faire executer par les Chaoux qui ſe tiennent toûjours dans la Maiſon du Roi.

Lorſque le Dey a ordonné de faire venir quelqu'un qui eſt accuſé devant lui, il ne faut pas que le Chaoux qui en a l'ordre, s'aviſe de revenir ſans lui. S'il aprend qu'il eſt à la campagne, il va l'y chercher & l'amene avec lui. S'il ne peut apprendre où il eſt, il fait publier par un Cieur public, que ceux qui ſauront où il eſt ayent à le déclarer, ſous peine de punition; & ſi l'on aprend que quelqu'un l'ait caché ou l'ait fait évader, celui qui lui a rendu ce bon office eſt puni très-ſévérement & mis à l'amende, & même puni de mort ſi l'affaire dont il s'agit intéreſſe le Dey ou l'Etat.

Les Gardiens Bachis ſont des Turcs, qui ont le Commandement des Bagnes du Deylik ou du Gouvernement, ils ont le compte & le ſoin des eſclaves. Chaque Bagne a un Gardien-Bachi, & ſur tout il y un Bachi-Gardien-Bachi, ou Gouverneur général qui fait la revûë tous les ſoirs dans les Bagnes, qui repartit les eſclaves pour aller en mer, ou pour le travail journalier, qui les fait châtier lorſqu'ils ſont jugez dignes de punition, & qui rend chaque jour compte au Dey de ce qui ſe paſſe dans les Bagnes. C'eſt le Bachi-Gardien-Bachi qui fait ordinairement préparer les Vaiſſeaux pour mettre

tre à la voile, à cause du nombre d'esclaves du Deylik qui y travaillent, & qui sont embarquez pour aller en campagne. C'est un des anciens Rais ou Capitaines Corsaires, qui occupe ordinairement cette place. Il a beaucoup de pouvoir dans la République.

Le Rais de la Marine, ou Capitaine du Port, est un Officier de grande distinction & de credit. Il n'est pas nommé par ancienneté de Capitaine, mais à la volonté du Dey, qui choisit ordinairement pour remremplir ce poste, une personne âgée, experimentée dans la Marine, & de bonnes mœurs. Cet Officier a plusieurs aides, qu'on nomme Gardiens du Port. Il donne avis au Dey, & sur le champ, de tout ce qui se passe. Lorsqu'il arrive des Bâtimens, il va à bord avant qu'ils entrent dans le Port; & après avoir pris les informations ordinaires, il va sur le champ rendre compte au Dey, du lieu du départ des Bâtimens, du chargement, & des nouvelles qu'on lui a données, & il revient aussi incessamment pour porter aux Capitaines les ordres que le Dey lui a donnez. Dès que les Bâtimens sont dans le Port, il conduit les Capitaines devant le Dey, qui les interroge, selon son bon plaisir.

C'est le Rais de la Marine qui fait la visite en chef de tous les Bâtimens Chrêtiens, qui sont sur leur départ, afin qu'ils n'enlevent pas des esclaves.

Il a sa justice particuliére pour tous les differens qui arrivent dans le Port, à l'occa-

sion des Bâtimens, avec pouvoir d'absoudre ou de condamner. Dans les cas de conséquence seulement, il convoque l'Amiral & tous les Rais dans le lieu de leur assemblée ordinaire, qui est au bout du Mole, & l'affaire est décidée en leur présence, après qu'ils ont donné leur avis, en commençant par les plus anciens. Après quoi, il va faire son raport au Dey, avant que d'executer le jugement, qui en est toûjours approuvé.

Il commande la Galiote de garde, qui est armée pendant tout l'Eté pour faire la découverte sur la côte avant la nuit, & pour aller reconnoître les Bâtimens qui viennent pendant le jour.

L'Amiral n'est pas le plus ancien Officier de Mer, mais celui à qui il plait au Dey de donner le commandement du seul Vaisseau qui apartient au Deylik. Il a le pas & les honneurs devant tous les autres Capitaines & les commande à la mer. Il n'a aucun pouvoir que celui qu'il s'acquiert, en s'attirant l'estime des autres Capitaines qui, excepté sur Mer, ne dépendent de lui qu'autant qu'il leur plait. Mais lorsqu'il est reconnu pour un homme de poids & de mérite, le Dey lui renvoye souvent la décision des affaires de la Marine, & les Capitaines & les Marchands s'adressent volontiers à lui pour terminer leurs differens.

Les Rais, ou Capitaines de Vaisseau, forment un corps considérable & accredité, à cause du profit que leurs courses apportent au Païs dont ils sont le plus ferme soutien: aussi sont-ils respectez & ménagez par raport

au

au besoin qu'on a d'eux. Chaque Capitaine est un des proprietaires du Bâtiment qu'il commande, & les autres Armateurs le laissent maître de l'armement, & d'aller en course quand il veut, à moins que le Dey ne juge que le Bâtiment est nécessaire au service de l'Etat; car alors, il faut qu'il le serve avant toutes choses. Ce service ne consiste qu'à porter les garnisons des Places maritimes, lorsqu'on les change. Ils sont fixez à ce poste, & n'ont d'autorité dans le Gouvernement que celle qu'ils s'acquierent par leurs services, leur bonne réputation & leur bonheur. Un Capitaine n'a part aux prises que comme Armateur, sans avoir des apointemens.

Les Soute-Rais sont les Officiers Majors. Ils sont au choix du Capitaine, & n'ont point d'apointemens. Ils ont quatre parts sur le provenu des prises.

Les Topigi-Bachi sont les Maîtres Canoniers. Ils commandent l'Artillerie à bord. Il y en a un dans chaque Bâtiment Corsaire au choix du Capitaine. Il commande au défaut du Rais par mort ou maladie; & n'a que trois parts aux prises. Lorsqu'ils ont dequoi s'interesser à un armement, ils parviennent aisément à avoir un Bâtiment, de même que les autres Officiers subalternes.

Le Mezouard est le grand Baillif & le Lieutenant Général de Police. Il maintient la paix & le bon ordre dans la Ville. Il a une Compagnie de gardes à pied, qui ne reçoivent aucun ordre que de lui directement. Il observe & se fait informer de ce qui se

paſſe dans la Ville, pendant le jour, fait la patrouille pendant la nuit, & rend compte tous les matins au Dey de tous les deſordres qui ſont arrivez, & de tout ce qu'il a apris par ſes émiſſaires. Il a inſpection & plein pouvoir ſur les femmes de mauvaiſe vie; il en exige une garame ou tribut, dont il paye tous les ans 2000. Piaſtres ſevilianes au Dey.

Il s'empare de toutes les femmes de joye & les tient enfermées dans ſa maiſon, où elles ſont diſtinguées par claſſes. Dès qu'il découvre quelque femme ou fille qui commence à donner dans l'intrigue, pourveu qu'il puiſſe une fois la ſurprendre en flagrant delit, il a le droit de s'en ſaiſir & de la mettre avec les autres, ou de la rançonner. Il les louë aux Turcs & aux Maures, qui viennent lui en demander, & leur laiſſe choiſir celles qui leur conviennent. Ils peuvent les garder autant de tems qu'ils veulent, ſuivant la concluſion du marché fait entre le Mezouard & eux, & ſont obligez de les ramener à la maiſon où il les ont priſes, lorſque le tems du marché eſt fini, ou de le renouveller. Celles qui veulent ſortir & chercher fortune en obtiennent la permiſſion, en payant chaque jour une petite ſomme au Mezouard pour droit de ſortie. Il eſt auſſi le Maître Bourreau: il fait ou fait faire les executions, par ſes ſatellites, donne ou fait donner la baſtonade, lorſque le Dey lui en donne les ordres.

C'eſt toûjours un Maure qui occupe cet Emploi, qui eſt des plus lucratifs & des plus en horreur.

CHAPITRE X.

De la Justice Civile & Criminelle.

LA Justice tant pour le Civil que pour le Criminel se rend sur le champ, sans écritures, sans frais & sans appel, soit par le Dey, soit par le Cady, le Chaya ou le Rais de la Marine; & dans les affaires contestées par les parties, il n'y a de délai que le tems nécessaire pour aller chercher les témoins, s'il n'y a pas des preuves suffisantes d'ailleurs.

Lorsque quelqu'un est en différent pour dette, convention ou autre chose semblable, le demandeur porte ses plaintes directement au Dey, qui est visible à toute heure du jour, pour rendre la justice à ses sujets. La partie est citée & amenée sur le champ par un Chaoux; & il n'est guéres d'usage de faire des écrits; le debiteur est interrogé par le Dey sur les circonstances de l'affaire en question. Si le débiteur nie la dette, le crediteur nomme les témoins, qu'on envoye chercher sur le champ, & dont on reçoit le témoignage, si ce sont des gens de bonne reputation, autrement ils ne sont point admis. Si la dette est prouvée, on distribue dans le moment quelques centaines de coups de bâton sous les pieds au debiteur, pour avoir menti, & il est condamné à payer le double. Si au contraire, le demandeur est convaincu d'imposture, c'est lui qui reçoit la bastonade, & est obligé de payer à l'accusé, la som-

me qu'il lui a demandée. Cette ſévérité eſt cauſe, qu'il eſt très-rare qu'on mente devant le Dey.

Si le debiteur avouë la dette, & qu'il prouve par de raiſons bonnes & valables ou vraiſemblables qu'il n'a pû l'acquiter à l'écheance, & qu'il a bonne volonté, le Dey s'en contente, & lui demande combien il veut de tems pour payer la ſomme deue, ce qui ne peut aller au delà d'un mois. On lui accorde huit jours au-delà de ſa demande; mais s'il ne ſatisfait pas dans le tems, ſur la premiére plainte du créancier, un Chaoux reçoit l'ordre d'aller faire deſcendre dans la ruë les meubles du debiteur, & les vend ſur le champ à l'enchere juſqu'à la concurrence de la ſomme dûë, qu'il porte au créancier, ſans aucun frais, de part ni d'autre, que ce qu'on veut donner au Chaoux par gratification.

Si c'eſt un homme ſans établiſſement, il eſt mis en priſon juſqu'à l'entier payement de la ſomme dûë & des intérêts, ſuivant le cours, ſans aucune modération ni temperament que celui que le créancier veut bien accorder, lequel étant ſatisfait va remercier le Dey qui ordonne la liberté du priſonnier.

Il en eſt à peu près la même choſe des autres differents. Il n'y a que les divorces & les conteſtations au ſujet des Héritages, dont la cauſe eſt toûjours renvoyée au Cady, qui doit juger ſuivant la Loi ſans aucune interprétation, ſouverainement & ſans appel. En ce dernier cas, il fait faire un Inventaire des effets délaiſſez avec l'eſtimation; & après avoir.

voir écouté les prétendants, il juge & fait leurs parts en même tems.

Pour ce qui regarde la Justice Criminelle, aucun Turc, pour quelque crime que ce soit, ne peut-être châtié en public. Il est conduit à la maison de l'Aga de la Milice, où selon les ordres du Dey & son crime, il est étranglé, châtié par la bastonade, ou condamné à une amende pecuniaire. La Sentence lui est prononcée par l'Aga, & executée à l'instant.

Quant aux Maures, Juifs & Chrêtiens, si-tôt que le coupable a parû devant le Dey & en a été condamné à mort, on le conduit sur la muraille au-dessus de la Porte de Babazon, d'où il est jetté en bas avec une corde de laine au col, dont on a attaché un bout à un pieu planté en terre. Il y a des criminels qu'on précipite de la même muraille; d'autres qu'on laisse tomber sur des crocs de fer, où ils restent jusqu'à ce qu'ils tombent en piéces. Ce sont ordinairement les Voleurs de grand chemin, qu'on fait mourir par ce supplice.

Les Juifs sont ordinairement brûlez vifs hors la Porte de Babalouet, sur les moindres soupçons d'avoir agi, ou mal parlé contre le Dey ou le Gouvernement.

Lorsqu'un coupable ne mérite pas la mort, on lui donne sur le champ, le nombre de bastonnades auquel il est condamné, qui est depuis 30. jusqu'à 1200. sans qu'il puisse être retranché un seul coup de l'arrêt, & ils sont comptez exactement.

Les Voleurs y sont punis sévérement, & il n'y a que les esclaves qui friponnent impu-

 nement.

nement. Ils en ſont quittes pour quelques gourmades, lorsque ceux à qui ils pillent, peuvent les attraper.

Le Maure qui eſt ſurpris à voler la moindre bagatelle eſt mutilé ſur le champ de ſa main droite, & promené ſur une boutique, le viſage tourné vers la queüe, avec ſa main pendue au col. Un Chaoux Maure le précede en criant, c'eſt ainſi qu'on punit les Voleurs. Le Marchand qui eſt ſurpris avoir de faux poids ou de fauſſes meſures, eſt puni de mort; ou par grace ſpeciale, il ſe rachete par une ſomme conſidérable.

Toutes les affaires généralement, même celles qui regardent l'État, ſe décident de la même maniére & ſur le champ. Dans les affaires d'une grande conſéquence ſeulement le Dey propoſe l'affaire au Divan, & donne ſon avis en même tems, qui eſt toûjours ſuivi. Il le fait ſeulement par politique, ou pour ſe diſculper des évenemens fâcheux qui pourroient arriver.

Les Juifs ont leurs Magiſtrats & leurs Juges, qui rendent la Juſtice ſelon leur Loi, lorsque le Dey leur renvoye les affaires des gens de leur Nation, ce qui arrive ſouvent; mais les parties qui ſe croyent lézées, peuvent en appeller au Dey.

Les Chrêtiens libres & de même Nation, ſont jugez par leur Conſul, ſans que le Dey puiſſe prendre aucune connoiſſance de ce qui les regarde. Il prête au contraire ſon autorité pour l'execution des jugemens des Conſuls. Mais ſi un Chrêtien a un différend avec un Turc, un Arabe ou un Maure, c'eſt le Dey qui les Juge, en préſence du Conſul qu'il fait toû-

toûjours apeller pour défendre la cause du Chrêtien. Quelquefois, lorsqu'un Consul est connu pour être entendu & équitable, le Dey lui renvoye les affaires entre les Chrêtiens & les Maures ou les Juifs, qu'il laisse à sa décision.

La Garde de la Ville est confiée à la Nation des Biscaras dont il a été parlé page 145. Cette Nation a un Emir ou Chef qui répond d'eux, & paye le tribut annuel au Dey, qu'il repartit entre les Biscaras. Tous les soirs il les distribue dans les ruës où ils couchent devant les magazins ou boutiques des Marchands, sur des petits matelats, des nattes ou sur le pavé, selon leur moyen, pour garantir ces magazins & boutiques des Voleurs, dont les tentatives sont inutiles, tant que les Biscaras veulent faire leur devoir, les uns veillant pendant que les autres dorment. Si un magazin ou une boutique est volée ils en répondent, payent le dommage, & sont châtiez sévérement. Ces sortes de cas n'arrivent presque jamais, mais lorsque pareille chose arrive, celui qui a été volé porte sa plainte au Dey, & expose le dommage qu'on lui a fait. Le Dey envoye chercher en même tems l'Emir des Biscaras, qui a ordre de faire venir ceux de sa Nation, qui étoient de Garde devant la boutique volée. Après qu'ils ont été interrogez, & convaincus d'intelligence avec les Voleurs, n'étant pas possible que cela soit autrement, ils sont envoyez à Babazon pour y être pendus, & la Nation est condamnée à réparer tout le dommage. L'Emir est obligé de payer sur le champ, & en fait après la repartition par tête, pour s'en faire rembourser.

CHAPITRE XI.

Des Monnoyes d'Alger.

LEs monnoyes qui ont cours à Alger & que l'on y fabrique, sont les Sultanins d'or & les Aspres.

Les monnoyes étrangeres qui y ont cours sont les Sequins Venitiens, les Sultanins de Maroc, les piéces d'or de Portugal, les Pistoles d'Espagne, & les Piastres de tout poids.

La valeur des espéces à Alger n'est point fixe: elle varie selon qu'il convient au bien du Gouvernement, mais cette différence dans les variations est fort petite.

Les Etrangers en supputent la valeur, selon le prix des espéces & des matiéres dans les Places d'Europe. Ainsi on ne sauroit faire ici une comparaison juste ni solide de leurs prix à Alger, avec celui qu'elles ont dans les autres Païs.

Il n'y a de fixe que la Pataque Chique ou la Pataque d'Aspres, laquelle est une monnoye en idée comme le Franc où la Livre Tournois, qui vaut toûjours vingt sols. Cette Pataque vaut toûjours 232. Aspres, & c'est le tiers d'une Piastre courante, qu'on apelle plus communement Pataque Gourde, laquelle est ordinairement du poids de deux Pistoles & demi. Mais quelquefois le poids en augmente ou diminuë, selon qu'il convient au Dey.

Le Sultanin d'Alger & celui de Maroc valent à présent Piastres courantes & Reaux de même,

même, 2: P. 4. R.

Le Sequin Venitien, 2: 6.

La Crusade de Portugal, 7: 0.

La Pistole d'Espagne, 4: 4.

La Piastre Sevilliane & Mexicane de poids & de 20. à la Livre, vaut Pataques Chiques & Temins, 3: 7.

La Piastre poids de Livourne, 3: 6.

La Piastre poids de Tunis, 3: 4.

La Pataque Gourde, ou Piastre courante d'Alger, 3: 0.

La Pataque Chique vaut 232. Aspres, de sorte que la Pataque Gourde, ou Piastre courante, vaut 696. Aspres.

Le Temin est un Real Chique, ou la huitiéme partie de la Pataque Chique valant 29. Aspres.

La Caroube est un demi Temin valant 14. Aspres & demi.

Tous les comptes se faisoient autrefois par Saïmes, mais on a beaucoup perdu cet usage.

La Saïme est une monnoye en idée, qu'on fait valoir 50. Aspres; de sorte que 14. Saïmes font la Piastre courante à 4. Aspres près.

L'Aspre est une monnoye réelle d'argent, mais si petite qu'elle fuit des mains.

Ceux qui font de la fausse monnoye, à la marque des Sultanins d'Alger & des Aspres, sont punis du feu; mais ceux qui la font à la marque des espéces étrangeres ne courent aucun risque que de les changer pour des bonnes, lorsque ceux qui reçoivent un payement s'en apperçoivent. C'est à quoi on ne sçauroit faire trop d'attention, tant pour la qualité des piéces, qui l'on reçoit, que pour le poids.

Il y a des Changeurs à chaque coin de ruë, qui sont des Maures très-méprisez & très-méprisables, qui changent les espéces en Aspres, sans autre bénéfice que des faux Aspres qu'ils glissent parmi les bons, à quoi on ne prend pas beaucoup garde & qu'on a bien de la peine à distinguer. Lorsqu'on reçoit un payement, on envoye chercher ordinairement un de ces Changeurs pour examiner les espéces, y étant très-entendus par leur pratique & occupation continuelle.

CHAPITRE XII.

De la Paye de la Milice.

CHaque soldat qui est reçû à la paye, est écrit sous un Capitaine, sans que cela tire à conséquence, soit pour l'armée, soit pour aucun autre service, mais seulement pour l'ordre de la paye.

La paye n'est pas égale pour tous les soldats. Elles commence par fort peu de chose, & est augmentée reguliérement toutes les années d'une Saïme ou 50. Aspres. Elle augmente aussi dans plusieurs occasions, comme à l'élection d'un nouveau Dey, dans le tems d'une victoire, d'une paix, d'une guerre, d'une réjouïssance publique, ou pour faire honneur à quelque Envoyé extraordinaire du Grand Seigneur, ou par quelque belle action particuliére. Ce qui fait qu'à mesure qu'un soldat avance au service, sa paye augmente aussi. De sorte qu'en 10, 12. ou 15. ans tout au plus, il parvient à

la haute paye, qu'on apelle paye ſerrée, parce qu'elle n'augmente ni ne diminuë.

La premiére paye lorſqu'un ſoldat eſt écrit n'eſt que de 8. Saïmes, qui font une Pataque Chique, ſix Temins & une Caroube pour deux Lunes.

La haute paye, ou paye ſerrée, eſt fixée à 80. Saïmes, qui font environ ſix Piaſtres courantes.

Il faut obſerver qu'on y compte, comme dans les autres Païs de Turquie, les mois par Lunes, & que leur année eſt compoſée de douze Lunes, comme la notre de douze mois. Cela fait une différence chaque année d'environ onze jours, de ſorte que 36. mois font environ 37. Lunes, & 32. ans de nôtres 33. des leurs : ce qui fait que les noms de leurs mois ou Lunes parcourent toutes les ſaiſons tour à tour, & que leur mois de jeune, ou la Lune de Ramadan, ſe rencontre tantôt en été, tantôt en hyver, ou dans les autres ſaiſons de l'année.

La paye ſe fait reguliérement de deux en deux Lunes, en préſence du Dey, de l'Aga de la Milice, des Aya-Bachys & autres Officiers du Divan. Chacun la reçoit ſoi-même dans la Maiſon du Roi, des mains du Contador en bon or, ou en bon argent du poids courant. Il le fait examiner par le Viſiteur, le fait peſer & changer s'il ne lui convient pas, & s'en va lors qu'il eſt content.

Celui qui ſe trouve abſent, lorſqu'on le nomme, la reçoit dès qu'il ſe préſente.

Tous les Officiers du Gouvernement, depuis le Dey incluſivement juſqu'au dernier,

n'ont que la paye de soldat pour appointemens reglez. Mais à chaque Emploi, il y a des droits attachez, sur les Marchandises d'entrée & de sortie, sur les ancrages, sur la vente & le rachat des esclaves & autres choses semblables. Il y a d'ailleurs les usances ou usages, qui sont les donatives des étrangers établis à Alger, les présens que les Cours Etrangeres font au Dey & aux Officiers du Divan, & ceux qui sont faits aux mêmes Officiers lorsqu'on obtient quelque grace du Gouvernement. Il n'y a que l'Aga de la Milice, qui est changé à chaque paye, qui a 2000. Pataques Chiques pendant le tems de son exercice, après lequel il revient à sa paye serrée.

Les Turcs qui sont parvenus à être Mezoul-Agas, ou aux autres Charges qui exemptent ensuite des services de la République, ou ceux qui ont été blessez ou mutilez de maniére qu'ils soient incapables de servir, joüissent de leur paye entiére jusqu'à leur mort, en quelque endroit du Royaume qu'ils vueillent faire leur demeure. Mais ceux qui quittent le service avant leur rang & sans cause légitime, perdent la moitié de leur paye qui n'augmente plus, ce qui est très-infamant. C'est encore une grande punition à un soldat, & en même tems un trés-grand affront, lors qu'aiant manqué à son devoir, on lui diminuë sa paye ; mais cela arrive trés-rarement.

Le jour fixé pour la paye tous les Officiers du Gouvernement s'assemblent dans la Sale du Divan, & toute la Milice dans la Cour.

L'Aga

L'Aga, ou Général de la Milice, prend le poste du Dey qui se tient auprez de lui, & le Livre de la paye, & fait l'appel des soldats en commençant par le Dey qui tire sa paye, & ainsi de suite jusqu'à ce que toute la Milice soit payée.

Chaque soldat, outre sa paye; peut exercer son industrie, ou en commerçant ou en faisant un mêtier à Terre, ou en allant à la Mer, & jouïr de son bien & de son savoir faire tranquillement, étant néanmoins toûjours prêt à marcher pour le service de l'Etat.

NOMS DES LUNES.

MAHEREM.	*Paye.*
SAFER.	
RABIEUL EWEL.	*Paye.*
RABIEUL AKER.	
GENNUASIL EWEL.	*Paye.*
GENNUASIL AKER.	
REGEP.	*Paye.*
CHABAN.	
RAMADAN.	*Paye & Carême.*
CHEWAL.	
ZILKADUAY.	*Paye.*
ZILHYLGUAY.	

CHA-

CHAPITRE XIII.

Des Camps ou Armées, de leur Marche, & de leur maniére de combattre.

LEs Camps, ou Armées, sont composez d'un nombre de tentes, par lesquelles on compte au lieu d'Escadrons & de Bataillons. Les tentes sont de forme ronde, capables de contenir trente personnes commodément. Les chevaux sont attachez au piquet par un pied, & les harnois sont mis dans les tentes.

Chaque tente est composée d'un Bolük-Bachy, d'un Oldak-Bachy, d'un Vekilardgy qui a soin de la tente, des provisions & hardes & de 17. Oldaks ou soldats, qui sont en tout 20 hommes de combat, outre quelques Maures armez pour le service de la tente, & la conduite des animaux qui portent le bagage.

Chaque soldat ne porte que son fusil & son sabre, & ne s'embarasse d'aucune autre chose. La République fournit les vivres & six chevaux ou mulets à chaque tente, pour porter vivres, tente, hardes, munitions & malades.

Le bagage marche ordinairement devant, de sorte que lorsque les soldats arrivent, ils n'ont d'autre soin que de se reposer & de manger, trouvant leur cuisine prête à leur arrivée, dont ils reservent quelque chose pour le lendemain matin. Ils observent de faire marcher, à la queuë des troupes, des chevaux de relais pour le besoin de ceux qui tombent

bent malades, ou pour échanger les bêtes de charge qui peuvent mourir en chemin, ou être hors de service.

Lorsqu'il sort un Camp d'Alger, le Dey nomme un Aga & un Chaya pris du nombre des Aya-Bachis, lesquels ont soin de la justice de ce Camp tant civile que criminelle, n'étant pas permis aux Officiers de châtier les soldats en aucune façon. Il faut qu'ils portent leurs plaintes à l'Aga qui y met ordre comme bon lui semble, suivant l'exigeance du cas.

Le Dey nomme aussi deux Chaoux pour l'exécution des ordres de l'Aga & du Chaya.

Les soldats vont en campagne suivant leur rang & leur tour, sans qu'il puisse être fait aucun passe-droit, ni qu'aucun puisse s'en exempter. Tous marchent à pied, tant Officiers que soldats sans exception, à la reserve du Bey, de l'Aga & du Chaya.

La Cavalerie est distribuée de même par tentes de vingt personnes avec les mêmes Officiers, chevaux de charge & quelques Maures de plus pour le fourage & le soin des chevaux.

On envoye toutes les années au printemps trois Camps ou Armées d'Alger, plus ou moins fortes, selon qu'il paroît nécessaire; sçavoir le Camp du Levant, le Camp du Ponent & celui du Midi. Chacune de ces Armées va joindre le Camp particulier du Bey qui doit la commander, & qui se trouve en campagne avec sa Milice ordinaire, telle qu'il a été expliqué ci-devant.

Le Bey commande son Camp en Souverain,

rain, à l'exception de la justice, qui est réservée à l'Aga. C'est dans les occasions de conséquence seulement qu'il assemble son Divan où il préside; ce Conseil est composé de l'Aga, du Chaya, & de tous les Boluks-Bachis qui donnent leurs avis, chacun selon leur ancienneté.

Comme la plûpart des Païs se trouvent abandonnez par la fuite des Maures à la venuë des Armées, le Bey fait porter du biscuit, de l'huile & les autres provisions accoûtumées, & fait conduire des bœufs & des moutons. Toutes ces provisions ont déja été exigées des Maures, excepté le biscuit dont ils n'ont contribué que le bled. Les Maures de la campagne fournissent aussi tous les chameaux, les chevaux & les mulets nécessaires pour remplacer ceux qui peuvent manquer pendant la campagne, qui est ordinairement de six mois.

Les Camps sont pour maintenir les Arabes & les Maures dans leur devoir; pour lever le carache ou la taille, qu'on fait payer double à ceux qui s'y font contraindre, pour exiger des contributions des Païs, qui ne sont pas tout-à-fait soumis; & enfin pour acquerir des nouveaux sujets & des tributaires, suivant l'adresse ou le courage des Beys, qui marchent quelquefois assez avant dans les deserts du Biledulgerid, suivant les avis qu'ils peuvent avoir de quelque Nation dont l'accès n'est pas impossible.

Comme il y a beaucoup des Païs dans le Biledulgerid, que la stérilité ou la disette d'eau rendent exempts de tribut, il est de l'habileté d'un

d'un Bey de pouvoir y parvenir, sans trop risquer les troupes, qui n'y marchent point qu'ils ne voyent un chemin sûr pour leur retour. Ils ne font guéres de campagne, qu'ils n'y fassent une quantité d'esclaves, les Maures de cette contrée se trahissant les uns les autres, & n'aiant aucune union entr'eux. C'est ce qui les fait gémir sous la domination ou la tirannie des Turcs d'Alger, dont ils sont traitez avec la derniére hauteur, quoique le nombre des premiers soit infiniment plus considérable.

Il n'y a aucun ordre prescrit dans la marche des troupes d'Alger, elle dépend de la volonté du Chef, jusqu'à ce que l'on soit dans le Païs ennemi.

Le Bey fait joindre un nombre de tentes ou Compagnies tant de Cavalerie que d'Infanterie, & forme des espéces d'Escadrons & de Bataillons auxquels il donne un Aga pour les commander, & au défaut d'Aga d'office, il nomme des plus anciens Boluks-Bachis pour commander ces Corps, chacun desquels a sa Banniere ou Etendart.

Leur marche ordinaire dans le Païs ennemi, est de mettre à la tête un gros d'Infanterie, sur les aîles un peu en arriére deux Escadrons, le reste de l'Infanterie sur deux files, le bagage au milieu, deux autres Escadrons derriére formant deux aîles, & un petit Bataillon à la queuë.

Dans un combat on laisse des gens à la garde du bagage, & l'Armée marche à l'ennemi de la maniére suivante. Un gros Corps d'Infanterie à la tête, deux gros Escadrons sur

ſur les aîles ſoûtenus de deux autres qui ſuivent à quelque diſtance, & le Corps d'Armée au milieu, derriére lequel tant la Cavalerie que l'Infanterie viennent ſe rallier dans le beſoin, & dont on remplace le premier Bataillon ou le Corps d'Infanterie qui eſt à la tête, autant qu'il eſt néceſſaire.

Les Maures auxiliaires ſe tiennent par troupes ſur les aîles, pour donner ſuivant le commandement du Bey & l'occaſion.

Il eſt à obſerver, comme nous l'avons déja dit, qu'il eſt abſolument défendu aux Turcs de toucher, ni de piller quoi que ce puiſſe être dans le tems du combat. Cela eſt ſi exactement obſervé, qu'on regarderoit un ſoldat Turc qui s'amuſeroit au pillage comme le plus infame & le plus indigne des hommes, & ils le laiſſent faire aux eſclaves & aux Maures.

CHAPITRE XIV.

De la Marine d'Alger, & des Armemens.

LE Corps de la Marine eſt très-conſidérable & très-puiſſant dans la République. Quoi qu'il n'y ait que les Capitaines des Vaiſſeaux qui ſoient Officiers fixes, & qu'ils ne puiſſent ſe mêler en rien des affaires du Gouvernement, néanmoins comme c'eſt par leurs avis que ſe reglent toutes les affaires concernant la Marine tant du Royaume que les étrangeres, il eſt bon de ménager ce Corps dans toutes les occaſions; d'autant plus que c'eſt la courſe qui apporte le plus grand profit au Gouvernement, & qui le fait ménager

par

par les Princes Chrêtiens à cause du Commerce Maritime de leurs sujets.

Il est assez étonnant que dans un Païs, où il y a fort peu de bois de construction, & où il n'y a ni mâture, ni cordages, ni voiles, ni goudron, ni ancres, ni aucune des choses nécessaires pour soutenir une Marine, on puisse entretenir un si grand nombre de Bâtimens, sans faire presque aucune dépense.

Lorsque les Algeriens construisent un Vaisseau, il suffit qu'ils puissent trouver du bois neuf qu'ils font venir de Bugie, pour le fonds du Navire: tout le dedans & l'œuvre morte se font des débris des Bâtimens pris qu'ils dépecent avec beaucoup de ménage & d'addresse, tant pour conserver le bois que la clavaison; & ils font ainsi des Vaisseaux bons voiliers & à très-bon marché.

Le seul Vaisseau, commandé par l'Amiral, appartient à la République qui en fait les armemens de la même maniére que les autres Armateurs. Il a ses magazins particuliers & il est apellé le Vaisseau du Deylik. Depuis l'année 1722. Mehemed Dey a fait armer pour le Gouvernement une Flutte prise sur les Hollandois.

Tous les autres Bâtimens appartiennent à des particuliers, & chacun a ses Armateurs & ses magazins assez bien munis de ce qui est nécessaire, par le soin que prennent les Capitaines de dépouiller les prises de tout ce qui peut leur convenir.

Les Capitaines ont la liberté d'armer quand il leur plait, & d'aller du côté que bon leur semble. Mais ils sont obligez de servir la Ré-

République, lorſqu'elle en a beſoin, pour le transport des garniſons & des proviſions pour Alger, ou d'aller en courſe lorſque c'eſt la volonté du Dey, & même d'aller au ſervice du Grand Seigneur, quand le Dey les nomme, & toûjours aux frais des Armateurs.

Lorſqu'un Vaiſſeau périt ou eſt pris, les Armateurs ſont obligez d'en acheter ou d'en faire conſtruire un autre de pareille force, la République ne pouvant perdre ni diminuer ſes forces, & cela eſt exactement obſervé.

La République jouït du huitiéme des priſes, tant des eſclaves dont le Dey a le choix, que des Marchandiſes & des Bâtimens. Le reſte eſt partagé entre les Armateurs & les équipages, comme il ſera expliqué dans la ſuite. Les Bâtimens de Mer appartiennent ſouvent aux Capitaines qui les commandent, ou au moins ils y ſont intéreſſez. Ils obſervent de céder le commandement à un autre, lorſqu'ils ne ſont pas heureux à la courſe.

Outre le nombre de 20. Vaiſſeaux tant grands que petits, qui ne diminuë jamais & qui augmente plûtôt, ſuivant que le tems eſt favorable pour la courſe, les particuliers arment pendant l'été pluſieurs barques Latines, & au moins douze Bâtimens à rames chaque année, dont il ne revient pas ordinairement la moitié. Ces petits Bâtimens armez de miſérables Maures, qui vont chercher fortune, qui ſont fort ignorans dans le métier de la Mer, & qui ſe laiſſent guider par le hazard plus que par tout autre choſe, échoüent, ſont pris ou ſont capot à la Mer.

Quoi que dans la Liſte des Vaiſſeaux, il y en

en ait plusieurs qui ont des canons de 12., de 8. & de 6. dans leur bord; ce n'est pas à dire qu'ils ayent toute la premiére batterie de 12. Il n'y a que le Vaisseau du Deylik qui a sa premiére batterie de 12., la seconde de 8. & de 6. sur les gaillards. La plûpart des autres n'ont que quelques piéces de 12. à la premiére batterie, les uns plus les autres moins. Ils s'en munissent à mesure qu'ils en trouvent sur les Bâtimens ennemis qu'ils prennent & qui en ont quelquefois de transport, & ils postent leur Artillerie sans en faire la comparaison avec la grandeur ni la force du Bâtiment.

Ils n'observent aussi aucune proportion à l'égard de l'Envergueure, des Ancres, Cables, Grelins, Haubans, Estays, Guinderesses, Ecoutes, ni des autres manœuvres dormantes ou courantes. Quand ils en trouvent sur les prises qui leur conviennent ils s'en servent, sinon, ils ne s'en embarassent pas trop, pourvû qu'ils en ayent; & ils disent qu'ils ne laissent pas de naviguer & de faire des prises, quoi qu'ils ne le fassent pas avec autant de précautions, de commoditez & de molesse, que les Chrêtiens.

Etat

Etat de la Marine

Vaisseaux.	*Capitaines.*
La Fontaine, Vaisseau du Deylik	Bekir Rais Amiral
Le grand Oranger	Mahmet Rais ben Mustapha Hoja.
Les grandes Gazelles	Hagi Hali Rais dit Danzick.
Le Soleil d'or	Mahmet Rais dit Barbe Negre.
Le Tournesol	Mustapha Rais ben Spahi.
Le Cheval blanc	Soliman Rais dit Portugal.
La Rose rouge	Bekir Rais Hoja.
Le Lyon blanc	Mustapha Rais Chakmaëgi.
La Perle	Assan Rais.
La Fortune	Ahmet Rais.
La demie-Lune	Soliman Rais de la Pantelerie.
Les petites Gazelles	Mahmet Rais dit Cazas.
Le Liévre	Ussain Rais.
La Caravelle Genoise	Hali Rais dit Sevillano.
La Galere	Mahmout Rais.
La Poste de Neptune	Mustapha Rais Cherif.
La Galere de Porto-à-Porto Flute du Deylik	Mahmet Gayatou.
La Caravelle Angloise	Seraf Rais dit Caid.
La Marie	Abdulkader Rais.
La Rose d'or	Mustapha Rais dit Caratero.
La Ville de Mataron	Nooroula Rais.
La petite Caravelle Angloise	Nems Rais.
La Polacre	Hagi Mossa Rais.
La Gabarre.	Osman Rais.

d'Alger en 1724.

Canons montez	*Calibres*	*Lieu de la fabrique.*	*Année de la fabrique.*
52	12,8&6	Alger	1722.
50	12,8&6	Alger	1722.
40	12,8&6	Alger	1721.
44	12,8&6	Alger	1717.
44	12,8&6	Alger	17'3.
44	12,8&6	Alger	1717.
38	8,6&4	Alger	1714.
38	8,6&4	Alger	1719.
32	8,6&4	Alger	1708.
32	8,6&4	Alger	1719.
32	8,6&4	Alger	1706.
32	8,6&4	Alger	1706.
26	8,6&4	Hollande	
26	6&4	Italie	
22	6&4	Hollande	
22	6&4	Angleterre	
16	6&4	Hollande	
16	6&4	Angleterre	
14	6&4	Hollande	
10	6&4	Italie	
14	6&4	Catalogne	
12	4	Angleterre	
14	6&4	Italie	
10	4	Portugal.	

CROISIERES DES ALGERIENS.

Dans la Méditerranée.

Détroit de Gibraltar.
Cap de Moulins.
Cap de Gatte.
Cap de Palos.
Cap St. Martin.
Cap. St. Sebaſtien.
Cap de Creux.
Mayorque.
Minorque.
Yvice.
Cap Corſe.
Cap de la Caſſe.
Iſles de St. Pierre.
Riviere de Genes.
Côte de Naples.
Côte Eccléſiaſtique.
Sicile.
Trapano.
Golphe Adriatique.

Dans l'Ocean.

Cadis.
Lagos.
Cap St. Vincent.
Cap de la Roque.
Cap Finiſterre.
Les Iſles Canaries.
Les Iſles Maderes.
Les Iſles Açores.

Il y en a eu qui ont été juſqu'en Terre-Neuve; & l'on aſſûre même qu'il y en a eu d'aſſez hardis pour venir au Texel, où ils ont pris des Bâtimens.

Lorſqu'il y a des Vaiſſeaux de leurs Ennemis, qui croiſent ſur eux dans la Méditerranée, leurs croiſiéres ſont ſeulement à la côte de Portugal & aux Iſles Canaries.

Lorſqu'un Capitaine veut aller en courſe, il en demande la permiſſion au Dey qui ne la refuſe jamais, à moins que le Gouvernement ait beſoin de ſon Vaiſſeau pour tranſporter quelques troupes dans les garniſons.

La permiſſion étant accordé, le Capitaine tra-

travaille à mettre le Vaiſſeau en état, avec ſes eſclaves, ceux des Armateurs, & ceux de pluſieurs particuliers qui les font embarquer, afin qu'ils gagnent leur part aux priſes, dont les Patrons ou Maîtres des eſclaves retiennent la plus grande portion. Le Vaiſſeau étant radoubé & agréé, les proviſions y ſont embarquées pour deux Lunes ou trois par extraordinaire. Ces vivres ne conſiſtent qu'en du biſcuit, de l'eau, du bourbou, du courcouſſon & un peu de ris. Le Capitaine fait alors mettre Pavillon en flamme & tirer un coup de canon. C'eſt le ſignal qu'il doit mettre à la voile le lendemain, afin que tous ceux qui veulent s'embarquer pour faire la campagne, viennent à bord, ſoit Turcs, ſoit Maures, & on n'en refuſe aucun. Chaque Capitaine a ſeulement quelques Turcs de ſes amis, qui lui ſont attachez, & qui vont ordinairement avec lui en Mer. Ceux-là cherchent à en entraîner d'autres, parce que les Turcs font toute leur force, les Maures étant deſarmez & n'étant propres qu'à très-peu de choſe.

Chaque Turc porte ſon fuſil, ſon ſabre & ſa couverture pour dormir. C'eſt là tout leur équipage, & ils n'embarquent ni lits, ni coffres. Quelques-uns portent en leur particulier quelques rafraîchiſſemens, ce qui dépend de la volonté d'un chacun.

Les Maures ne portent ordinairement qu'une haïque ou barnus qui fait leur équipage, & qui leur ſert d'habit & de couverture. Ils ſont ordinairement pleins d'ordure, très-ignorans & poltrons. Tout leur ſervice eſt d'ê-

tre aux canons dans un combat pour tirer les palans & servir les canoniers, & ils tirent la manœuvre sur le Pont. Ce sont les esclaves Chrêtiens & quelques Turcs, qui font la manœuvre en haut.

Dans chaque Vaisseau il s'embarque un Aya-Bachi, ou quelque ancien soldat qui est reçû en qualité d'Aga. Il est le Chef de la Milice, & rend la justice aux Turcs. Le Capitaine ne peut sans son avis donner chasse, combattre ni disposer de son retour. A l'arrivée du Vaisseau, cet Aga rend compte au Dey de la conduite du Capitaine, lequel est châtié s'il est accusé par l'Aga & le plus grand nombre des soldats, d'avoir manqué à son devoir, & à prendre quelque Bâtiment faute de le combattre assez long-tems, ou d'avoir laissé aller quelque Bâtiment ami, dont le Passeport étoit douteux. Le Rais Mezomorto, qui fut depuis Dey d'Alger, fut dans le cas. Il fut accusé par l'Aga & la Milice de son Vaisseau de n'avoir pas fait son devoir; le Dey lui fit donner 500. coups de bâton sous les pieds, & le renvoya en même-tems en course.

Le Dey, ou plûtôt le Deylik, a le huitiéme de toutes les prises tant des esclaves que des Marchandises, l'équipage la moitié du restant, & l'autre moitié est pour les Armateurs.

Etat Major.

L'Aga, ou Chef de la Milice, à 3. parts aux prises.

Le

Le Rais, ou Capitaine, a part seulement comme Armateur.

Le premier Soute-Rais, ou Lieutenant, a 3. parts.

Le Hoja ou Ecrivain a 3. parts.

Le Maître Bombardier, où Capitaine de l'Artillerie, a 3. parts.

Le Vekilardgy, ou Commis aux Vivres, a 3. parts.

Officiers Subalternes.

Trois Soute-Rais }
Trois Aides d'Artillerie } chacun 2. parts.
Huit Timoniers. }

Les esclaves Chrêtiens, dont on embarque un bon nombre, servent d'Officiers Mariniers & de Matelots, & ont chacun 3. 2. ou une part & demi, selon qu'ils sont reconnus pour être entendus dans la Navigation, manœuvre, ou autres services d'un Vaisseau.

Les Officiers nommez ci-dessus sont tous Turcs ou Coulolis. Ils ne se mêlent jamais avec les Maures, lesquels non plus que les esclaves ne peuvent monter sur le Gaillard d'arriére, ni entrer à la Ste. Barbe, si le Capitaine ou quelque Turc ne les demande.

L'Etat Major est toûjours destiné lors de l'armement; mais pour les Officiers Subalternes, on les choisit ordinairement parmi les plus anciens de la paye de ceux qui sont embarquez, lorsque le Bâtiment est sous les voiles.

Comme chacun est libre de s'embarquer, les Vaisseaux ont plus ou moins d'équipage

 selon

ſelon le bonheur & la réputation du Capitaine, qui n'en ſçait le nombre que lorſque le Vaiſſeau eſt à la Mer. Alors l'Ecrivain fait un rôle de tous ceux qui s'y trouvent. Les Turcs ſervent à la mouſqueterie & à commander les piéces de canon, ſuivant l'occaſion & le bon plaiſir de l'Aga.

Lorſque les priſes ſont fréquentes, les Capitaines ſont quelquefois obligez de débarquer du monde, avant que de partir, tous ne pouvant contenir à bord, & alors ils gardent tous les Turcs & ne débarquent que les Maures tels qu'ils ſe trouvent ſans aucun choix. Mais lorſque les priſes ſont rares, qu'ils ont à craindre des Vaiſſeaux ennemis, ou que les Capitaines qui vont en courſe ne ſont pas heureux ou n'ont pas bonne réputation, les équipages ſont aſſez foibles, ſur tout pendant l'été que les Armées ſont en campagne.

Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que s'il y a dans un Vaiſſeau d'Alger, dans le tems qu'il fait priſe, des paſſagers de quelque Nation & Religion qu'ils ſoient, il y ont part, parce, diſent-ils, que ce ſont peut-être ces paſſagers qui ont cauſé ce bonheur, par un effet inconnu de la Providence.

CHAPITRE XV.

Des Priſes, & de leur Vente.

LOrſqu'un Corſaire a fait priſe, pour peu qu'elle ſoit conſidérable, il quitte ſa croiſiére & conduit ſa priſe à la remorque. Si c'eſt peu de

de chose, il prend les Chrêtiens & met dessus un Soute-Rais & quelques Maures pour la conduire à Alger; si elle n'en vaut pas la peine, il prend les Chrêtiens & la coule bas, après l'avoir desagréée & dégarnie de tout s'il en a le tems. Lorsqu'un Corsaire arrive, on connoit facilement s'il a fait prise; il la tient à la remorque, si le tems le permet, & tire des coups de canon de tems à autre jusqu'à ce qu'il soit entré dans le Port, & quelquefois il continue tout le jour par réjouïssance. On connoit aussi de loin de quelle Nation est la prise, le Corsaire mettant ordinairement l'Enseigne de poupe de la prise, à son beaupré.

Si la prise est bien riche, il tire le canon coup sur coup, même avant qu'il puisse être vû d'Alger, jusqu'à ce qu'il soit arrivé.

Dès qu'il est à la Rade, le Rais de la Marine va à bord s'informer de ce qu'on a rencontré ou apris à la Mer, du nombre des esclaves pris, de la qualité & quantité des Marchandises du chargement, & va en rendre compte sur le champ au Dey.

Le Capitaine Corsaire aiant ancré son Vaisseau dans le Port, conduit tous les esclaves à la Maison du Roi, où les Consuls des Nations étrangeres sont apellez. Ils demandent en présence du Dey, s'il y a parmi les esclaves nouvellement arrivez, de gens de leur Nation. S'il y en a, on les leur amene, les Consuls s'informent d'eux s'ils étoient passagers ou engagez sur le Vaisseau pris; s'ils prouvent être passagers, ils sont rendus à leur Consul, & s'ils sont engagez ou pris

les armes à la main, ils sont abandonnez pour esclaves.

Le Dey aiant fait ranger tous les esclaves, en prend de huit un à son choix ; sçavoir les plus qualifiez & les plus robustes. Il commence par le Capitaine, les Officiers Majors, les Officiers Mariniers & particuliérement les Charpentiers, & les envoye aux Bagnes du Deylik. Il laisse les autres à la disposition des Armateurs, & de la Milice qui en font la vente, comme il sera bientôt expliqué.

Dès que la prise est ancrée, les gardiens du Port, vont s'emparer de toutes les voiles, manœuvres & agrez qui s'y trouvent, du grand mât de poupe, ce qui leur apartient de droit, & s'apelle *Caraporta*. Ce qui est du grand mât de prouë apartient à l'équipage, qui a soin de n'y rien laisser.

Ce *Caraporta* n'est pas considérable, le Capitaine aiant eu le soin de dégarnir entiérement la prise en Mer. Il ne laisse ordinairement que ce qui est indispensablement nécessaire pour naviguer, de très-mauvaises voiles & de mauvais cordages qu'il porte exprès, & prend tout ce qui s'y trouve de bon pour s'en servir ou pour le vendre.

La prise étant amarrée au Quay, le Dey envoye de sa part l'Ecrivain du Pingié, ou Controlleur des affaires des prises, & l'Ecrivain du Vaisseau du Corsaire de la part de l'équipage, lesquels la font décharger & mettre les Marchandises en Magazin, dont ils tiennent chacun un compte exact. Après quoi le Controlleur s'empare pour le

Dey

Dey du huitiéme des Marchandises du chargement, & les fait mettre dans les magazins du Deylik ou de l'Etat. Le reste est vendu à l'enchere, ou partagé en nature aux Armateurs & à l'équipage sans aucun frais.

Dès que le Controlleur a reçu au nom du Dey le huitiéme des Marchandises apartenant au Deylik, si celles qui restent sont aisées à partager, comme Sucre, Tabac & autres semblables, elles sont partagées, la moitié aux Armateurs & l'autre moitié à l'équipage, chacun selon la part qui lui doit revenir. Il ne se fait aucune procedure, ni frais, & le travail est tout fait par les esclaves. Si la Marchandise n'est pas facile à partager, ou s'il se trouve quelque difficulté entre ceux qui y ont droit, elle est vendue à l'enchere, payée comptant, & le provenu en est partagé.

L'enchere des Bâtimens pris se fait à la Maison du Roi, ou chacun est reçû pour y offrir, & ils sont délivrez au plus offrant & dernier encherisseur, consistant seulement en ce qui suit.

Le Corps du Bâtiment avec son gouvernail & barre, la mâture en l'état qu'elle se trouve sans rechange, & les haubans, un mauvais cable & une petite ancre. Le Bâtiment étant délivré & payé comptant, le Dey prend le huitiéme du provenu, les Armateurs la moitié du restant, & l'autre moitié est partagée à l'équipage.

Lorsque le Dey ne trouve pas à vendre avantageusement les Marchandises du huitiéme apartenant au Deylik, il oblige les Marchands Maures ou Juifs qui ont du bien, de

les acheter à un prix qu'il fixe, & il en distribue à chacun une quantité selon ses facultez. Il s'en fait payer comptant, ou dans un terme court, auquel il ne faut pas qu'ils manquent, à peine de mort & de confiscation de biens.

CHAPITRE XVI.

De la vente des Esclaves, du traitement qu'on leur fait, & de la maniére dont ils sont rachetez.

L'Etat trouve un profit considérable tant en la vente des esclaves, qu'en ce qu'aucun ne peut être racheté qu'en payant dix pour cent du prix de son rachat, & plusieurs autres droits qu'on apelle droits des portes, ou droits de sortie.

Après que le Dey a choisi le huitiéme sur les esclaves nouvellement pris, les autres sont envoyez au Batistan ou marché des esclaves. Il s'en fait là une premiére vente de cette maniére.

Les Delels ou Courtiers les promenent l'un après l'autre dans le marché, en disant fort haut la qualité ou le métier de l'esclave & le prix qu'on y a dit. Les personnes de toute Nation sont reçuës pour y dire & l'enchere s'en fait, jusqu'à ce que personne n'augmente plus, & alors l'Ecrivain préposé aux ventes, écrit le prix.

Cette vente ne va jamais bien haut, parce qu'il s'en fait une autre en présence du Dey dans la Maison du Roi, où l'esclave est délivré,

livré. Tous les Acheteurs s'y rendent, & l'esclave est remis à l'enchere & délivré au plus offrant & dernier encherisseur, qui le prend & en dispose à sa volonté.

Le prix de la premiére vente au Batistan est celui qui apartient aux Armateurs & à l'équipage. Celui de la seconde excedant la premiére apartient entiérement au Deylik, & monte ordinairement une fois autant que celui de la premiére ; parce que les acheteurs sachant que les esclaves ne sont délivrez qu'à la deuxiéme vente, ne poussent pas à la premiére. L'argent provenant de ces ventes est toûjours payé comptant & sur le champ.

Il y a des esclaves de deux classes : ceux du Deylik ou de la République, & ceux des particuliers.

Les uns & les autres ne sont pas, à beaucoup près aussi malheureux dans cet esclavage, comme on le débite dans les rélations fabuleuses faites par des Moines, ou par des gens qui ont été esclaves, lesquels ont leurs raisons d'en imposer au Public. C'est ce que nous allons faire voir.

Des esclaves du Deylik le Dey en prend toûjours un nombre des jeunes & des mieux faits, qui restent auprez de lui pour le servir en qualité de pages. Ils y sont bien nourris & bien habillez, & ont souvent de bonnes étrennes de ceux qui aprochent du Dey pour des affaires.

Il y en a un nombre destinez pour les Cacheries ou Cazernes, qui sont très-bien traitez par les soldats Turcs qui y logent. Les autres sont logez dans des Bagnes, qui

font de grands & vastes Bâtimens où ils sont enfermez tous les soirs. Il y a une Chapelle dans chacun, & ils peuvent faire librement l'exercice de la Religion Chrêtienne. Ils ont tous les jours une ration de trois petits pains sans autre chose, un petit matelas & une couverture de laine pour leur lit.

Le Dey fait toûjours embarquer un nombre de ces esclaves sur les Bâtimens Corsaires, qui ont part aux prises, selon qu'ils sont habiles. Le Dey retire les deux tiers de leur part, & leur laisse la troisiéme. L'ordre est que tous les esclaves du Deylik portent un petit anneau de fer à un pied pour les distinguer des autres, mais on n'observe guéres cet usage. L'ordre en est pourtant renouvellé de tems à autre, parce qu'il y a quelquefois de vieux esclaves, qui sachant la langue du Païs, s'habillent à la Turque, & vont faire du ravage dans les metairies des Maures.

Le Dey employe à la construction des Bâtimens de Mer tous ses esclaves qui y sont propres, comme les charpentiers, calfats & forgerons, & tire les deux tiers des journées que leur payent les Armateurs de ces Bâtimens, & leur laisse l'autre tiers.

Tous les soirs on enferme dans les Bagnes, les esclaves du Deylik. A la pointe du jour on en ouvre les portes, & tous ceux qui ont un métier & qui veulent sortir pour aller travailler pour eux, sont libres en payant un droit au Gardien-Bachi, & doivent revenir tous les soirs coucher aux Bagnes. Ceux qui n'ont aucun métier

font

ſont employez aux ouvrages publics du Gouvernement. Tous les matins on en fait ſortir un nombre à cet effet, qui ſe repoſe le lendemain, & on en envoye une autre nombre. On ne les charge point de travail au deſſus de leurs forces. On les ménage au contraire afin qu'ils ne ſoient pas malades, de crainte de les perdre. Il y en a beaucoup qui feignent de l'être lorſqu'il faut aller au travail, & on les laiſſe ordinairement au Bagne. Mais lors que cela arrive trop ſouvent, & que le Gardien-Bachi s'aperçoit qu'ils ne ſont pas malades, ils ſont châtiez & envoyez au travail.

Il y a de ces eſclaves qui ont le privilége de tenir Taverne ou Gargote. Ils payent un droit annuel au Dey & au Gardien-Bachi, & donnent à manger & à boire pour de l'argent à qui en demande, ſoit Turc, ſoit Maure, ou Chrêtien. Ils ont le pouvoir de s'y faire payer exactement, même des ſoldats Turcs juſqu'à les dépouiller & à les battre, s'ils le jugent néceſſaire pour être payez. Ces Taverniers gagnent conſidérablement par toute ſorte de voyes d'iniquité, & pourroient dans une année gagner leur liberté; mais la plûpart s'abandonnent à la débauche & au libertinage, & ils aiment mieux demeurer à Alger qu'en Païs Chrêtien.

Les eſclaves des particuliers doivent auſſi être mis en deux claſſes. Les uns ſont achetez pour le ſervice particulier des Acheteurs, de leurs Maiſons, Jardins &c. Ils ſont plus ou moins heureux ou malheureux ſuivant l'humeur des Maîtres, ou le bon ou

mauvais naturel des esclaves. Mais de quelle maniére que ce soit, les Maîtres ménagent toûjours les esclaves, de peur qu'ils ne deviennent malades & de les perdre, & ils ont beaucoup d'indulgence pour eux.

Comme il n'y a point de domestiques libres à Alger, & qu'il n'y a que des esclaves pour servir, il y a des Maîtres riches, qui se font un plaisir de les habiller proprement & de les bien entretenir pour s'en faire honneur. Plusieurs d'entr'eux ont autant & plus de pouvoir dans la maison que leurs Maîtres, couchent dans la même chambre; mangent ensemble & sont soignez & cheris comme les enfans. Mais ceux qui sont libertins & méchans s'attirent souvent de mauvais traitemens; on prend garde pourtant, autant qu'il se peut, de ne point alterer leur santé, pour pouvoir les revendre sans perte.

Les plus malheureux sont ordinairement ceux, qu'on croit avoir du bien, & dont on espere une bonne rançon. Ils sont achetez par les Tagarins, Nation de Maures venus d'Espagne, qui ne font autre chose que le trafic des esclaves, pour y profiter comme sur une marchandise. Les esclaves sont à plaindre avec de tels Maîtres, qui les font travailler sans profit; & les obligent quelquefois par de mauvais traitemens à se racheter à bonnes enseignes. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ce sont ordinairement les personnes de quelque rang dans le monde qui tombent entre les mains de ces Tagarins, & ils ne laissent point échaper, autant qu'il peuvent ni Prêtres ni Religieux, parce que la longue ex-

expérience de ces Marchands d'esclaves leur donne là-dessus des lumiéres inconcevables pour faire de grands profits.

Chaque particulier a encore la liberté d'envoier ses esclaves en Mer, & profite des parts qui leur reviennent des prises.

D'autres loüent leurs esclaves aux Consuls ou à des maisons Chrêtiennes, moyennant une Piastre courante par Lune, & qu'ils soient entretenus de tout leur nécessaire.

J'ai déja remarqué, que les femmes de quelque distinction qui tombent toûjours en partage au Deylik, sont envoyées dans la maison du Chekebeled ou Maire de la Ville pour y être gardées & bien traitées, jusqu'à ce que leur rançon soit arrivée.

Les femmes de basse extraction sont vendues à des particuliers, à la brutalité desquels elles sont exposées, & il y en a peu qui puissent bien s'en défendre. Car lorsqu'elles se plaignent au Dey des violences que leur font leurs Maîtres, il ne peut faire autre chose, que d'exhorter les derniers à ne pas les violenter.

Les jeunes garçons esclaves sont aussi fort exposez aux violences de certains Maîtres, qui les achetent quelquefois à ce dessein.

Il est nécessaire que les nouveaux esclaves qui arrivent à Alger, soient sur leurs gardes, & se méfient de leurs compatriotes qu'ils y trouvent dans l'esclavage. Car les anciens, sous prétexte de consoler les nouveaux venus, l'informent de leur qualité & de leurs biens, & savent adroitement s'ils seront bientôt rachetez, & combien leurs parents sont

en.

en état de donner. C'est uniquement pour les trahir qu'ils font ces perquisitions ; car dès que la vente est faite, ces misérables vont trouver ceux qui les ont achetez, & moyennant une ou deux Piastres leur revélent ce qu'ils savent ; ce qui oblige les Maîtres de fixer bien haut le rachat de ces esclaves. Il y a aussi des esclaves qui sont Ecrivains dans les Bagnes, qui écrivent des Lettres pour tous ceux qui ne savent point écrire, & qui revélent leurs secrets pour de l'argent aux Maîtres.

Géneralement parlant les esclaves sont plus respectez à Alger que les Chrêtiens libres. Les derniers sont toûjours insultez de paroles par les Turcs, les Coulolis & les jeunes Maures ; au lieu qu'on n'ose rien dire aux premiers, & encore moins les battre, parce que s'il arrivoit qu'un esclave maltraité fut malade ou mourût, celui qui l'auroit maltraité ou ses parents seroient condamnez à le payer plus qu'il ne vaudroit. Ils sont même si ménagez, qu'ils commettent quelquefois bien des crimes dans la maison de leurs Maîtres, dont ils ne reçoivent que de legers châtimens ; les Maîtres n'osant pas les dénoncer, de peur de les perdre par Arrêt de Justice. Le libertinage regne parmi les esclaves Chrêtiens, & il est rare d'en voir qui ne soient adonnez à toute sorte de vices. Ceux qui vivent avec sagesse, & qui obéïssent fidélement à leurs Maîtres, sont comblez de caresses & regardez avec admiration. Il est incontestacle que ce sont les vices & la mauvaise conduite des esclaves, qui le plus souvent

vent leur attirent des mauvais traitemens.

Il y a des esclaves qui se trouvent si bien à Alger, tant par le profit que leur industrie leur procure, que par leur libertinage, qu'ils achetent le droit d'être esclaves pendant longtems, ou pendant toute leur vie. Ils conviennent de leur rançon avec leurs Maîtres, & en payent la plus grande partie, parce qu'étant entrez en payement, ils ne peuvent être vendus à d'autres. Outre cela les esclaves payent tant par Lune à ces mêmes Maîtres, pour être libres de travailler pour leur propre compte, & ne payent point le reste du prix convenu de leur rançon, pour avoir le nom d'esclave & être protegez comme tels.

Le rachat des esclaves se fait de deux maniéres, par les Redemptions publiques des Royaumes Chrêtiens, & le ministére des Religieux qui collectent des aumônes, ou par les ordres des particuliers. D'une maniére ou d'autre, après que le prix convenu de la rançon de l'esclave est payé à son Maître, on paye les droits suivans, qu'on apelle ordinairement les droits des Portes, ou seulement les Portes. Savoir,

10. pour 100. sur le prix du Rachat pour la Douane.

15. Piastres au Dey pour le droit apellé Caffetan du Pacha.

4. Piastres aux grands Ecrivains ou Sécretaires d'Etat.

7. Piastres au Rais de la Marine, ou Capitaine du Port.

Outre ces droits les esclaves du Deylik sont obligez de payer 17. Piastres pour les Por-

Portes du Bagne au Bachi-Gardien-Bachi.

Les Redemptions publiques d'Espagne se font de la maniére suivante.

Dès qu'il y a une assez grande quantité d'aumônes pour faire une Redemption, on en avertit le Pere Administrateur de l'Hôpital d'Espagne qui est à Alger. Il demande au Dey, & en obtient un Passeport pour la personne des Peres préposez pour faire la Redemption, & pour le Bâtiment qu'ils frettent à cet effet. Dès que ces Peres sont arrivez, ils vont saluer le Dey, & lui font quelque présent de valeur en bijoux ou en argent. Le Dey leur demande quelle somme d'argent, & quelles marchandises ils aportent. Après la réponse, il envoye à bord un Aya-Bachi pour les vérifier. On débarque tout en sa présence, & on le porte à la Maison du Roi, qui retient trois pour cent sur l'argent, & douze & demi pour cent sur la valeur des marchandises. Il prend aussi, à peu près l'argent auquel doivent monter les droits des Portes expliquez cidessus, pour la Redemption qu'on doit faire, desquels il tient compte. Après quoi le Dey fait louër une belle maison pour les Peres Redempteurs, & nomme un Truchement pour leur aider, qui est ordinairement celui de la Maison de France.

Les Peres ont avec eux une liste de plusieurs esclaves, qui sont recommandez à leur Ordre, ou à eux en particulier, par des Puissances ou par leurs amis; & ceux-là sont ordinairement privilegiez & rachetez les premiers.

Ils

Ils font une perquisition secrete & exacte de tous les esclaves de leur Nation, du nom de leurs Maîtres, du lieu où ils sont, de leur âge & de leur métier, pour pouvoir traiter de leur rançon avec plus d'avantage. Ils sont obligez de racheter toûjours par préférence les jeunes femmes & les enfans; afin que la foiblesse du sexe & de l'âge ne les fassent succomber à changer de Religion.

Il y a quelques esclaves dont la Redemption est forcée par l'usage, laquelle est payée la première; savoir, ceux du Deylik à proportion de la somme destinée pour cet ouvrage, dont le nombre & le prix sont reglez par le Dey; quelques-uns du Dey, & un de chaque Secretaire d'Etat, la plûpart desquels les Peres sont obligez de racheter, quoi qu'ils ne soient quelquefois ni de leur Nation ni de leur Religion. Ensuite avec l'aide du Truchement, ils rachetent ceux dont ils ont fait l'état autant que les fonds y peuvent suffire, après en être convenu avec les Maîtres des esclaves.

Pendant cette Négociation, tous les esclaves sollicitent & donnent des Placets aux RR. PP. pour n'être pas oubliez, & ceux qui ont gagné quelque chose par leur industrie le leur remettent pour aider à leur rachat, ce qui fait quelquefois une somme fort considérable. D'autre part les Turcs & les Maures qui ont des esclaves, leur font la cour & toute sorte de caresses, pour les engager à racheter leurs esclaves préférablement à d'autres. Ils leur représentent qu'ils sont maladifs, & qu'ils pourroient mourir dans l'escla-

vage, & se servent de tous les pretextes possibles qu'ils font appuyer par leurs esclaves, auxquels ils promettent une recompense proportionnée au prix qu'ils retireront de leur rançon.

Lorsque les Redempteurs ont racheté tous les esclaves de leur Nation, s'il leur reste de l'argent, ils sont obligez de racheter d'autres esclaves Chrêtiens, quoi qu'ils ne soient ni de leur Nation, ni de leur Religion. Quand tout est fini, on assigne un jour où tous les esclaves rachetez, à chacun desquels on a distribué un Barnus blanc ou cape, se rendent à l'Hôpital d'Espagne, où l'on chante une grande Messe solemnelle, & des priéres en action de graces. Ensuite, on les conduit à la Maison du Roi, où on leur distribue un Teskeret ou carte franche à chacun; & les PP. ayant pris congé du Roi & des Officiers du Divan, conduisent la troupe & la font embarquer avec eux. Les uns de ces Religieux se mettent à la tête avec le Truchement, d'autres au milieu, & les autres à la queuë, & les esclaves marchent deux à deux. Ils sortent en cet ordre de la Ville, vont s'embarquer & faire voile dans le moment. Le Dey fait prendre ce jour-là toutes les précautions nécessaires, afin qu'aucun esclave non racheté, ne se mêle parmi la troupe franche. C'est l'usage que les esclaves laissent croître leur barbe pendant tout le tems de leur esclavage, à la réserve de ceux qui gagnent de l'argent, & qui restent volontairement à Alger. Ces derniers sont lestes & ne portent qu'une grande moustache, & parmi

mi les premiers il y en a qui ont la barbe jusqu'à la ceinture, & qui ont un air affreux. Les Religieux ont soin de les empêcher de la couper, parce qu'étant arrivez en Espagne, on y fait une procession solemnelle, où les esclaves sont conduits de deux en deux avec leur barnus ou cape à la Mauresque avec leurs barbes, & chargez de chaînes qu'ils n'ont jamais portées. Ces figures Mauresques, ces barbes & ces chaînes attirent la compassion du public, qui fait de grandes liberalitez, & jette des piéces d'or & d'argent dans des bassins qui sont portez par des gens de distinction, sans compter les charitez qu'on porte aux Religieux de la Redemption.

Les esclaves rachetez par des ordres particuliers, le sont par ceux auxquels ces ordres sont addressez. Ils traitent à loisir avec les Patrons ou Maîtres des esclaves, & prennent le tems & les occasions pour les avoir au meilleur prix qu'il se peut, suivant l'intention de ceux qui donnent la commission. Le rachat & les droits étant payez, le Rais de la Marine les laisse embarquer, & partir sur le Bâtiment qui leur convient, en représentant leur *Teskeret* ou carte franche, pourveu que les esclaves rachetez ne laissent aucune dette à Alger, car alors ils sont retenus, jusqu'à l'entier payement.

Ces sortes de rachats coûtent beaucoup moins que ceux qui sont faits par les Peres de la Redemption., sur tout quand ils sont conduits par des personnes prudentes, qui ne font paroître aucun empressement pour avoir les esclaves. Car ces Religieux payent un droit

droit pour les fonds qu'ils employent, font obligez de faire un préſent au Dey, & à quelques Officiers du Divan, & de prendre plusieurs eſclaves à un haut prix reglé par la volonté du Dey; & enfin ils ne ſont plus les maîtres, étant une fois à Alger, de remporter leurs fonds. Mais ces Miſſions de rachat ſont utiles d'autre part pour l'honneur des Religieux de la Redemption des captifs, & pour la collecte des aumônes qui ſe font en abondance, par la quantité de monde qu'attirent les proceſſions avec l'appareil qui a été expliqué, où il y a quelquefois 7. à 800. eſclaves.

CHAPITRE XVII.

Des Réſidents Etrangers à Alger.

DAns la Maiſon de France eſt logé le Conſul de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, accompagné d'un Chancelier, d'un Aumônier & d'un Truchement. Les fonctions de ce Conſul ſont les mêmes que celles d'un Réſident dans une Cour étrangére, d'un Envoyé ou Ambaſſadeur. Il eſt le Juge des différens qui ſurviennent entre les François tant pour le Civil que pour le Criminel; & les Sentences ſont executées non-obſtant Appel, en donnant caution, excepté les cas où il s'agit de peine afflictive. Les Nations franches, comme les Juifs étrangers, les Grecs, les Armeniens & autres, ſont ordinairement ſous la protection du Conſul de France, & ont recours à lui dans leurs conteſtations. Il eſt

est défendu à ce Consul de faire aucun Commerce directement ni indirectement. Sa maison est le lieu de consolation de tous les esclaves qui en ont besoin, & de leur secours lorsqu'ils manquent du nécessaire par la faute de leurs Maîtres. Il donne dans sa maison à manger à tous les esclaves qui se présentent aux Fêtes de Noël & de Pâques, & fait dresser pour cela des tables dans les galeries autour de la cour. Cet Emploi est penible & délicat, par raport à la constitution du Gouvernement & au genie de la Nation, & ne peut être exercé avec utilité que par une personne d'un esprit patient, doux & accommodant. Celui qui en est pourvu aujourd'hui est Mr. Gabriel Durand de Bonnel natif de Paris, doué de toutes les qualitez nécessaires pour l'exercer dignement. Il est droit, franc, généreux, vigilant, maniable, toûjours prêt à rendre service, aimé au delà de toute expression des Chrêtiens, des Maures & des Juifs & particuliérement d'Abdi-Aga Dey, qui regne à présent. Il a été élevé dans ce Païs-là par Mr. Durand son frere aîné ci-devant Consul de France, homme d'un mérite distingué. Il a profité ensuite des talens admirables de Mr. de Clairambault son beau-frere, auprès duquel il fit les fonctions de Chancelier, lorsqu'il fut Consul, après Mr. Durand l'aîné.

La Maison d'Angleterre est occupée par un Consul, entretenu par Sa Majesté Britannique, avec les mêmes fonctions ci-devant expliquées. Il a un Chancelier & un Truchement, & est le Juge de sa Nation. Il

a la

à la permission de commercer & de fournir au Gouvernement d'Alger tout ce dont il a besoin pour l'armement de ses Vaisseaux & l'entretien de ses Magazins, de même que les munitons de guerre qui peuvent être nécessaires pour les Camps ou Armées: ce qui le rend utile & le fait considérer, & mênager dans les occasions. Celui qui exerce cet Emploi, est Mr. Charles Hudson. Il a succedé depuis deux ans à Mr. Thomas Thompson, qui est mort. On a gagné au change; car Mr. Hudson est un jeune homme habile, hardi, laborieux & bon Anglois. Il étoit ci-devant Consul à Horan.

Il y avoit autrefois la Maison & un Consul des Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, mais il se retira en 1716. Les Corsaires d'Alger ne faisant presque plus de prises, la Milice fit assembler le Divan, où elle représenta qu'ils ne rencontroient plus de Bâtimens ennemis à la Mer; que généralement tous ceux qu'ils trouvoient étoient François, Anglois ou Hollandois; & que le Païs ne pouvant se soutenir sans faire de prises, il falloit déclarer la guerre à une des trois Nations à la pluralité des voix. Elle fut contre la Hollande. On arrêta en même tems un Navire de cette Nation qui étoit dans le Port, & le Dey envoya ordre dans tous les Ports du Royaume d'en faire de même. Il donna au Consul autant de tems qu'il en voulut pour regler ses affaires, il le consola & le plaignit. Ce Consul étoit fort aimé du Dey, & avoit une reputation bien établie parmi les Chrêtiens, les Turcs & les Maures. Il

Il y a la Maison du Bastion de France, avec un Agent entretenu par la Compagnie Royale du Cap Negre, tant pour le payement des Lismes au Dey, que pour son Négoce particulier, & pour obtenir du Dey les ordres nécessaires en faveur des Comptoirs de cette Compagnie dans les Villes & Ports du Royaume d'Alger.

Dans la Maison de la Mission de France il y a deux Prêtres, dont un a la commission & le tître de Vicaire Apostolique des Royaumes d'Alger, Tunis & Tripoli, & deux freres. C'est une fondation de feüe Madame la Duchesse d'Eguillon, pour le soûlagement spirituel des esclaves Chrêtiens, dont le revenu, de 4000. livres Tournois par an, & la fonction sont attribuez aux Prêtres de la Mission de France.

La Maison de l'Hôpital d'Espagne est dirigée par un Prêtre Religieux de l'Ordre de la Redemption des esclaves. On l'apelle le Pere Administrateur de l'Hôpital, & il a un adjoint du même Ordre, qui est aussi Prêtre. Ils ont soin de secourir, de nourrir & d'entretenir tous les esclaves Chrêtiens malades de quelque Nation qu'ils soient.

Cet Hôpital avoit été de tout tems sous la Protection & la direction du Consul de France; mais dans la derniére guerre par les intrigues d'un de ces Peres qui étoit attaché au parti de la Maison d'Autriche, il a été mis sous la Protection du Consul d'Angleterre, seulement pour la forme & sans aucune direction. Cet Hôpital a été fondé depuis long-tems par un Capucin, Confesseur de

Don Juan d'Autriche, lequel Religieux fut fait esclave par les Algeriens. Le Prince ayant envoyé une somme considérable pour son rachat, ce bon Religieux eut assez de charité pour préferer le bien public à sa liberté. Il acheta la grande Maison où est cet Hôpital, & le Cimetiére des Chrêtiens qui est hors la Porte de Babalouet. Il fonda un revenu pour l'entretien de l'Hôpital, & ordonna par ses constitutions que les Religieux de la Redemption d'Espagne en auroient l'administration, & que tous les esclaves Chrêtiens y seroient indifféremment reçûs & traitez sans frais, quelques maladies dont ils pussent être attaquez. Ce Capucin ayant ainsi employé l'argent de sa liberté, mourut esclave: rare exemple à la posterité de vertu & de charité!

Les Religieux de la Redemption d'Espagne ont toûjours eu soin d'entretenir cet Hôpital en bon état, & même d'en augmenter les commoditez. Les Puissances d'Alger l'ont toûjours protegé, & ordonné que les maîtres qui y envoient leurs esclaves malades, envoyeront aussi une Piastre pour chacun, laquelle sert à les ensevelir en cas de mort. Mais lorsqu'un esclave a recouvré la santé, il est rendu à son Maître avec la Piastre.

Tous les Bâtimens Chrêtiens qui mouillent devant Alger, payent trois Piastres courantes pour l'entretien de cet Hôpital.

Les cinq Maisons, dont on vient de parler, sont franches & libres de tribut & de tous droits, en ce qui concerne les besoins, l'entretien,

tretien, & les provisions de ceux qui y sont établis.

L'exercice de la Religion Chrêtienne y est permis, sans qu'aucun ose l'empêcher n'y y apporter aucun trouble.

La Maison des Missionnaires de France est la Paroisse des Catholiques Romains, qui se trouvent à Alger. L'on y fait un Prône en Italien, ou plûtôt en langue franque tous les matins des Dimanches & Fêtes, où l'on explique l'Evangile du jour & l'on annonce les Vigiles, quatre-tems &c. On y chante les loüanges de Dieu, & on administre les Sacremens avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise Romaine.

On peut aller aussi entendre la Messe dans la Maison de France, & un Sermon ou exhortation que l'Aumônier fait après.

Dans l'Hôpital d'Espagne on y fait aussi le service divin avec tout l'éclat qui est possible, & tous les Prêtres esclaves y vont ordinairement dire la Messe. Au surplus, il y a une Chapelle dans chacun des Bagnes, où l'on célébre la Messe les Dimanches & Fêtes, avec toutes les cérémonies requises.

Il y a encore un Papasse du Rite Grec, pour le spirituel de quelques artisans établis à Alger & des esclaves de sa Nation, qui a sa Chapelle & son apartement dans un Bagne.

Il y a aussi environ 5000. familles de Juifs originaires du Païs qui payent tribut, les droits & des avanies assez fréquentes. Ils ont leurs Synagogues, leurs Chefs & leur Justice, subordonnée cependant au Réglement des Turcs. Ils sont tous vêtus de noir

 uni-

uniformement. Il y a quelques familles de Juifs de Livourne, vêtus à la Chrêtienne, sous la protection du Consul de France.

Les Protestans n'y ont ni Eglise, ni Assemblée, ni Ministres.

CHAPITRE XVIII.

Du Commerce d'Alger.

LE Commerce que les étrangers font à Alger, étant principalement fondé sur les marchandises des Prises, il est bien difficile d'en parler au juste. Pour y parvenir le mieux qu'il se pourra, nous commencerons par les droits d'ancrage, d'entrée & de sortie, des poids & des mesures, & nous finirons par les marchandises dont on y fait quelque consommation, & celles que l'on en peut tirer.

Les Bâtimens Turcs ou Maures payent vingt Piastres d'ancrage, de quelque qualité & grandeur qu'ils soient.

Les Bâtimens Chrêtiens, tant grands que petits, payent quarante Piastres lorsque leur Pavillon est en Paix avec la République. Ceux qui sont en guerre avec elle peuvent aller à Alger, en payant quatre-vingt Piastres. Dès qu'ils sont au Port, ils n'ont rien à craindre; mais étant en mer, soit qu'ils y viennent, soit qu'ils en soient partis, ils ont à aprehender, comme à l'ordinaire.

Les droits d'ancrage sont repartis au Dey, aux grands Ecrivains, au Aya-Bachi qui est de fonction pour la visite, au Rais de la Marine,

rine, aux Gardiens du Port, au Truchement de la Maiſon ſous la protection de laquelle eſt le Bâtiment, & à l'Hôpital d'Eſpagne, à un chacun ſuivant le réglement qui eſt établi & d'uſage. C'eſt le Truchement qui s'en charge, & qui en fait la repartition à toutes les perſonnes qu'on vient de nommer.

Le droit d'entrée de toutes les marchandiſes qui appartiennent aux Turcs, aux Maures ou aux Juifs, eſt de douze & demi pour cent, & celui de ſortie eſt de deux & demi.

Les Anglois ont obtenu la diminution de ce droit depuis la conquête d'Horan, & ne payent depuis ce tems-là que 5. pour cent d'entrée, & deux & demi pour cent de ſortie.

Les François ont obtenu la même faveur par un Article inſeré dans la Ratification du Traité de Paix faite le 26. Janvier 1718. par le Comte Du Queſne Chef d'Eſcadre.

L'argent paye toûjours 5. pour cent d'entrée. Il n'y a que celui de la Redemption, qui paye ſeulement trois pour cent.

Les Eaux de vie & Vins payent généralement & ſans diſtinction, quatre Piaſtres courantes d'entrée par Piéce.

La Compagnie du Baſtion a par année le chargement de deux Barques franc de tous droits.

Le quintal ordinaire d'Alger vaut 133. livres poids de Marſeille, ce qui revient à 106. livres poids de Marc.

La livre en général eſt compoſée de 16. onces par reduction du quintal, à la reſerve

de celle de quelques marchandises, comme Thé, Chocolat & autres semblables, qui n'est que de 14. onces.

La livre des dattes, raisins & autres fruits est de 27. onces.

La mesure des étoffes de laine & des toiles est le Pic de Turquie, dont deux font une aune & deux pouces mesure de Paris.

Les étoffes d'or, d'argent & de soye se vendent au Pic Mauresque, dont trois ne font que deux Pics & un tiers de celui de Turquie.

Comme ceux qui tiennent les boutiques sont Maures ou Juifs, ils sont ordinairement punis de mort, lorsqu'ils sont surpris avec de faux poids ou de fausses mesures, ou pour le moins il leur en coûte beaucoup d'argent.

Marchandises d'Entrée.

Étoffes d'or & d'argent.
Damas.
Draperie.
Epiceries.
Etain.
Fer.
Cuivre battu.
Plomb.
Vif-argent.
Menus Cordages.
Boulets.
Toiles communes.
Toiles de voile.
Cochenille.
Tarta.
Alun.
Ris.
Sucre.
Savon.
Gales d'Alep.
Gales de Smirne.
Coton en laîne & filé.
Couperose.
Aloës.
Bois de Bresil.
Bois de Campeche.
Cumin.
Vermillon.
Arsenic.

Gom-

Gomme laque.
Anis de Malte.
Soulfre.
Opium.
Maſtic.
Salſepareille.
Aſpic.
Encens commun.
Noix de gale.
Miel.
Laînes grutins ſeconde & tierce.
Papiers.
Peignes.
Contaries aſſorties.
Cardes vieilles & nouvelles.
Fruits ſecs.

Il ſe debite une fort petite quantité de ces marchandiſes, quoi que le Païs en ait toûjours beſoin, parce qu'il y a des droits à payer, les payemens étant difficiles à retirer, les retraits incertains, & les avanies fréquentes.

Ceux qui ont beſoin de la plûpart de ces marchandiſes attendent l'extrêmité pour en acheter, eſperant toûjours qu'il viendra quelque Priſe qui en aura, ce qui arrive très-ſouvent.

On riſque moins de porter des Piaſtres; car outre qu'on les entre en fraude ſans beaucoup de peine, on eſt en état de faire de bons coups avec le Dey, lorſque les Priſes abondent.

Marchandiſes de retour.

Plumes d'Auſtruche.
Cire.
Cuirs.
Eſcayole.
Tangoul ou Cuivre.
Laine brute.
Couvertures de laine.
Mouchoirs brodez.
Coſakes ou Ceintures de ſoye à la Turque.
Dattes.
Eſclaves Chrêtiens.

On trouve quelquefois en retour toute ſorte de marchandiſes, que les Priſes apportent.

Les Bâtimens dont les Pavillons ſont francs, c'eſt-à-dire, en Paix avec les Puiſſances de Barbarie, trouvent quelquefois à Alger, du fret pour Tetouan, Tunis, Tripoli de Barbarie, Alexandrie, Smirne & Conſtantinople.

Le Commerce qui s'y fait à préſent eſt ſi peu de choſe, qu'il ne mérite aucune attention.

Les François n'y en font aucun, & la Compagnie du Baſtion de France, qui a la franchiſe de tous droits pour deux chargemens par année, a ceſſé d'en envoyer depuis pluſieurs années; n'ayant pû encore percevoir le payement des derniéres marchandiſes qu'elle a envoyées. Son Agent eſt obligé de faire maltraiter les Maures & les Juifs pour être payé même ſou à ſou, le Dey faiſant une ſévére Juſtice, dès qu'il ſe plaint de ſes débiteurs.

Les Juifs de Livourne ſe ſont emparez du peu de Commerce qu'il peut y avoir, par le moyen d'un de leurs compatriotes nommé Soliman dit Jaquete, demeurant depuis longtems à Alger, & mort au commencement de cette année. C'étoit un homme d'intrigue, fort ſubtil, & qui par toute ſorte de voyes d'iniquité s'étoit emparé de l'eſprit des Puiſſances, ſous pretexte d'être attaché aux intérêts du Deylik. Il étoit Armateur pour la courſe, & fermier pour la cire; car il faut remarquer que les Turcs, & même les Maures

res des Villes, se feroient un deshonneur de l'être, & regardent les Fermiers comme des Publicains. Il donnoit les avis de ce qui se passoit en Chrêtienté, & ce misérable avoit fait en sorte que les esclaves Chrêtiens ne pouvoient presque plus être rachetez par d'autres que par lui, pour s'attirer de bonnes commissions, & le profit sur la difference des Piastres d'Alger & de celles du cours d'Europe. Lorsqu'il savoit qu'on traittoit de la rançon de quelque esclave, il en augmentoit l'offre jusqu'à ce qu'on se lassât & qu'on eût recours à lui. Il étoit favorisé en cela, comme en toute autre chose, & on le regardoit comme un des soûtiens du Païs.

Le Consul Anglois, qui y est le seul Marchand de cette Nation, y fait le meilleur profit. Il vend à la République de la poudre, des bales, des boulets, des grenades, des haches, des ancres, des cordages & autres munitions de guerre & de Marine, lorsqu'elle en a besoin, & en retrait le Dey lui donne de l'huile, des grains & autres denrées dont la sortie est défendue pour tout autre.

Il y a au surplus à Alger un grand nombre de familles de Juifs Maures ou originaires du Païs, qui se mêlent de commercer, & qui ruinent tout le Négoce. Car comme ces gens-là traînent une misérable vie, qu'ils se contentent d'un profit très modique, & qu'ils ne sont pas fort consciencieux, ils gagnent quelque chose par leurs fourberies & par toute sorte d'iniquitez, où les Marchands de bonne foi perdent considérablement. De sorte qu'ils achetent les marchandises des

Prises fort cherement,& en font par ce moyen toûjours augmenter le prix. Et lorsqu'ils ne peuvent payer au terme prescript, ils se sauvent à la montagne, & risquent d'être brûlez vifs, s'ils sont attrapez, le feu étant la punition des Juifs qui font banqueroute de mauvaise foi.

CHAPITRE XIX.

Des Revenus de la Regence d'Alger.

IL est assez difficile de connoître au juste le revenu du Deylik d'Alger, la plus grande partie consistant au Casuel, aux Garames ou Tailles, aux droits des Prises & des esclaves. Voici à peu prez sur quoi l'on peut compter chaque année.

Revenus fixes.

	Piastres courantes.
Par le Bey du Levant . . .	120000:
Par le Bey du Ponent . . .	100000:
Par le Bey du Midi	50000:
Par les Caïtes à 18. lieuës à la ronde d'Alger	50000:
Par les Marchez forains . .	12000:
Par la Garame des Juifs originaires	12000:
Par les Taxes des boutiques . .	10000:
Par les Droits des biens de Campagne	12000:
Par la ferme des Cires & Cuirs	12000:
Par celle des Droits d'Entrée	30000:
Par celle des Droits de Sortie .	15000:
Par celle du Sel . . .	6000:
	429000:

Par

	429000 :
Par les Emirs ou Sindics des Mêtiers	6000 :
Par les Lisines ou Tribut de la Compagnie du Bastion de France	10400 :
Par le Mezouard pour les filles de joye	2000 :
Par le Rais de la Marine pour ancrage	1000 :
Par divers Emplois qui se vendent	2000 :
	450400 :

Revenus casuels.

Par le Pitremelgi	60000 :
Par les Prises un an portant l'autre	100000 :
Par la vente & rachat des esclaves du Deylik & Droits sur le rachat de ceux des particuliers, . .	50000 :
Par amendes & avanies . .	10000 :
	220000 :

Il faut remarquer qu'il y a des années où le revenu des Prises monte à une somme bien plus considérable. Outre ces revenus, il y a des Garames en bled, orge, chevaux, mulets, chameaux & généralement en tout ce qui est nécessaire pour la République, tant pour les Camps & Armées que pour les Villes & réparations.

Il y a de plus les présents faits par les Beys, par les Chrêtiens & par les Juifs.

On doit aussi observer, que les Beys voulant s'enrichir n'envoyent souvent au Trésor

que la moindre partie de ce qu'ils retirent; au lieu de le porter eux-mêmes chaque année; & lorsqu'ils craignent d'être surpris, ils s'évadent avec leurs richesses immenses. On a fait attention que le Bey d'Horan, quoi qu'il tirannise le Peuple, n'envoye pas la moitié de ce que la République recevoit avant la prise de cette Place. Il s'est rendu Souverain dans ce Païs, & n'execute les ordres du Dey, qu'autant qu'il le juge à propos, & envoye tous les ans un Officier pour porter l'argent au Trésor d'Alger.

CHAPITRE XX.

De l'Intérêt de la République d'Alger, avec les Puissances d'Afrique, & avec les Princes Chrêtiens.

LEs Puissances voisines du Royaume d'Alger sont les Rois de Maroc & le Bey de Tunis. Il est d'un interêt essentiel à cette République d'entretenir une bonne Paix & intelligence avec ces deux Etats, en maintenant pourtant son autorité. Premiérement, parce que tous les Païs de la dépendance d'Alger sont peuplez par des Arabes & des Maures, auxquels la domination des Turcs est insupportable, & qui sont naturellement portez d'inclination pour le Roi de Maroc & le Bey de Tunis, qui sont Maures. En second lieu, parce que le Gouvernement d'Alger, étant en guerre avec ses voisins, est obligé d'employer la meilleure partie de ses troupes pour soutenir ses droits. Non seulement

lement il ne peut tirer les Garames ou tailles ordinaires, ni armer les Vaisseaux pour la course; mais il a encore de continuelles inquiétudes pour le salut de la Ville & du Royaume, qui n'est peuplé que des Maures, ayant ainsi l'ennemi dedans & dehors.

Comme les Turcs en connoissent très bien les conséquences, ils tiennent les Maures si bas, & les traitent avec tant de hauteur, que les enfans Maures succent avec le lait une terreur inconcevable du nom de Turc. On ne peut imaginer quelle frayeur ce nom inspire aux uns, & quelle superiorité il donne aux autres. Elle passe tout ce qu'on en pourroit dire.

Nous en avons deux exemples dans les derniéres guerres, que Chaban Dey a euës à la fin du dernier Siécle avec Muley Ismaël Cherif Roi de Maroc, & avec Mehemed Bey de Tunis.

La premiére vint de ce que le Roi de Maroc avoit plusieurs fois insulté les Algeriens, & les avoit traitez avec peu de ménagement & même avec hauteur. Chaban Dey resolut d'aller en personne s'en vanger. Il partit avec 6000. Turcs de sa Milice, & environ 4000. Maures. Il entra dans le Royaume de Fez, où le Roi de Maroc vint aussi en personne à la tête de 60000. hommes. Les Algeriens bâtirent & taillerent en piéces l'avantgarde de cette nombreuse armée, qui prit l'épouvante & se debanda. De sorte que le Roi de Maroc voyant la lâcheté de ses troupes & le succez des Algeriens, & desesperant de les rallier, fut obligé de demander

la Paix. Le Dey d'Alger y consentit, à condition qu'avant que de rien conclurre les troupes se retireroient de part & d'autre, & que Muley Ismaël envoyeroit son fils aîné à Alger avec des présens considérables pour en faire les propositions dans le Divan, ce qui fut executé & la Paix fut signée. Le Dey étoit charmé de finir au plutôt une guerre qu'il auroit continuée sans doute avec succez, sans la crainte du soulevement des Maures, habitans du Royaume d'Alger.

La guerre qu'il eut avec les Tuniciens vint de ce que Mehemed Bey de Tunis, suivant la véritable maxime de ses intérêts, abbaissoit extrêmement les Turcs qui étoient dans son Royaume, chassant les uns, faisant mourir les autres, & affoiblissoit ainsi peu à peu le parti Turc, ne se servant d'ailleurs que des Maures tant en campagne que dans les garnisons, & entretenant toûjours beaucoup de correspondance avec le Roi de Maroc.

Chaban Dey d'Alger en conçût une extrême jalousie, & jugea que ces Puissances unies pourroient un jour accabler la République d'Alger, & remettre ce Royaume sous la domination des Maures. Il prit la resolution de les prévenir. Il envoya des Troupes suffisantes sur les Frontiéres du Royaume de Fez, pour empêcher aux Troupes de Muley Ismaël l'entrée du Royaume d'Alger. Après quoi, sous pretexte de vouloir proteger Ben-Chouquer beau-frere de Mehemed Bey de Tunis, il fit des préparatifs de guerre. Mehemed Bey sur la nouvelle qu'il en eut,

se

ſe mit en campagne à la tête de 25000. hommes bien armez. Il fit traîner dix-huit piéces de Canon de fonte, & fit faire des tentes fort magnifiques. Il arriva aux frontiéres d'Alger, & ſe propoſa d'envahir tout le Païs, aidé par les Maures Algeriens, ſur le ſecours deſquels il comptoit, pour mettre ce Royaume en la puiſſance des Maures, & en exterminer les Turcs. Chaban Dey ſe mit en campagne avec 3000. hommes ſeulement de ſa Milice, 500. de celle de Tripoli, qui étoient venus pour cette occaſion, & environ 1500. Maures. Il attaqua l'armée de Tunis, la battit & la mit en déroute, prit tout ſon Canon & ſes tentes, & eut la hardieſſe avec ſi peu de monde de traverſer cent lieuës de païs ennemi, & d'aller mettre le ſiége devant Tunis, où Mehemet Bey s'étoit refugié avec ſes Troupes. Chaban Dey reſta cinq mois devant cette Place, pendant leſquels il fit venir un ſecours de troupes par mer, tant d'Alger que de Tripoli, & obligea enfin Mehemed Bey de fuir, & d'abandonner ſon Royaume, ſa femme & ſes eſclaves. Le Dey d'Alger entra dans Tunis en Conquerant, & ſes troupes y commirent des deſordres épouvantables. Il y établit Ben-Chouquer pour Bey, & revint triomphant avec 200000. Piaſtres de butin, un grand nombre d'eſclaves Chrêtiens, & des meubles, & des joyaux montant à des ſommes conſidérables.

Il y eut un autre exemple à Tripoli, de la ſuperiorité des Turcs à l'égard des Maures. Le Bey de Derne s'étant revolté & mis à la tête de 2000. Maures, le Dey de Tripoli

marcha

marcha avec 700. hommes de Milice Turque seulement, le batit & l'obligea de venir lui-même à Tripoli aporter la Garame double, & demander pardon & miséricorde à toutes les Puissances: terrible effet de la subordination des Maures à l'égard des Turcs.

Cette foiblesse ne doit pas être trouvée étrange, si l'on considére qu'un sujet des Turcs est obligé de souffrir les injures, les crachats, les soufflets & plusieurs mauvais traitemens semblables, sans oser se vanger & même sans se plaindre; que les plus riches Marchands Maures sont obligez de faire place par tout au plus misérable soldat, & que la moindre desobéïssance est sûrement punie personnellement ou par la bourse, les peres & les meres étant taxez pour leurs enfans que l'âge peut excuser. Ce qui fait que les peres & les meres leur prêchent dès la mammelle un respect infini pour les Turcs, que ces enfans croyent insensiblement des Dieux, ou au moins des hommes invincibles & nécessairement leurs Seigneurs & leurs Maîtres.

De l'Intérêt de la République d'Alger avec les Princes Chrêtiens.

TOutes les raisons d'Etat & de Politique concourent à engager la République d'Alger d'entretenir une guerre continuelle avec tous les Princes Chrêtiens, même avec la France & l'Angleterre, avec lesquels Royaumes elle est présentement en Paix. Il n'y a qu'une seule raison, qu'on expliquera

dans

dans la ſuite, qui oblige les Algeriens à ne pas la rompre.

La guerre eſt très-néceſſaire aux Algeriens, parce que les Priſes ſont les plus ſolides, & les plus conſidérables revenus du Gouvernement, lorsquelles abondent, tant à cauſe des marchandiſes, des agrez des Bâtimens, qu'à cauſe des eſclaves.

Le profit que trouve chaque ſoldat embarqué, engage les autres à aller en courſe; ainſi la Milice des Vaiſſeaux ſe fortifiant de plus en plus, les Bâtimens Corſaires ſe font craindre de même, & ſont mieux en état de faire des Priſes. Une autre raiſon eſt que le Gouvernement d'Alger, ſuivant ſes Conſtitutions fondamentales, bien loin de perdre par la guerre, profite au contraire beaucoup, par des endroits qui portent un grand préjudice aux autres Etats.

Une des principales Loix de l'Etat étant que la République ne doit jamais perdre ſes forces, lorsqu'un Corſaire eſt perdu ou pris par les Ennemis, les Armateurs proprietaires de ce Vaiſſeau ſont obligez d'en acheter, ou d'en faire conſtruire un de même force, dans le tems qui leur eſt preſcript par le Dey, qui ſe regle ſuivant le bien & les facultez des proprietaires.

Lorsqu'un Turc ou Maure eſt fait eſclave par quelque accident que ce ſoit, même en combattant pour l'Etat, il eſt cenſé mort à la République, lorsqu'il n'a ni enfant ni frere, ce qui eſt aſſez ordinaire pour les Turcs, qui ſont gens venus de Levant ſans aucune ſuite; & alors le Dey s'empare de tous les biens

biens meubles & immeubles, & les fait vendre au profit du Gouvernement. Lorsque ses sujets reviennent d'esclavage au moyen de leur industrie ou de quelque maniére que ce soit, il en est quitte en leur donnant une année de la paye qu'ils avoient avant leur captivité, pour se munir des armes nécessaires. D'ailleurs la paye croissant toutes les années, & en certaines occasions, un soldat Turc se trouve avoir la paye serrée ou la haute paye en 10, 12, ou 15. ans; & au lieu & place de ceux qui sont esclaves, la République fait venir d'autres Turcs de Levant, qui sont mis à la plus basse paye, ce qui ne va pas à la dixiéme partie de la haute; & les nouveaux se trouvant plus jeunes sont mieux en état de servir avec un peu de tems, soit par terre, soit par mer.

Le Gouvernement profite même dans un Bombardement, d'autant que toutes les maisons apartenant à des Coulolis ou à des Maures, qui sont démolies, doivent être rebâties dans l'année par les proprietaires; & lorsque quelqu'un n'est pas en état de le faire, la République s'empare aussi-tôt de la place & des materiaux, & fait vendre le tout à son profit. Ces raisons étant bien attentivement considerées, on ne doutera pas que la guerre ne soit tout à fait l'intérêt des Algeriens. La seule raison qui peut la retenir, est que la Milice étant fort mutine, séditieuse, très-difficile à gouverner, & faisant tout sans réflexion, le mauvais succez & la perte de leurs camarades les émeut, quand même elle auroit engagé le Gouvernement à entrer en guerre,

guerre. Ces émotions ne se passent jamais sans qu'il est coûte la tête au Dey, y ayant toûjours quelque faction qui profite des troubles pour se vanger du Dey, & pour en mettre un autre à sa place. Ainsi l'intérêt particulier du Dey le porte toûjours à entretenir la Paix avec plusieurs Princes Chrétiens, quoi qu'il soit toûjours le premier à menacer de guerre par politique seulement, & afin qu'on ne lui impute ni crainte ni lâcheté.

Nous en avons deux exemples dans les derniéres guerres avec la France. Le premier bombardement coûta la tête à Assan Dey, & le second causa la fuite de Mezomorto Pacha, & d'Ibrahim Dey.

Il n'en fut pas de même dans la guerre qu'ils eurent avec les Anglois, car quoi que ces derniers eussent pris sur les Algeriens vingt-six Bâtimens Corsaires, la Milice s'en consola par 350. Bâtimens Marchands qu'elle prit sur les Anglois, ce qui lui aporta un benefice considérable. Et jamais la Regence d'Alger n'eût fait la Paix avec l'Angleterre, sans la guerre qui lui survint avec la France, au commencement de laquelle les Anglois acheterent la Paix par argent & par quantité de munitions de guerre, dont la République avoit besoin dans cette conjoncture, considérant bien de quelle conséquence, la Paix avec Alger est au Commerce de la Grande Bretagne.

CHA-

CHAPITRE XXI. & *dernier.*

Conclusion de l'Ouvrage.

CE Chapitre contiendra une recapitulation des Statuts, Loix, Mœurs & Usages des Turcs qui gouvernent le Royaume d'Alger, suivant ce qui a été raporté dans les différens Chapitres de cet Ouvrage, & quelques Reflexions sur les idées desavantageuses qu'on a généralement de ces Peuples, dont la plûpart ne doivent être attribuées qu'aux préjugez où l'on est à leur égard, & à l'ignorance de ce qui s'y passe. Les Peuples de la Barbarie, que l'on croit naturellement cruels & inhumains, sont véritablement fort grossiers & ignorans. La plûpart n'ont pour guides que les coûtumes de leurs ancêtres & la superstition; & ils nous paroissent d'autant plus sauvages, & plongez dans les ténébres de l'ignorance, que nous sommes instruits, ou que du moins nous avons lieu de nous instruire sur toute sorte de sujets. Si l'on fait réflexion aussi, que les Turcs qui gouvernent ce Royaume, sont la plûpart de gens grossiers, mal élevez, de la lie du Peuple & des proscripts, on avouera avec franchise, qu'il y a du bon, comme il y a du mauvais dans leur administration & dans leur conduite; ce qui est inévitable dans tous les Gouvernemens, quelques soins que prennent les Souverains ou les Chefs des Républiques pour gouverner les Etats suivant les principes de la Religion, de la Sagesse, & de la Prudence.

Les

Les Algeriens ne connoissent presque point ce que nous apellons Politesse & Politique ; & ils n'en ont que ce que la nature leur en a donné, sans étude ni reflexions. Ils les nomment fourberies des Chrêtiens. Ne devons nous pas avouer qu'ils n'ont point tout à fait tort? Ces deux belles & eminentes qualitez, dans lesquelles nous faisons consister l'homme, & dont la plûpart font toute leur étude, ne le font-elles pas disparoître ou changer à tout moment, & ne composent-elles pas l'art de tromper de propos deliberé & avec perfidie ? Je me souviens, à ce sujet, qu'un Consul étant arrivé à Alger, venant de la brillante Cour de son Prince, & encore tout rempli de la politesse qui y regne, alla un premier jour de l'an voir Baba Hali Dey, lui fit des complimens plus qu'à l'ordinaire, & lui dit, qu'il lui souhaitoit un long Regne, une santé parfaite, beaucoup de prosperité, & qu'il surmontât ses envieux & ses ennemis. Hali Dey l'interrompit & lui dit : Consul, c'est assez mentir, retranche tes complimens ; je n'en veux point. Quand tu m'as fait le salut ordinaire, cela suffit, venons aux affaires, & avoue que tu ne penses pas ce que tu me dis de si flatteur. Car je sai bien que les Chrêtiens souhaitent tous notre ruine, comme nous souhaitons la leur, chacun desirant d'étendre sa Religion, d'augmenter ses forces & ses richesses : ainsi ne flatte des Musulmans que ceux qui aiment la flatterie & le mensonge, & même ceux qui t'y contraindront en mettant leurs bonnes graces à ce prix. Tu

es

es ſauvage * dans ce Païs, & tu dois être bien aiſe que je te donne cet avis pour toûjours. Le Conſul profita de cet avis, mais il donna dans un autre excez. Il ne parla plus à Hali Dey qu'avec hauteur, avec mépris & avec menaces, & cette conduite lui attira des desagrémens, qu'il auroit pû éviter par la modération, & en ſuivant le conſeil & l'exemple de ſes confreres.

Cette Politeſſe & cette Politique à part, examinons les vices qu'on impute aux Algeriens, & les défauts qu'on attribue à leur Gouvernement, pour voir s'il n'y en a point de communs avec ceux des Nations les plus polies, & qui ſe croient les mieux policées.

I. L'on objecte que les Turcs qui gouvernent le Royaume d'Alger ſont des bandits, qui l'ont enlevé aux naturels du Païs, par la trahiſon, par la force & par le crime; qu'ils y maintiennent leur pouvoir par la Tirannie; & qu'un Etat gouverné par de telles gens, ne peut être que très-défectueux.

Il eſt vrai que la force & la violence ont fait l'origine de ce Gouvernement, & que les Turcs ont employé ce moyen pour le conſerver pendant pluſieurs Siécles : mais combien d'Empires, de Royaumes & de Républiques ſe ſont élevez de la même maniére depuis le commencement du monde. Ce ſeroit un grand ouvrage que de faire l'enumeration des Etats établis ou conquis par la force

ce

* *Sauvage*, ſuivant leur maniere de parler ſignifie *nouveau*, & peu inſtruit dans les affaires dont il s'agit dans le diſcours.

ce, par le crime & l'usurpation. Pour peu qu'on lise l'Histoire on en sera bien convaincu, & à présent même il y a des Souverains que les uns regardent comme légitimes, & d'autres comme de vrais Usurpateurs des Etats qu'ils possedent.

II. On dit que les Arabes & les Maures de Barbarie sont des brigands, des voleurs & des misérables, qui détroussent les Voyageurs Chrêtiens, les tuent ou les font esclaves, & qu'ils pillent les Navires qui font naufrage sur leurs côtes, même ceux des Turcs, lorsque les premiers sont les plus forts.

J'en tombe d'accord, quant aux Voyageurs détroussez, tuez ou faits esclaves. Les Arabes & les Maures ayant été subjuguez alternativement par les Chrêtiens & par les Turcs, sous la domination desquels ils ont resté, tous leurs biens leur ayant été enlevez, se voyant traitez durement, & tenus dans l'abjection & la misére, il se croyent en droit d'user des représailles lorsqu'ils en ont l'occasion & la force; mais c'est-là plûtôt un vice de ces Peuples, causé par la pauvreté & le desespoir, qu'un défaut du Gouvernement des Puissances. Doit-on s'en étonner, puisque dans les Etats les mieux policez, il n'y manque pas de voleurs & d'assassins, qui affrontent les suplices les plus affreux? Les Pirenées n'ont-elles pas leurs Miquelets, les Alpes leurs Montagnards? La Sardaigne & la Corse ne sont-elles pas remplies de bandits & d'assassins en titre d'office, protegez par des Princes & des Seigneurs des Terres & des Forets?

Forets ? Cela étant, il faut avouer que les Chrêtiens ressemblent assez aux Barbares.

Pour ce qui regarde le pillage des Bâtimens échouez ou naufragez sur les côtes, ils suivent l'ancien usage de tous les Peuples, de s'aproprier tout ce que la tempête jettoit sur leurs côtes. Mais le Gouvernement n'y a point de part, & lorsqu'il est au pouvoir des Puissances, elles donnent aux étrangers avec lesquels elles sont en Paix, la même assistance qu'à leurs sujets pour recouvrer les personnes & les effets. Cet usage subsiste encore aujourd'hui en des Païs Chrêtiens. Dans le mois de Septembre 1716. un Navire François coula bas, par une voye d'eau, dans le Port de Siracuse en Sicile, mais dans un endroit peu profond & d'où l'on pouvoit tirer aisément le Bâtiment. Les Siciliens s'emparerent aussi-tôt de 159. Turcs passagers, de 26. femmes & enfans, & des effets du chargement qui apartenoient à ces Turcs, & s'apropriérent tout cela par une coûtume qui a force de Loi. Voici la traduction d'une Lettre écrite par ces Turcs à Baba Hali Dey, dattée du 27. de Janvier 1717.

„ Gloire soit à Dieu seul tout Puissant & „ miséricordieux, qui nous accordera sa cle- „ mence & sa miséricorde. Sa Gloire soit „ exaltée à perpetuité. Notre Roi & Maî- „ tre, nos Seigneurs de son Conseil, & tous „ nos freres vrais croyans d'Alger. Nous „ vous faisons savoir qu'étant partis du Port „ d'Alger l'année derniére, sur un Vaisseau „ François commandé par le Capitaine Guil- „ laume Aguitton, nous arrivâmes en

„ bonne

„ bonne ſanté à Tunis, où plusieurs hom-
„ mes, femmes & enfans s'embarquerent de
„ paſſage pour aller dans le Levant. Après
„ quoi nous partîmes & arrivâmes devant
„ Malte, où l'on remit des Lettres au Con-
„ ſul de France. De là nous fîmes voile pour
„ continuer notre route, & nous étant trou-
„ vez vers le Golphe de Kibs avec un fort
„ mauvais tems, un bout de planche s'ou-
„ vrit. Il entroit par cette ouverture une ſi
„ grande quantité d'eau, qu'à peine 159.
„ Turcs que nous étions, & 35. hommes
„ d'équipage travaillant ſans relâche à pom-
„ per, pouvions nous tenir le Vaiſſeau ſur
„ l'eau. Alors nous demandames que le
„ Bâtiment relâchât à Tripoli, qui étoit ſous
„ le vent; mais le Capitaine nous fit con-
„ noître que Tripoli, Malte & la Sicile
„ étoient la même choſe pour lui. Ainſi
„ nous reſtâmes quatre jours en pompant
„ ſans pouvoir prendre Port, & nous arri-
„ vâmes enfin ſur le tard à celui de Siracuſe.
„ Le tems ſe trouvant alors un peu beau,
„ nous convînmes avec le Capitaine de nous
„ repoſer tous après tant de fatigues, & que
„ le lendemain nous nous débarquerions
„ avec les femmes, enfans & les effets; qu'on
„ raccommoderoit le Vaiſſeau, & qu'enſuite
„ nous nous rembarquerions pour continuer
„ notre route. Mais pendant notre ſommeil,
„ le Vaiſſeau coula bas dans un endroit qui,
„ heureuſement, n'étoit guéres profond, &
„ rien ne nous empêcha de nous débarquer
„ tous avec nos effets. Nous campâmes ſous
„ des tentes, que le Capitaine fit dreſſer ſur

„ le rivage, avec des voiles du Vaisseau, & „ le Pavillon blanc y fut arboré. A peine „ y étions nous, qu'il vint un nombre de „ gens à cheval qui nous entourerent, pillerent tous nos effets, & nous ménerent à „ Siracuse, & puis hors la Ville où nous fîmes „ quarantaine, & y demeurâmes quatre Lunes, sans aprendre aucune nouvelle de „ notre sort. On nous sépara ensuite en „ deux bandes, & nous fûmes conduits dans „ des Forteresses, où nous restâmes deux Lunes. On nous a fait aller à présent dans „ une maison où l'on a écrit nos noms, notre qualité & notre Païs. Ceux qui ont „ du bien resteront dans cette maison, & les „ autres sont destinez au service des Galeres. Ainsi nous voilà esclaves au nombre „ de 159. hommes & de 26. femmes ou „ enfans. Les hommes peuvent suporter „ plus constamment l'esclavage, mais les „ femmes & les enfans ont plus besoin de „ vos soins, pour en être promptement délivrez. Vous étes responsable, autrement, „ des péchez qu'ils peuvent commettre, parce que vous étes notre Roi, notre Seigneur & notre Pere en ce Monde. De „ sorte que si vous négligez de nous faire „ rendre Justice, comme Dieu le commande, nous vous accuserons devant lui, & „ sa sainte maison de la Mecque, pour laquelle nous avions destiné 2000. Piastres. „ Le Souverain Maître, qui est juge de tous „ les hommes, vous demandera compte de „ tout. Ecrit à Siracuse en Sicile vers la fin „ de la Lune de *Maherem*, l'an de l'Hegire 1129.

„ 1129. Signez *Ibrahim Cherif ben Assan*, „ *Mehemed ben Hagi Mustapha*, *Hali ben* „ *Ramadan*, &c.

Dans des Païs où des Loix douces & charitables détruisent l'usage de s'aproprier, ce qui vient par la tempête sur les côtes, il n'y manque pas de gens, qui au mépris de ces Loix, pillent les Bâtimens échouez & naufragez, qui appartiennent aux étrangers, & même ceux de leurs Compatriotes. Voici un fait tout recent. En 1723. le 25. Decembre, le Brigantin l'Hirondelle, Capitaine Christian Spittinck de Dunkerque, venant à Amsterdam, fit naufrage à l'Ile d'Urck dans le Zuiderzée. Ce malheur lui arriva par la faute de son Pilote Lamaneur, qui avoua devant les Magistrats du Village d'Urck, n'avoir jamais conduit des Bâtimens du Texel à Amsterdam. Les habitans de ce lieu lui donnerent tous les secours nécessaires, mais deux jours après, il vint à bord un nombre considérable de bateaux de Colornh, dont les gens se disoient Dunkerquois; & qui sous pretexte d'un prompt secours, le pillerent impunement & emporterent avec eux avec précipitation plusieurs effets du chargement. Combien y a-t-il de Pilotes Lamaneurs, qui font échouer des Bâtimens par malice, pour faire rançonner les Capitaines, pour se faire allouer un droit de sauvage, ou pour les faire piller par leurs camarades? Combien d'autres voyant des Bâtimens sur la côte battus de la tempête, leur refusent tout secours, afin qu'ils fassent naufrage, pour les piller ensuite. Et si ces Bâtimens échapent des mains des ra-

visseurs, que de formalitez à essuyer & de droits onereux à payer, dans certains endroits, pour leur conservation. C'est une chose que personne n'ignore; & l'on voit par là que l'attention des Souverains à faire de bonnes Loix & à en maintenir l'execution, ne peut pas toûjours contenir les méchans dans leur devoir.

III. On se recrie extraordinairement sur ce que les Algériens font mourir leurs Rois par voye d'assassinat. C'est un fait incontestable. Ils sont mis quelquefois à mort, parce qu'ils violent les Loix & les Statuts de l'Etat, qu'ils ont juré à leur avenement au Deylick de faire observer, & d'observer eux-mêmes, sous les mêmes peines que les sujets. D'autres fois pour avoir mal regi & administré les affaires du Gouvernement, ou dissipé les fonds publics, & souvent par des Cabales de gens mal intentionnez qui les assassinent en trahison. D'autres, enfin, sont quelquefois assez heureux pour prevenir par leur fuite cette rude catastrophe.

Nous ne manquons pas de ces tristes exemples parmi nous. On a malheureusement vû de bons Rois mourir par une main criminelle & assassine, au milieu de leur Cour, & entourez de gardes. Des Rois chéris, respectez, & qui faisoient la joye de leurs Peuples, n'ont pû se garantir du fer meurtrier d'un scelerat ou d'un fanatique. Ne trouvons donc pas étrange, que parmi la fiére Milice d'Alger, dont les sujets sont égaux à leur Chef, il s'en trouve d'ambitieux ou de vindicatifs, qui sous pretexte du bien pu-

blic

blic ou par malice, en portent d'autres qui agissent souvent de bonne foi, à assassiner & à massacrer les Deys.

On a vû d'autres Rois en Europe qui ont fui de leurs États, ou que leurs Sujets ont dégradé de la Souveraineté par des Resolutions autentiques, & leur ont fait perdre la tête sur un échaffaut. Les yeux des Peuples se sont repûs du sang de leurs Souverains, dont ils avoient auparavant suivi & respecté les ordres. Il est vrai que ces spectacles tragiques se sont faits avec beaucoup de formalité, d'éclat, de pompe & d'apareil, & il n'y a que la bruyante cérémonie qui distingue, en cela, des Peuples Chrêtiens, d'avec ceux de la Barbarie.

Personne ne doit ignorer aussi de quels noirs attentats est capable une Populace effrenée, lorsqu'elle peut avoir le dessus. Les Histoires anciennes & modernes de tous les Païs ne nous en fournissent que trop de preuves. On en a vû à la Haye un exemple qui frape encore les esprits. C'est l'horrible massacre de Mrs. Jean de Wit Conseiller Pensionnaire, & Corneille de Wit, Bourguemaître de Dort, Commissaire Plenipotentiaire de l'Armée Navale en 1672, arrivé dans le mois de Juillet de la même année. N'est-ce pas une chose terrible d'aprendre que les Souverains furent forcez, pour calmer la fureur des séditieux, de dégrader de ses Emplois le Bourguemaître, de le faire mettre en prison sur l'accusation d'un imposteur & d'un scelerat, de lui faire donner une horrible torture, de le condamner à un Bannissement, à des amen-

des & des dépens, & de renvoyer abſous le traître accuſateur? Peut-on penſer ſans horreur qu'une Sentence ſi terrible envers un Membre reſpectable du Senat, ne fût pas capable de calmer la fureur qui agitoit le Peuple ? A quels excez de Barbarie & de cruauté ce Peuple Chrêtien ne s'abandonnat-il pas ? Le Penſionnaire de Wit fut à la priſon pour faire ſortir ſon frere, dont il ſe rendit caution ; mais il ne prévoyoit point qu'ils alloient ſervir de victimes. Les Compagnies des Bourgeois prirent les armes, & ſe poſterent d'une façon, que perſonne ne pût donner du ſecours aux priſonniers. La priſon eſt inveſtie, on poſe des Corps de Garde même ſur le toit, les portes ſont enfoncées, les victimes ſont traînées par des aſſaſſins au milieu des rangs des Bourgeois armez. Ces deux hommes infortunez, qui auparavant étoient regardez comme grands hommes, dont l'un étoit l'oracle d'un reſpectable Senat, & l'autre avoit le commandement abſolu d'une Armée d'où dépendoit l'honneur & le ſalut de la République : ces deux hommes, dis-je, ſont flêtris, percez de coups aſſaſſins, & maſſacrez en même tems. Voici de quelle maniére un * Hiſtorien raconte le traitement qu'on fit à leurs cadavres. †

„ On dépouilla les deux corps & on mit
„ leurs habits en mille morceaux, que l'on
„ diſtri-

* Voyez *l'Hiſtoire de Guillaume III. par Mr. Samſon*, imprimée à la Haye, avec Privilege, Tom. II. page 410.

† Voyez auſſi les *Delices de la Hollande*, à la Haye chez les Freres Van Dole 1710. Tom. II. Chap. 2.

„ diftribua enfuite par curiofité à la Haye & „ dans les Villages voifins. On les perça de „ coups, & après mille outrages dont une „ Populace furieufe & brutale eft capable, on „ les traîna tous nuds dans les bouës jufques „ au lieu où l'on execute les fcélerats, & „ on les pendit par les piez à un gibet fait „ en forme d'Eftrapade. Là on encherit en- „ core fur les ignominies qu'on leur avoit „ fait fouffrit dans la ruë, & on les déchira „ en piéces fans que perfonne osât s'oppo- „ fer à cette barbarie. On coupa au corps „ mort de Jean de Wit les deux premiers „ doigts de la main droite, dont on difoit „ qu'il avoit figné l'Edit perpetuel. On cou- „ pa enfuite à l'un & à l'autre le nez, les „ oreilles, les doigts des piez & des mains, „ & les autres extremitez du corps qui furent „ vendus publiquement par les ruës, quinze „ & vingt fols le doigt, vingt cinq & trente „ fols l'oreille. On leur ouvrit auffi la poi- „ trine, & on en tira les entrailles qui furent „ jettées aux chiens, mais quelqu'un détour- „ na les deux cœurs, fans qu'on pût remar- „ quer celui qui s'en étoit faifi, ni l'ufage „ qu'il en vouloit faire. Ils furent mis dans „ un pot d'huile de Thérébentine, & on les „ a vûs quelque tems après chez un particu- „ lier à la Haye. Pour finir le recit d'une „ fi trifte Tragédie, je me contenterai de di- „ re, que la rage de quelques-uns de ces fu- „ rieux alla fi loin, qu'elle les porta jufqu'à „ leur déchirer la chair avec les dens & à en „ faire griller des morceaux, *fans fe foucier* „ *d'en crever*, difoient-ils, *pourvû qu'ils*

 „ *puffent*

„ *puissent se vanter d'en avoir mangé* , &c.
Un Peuple Chrêtien, éclairé par les lumiéres de l'Evangile, & que ses connoissances élevent si fort au-dessus des Peuples ignorans de la Barbarie, peut-il mettre quelque difference entre cette scene,& celle qui se passa àTunis en 1695. laquelle nous allons raporter ici.

Chaban Dey d'Alger étant en guerre avec Mehemed Bey de Tunis bâtit les Tuniciens, & prit leur Ville capitale, après quatre mois de siége. Mehemed, pour évitêr la mort, se retira dans une solitude dans les montagnes de Zoara. Les Algeriens favoriserent l'élection de Benehouquer, qui fut établi Bey, & Tatar fut élevé à la dignité de Dey de Tunis avec l'autorité, qui dans son origine étoit attaché au Deylick, & que les Beys avoient usurpée, & qu'ils ont reprise après. Tatar regna environ six mois avec beaucoup de Tirannie; & pour s'affermir sur le Trône, il fit mourir tous ses puissans ennemis personnels, & remplit son Trésor de la confiscation de leurs biens. Les mêmes qui avoient trahi Mehemed Bey le regretterent. Ils se mirent à la tête de cinq ou six cens hommes, & allerent le chercher dans les montagnes les plus affreuses, qui sembloient l'avoir dérobé pour toûjours à la société des hommes. Ils le trouverent enfin, l'arracherent par force de la solitude, & le firent marcher à leur tête au lieu où son Trésor étoit caché. Il l'ouvrit, le distribua généreusement aux Troupes, qui grossirent dans la route. Il arriva devant Tunis, defit Benehouquer Bey, & les habitans de la Ville irritez contre Tatar Dey ouvrirent les Portes.

tes. Tatar Dey se retira au Château & ne se rendit qu'aprés cinq mois de resistance, par une Capitulation que Mehemed Bey lui accorda fort généreusement ; mais dès qu'il parut en Public, quelques précautions que prit Mehemed Bey pour la seureté de sa personne, il fut massacré par la Populace, traîné dans les ruës, déchiré en morceaux ; & par un excez d'inhumanité qu'on auroit crû n'apartenir qu'à des Barbares, si cela n'étoit déja arrivé à des Chrêtiens, sa chair fut mangée par ses semblables, ses concitoyens & ses sujets.

Les Algeriens, lors de la derniére guerre avec la France, firent mourir le Consul, mais le Dey & les Officiers du Divan n'y eurent aucune part. Ce fut la Populace, irritée du desordre que faisoient les Bombes, qui commit cet attentat, comme on peut le voir par la Harangue qui suit de Hagi-Jafer Aga Effendi, que le Divan envoya en Ambassade au Roi, dès qu'on fut convenu des Articles de la Paix, qu'ils avoient demandée avec instance, pour demander pardon à Sa Majesté, de la part du Dey & du Divan de cette execrable violence.

Très-Haut, Très-Excellent, Très-Puissant, Très-Magnanime & Très-Invincible Louis XIV. Empereur des François, Dieu perpetue ton Regne & ta posterité.

„ Je viens au pied de ton sublime Trône
„ Imperial pour t'exprimer la joye de notre
„ République & du Dey mon Maître, d'a-

 „ voir

„ voir conclu la Paix avec tes Lieutenans
„ & le desir ardent qu'ils ont qu'il plaise à
„ ta Haute Majesté d'y mettre le Sceau de
„ ton dernier contentement.

„ La force de tes armes très-puissantes &
„ l'éclat de ton sabre toûjours victorieux
„ leur a fait connoître, quelle a été la
„ faute de Baba Assan Dey d'avoir déclaré
„ la guerre à tes Sujets. Je suis député pour
„ t'en venir demander pardon, & te pro-
„ tester que nous n'aurons à l'avenir d'autre
„ intention, que de mériter par notre condui-
„ te l'amitié du plus grand Empereur qui
„ soit & qui ait jamais été dans la Loi de
„ Jesus, & le seul que nous redoutions.

„ Nous pourrions aprehender que l'excez
„ détestable commis en la personne de ton
„ Consul, ne fût un obstacle à la Paix, si
„ ton esprit, dont les lumiéres semblables à
„ celles du Soleil, pénétrant toutes choses,
„ ne connoissoit parfaitement dequoi est ca-
„ pable une Populace emeuë & en fureur,
„ qui au milieu de ses concitoyens écrasez
„ par tes Bombes, où se trouvent des Peres,
„ des freres & des enfans, se voit enlever ses
„ esclaves, le plus beau de ses biens, & à
„ qui, pour comble de malheur, on refuse
„ en échange des Chrêtiens la liberté de ses
„ compatriotes qu'elle avoit esperée.

„ Quelque motif que puisse avoir cette
„ violence, je viens te prier de détourner
„ pour jamais tes yeux sacrez de dessus une
„ action, que tous les gens de bien parmi
„ nous ont détestée, & principalement les
„ Puissances, auxquelles il ne seroit par rai-
„ sonnable

„ ſonnable de l'imputer. Nous eſperons, ô „ Grand Empereur, auſſi puiſſant que *Gemſchid*, auſſi riche que *Karoun*, auſſi magnifique que *Salomon*, & auſſi généreux qu'*Akemptas*, cette grace de tes bontez.

„ Et même, dans la haute opinion que „ nous avons de ta générofité incomparable, „ nous n'avons garde de douter, que tu ne „ rendes libres tous ceux de nos Freres qui „ ſe trouveront arrêtez dans les fers, comme „ nous remettons en pleine liberté tous ceux „ de tes Sujets qui ſont entre nos mains, & „ même tous ceux qui ont été honnorez de „ l'ombre de ton nom, afin que cette Paix „ ſoit égale & univerſelle.

„ En cela que demandons nous? Sinon „ d'ouvrir un plus grand nombre de bouches „ pour célébrer tes louanges, afin que dans „ le tems que les tiens rendus à leur Patrie, „ te béniront proſternez à tes pieds, les nô„ tres ſe répandant dans les vaſtes Païs de „ l'Afrique, aillent y publier ta magnificence, „ & graver dans le cœur de leurs enfans une „ profonde vénération pour tes vertus in„ comparables.

„ Ce ſera là le fondement d'une éternelle „ Paix, que nous conſerverons de notre part, „ par une obſervation exacte & religieuſe de „ toutes les conditions ſur leſquelles elle a „ été établie; ne doutant point que par l'o„ béïſſance parfaite que tu te fais rendre, tes „ Sujets ne prennent le même ſoin de la con„ ſerver.

„ Vueille le Créateur tout puiſſant & mi„ ſericordieux y donner ſa bénédiction, &

 „ main-

„ maintenir une union perpetuelle entre le
„ très-Haut, très-Excellent, très-Puissant,
„ très-Magnanime & invincible Empereur,
„ des François & les très-Illustres, & magni-
„ fiques Pacha Dey, Divan & les victorieuses
„ Milices de la République des Algeriens.

Il est vrai que les massacres des Deys, Beys ou Chefs des Républiques de Barbarie sont infiniment plus fréquents qu'en Europe ; mais il faut convenir qu'il y a des Etats, où s'il dépendoit du Peuple ou des conspirateurs de déposer ou de faire mourir leurs Superieurs, ils en changeroient souvent, & s'empareroient de l'autorité du Gouvernement. On ne doit leur modération qu'à une superiorité & à un ordre qu'on ne peut avoir à Alger, par la malheureuse constitution sur laquelle y est fondée la Regence des Turcs.

IV. On regarde avec horreur les maximes que pratiquent les Deys d'Alger, qui pour se maintenir dans leur Souveraineté, font sans formalité étrangler ou périr autrement toutes les personnes qu'il savent être contraires à leurs intérêts, ou qui ont l'esprit de faction & de cabale. Quelquefois sur de simples soupçons, il arrive que les Deys se souillent du sang de leurs sujets, en leur coupant la tête eux-mêmes, ou en les faisant massacrer en leur présence.

On a raison de détester de pareilles actions, qui ont ordinairement lieu après la mort tragique d'un Dey, dont le successeur employe des moyens violens pour prévenir un pareil sort. Il est bon de remarquer là-dessus, que tous les Turcs du Royaume d'Alger étant

habiles

habiles à parvenir au Deylick, il y en a toûjours qui plus inquiets, plus avares & plus ambitieux que les autres, ne cessent point de machiner contre la vie du Dey qui regne, & se font des partis pour le faire mourir & pour se faire proclamer. Chaque parti croit être le seul. Quelquefois aussi un parti ayant connoissance qu'il y en a un autre animé du même dessein, hâte l'assassinat du Dey, pour proclamer son Chef à main armée, & toûjours sous pretexte du bien public. Si ce parti a le dessus, son Chef proclamé Dey se défait d'abord de tous les autres Chefs de cabale & de ses adherans. Du moins il n'oublie rien pour les détruire, ou pour les obliger à prendre la fuite. Si aucun Chef de cabale n'est éleu, & qu'on proclame un Dey parent du défunt ou de son parti, comme il arriva en 1710. en l'Election faite de Baba Hali Dey, & en la derniére d'Abdi Aga Dey aujourd'hui regnant, celui-ci donne la chasse à tous ceux qui sont complices de la mort de son Prédecesseur, & tâche de les exterminer entiérement; persuadé que les mal-intentionnez continueront leurs trames, & qu'il ne pourra éviter le même sort. Il y en a parmi ces cabales, qui plus prudents cachent leurs démarches même aux complices. Ils ne sont connus que des Chefs de ces cabales, & donnent seulement leurs conseils pour leur faire prendre de justes mesures, afin de parvenir à leur fin. Ceux-là sont les plus dangereux & les plus difficiles à convaincre; mais pour ne rien risquer, le Dey s'en défait aussi sur des soupçons, parce

qu'il est arrivé, que de telles gens avoient causé ensuite la mort de celui qui les avoit épargnez. Lorsque les conjurez sont Turcs le Dey les fait arrêter par des Chaoux, qui les conduisent chez l'Aga des Janissaires qui les fait étrangler, sans que personne s'en aperçoive. Mais comme il y a toûjours des Maures, des Juifs & même des Juives, dont les Turcs se servent pour porter des Lettres, ou porter la parole, le Dey envoye brûler les Juifs, & fait pendre ou noyer les autres, sans aucun ménagement. Ils les fait quelquefois tuer devant lui, ou même il leur donnera le premier coup, & ceux qui sont auprès de lui achevent de les faire mourir, estimant que c'est la même chose de donner un arrêt de mort contre quelqu'un ou de le tuer.

Il arrive aussi quelquefois que le Dey étant sur son siége, est averti qu'un Officier du Divan qui est dans le Palais conspire contre sa vie. Alors il le fait apeller & fermer en même tems la Porte, & lui reprochant sa perfidie le tue ou le fait tuer promptement, de peur que s'il laissoit aller ce conspirateur, il ne fut lui-même bientôt sa victime.

On peut seulement inferer de tout cela, que c'est un grand malheur d'être Dey, comme l'avouent tous les jours ceux qui sont éleus & proclamez malgré eux, ainsi que l'ont été Baba Hali prédecesseur de Mehemed ben Ascein & Abdi-Aga Dey aujourd'hui regnant, qui a succedé au dernier. Ceux qui sont dans ce cas, n'étant pas les Maîtres de refuser le Deylick, ni de le quitter, lors

qu'ils

qu'ils l'ont accepté de gré ou de force, ils se trouvent dans la cruelle nécessité, pour sauver leurs jours, de hâter la mort des gens suspects, & de ne rien négliger, même dans l'incertitude & dans le doute de la vérité. D'ailleurs comme les esprits turbulens qui forment des cabales contre un Dey, sont de ces Turcs qui n'ont aucun bien à Alger, on ne peut les châtier que personnellement; ceux qui ont des maisons, des terres, ou qui sont intéressez aux Armemens, se gardant bien de participer à des revoltes & à des conspirations.

Enfin, puisque la Milice ne passe rien à son Chef, que si la paye manque d'un jour, s'il est convaincu d'avoir pris la femme d'autrui, d'avoir été la cause directe ou indirecte d'une disette de vivres ou d'un mauvais succez des affaires de l'Etat, il est condamné à perdre la vie, que ses Sujets lui ôtent sans formalité & sans recevoir aucun moyen de justification; il ne fait que joüir à son tour du même droit, & c'est une espéce d'accord entr'eux autorisé par un long usage, qui a force de Loi & de Traité.

V. On impute aux Algeriens d'être des Pirates insatiables, & de faire les Chrêtiens esclaves pour les tourmenter, même ceux des Païs où par une Loi douce & humaine, il est défendu d'en avoir.

On ne peut que convenir que c'est un métier fort odieux, que celui d'écumeur de mer. Mais que font-ils de plus, que les sujets des Princes Chrêtiens lorsqu'ils sont en guerre? L'Ordre de Malte par un motif de Religion ne

ne leur fait-il pas une guerre continuelle? Et les Chevaliers, en faisant leurs vœux, ne jurent-ils pas de ne faire jamais la Paix avec les Mahometans? N'a-t-on pas vû autrefois de fréquentes Croisades des Chrêtiens de tout Païs, pour conquerir l'Asie & l'Afrique, & exterminer le Mahometisme? Par quel droit les Européens, & par quelle voye ont-ils enlevé les vastes Païs des Indes Orientales & Occidentales à des Peuples, dont ils n'avoient jamais été offencez, ni même connus? Ils les ont massacrez & exterminez avec toute sorte d'inhumanité, comme il paroît, à la honte des Chrêtiens, par les Relations de la Conquête du Perou par les Espagnols, écrites par des Auteurs de la même Nation? N'est-ce pas piraterie? Avouons donc que la Loi du plus fort est reconnue la dominante parmi tous les hommes.

Quant aux esclaves, les Algeriens suivent un usage immemorial, de même que les autres Peuples de Barbarie, de faire captifs leurs Ennemis, & le commerce des esclaves est devenu leur principale richesse. Les Nations auxquelles il n'est pas permis d'avoir des esclaves, lorsqu'elles prennent des Mahometans, les vendent à d'autres Nations: ce qui revient au même. D'ailleurs, ce n'est point par humanité que ces Chrêtiens n'en tiennent pas, puis qu'ils en ont dans leurs Colonies d'Orient & d'Occident & en font le trafic; mais uniquement, parce que les Souverains ne veulent pas le permettre, autrement on seroit très-bon Algerien sur cet article.

On

On ne maltraite point cruellement les esclaves à Alger, comme bien de gens le croyent, & se persuadent même qu'on les tourmente pour les obliger à se faire Mahometans. On se trompe fort. Les esclaves ne sont maltraitez ni châtiez, que lors qu'ils manquent griévement à leur devoir. On ne les fait point travailler au dessus de leurs forces, & on les ménage de peur de les rendre malades & de les perdre. Il y en a qui se trouvent si bien, qu'ils ne veulent point se racheter, quoi qu'ils en ayent les moyens. D'autres n'ont d'autre peine, que celle d'être privez de la liberté. Il y en a même de qui les Maîtres, en attendant leur rachat, souffrent au moins autant de leurs imperfections qu'on est obligé de souffrir des domestiques en quelques Villes de Hollande; & quelquefois les Maîtres sont obligez d'en faire des trocs, croyant en recouvrer de plus dociles & moins scelerats, & se trompent ainsi les uns & les autres. Il est vrai que la sobrieté & la vie laborieuse & pénible des Algeriens, denuée des commoditez & des plaisirs que se procurent les Chrêtiens dans leur Païs, n'est pas de leur goût & leur fait paroître leur esclavage bien dur.

Lorsqu'on châtie sévérement les esclaves, c'est qu'ils l'ont mérité par quelque crime, comme assassinat, vol considérable, revolte & autres semblables cas; & l'on fait passer ces châtimens pour cruautez.

Il arrive quelquefois que les maîtres ont des parens esclaves dans le Païs des leurs; & pour obliger le Chrêtiens à solliciter fortement

ment un échange, il les traitent avec dureté. Mais cela ne prouve rien contre l'usage général & accoûtumé. Ce n'est pourtant rien, en comparaison du mauvais traitement que les Espagnols faisoient aux Algeriens, lorsque Horan apartenoit aux premiers. J'ai été prisonnier de guerre des Espagnols en 1706, & j'y ai été traité avec tant d'inhumanité & de rigueur, que je préférerois dix ans d'esclavage à Alger à un an de prison en Espagne.

Il arrive quelquefois que les personnes riches donnent gratuitement la liberté à des esclaves qui les ont servis avec attachement pendant un nombre d'années, les comblent de biens & entretiennent correspondance d'amitié avec eux, lorsqu'ils sont en Chrêtienté. Cela est plus rare à Alger qu'à Tunis; mais voici un fait qui prouve que les esclaves ne se trouvent point toûjours si mal avec les Barbares. Ramadan Dey de Tunis s'étant refugié en 1695. pendant les troubles de ce Royaume, auprez du grand Duc de Toscane, avoit à sa suite 25. esclaves Italiens, la plûpart Toscans de Nation. Lorsque Ramadan fut rapellé pour être fait Bey en 1696. ces esclaves eurent beau être sollicitez de rester dans leur Patrie, par leurs Parens, leurs amis & par les Ecclesiastiques, ils ne voulurent point quitter leur Maître, & retournerent avec lui à Tunis, en représentant, qu'ils y avoient libre exercice de leur Religion, tous les secours spirituels qui leur étoient nécessaires; qu'ils y avoient toutes leurs commoditez temporelles en vivant en gens de bien; au lieu qu'ils se verroient misérables en Italie s'ils y restoient.

VI.

VI. Pour ce qui regarde la Religion, les zélez Mahometans se servent tout au plus de la voye de la persuasion pour faire des proselites, encore cela est-il très rare. Il n'y a que ceux qui sont faits esclaves dans l'enfance, que les Maîtres élevent à leur maniére dans leur Religion, & qu'ils adoptent. On peut dire qu'il y a dans ce Païs une parfaite Tolerance. Ils la fondent sur des Passages réïterez de l'Alcoran, qui portent, que *Tout homme soit Chrêtien soit Juif qui adore Dieu, & ne pratique que ce qui est bon, s'attire sans doute la Benediction de Dieu.* Tous les efforts qu'ont fait les Chrêtiens pour extirper les Mahometans, ne les ont point éloignez de la pratique de la Tolerance. Ils disent être persuadez, qu'un Chrêtien que la force oblige d'embrasser la Loi de l'Alcoran, n'est jamais bon Musulman, & qu'il ne paroît l'être que jusqu'à ce qu'il trouve l'occasion de s'échaper. Plusieurs même croyent, qu'on fait mal d'abandonner la Religion dans laquelle on est né & élevé, dans l'opinion où ils sont qu'un homme de bien peut se sauver dans toutes les Religions, avec cette difference que les Musulmans seront les plus favorisez de Dieu.

VII. Enfin on se plaint que les Algeriens violent les Traitez de Paix, & déclarent la Guerre aux Chrêtiens, sans autre raison qui les y autorise que leur intérêt ou leurs caprices; Que leurs hostilitez commencent dès le moment qu'ils l'ont resolué dans le Divan, en arrêtant & confisquant les Bâtimens qui sont dans leur Port apartenant à la Nation

avec

avec laquelle ils viennent de rompre la Paix, après avoir seulement signifié cette rupture au Consul; qu'ils ont le tems de faire des prises par surprise avant que leurs nouveaux Ennemis soient avertis de ce qui se passe; & que même en pleine Paix, ils pillent les Bâtimens Amis, en obligeant les Maîtres de leur donner ce qui leur manque, comme vivres, cordages, & autres choses semblables.

Tout cela est remarquable, parce que les Algeriens le font impoliment & brusquement. Les Chrêtiens font quelquefois dans le même cas à l'égard de leurs Amis ou Alliez, mais ils font les choses d'une maniére moins rude. Ils font une demande qu'on ne veut pas leur accorder, & sur le pretexte qu'on appelle Deni de Justice, ils font irruption sur les Terres des refusants, & enlevent une Ville, une Province, un Territoire, & des bagatelles semblables, & déclarent par des Manifestes que leurs Pretentions étant justes, leurs conquêtes le sont aussi. Des Généraux d'Armée se hâtent de donner bataille à l'Ennemi, lorsqu'ils sont sûrs de recevoir incessamment ordre de publier la Paix qui est déja arrêtée & conclue, & font périr des milliers d'hommes. D'autres commandent leurs Troupes à la solde d'un ou plusieurs Princes Alliez, dans le tems qu'ils sont d'intelligence avec les Ennemis de ceux avec lesquels ils paroissent unis par un Traité d'Alliance & de Conféderation. Les uns appellent cela Politique, & d'autres Trahison & perfidie.

Pour ce qui regarde le pillage fait par les Al-

Algeriens ſur les Bâtimens de leurs Amis, tels que je les ai expliquez, il eſt clair comme le jour que ce pillage n'eſt rien en comparaiſon de celui que les Corſaires Chrêtiens ont fait ſur leurs Amis, ſur tout pendant la derniére guerre. Ils ont arrêté un grand nombre de Bâtimens Amis, ſous pretexte qu'ils étoient chargez pour compte des Ennemis ou de Marchandiſes du crû ou fabrique de leur Païs; & après les avoir ſubtilement pillez & les avoir conduits dans un Port, les Capitaines pris qui en ont obtenu la main levée, n'ont pas laiſſé que d'être enormement lezez par la perte du tems, des occaſions, par le déperiſſement des Marchandiſes & les frais qu'ils ont été contraints de faire pour obtenir juſtice. Ces Corſaires ont pris des Navires pendant les ſuſpenſions d'armes, qui n'ont jamais été reſtituez. Les Armateurs Suedois ont pris les Navires Amis & Ennemis indifféremment, & les Corſaires de Zelande ont auſſi arrêté, confiſqué & vendu des Bâtimens Hollandois leurs Confédérez, qui venoient avec un chargement de France, & qui naviguoient avec un Paſſeport François, & les expeditions de leurs Amirautez. Quelques-uns nomment cela Guerre, & d'autres Brigandage.

Les Algeriens ſe plaignent avec raiſon, que lorſqu'ils ſe rencontrent avec des Corſaires Chrêtiens plus forts qu'eux, ces Corſaires quoi qu'Amis leur donnent la bordée d'artillerie, & leur font du dommage pour les obliger à quitter leurs Croiſiéres. Mais cela n'eſt que bagatelle, parce que ce n'eſt qu'à

des

des Turcs qu'on fait du tort. On veut même que l'action soit méritoire, parce qu'en chassant les Algeriens des Croisiéres, cela peut garantir des Chrêtiens de tomber dans l'esclavage; & les Traitez de Paix & la bonne foi ne doivent point prévaloir sur de si bons motifs.

Examinons à présent, s'il n'y a pas quelque chose de bon dans le Gouvernement d'Alger, tant par raport aux Statuts & aux Loix, que par raport aux usages & à la conduite des Algeriens.

I. Les Statuts fondamentaux de la Regence des Turcs rendent tous les Turcs enrolez dans la Milice, égaux entr'eux, depuis le Dey inclusivement jusqu'au dernier venu, tant par raport à la Noblesse qu'au droit de passer par les Emplois Militaires & les Charges du Gouvernement sans distinction. C'est pour cela que le Dey & tous les Officiers du Divan & de l'Etat sont compris dans le Livre de la Paye comme soldats, & reçoivent publiquement leur paye en cette qualité, le jour qu'elle se fait, sans autre marque de distinction que d'être appellez les premiers par l'Aga de la Milice qui fait l'appel.

II. Les Turcs ne sont avancez à la paye & aux Charges Militaires (la nomination de celles du Gouvernement apartenant au Dey) que par ancieneté, lorsqu'ils font leur devoir, sans aucune partialité ni faveur : & si le Dey faisoit quelque Passedroit, ce qui n'arrive jamais, il lui en coûteroit la vie. Aussi lorsque les soldats font quelque lâcheté, quelque bassesse, ou manquent à leurs obligations,

gations, ils ont leur paye diminuée de Classe, à quoi est attachée une grande infamie, & ils sont par conséquent reculez pour leur ancienneté & leur avancement.

III. Par ces Statuts les Deys doivent s'attacher uniquement à regir les affaires de l'Etat; ils doivent s'en rendre esclaves. Un Dey doit rester tous les jours de l'année sans aucune vacance, sur son siége ordinaire, depuis une certaine heure reglée jusques à un autre aussi reglée pour écouter les plaintes, les raports, recevoir les Lettres ou les avis de tous ses Sujets & des Etrangers libres ou esclaves de quelque qualité & condition qu'ils soient, afin que la justice soit promptement rendue & les ordres nécessaires donnez sans délai. Pour cet effet tous les Officiers de l'Etat doivent se tenir toûjours auprez du Dey, ou s'assembler dans des endroits construits exprès, afin qu'on les trouve d'abord, lorsqu'on a besoin de leurs avis, ou de leur faire executer des ordres.

IV. Lorsqu'un Dey est proclamé, le Cady en présence du Divan où assistent le Mufti & les gens de Loi, lui lit tout haut ses oblitions, en faisant une courte recapitulation des Loix de l'Alcoran qui sont, de conserver le Royaume, de rendre bonne & prompte justice, de proteger l'innocent, d'exterminer les méchans, de punir l'adultere, de ne point laisser sortir les grains & les denrées de maniére que le Peuple en puisse souffrir, de taxer ces mêmes grains & denrées selon l'abondance ou la disette; & d'empêcher l'usure sur les pauvres, laquelle est abominable

devant

devant Dieu. Il eſt averti, que s'il contrevient lui-même à ces Articles, il ſera puni lui-même de la même maniére qu'il doit punir les autres.

V. Les forces de l'Etat ne doivent point être diminuées, mais bien augmentées ; deſorte qu'un Vaiſſeau Corſaire pris ou perdu doit étre remplacé dans un certain tems qui eſt preſcrit aux Armateurs, leſquels ſont obligez d'en acheter ou d'en faire conſtruire un autre de la même grandeur & force. Ils peuvent en aquerir un plus grand & plus fort, mais jamais moindre que celui qui eſt pris ou perdu.

VI. Les Turcs qui tombent entre les mains de leurs ennemis Chrêtiens, ne ſont point rachetez par le Gouvernement ; mais ils ſont au contraire cenſez morts à la République, & leurs biens lui ſont acquis, s'ils n'ont ni enfans ni freres. Le premier cas a été établi à l'imitation de l'Ordre de Malte, pour ſe voir contrains à vendre cherement leur liberté, & ils ont voulu rencherir pardeſſus pour être excitez davantage à une vigoureuſe défenſe.

VII. Enfin, on doit recevoir à Alger & dans tous les Ports du Royaume tous les Etrangers qui y viendront avec leurs Vaiſſeaux, Effets & Marchandiſes, en payant les droits reglez par les Traitez, ou les mêmes droits que les Sujets de l'Etat, lorſque ce feront des Etrangers avec leſquels on n'aura point de Traité, ou qui ne ſe mettront point ſous la Protection d'un Conſul, ce qui leur eſt libre. Ceux-mêmes avec leſquels on

eſt

eſt actuellement en guerre, peuvent y aller, s'y établir, commercer, ou y conduire leurs Vaiſſeaux qui y ſont libres comme amis, & ſont reçûs comme tels, dès qu'ils ſont ſous le canon des Fortereſſes, en payant ſeulement double droit d'ancrage. Voilà le précis des Statuts. Venons aux Loix.

Les Loix Civiles ou Criminelles ſont toutes puiſées dans l'Alcoran, ſans que le Dey, le Cady, ni les Gens de Loi les puiſſent altérer, ni interprêter en aucune maniére. La Juſtice ſe rend auſſi promptement qu'il ſe puiſſe, ſans écritures, ſans frais & ſans appel, comme il a été dit au Chapitre de la Juſtice. Il n'y a point d'Avocats, de Procureurs, Solliciteurs, Greffiers, ni autres gens à mains crochues, dont l'étude eſt de faire du blanc le noir, & du noir le blanc, & de ruiner par leurs détours & leurs chicanes embrouillées, le bon droit de la veuve & de l'orphelin. On penſera peut-être, qu'un jugement précipité peut être facilement ſujet à erreur; mais outre qu'une affaire eſt plus claire dans ſon principe, & ne devient obſcure, que par le tems & les délais qui donnent lieu à la rendre embrouillée par de tas de papiers & de procedures de toute eſpéce, on doit faire attention, comme il a été déja expliqué, que celui qui accuſe ou demande à faux, eſt puni, s'il eſt découvert de 500. coups de bâton, & d'une amende conſidérable ſelon ſon bien; de même que celui qui nie devant le Dey, un fait dont il eſt après convaincu, ou une ſomme dont il eſt debiteur. C'eſt par ce moyen que perſonne n'a

 la

la hardieſſe de mentir devant ſon Souverain & ſon Juge, au lieu que parmi les Chrêtiens, les Requêtes préſentées à leurs Juges, & même à leurs Souverains, ſont fort ſouvent remplies d'impoſtures qu'on laiſſe impunies, & que les parties foibles ne peuvent pas détruire.

Les Voleurs & les Aſſaſſins pris en flagrant delit ſont conduits ſur le champ devant le Dey, condamnez à être mutilez ou envoyez au ſupplice ſans cérémonie, ſuivant les circonſtances du crime; s'ils s'échapent, ils ne trouvent aucun azile. On les publie, & ceux qui les favoriſent ou ne les livrent pas, ſachant où ils ſont, ſont châtiez ſévérement & même punis de mort, ſi le crime des malfaiteurs mérite cette peine.

Les Banqueroutiers frauduleux ſont punis de mort ſans aucun eſpoir de grace, s'ils ſont attrapez; & les debiteurs infortunez, après qu'on leur a accordé un terme, ſont mis en priſon à la requiſition des Créanciers, & n'en ſortent qu'à leur volonté. Mais le Dey exhorte beaucoup les Créanciers à la charité, & leur cite ordinairement un paſſage de l'Alcoran, qui contient en ſubſtance, que lorſqu'un débiteur eſt pauvre & hors d'état de payer, il faut lui remettre ſa dette, & lui donner quelque choſe en aumône.

Ceux qui ſont convaincus de vendre à faux poids & à fauſſes meſures, ou qui outrepaſſent le prix des denrées fixé par le Dey, ſont châtiez ſévérement la premiére fois, & punis du dernier ſupplice en cas de recidive. Auſſi voit-on rarement des Voleurs & de malfaiteurs

teurs, tels que ceux dont je viens de parler dans les Villes du Royaume d'Alger, & principalement dans la Capitale.

Lorsqu'un Chrêtien a volé, bleſſé ou tué quelqu'un, ſi le cas eſt arrivé à l'égard d'un autre Chrêtien, le Dey ne s'en mêle point. Il eſt jugé par le Conſul de la Nation des parties, ou par celui ſous la Protection duquel ils ſont, comme il a été dit au Chapitre des Réſidents Etrangers, à moins que ce ſoit un eſclave qui ait commis le crime. Mais ſi c'eſt à l'égard d'un Mahometan ou d'un eſclave, le Dey devient le Juge légitime, & le Conſul eſt apellé pour plaider la cauſe de l'accuſé, auquel on fait ordinairement plus de grace qu'aux Maures, en accommodant avec le Conſul; à moins que l'accuſé ait tué ſur tout un Effendi Turc, auquel cas il faut qu'il ſubiſſe la mort. Ces Loix ne paroiſſent pas trop s'éloigner du droit Naturel & du droit des Gens.

Je finirai ce Chapitre par un précis de la conduite des Algeriens dans les affaires qu'on nomme Politiques, & de quelques-uns, de leurs uſages.

Les plus grandes affaires de l'Etat s'y decident ordinairement ſur le champ, & il ne faut qu'un Divan aſſemblé une fois, ou deux lorſqu'il manque quelque Conſeiller experimenté, ou d'un caractére à faire deſirer ſon avis. Le Dey propoſe l'affaire dont il s'agit, & tous les Officiers du Conſeil donnent leurs avis. Ceux des vieux Officiers ſont les plus eſtimez, ils citent les anciens cas qui ont du raport au ſujet qu'on traite, & ce qui en ar-

riva dans le tems ; & après avoir examiné tous les avis, le Dey décide suivant l'opinion la plus convenable au bien présent du Gouvernement. Ce n'est que dans les occasions, où toute la Milice assemblée le jour de la paye, demande quelque chose, sous pretexte du bien de l'Etat & de leur avantage particulier, que le Dey est obligé de s'abandonner à la multitude des voix, après avoir fait ses objections, ce qui arrive souvent lors des Déclarations de Guerre.

Lorsqu'un Envoyé ou Consul étranger fait des plaintes ou demande justice & réparation d'un dommage fait par les Algeriens aux gens de sa Nation, le Secretaire d'Etat qui tient le Regître des Traitez avec les étrangers, produit l'article qui a raport à la plainte. Après l'avoir vérifié avec celui dont l'Envoyé ou Consul a la Copie en main, on décide à la Lettre, sans glose ni interpretation, quand même ce dont il s'agit en designeroit une favorable à l'égard d'une des deux parties. Mais s'il s'agit d'une restitution considérable dûë par les Corsaires Turcs, c'est là la pierre d'achopement. Le Dey n'en est point le maître. Il se contente de dire, que les effets pris ayant été partagez & dissipez, il ne lui est pas possible de les faire rendre par des gens qui n'ont rien ; que le Trésor de l'Etat ne peut pas y pourvoir, & il tache de s'accommoder à l'amiable, & de maintenir la Paix avec la partie lezée. Mais aussi il ne neglige point les occasions de faire périr ceux, qui ont attiré au Gouvernement ces sortes d'affaires.

Les

Les Algeriens vivent, tant grands que petits, dans une grande ſimplicité, avec beaucoup de frugalité & d'économie. Le Dey en donne l'exemple, & ſa plus grande attention eſt d'entretenir & d'augmenter les Fortifications & les forces Maritimes. Leurs Vaiſſeaux ſont toûjours en mer pour croiſer, ou tranſporter les garniſons des Places Maritimes ou voiſines de la Mer, ou prêts à faire voile. Ils font la courſe pendant toute l'année ſans preſque aucune dépenſe. Les Capitaines doivent être intéreſſez aux Vaiſſeaux qu'ils commandent, & n'ont part aux Priſes qu'ils font que comme Armateurs. Ils n'ont point de ſalaires non plus que les équipages. On n'y embarque ni matelats, ni branles, ni coffres, ni autres choſes ſemblables. Du biſcuit noir & de l'eau font la partie la plus eſſentiele des vivres. Deux ou trois cent Piaſtres ſuffiſent pour mettre un Vaiſſeau de 40. canons en état de croiſer pendant deux mois; au lieu que les Armemens des Chrêtiens coûtent des ſommes conſidérables, à cauſe des commoditez où nous ſommes accoûtumez, & ne peuvent être faits ſi promptement.

Lorſqu'un Capitaine Corſaire eſt convaincu, à ſon retour, d'avoir manqué une Priſe pour n'avoir pas bien fait ſon devoir, il ſubit une baſtonade de 500. coups, & eſt renvoyé en courſe. S'il rencontre un Bâtiment ami, dont le Paſſeport ſoit douteux, il doit l'amener à Alger ſans lui faire aucun tort; & là le Divan décide & relâche ſur le champ le Bâtiment pris, ſi le doute du Corſaire n'eſt

pas fondé. Le cas eſt arrivé en 1721. à l'égard du Navire François nommé la Ville de Cette, Capitaine Louïs Pillet, arrêté par les Algeriens & repris le 7. Octobre par l'Eſcadre Hollandoiſe ſous le commandement de Mr. le Vice-Amiral de Sommelsdyck. Muſtapha Rais Chakmaegy, qui viſita ce Navire, témoigna douter de la validité de ſon Paſſeport, & allegua au Capitaine que pour ne rien riſquer & pour ſe diſculper, il alloit le conduire à Alger. Il ajoûta que ce Capitaine ayant déclaré aller à Marſeille, on ne le feroit pas beaucoup dérouter, & qu'il n'attendroit pas long-tems pour être inſtruit de ſon ſort; qu'autrement les Turcs qui étoient auprez de lui (Muſtapha Rais) pourroient l'accuſer de s'être laiſſé corrompre pour laiſſer aller ce Bâtiment. Effectivement dès que le Corſaire fut arrivé au Port d'Alger, la vérification du Paſſeport fut faite. Le Dey fit faire une déclaration en ſon nom, comme le Navire avoit été mal à propos detenu, & il fut déclaré libre le même jour avec ſa cargaiſon, ſes effets & ſon équipage.

Tous les habitans du Royaume d'Alger, Turcs, Arabes ou Maures, quoi que les deux derniéres Nations ſoient ſous le joug & la tirannie des Turcs, concourent volontairement & ſont attentifs à garder leurs côtes de l'invaſion des Chrêtiens, qu'ils apellent l'Ennemi commun. Dès qu'il paroît un Bâtiment à voile ou à rames près de Terre, il eſt obſervé; & s'il s'aproche beaucoup, ceux qui l'obſervent, crient aux Chrêtiens, & ſe répondent de l'un à l'autre; de ſorte qu'en

peu

peu de tems, les habitans des Villes voisines & des Adouars sont avertis qu'il y a à la côte un Bâtiment suspect. On voit en un instant des milliers d'hommes armez de Lances & de bâtons, à pied & à cheval, pour s'opposer à la descente que le Bâtiment inconnu pourroit faire, sans pourtant qu'ils ayent aucun ordre du Gouvernement, qui très-souvent ne pourroit être averti à tems. Au lieu que chez les Chrêtiens, il n'y a que les Troupes reglées qui marchent lorsqu'on est ménacé de quelque invasion, quand elles ont reçû l'ordre, avec le bagage & l'attirail ordinaire, & le coup est souvent fait avant l'arrivée du secours.

Lorsque le Dey a besoin d'argent pour payer la Milice, ou pour d'autres pressants besoins de l'Etat, il se fait donner la somme nécessaire par les riches Maures ou Juifs, connus pour avoir fait des profits considérables, & avoir amassé des richesses par le commerce des esclaves & des marchandises des Prises. S'ils le font de bonne grace, le Dey les estime & les a en recommandation dans les occasions, où il peut leur faire plaisir, & leur procurer quelque avantage; s'ils refusent, ils sont battus, & payent l'amende. Les riches Maures & Juifs trouvent bien tirannique de ne pouvoir pas être maîtres de leur bien gagné légitimement. Les Puissances alleguent pour justifier leur conduite, que le plus grand nombre des Sujets est fort pauvre; qu'ils payent tous, sans exception, les Taxes & les Tailles ordinaires, proportionelement à leurs biens ou à leur industrie;

qu'il eſt de la Juſtice de ne pas les charger extraordinairement & au-delà de leur pouvoir, mais de faire contribuer aux preſſants beſoins de l'Etat, un petit nombre de gens qui embraſſent toutes les bonnes affaires du Païs, & amaſſent des Tréſors qui leur ſont ſuperflus. La meilleure raiſon eſt, que ſi la paye manque, ou ſi le Païs ſe trouve expoſé à cauſe du mauvais état des Fortifications, le Dey eſt étranglé, ſans que la Milice s'embaraſſe, s'il eſt entré dans le Tréſor des fonds ſuffiſans pour y pourvoir. Cette Milice étant convenue, lors de l'établiſſement du Deylick, que celui qui en auroit l'autorité, ſeroit obligé d'entretenir le Royaume avec les Revenus qu'il en percevroit, c'eſt à lui ſeul à y prendre garde.

Perſonne ne peut ſortir d'Alger, ſoit habitant, ſoit étranger, ſans avoir payé ſes dettes, ou avoir donné une caution dont les Créanciers témoignent au Dey être contents; nonobſtant les *Teskerets* ou Paſſeports de ſortie accordez de bonne foi, qui ne ſervent de rien aux Débiteurs, lorſque les Créanciers ont porté plainte. Il ſeroit bon qu'on en fit de même par tout. Il ne ſe trouveroit pas tant de Chevaliers d'induſtrie & de fripons, qui reglent leur conduite, ſur leur évaſion ou ſur l'eſpérance des ſaufs-conduits.

Quoique les Puiſſances & les gens de bien ayent à Alger beaucoup de vénération pour les Morabouts, ceux-ci n'ont aucune Juriſdiction Eccleſiaſtique, & ſont ſujets aux mêmes Loix & aux mêmes peines que les Laïques.

ques. Ils ne doivent se mêler directement ni indirectement des affaires du Gouvernement. Le Mufty & les Docteurs de la Loi qui ont une reputation bien établie par leur conduite, sont apellez quelquefois au Divan général, lorsqu'il s'y traite quelque affaire de très-grande importance, mais ils n'y ont aucune voix. Ils ne donnent leurs avis, que lors qu'on le leur demande ; & le Dey fait cette demarche seulement par déference, & pour faire voir qu'il ne fait rien qui soit opposé aux Préceptes de l'Alcoran. Les Turcs d'Alger sont fort attentifs à exclure entiérement ces gens-là de toute sorte d'affaires ; parce qu'autrefois des Morabouts se sont rendus maîtres du Royaume, & l'ont rendu héréditaire dans leurs familles. D'ailleurs n'y ayant dans l'Etat Ecclesiastique que des Maures & des descendans des Arabes, ils sont toûjours suspects au Gouvernement.

Lorsqu'un criminel est condamné à mort, il marche seul au lieu du suplice, accompagné seulement d'un Chaoux, sans être attaché, sans gardes & sans le moindre tumulte ni suite. Personne n'assiste à l'execution que des enfans, ou ceux que le hazard y fait trouver. Ces Peuples trouvent bien étrange, que parmi d'autres Nations on fasse mourir des pauvres miserables avec grand apareil & cérémonie, & que la foule soit aussi grande, pour voir détruire un homme, que s'il s'agissoit d'un spectacle bien réjouïssant ; & même qu'on y louë des places autour du lieu de l'execution pour repaître les yeux à son aise du sang d'une personne, que la Prédestination

& sa mauvaise destinée ont conduit sur un échaffaut.

Il n'y a rien de si particulier & de si admirable, que la maniére dont la Ville d'Alger est gardée pendant la nuit, sans qu'il en coûte rien à l'Etat, & même par des Maures, qui payent un Tribut annuel au Dey, pour y être soufferts à travailler. Ce sont des habitans de la Province de Piscara ou Biscara, dont il a été parlé. Ils sont distribuez dans chaque quartier pour dormir dans les ruës, à la porte des boutiques & des magazins, & faire la garde alternativement. Ils répondent des vols qui se commettent, ils payent solidairement le dommage qui en revient; & ceux qui ont été postez en sentinelle à l'endroit où le vol a été commis, sont punis de mort. Aussi est-ce une chose bien rare, que des maisons, des boutiques, ou des magazins soient volez pendant la nuit.

On doit avouër que les Algeriens sont loüables de ce qu'ils n'attribuent aucune honte aux défauts du corps, soit naturels, soit arrivez par accident, & ne s'offencent point quand on les apelle, ou qu'on les désigne par ces sortes de défauts.

Un borgne, un bossu, un boiteux, un manchot & autres veulent bien qu'on les nomme tels, & se désignent eux-mêmes par leurs défauts corporels, pour qu'on les distingue de leurs parens ou autres qui ont le même nom qu'eux.

Les maris, que nous appellons maris à la monde, ne sont point responsables, ni flêtris de la mauvaise foi de leurs femmes qu'ils répudient seulement.

L'a-

L'adultere eſt bien puni de mort, mais comme il faut ſurprendre les coupables en flagrant de lit, ou qu'il y ait des preuves claires comme le jour, on ſe contente de repudier les femmes ſuſpectes d'infidélité.

On doit auſſi approuver que les Jeux de hazard ſoient entiérement défendus & hors d'uſage. On n'y jouë qu'aux échets, aux Dames & à d'autres Jeux très-ſimples. Encore ne jouë-t-on point pour de l'argent, mais ſeulement pour des bagatelles, comme des priſes de Caffé, Sorbet & autres choſes ſemblables.

Le Lecteur qui aura l'eſprit libre & degagé des préjugez, que bien de perſonnes de chaque Nation & Religion ont en leur faveur au préjudice des autres, conviendra ſans peine que le cœur de l'homme eſt le même partout du plus au moins, ſuivant les lieux, l'éducation, la ſcience ou l'ignorance & la ſuperſtition des Peuples. Il ſera ſans doute étonné qu'un Gouvernement tel que celui d'Alger, ſi rempli de devoirs épineux & de peines pour les Chefs & pour les Sujets, qui ſuportent une tirannie inévitable, puiſſe ſubſiſter ſi long-tems, ayant la guerre avec tant de Puiſſances Chrêtiennes en état de mettre des forces en mer, pour combattre les leurs, qui en comparaiſon des autres, ſont ſi peu de choſe. On ne ceſſe de dire, que les Algeriens ſont de la canaille, des gueux & des miſérables, qu'il faudroit exterminer. Ils ne laiſſent pourtant pas de ſe faire craindre, & de donner, pour ainſi dire, la Loi à pluſieurs de leurs Ennemis, qui ſouffrent avec

patience leurs hostilitez ; & qui lorsqu'ils sont en guerre avec des Nations Chrêtiennes comme eux, s'épuisent pour mettre sur pied des millions d'hommes & des forces redoutables.

Il n'y a eu jusqu'à présent que la France, qui ait dompté cette fiére Milice, véritablement guerriere, & qui l'ait contrainte de lui demander la Paix avec de grandes marques de repentir, & toute la soumission dont on puisse être capable.

FIN.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

A.

se

mé-

B.

C.

E.

F.

I.

L.

M.

Maga-

N

O.

P.

Papasse

S.

T.

V.

Z.

va

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.



